



Rapport final de l'évalu

KOICA
Korea International
Cooperation Agency

UNICEF-KOICA (2021- 2024)

unicef
pour chaque enfant

EVALUATION SOMMATIVE ET FORMATIVE DU PROJET KOICA-UNICEF (2021-2024)

« LUTTE CONTRE LES PRIVATIONS DES ENFANTS GRACE A LA RESILIENCE DANS LA
REGION DE L'EST DU CAMEROUN »

RAPPORT FINAL D'EVALUATION



Photo UNICEF/Distribution des kits scolaires dans le cadre du projet UNICEF-KOICA

Evaluation sommative et formative commanditée par : **UNICEF CAMEROUN**

30 Janvier 2025

Réalisée par :

SEKE Kouassi DE SYG, Consultant international, Chef d'équipe

ELANDI ELANDI Jean Roland, Consultant national

TATANG KENFACK Christian Yvanna, Assistante de recherche

NSANGOU NJIFON Hernandez, Assistant de recherche

CARTE DU CAMEROUN

Légende :

 Région d'intervention du PKU



SIGLES ET ACRONYMES

AGR	Activité Génératrice de Revenus
ADELPA	Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré
ADRA	Adventist Development and Relief Agency
ASAD	Association d'Assistance au Développement
ASC	Agents de Santé Communautaire
ASNU	Agences du Système des Nations Unies
AVEC	Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit
AVUE	Associations Villageoises d'Usagers de l'Eau
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
BUNEC	Bureau National d'Etat Civil
CEP	Certificat d'Etude Primaire
CESO	Centres Sociaux
COFSEP	Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable
COGES	Comité de Gestion des Ecoles
COSIFE	Comité de Suivi des Inscriptions et de la Fréquentation des Elèves
CPD	Country Program Document
CPS	Changement le Plus Significatif
CPFF	Centres de Promotion de la Femme et de la Famille
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DRAS	Délégation Régionale des Affaires Sociales
DREB	Délégation Régionale de l'Education de Base
DRPROFF	Délégation Régionale de la Promotion de la Femme et de la Famille
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHA	Eau Hygiène et Assainissement
GE	Gestionnaire de l'Evaluation
GEROS	Global Evaluation Reports Oversight System
GRE	Groupe de Référence de l'Evaluation
HURDA	Human Rights and Development Agency
IMC	International Medical Corps
INS	Institut National de la Statistique
KOICA	Korea International Cooperation Agency (Agence Coréenne de Coopération Internationale)
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEC	Ministère de l'Enseignement Secondaire
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MSVDE	Mécanisme de Signalement des Violations des Droits de l'Enfant
NRC	Norwegian Refugee Council
OBC	Organisation à Base Communautaire
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail

ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
PKU	Projet KOICA-UNICEF (2021-2024)
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PSEA	Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels
QE	Questions d'Evaluation
RCA	République Centrafricaine
RECOPE	Réseau Communautaire de Protection de l'Enfant
SBC	Social Behavior Change/Changement Social et Comportemental
SOP	Standard Operating Procedure
SQE	Sous-Questions d'Evaluation
SND	Stratégie Nationale de Développement
SSP	Soutien psychosocial et Services de Protection de l'enfance
STC	Services Techniques Communaux
TA	Taux d'Achèvement
TdC	Théorie de Changement
TdR	Termes de Référence
UBe	Université de Bertoua
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNWOMEN	Organisation des Nations Unies pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes
UTO	Unités Techniques Opérationnelles
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH-SIDA	Virus Immuno Humain- Syndrome Immuno Déficience Acquise

SOMMAIRE

CARTE DU CAMEROUN.....	i
SIGLES ET ACRONYMES	ii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
LISTE DES IMAGES.....	v
LISTE DES ENCADRES.....	vi
RESUMÉ EXECUTIF	viii
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1 Contexte géographique	1
1.2 Contexte économique, sanitaire et sociodémographique de la région de l'Est Cameroun	1
1.3 Situation des besoins en services sociaux et de protection de l'enfant au moment de la conception du Projet.....	2
1.4 Historique et gouvernance de l'évaluation	2
CHAPITRE 2 : OBJET DE L'EVALUATION	3
2.1 Présentation du PKU.....	3
2.2 Importance du PKU.....	3
2.3 Cadre de résultats du PKU	4
2.4 Stratégie de mise en œuvre du PKU.....	4
2.5 Théorie de changement du PKU	5
2.6 Couverture géographique du PKU.....	5
2.7 Rôles et responsabilités des parties prenantes du PKU	5
2.8 Budget et partenaires de mise en œuvre du PKU	5
CHAPITRE 3 : BUT, UTILISATEURS ET UTILISATIONS DE L'EVALUATION.....	6
3.1 But	6
3.2 Utilisateurs et utilisations de l'évaluation.....	6
CHAPITRE 4 : OBJECTIFS, PORTÉE, CRITERES ET QUETIONS/SOUS QUESTIONS DE L'ÉVALUATION	7
4.1 Objectifs de l'évaluation	7
4.2 Portée de l'évaluation	7
4.2.1 Portée thématique	7
4.2.2 Portée géographique.....	7
4.2.3 Portée chronologique	7
4.3 Critères d'évaluation.....	7
4.4 Questions et sous-questions d'évaluation	8
CHAPITRE 5 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE L'EVALUATION	9
5.1 Approches de l'évaluation et innovations méthodologiques.....	9
5.2 Méthodes et outils de collecte des données	9
5.3 Stratégie d'échantillonnage des parties prenantes à l'évaluation	11
5.4 Analyse et assurance de qualité des données	12
5.5 Considérations éthiques et principes d'évaluation.....	13
5.6 Limites et contraintes de l'évaluation.....	14
CHAPITRE 6 : CONSTATATIONS DE L'EVALUATION.....	15
6.1 Cohérence.....	15
6.1.1 Cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU	15
6.1.2 Forte contribution des différentes stratégies adoptées dans la mise en œuvre du projet à favoriser la synergie, la collaboration et les complémentarités entre les différents secteurs/composantes du PKU et à offrir un paquet de services aux différents groupes cibles	16
6.2 Efficacité	19

6.2.1 Atteinte des Résultats/Produits planifiés du PKU	19
6.2.2 Facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ayant favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non	22
6.2.3 Réduction des faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables (population réfugiée, personnes vivant avec handicap et celles issues des couches sociales démunies) de la population surtout les enfants.....	22
6.2.4 Utilisation des outils de suivi du projet par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation.....	23
6.3 Efficience	24
6.3.1 Analyse de la mise à disposition de ressources financières en quantité suffisante et en temps opportun pour l'atteinte des résultats du PKU.....	24
6.3.2 Analyse de la mise à disposition de ressources humaines en quantité suffisante et en temps opportun à l'atteinte des résultats du PKU	25
6.3.3 Analyse de la mise à disposition des fournitures en quantité suffisante et en temps opportun à l'atteinte des résultats du PKU ...	25
6.3.4 Utilisation des ressources financières en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints, compte tenu de l'enveloppe budgétaire mobilisée et dépensée.....	26
6.3.5 Amélioration/réduction de l'efficience du PKU par les facteurs de gestion.....	26
6.3.6 Mesure dans laquelle les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats	27
6.4 Durabilité.....	28
6.4.1 Appréciation mitigée de la capacité du PKU à créer des partenariats les plus indiqués et à pouvoir établir de potentiels partenariats en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis	28
6.4.2 Appropriation des interventions du PKU et de ses acquis autant par les communautés des zones couvertes que par les partenaires institutionnels	29
6.4.3 Principaux facteurs ou mesures prises ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes	31
6.5 Impact.....	33
6.5.1 Forte contribution du PKU à créer les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels	33
6.5.2 Changements durables les plus significatifs opérés par le PKU relatifs aux services induits dans les 3 secteurs d'interventions ..	37
6.6 Egalité, Genre et Droits Humains et Equité	39
6.6.1 Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité dans toutes les étapes du PKU	39
6.6.2 Prise en compte des groupes vulnérables ciblés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap	40
6.6.3 Identification et élimination par le PKU des barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services mis à leur disposition dans les communautés ciblées	41
6.6.4 Intégration des mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle dans le cadre du PKU.....	42
6.7 Redevabilité et engagement communautaire	44
6.7.1 Facilitation de la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions du PKU.....	44
6.7.2 Existence et accessibilité des communautés à des mécanismes de feedback/réception des réponses à leurs préoccupations....	45
CHAPITRE 7 LEÇONS APPRISSES	47
7.1 Niveau stratégique	47
7.2 Niveau opérationnel.....	47
CHAPITRE 8 CONCLUSIONS FINALES	48
CHAPITRE 9 RECOMMANDATIONS	50
9.1 Recommandations stratégiques	50
9.2 Recommandations opérationnelles.....	51

ANNEXES	52
Annexe A.1 : Termes de Référence (TdR) évaluation formative et sommative du PKU (Attaché séparément)	52
Annexe A.2 : Cadre de résultats du PKU	53
Annexe A.3 : Principales interventions menées par secteur et par localité	56
Annexe A.4 : Théorie de Changement du PKU	57
Annexe A.5 : Rôles et responsabilité des parties prenantes du PKU	58
Annexe A.6 : Budget de mise en œuvre du PKU	59
Annexe A.7 : Questions et Sous-Questions d'Évaluation (SQE) initiales conformément aux TdRs	60
Annexe A.8 : Matrice d'évaluation	61
Annexe A.9 : Outils de collecte de données	71
Annexe A.9.1 : Outil de collecte de données quantitatives	74
Annexe A.9.2 : Outil de collecte de données qualitatives	78
Annexe A.9.2.1 : Guide d'entretien avec les acteurs de types /administrations sectorielles/institutions nationales de niveau central et de niveau décentralisé et les ASNU (UNICEF, UNHCR, UNWOMEN, PAM, OIT, UNFPA)	78
Annexe A.9.2.2 : Guide d'entretien avec les acteurs des ONG/OSC partenaires de la mise en œuvre du PKU	79
Annexe A.9.2.3 : Guide de FGD avec les représentants des OBC (RECOPE, COSIFE, COGES, CGPE) des interventions PKU	80
Annexe A.9.2.4 : Guide de FGD avec les Bénéficiaires directs et indirects (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans des communautés d'accueil et réfugiés) des interventions du projet KOICA	80
Annexe A.9.2.5 : Guide Évaluation/Cadre H avec les enfants (moins de 12 ans) bénéficiaires des interventions du PKU	82
Annexe A.9.2.6 : Guide d'observation des sites des interventions du PKU (Salles de classes, forages, centres communautaires d'enregistrement des naissances) dédiée aux enfants dans le cadre des interventions dudit projet	84
Annexe : 9.2.7 : Guide d'interview Histoire de vie	85
Annexe A.10 : Documents consultés	87
Annexe A.11 : Liste des personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données	89
Annexe A.12 : Stratégie d'échantillonnage de collecte des données	90
Annexe A.13 : Mécanisme de contrôle qualité interne de l'équipe d'évaluation du PKU	93
Annexe A.14 : Formulaire de consentement des entretiens individuels	94
Annexe A.15 : Mise en application par l'évaluation des principes directeurs de la génération de preuves éthiques selon la procédure de l'UNICEF pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation et de collecte et d'analyse de données	95
Annexe A.16 : Limites et stratégies d'atténuation mises en œuvre	95
Annexe A.17 : Alignement et complémentarité des interventions du PKU avec celles du programme pays UNICEF à travers le Country Program Document UNICEF-Cameroun (CPD, 2022-2026) en lien avec la lutte contre les privations des enfants	96
Annexe A.18 : Cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec celles d'autres partenaires œuvrant dans la région de l'Est Cameroun	97
Annexe A.19 : Niveau d'atteinte des Résultats du PKU	97
Annexe A20 : Niveau d'atteinte des résultats par composante dans le secteur de la protection de l'enfant du PKU	98
Annexe A.21 : Niveau d'atteinte des résultats planifiés du PKU dans le secteur du EHA	99
Annexe A.22 : Niveau d'atteinte des résultats planifiés du PKU dans le secteur de l'éducation	99
Annexe A.23 : Facteurs externes et internes à l'UNICEF d'influence sur l'atteinte de la réalisation des objectifs envisagés du projet évalué	100
Annexe A.24 : Facteurs externes et internes à l'UNICEF d'influence sur la non atteinte de la réalisation des objectifs envisagés du Projet évalué	100

Annexe A.25 : Adéquation entre ressources mobilisées et exécution budgétaire par Résultats/Produits atteints du PKU	101
Annexe A.26 : Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité) dans la conception, le suivi et le rapportage du PKU	102
Annexe A.27 : Mesure dans laquelle les principes de genre, droits humains et équité sont intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du PKU	103
Annexe A.28 : Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité) dans la conception du PKU	104
Annexe A.29: Mesure dans laquelle mesure le PKU est parvenu à identifier et à éliminer les barrières empêchant les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services de scolarisation et de protection dans les communautés ciblées ..	110
Annexe A.30 : Mécanismes mis en place par le PKU pour la levée des obstacles qui empêchent les groupes vulnérables des communautés desservies (enfants et femmes) d'accéder aux services induits des interventions dans les 6 Communes cibles	111
Annexe A.31 : Mesure dans laquelle les communautés ont-elles eu accès à des mécanismes de feedback et reçoivent des réponses adéquates à leurs préoccupations à travers la mise en œuvre du PKU	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Indicateurs économique, sanitaire et sociodémographique de la région de l'Est du Cameroun.....	1
Tableau 1.2: Evolution des indicateurs de base du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024) .	1
Tableau 2.1: Aperçu de l'objet de l'évaluation	3
Tableau 3.1: Utilisateurs et utilisations de l'évaluation	6
Tableau 5.1: Récapitulatif des participants selon les méthodes de collecte des données mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du PKU	12
Tableau 5.2: Mesure de performances relatif au critère efficacité du projet KOICA (2021-2024)	13
Tableau 6.1: Extraits des récits de vie des participants par secteur d'interventions du PKU relevant la contribution du PKU à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels.	34
Tableau 6.2: Evolution des indicateurs de base du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024)	37
Tableau 6.3: Evolution des indicateurs du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024).....	38
Tableau 6.4: Représentativité des femmes au sein des OBC du PKU dans les 6 Communes cibles	40

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 5.1: Profil des participants au volet quantitatif en lien avec le questionnaire en ligne de l'évaluation du PKU	12
Graphique 6.1: Mesure dans laquelle les stratégies ont favorisé les synergies, collaboration et les complémentarités entre les différentes composantes (protection, éducation, EHA) du projet.....	17
Graphique 6.2: Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU ont été atteints pour chacun composantes du secteur de la protection de l'enfant.....	20
Graphique 6.3: : Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU sont atteints dans le secteur du EHA.....	21
Graphique 6.4: Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU sont atteints dans le secteur de l'éducation	21
Graphique 6.5: Mesure dans laquelle le PKU a créé les changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement aux différentes composantes de la protection des enfants.....	34
Graphique 6.6: Mesure dans laquelle le projet a créé des changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement à l'accès à une éducation de qualité.....	35
Graphique 6.7: Mesure dans laquelle le projet a créé des changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement à l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates	36
Graphique 6.8 : Mesure dans laquelle le changement intervenu a été le plus significatif spécifiquement aux secteurs d'interventions PKU	37
Graphique 6.9: Mesure dans laquelle les autres groupes vulnérables ciblés ont été touchés par le PKU	40
Graphique 6.10: Mesure dans laquelle les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent comment accéder aux prestataires de services de lutte contre les VBG.....	42
Graphique 6.11: Mesure dans laquelle la mise en œuvre du PKU a facilité la participation de tous les membres de la communauté ..	44

LISTE DES IMAGES

Image 6.1: Formation du 11 au 13 mai 2022 des animateurs des écoles maternelles communautaires des communes de Ketté, de Kentzou, de Mandjou, d'Ouli, de Betaré Oya et de Garoua Boulai sur les techniques d'animation et de créativité en vue de la protection de l'enfance	15
Image 6.2: Don de motos aux secrétaires d'état civil et aux volontaires communaux.....	19
Image 6.3: Construction de nouvelles toilettes pour les filles à Ounsounou, Commune de Ouli	19
Image 6.4: Membre de RECOPE et le chef de village enregistrant les nouvelles naissances à Ketté	19
Image 6.5: Bloc de latrines, Village Mbal, Commune de Garoua-Boulai	24
Image 6.6: Forage, Commune de Kentzou, Village Lolo	24
Image 6.7: Point d'approvisionnement photovoltaïque en eau potable, Commune de Kentzou, Village Mbouye	28
Image 6.8: Poste avancé d'état civil de l'hôpital de district de la Commune de Garoua-Boulai.....	33
Image 6.9: Plaque d'information du projet KOICA (2021-2024) et quelques réalisations illustratives y afférentes.....	39
Image 6.10: Forte implication des leaders de la communauté lors de séance de sensibilisation à Mbilé	44
Image 6.11: Plaque informative d'une infrastructure scolaire et de son équipement à Sabongari, Commune de Garoua Boulai	44

LISTE DES ENCADRES

Encadré 6.1: Innovations méthodologiques mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du PKU9

Encadré 6.2 : Contribution à la performance satisfaisante de la Composante « Soutien psychosocial et services de protection de l'enfance » par le renforcement des capacités de 140 travailleurs sociaux par le PKU en collaboration avec le MINAS aux niveaux régionaux et central..... 20

REMERCIEMENTS

L'évaluation sommative et formative du **projet KOICA-UNICEF (2021-2024)**¹ est envisagée afin de favoriser la transparence, la responsabilisation et l'apprentissage collectif. Elle a été réalisée grâce à l'implication de plusieurs institutions et des personnes ressources sans lesquels cet exercice n'aurait pu aboutir.

Si les objectifs de la mission d'évaluation ont pu être atteints, c'est grâce aux efforts conjugués de toutes les parties prenantes qui ont fourni à l'équipe d'évaluation des informations de qualité sur la mise en œuvre du projet KOICA (2021-2024) par le biais de rencontres d'échanges notamment des entretiens individuels, et de discussions de groupe ainsi qu'à la mise à disposition de la documentation utile dans le cadre de cette mission.

Les vifs et sincères remerciements des évaluateurs s'adressent aux responsables des Délégations Régionales du MINEPAT, MINEDUB, MINEE, MINAS et MINPROFF, aux équipes communales des zones ciblées par le projet évalué de même qu'à l'UNICEF, qui n'ont ménagé aucun effort pour leur disponibilité remarquable, leurs contributions enrichissantes et les appuis nécessaires apportés à l'équipe d'évaluation. Également, les remerciements vont à l'endroit de l'Université de Bertoua (UBe) qui a fourni le personnel de collecte de données constitué des étudiants des différentes facultés dans le cadre de la mise en œuvre d'un Memorandum d'Entente (MoU) signé avec UNICEF. Cette collaboration a permis la participation accrue des jeunes en tant qu'agents de collecte des données et informateurs clés dans le processus évaluatif. Cette bonne pratique est un pas très important en matière d'engagement des jeunes dans de multiples rôles tels que contributeurs, évaluateurs et informateurs clés dans les évaluations.

Particulièrement, les évaluateurs remercient les membres du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) pour la gestion efficace de l'évaluation, pour leurs orientations au démarrage, leurs remarques et suggestions qui ont contribué à l'amélioration de cette évaluation finale. Il est utile de signaler que le GRE dont le DREPAT assure la présidence était composé de : (i) des partenaires du Gouvernement (MINEPAT, Agence Régionale de l'INS de l'Est, Université de Bertoua et Commune de Mandjou), des donateurs et PTF (KOICA, UNHCR et OIT), (ii) des partenaires ONG (ADRA, ASAD, ADELPA et IMC) et (iii) de l'équipe de l'UNICEF au niveau du Bureau Pays (Yaoundé) et du Bureau de Zone de Bertoua.

Les remerciements s'adressent également à l'ensemble des acteurs Gouvernementaux, Partenaires Techniques et Financiers, OSC et ONG, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux entretiens individuels, aux Focus Group Discussion et aux séances d'Evaluation avec les jeunes et les enfants. Qu'ils trouvent ici l'expression de la reconnaissance et de la gratitude de l'équipe commise à cet exercice. En effet, sans leur adhésion au bien-fondé de cette évaluation et leur collaboration, il n'aurait pas été possible de réunir toutes les évidences pertinentes qu'ils ont mises à la disposition des évaluateurs.

Il reste à espérer que les constats, conclusions, les leçons apprises et recommandations de cette évaluation du Projet KOICA-UNICEF (2021-2024) soient valorisées.

L'équipe d'évaluation

¹ La dénomination exacte de ce projet est la suivante : « **addressing child deprivation through resilience in the east region of Cameroon** »

RESUMÉ EXECUTIF

1. INTRODUCTION

Cette évaluation sommative et formative est réalisée dans le cadre du Projet KOICA-UNICEF (PKU, 2021-2024) dénommé « lutte contre les privations des enfants grâce à la résilience dans la région de l'est du Cameroun ». Avec un budget de USD 7,996,000, ce projet vise l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, protection de l'enfance, EHA) pour les personnes les plus vulnérables (réfugiés centrafricains, communautés d'accueil) dans les communes de Garoua Boulai, Mandjou, Bétaré-oya, Kentzou, Ouli et Ketté » dans la région de l'Est du Cameroun. Ce projet est mis en œuvre dans une approche multi-sectorielle afin de répondre aux privations multiples des enfants et accélérer l'atteinte des ODDs notamment les ODD 4.1, ODD 4.2, ODD 5.2, ODD 5.3, ODD 6.1, ODD 6.2, ODD 16.2 et ODD 16.9. Cette évaluation a été commanditée et réalisée grâce à l'appui technique et financier de l'UNICEF avec le soutien du Gouvernement du Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT). La présente évaluation conduite d'octobre à décembre 2024 prévue dans le plan de suivi-évaluation du projet est entreprise afin de favoriser la redevabilité et l'apprentissage de sa mise en œuvre. Elle vise à apprécier les réalisations dudit projet, de tirer les leçons apprises et de formuler des recommandations utiles pour informer la prise de décisions stratégiques et opérationnelles afin d'améliorer la seconde phase du PKU.

2. BUT, UTILISATION, UTILISATEURS ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Cette évaluation avait deux buts principaux. Le premier est formatif (apprentissage) en vue de servir non seulement à éclairer les stratégies de mise en œuvre du projet dans les années à venir, mais aussi à mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles à l'avenir. Le second est quant à lui sommatif (redevabilité) et vise à rendre compte auprès des bailleurs ainsi que des titulaires de droits (bénéficiaires : municipalités, communautés et enfants) le niveau d'atteinte des résultats du PKU. Les utilisateurs principaux de cette évaluation sont : le Gouvernement du Cameroun, les partenaires au développement à l'instar de KOICA, l'UNICEF et autres Agences du Système des Nations Unies (ASNU) ainsi que les ONG de mise en œuvre et les communautés/instances locales desservies.

De manière spécifique, l'évaluation vise sept (7) objectifs à savoir : (i) Dresser un bilan des réalisations de la mise en œuvre du PKU ; (ii) Déterminer la cohérence, l'efficacité des stratégies de mise en œuvre, l'efficience, l'impact, la durabilité des acquis du projet KOICA, son mode d'opérationnalisation pour la délivrance de services adaptés aux enfants et leurs communautés ; (iii) Expliciter la théorie du changement ayant guidé la mise en œuvre du projet ; (iv) Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non fonctionné y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ; (v) Estimer la contribution du projet en matière de réduction des écarts liés au genre, l'équité et l'amélioration de la situation des enfants les plus vulnérables ; (vi) Identifier les pistes de changement de comportement et social dans les domaines de la protection de l'enfant, de l'éducation des filles et de l'EHA ; et, (vii) Formuler des recommandations clés (stratégiques et opérationnelles) sur la manière d'améliorer la mise en œuvre et le renforcement de la performance du PKU.

3. PORTEE DE L'EVALUATION

La portée thématique de cette évaluation a concerné prioritairement les quatre (4) objectifs stratégiques du projet en lien avec les 3 secteurs d'interventions à savoir : (i) Assurer une éducation de qualité pour la réussite des apprentissages ; (ii) Assurer une éducation inclusive pour les groupes défavorisés ; (iii) Améliorer la santé grâce à des services fiables d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; (iv) Mettre en place ou renforcer un environnement protecteur pour tous les enfants grâce à la disponibilité des mécanismes de prévention contre les violences abus et négligences. La portée géographique de la collecte des données (quantitatives et qualitatives) primaires a couvert les niveaux central (Yaoundé), régional (Bertoua) et départemental (Lom Djerem et Kadey). Enfin, la portée chronologique a couvert le champ temporel allant de janvier 2021 à Décembre 2024.

4. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

Conformément aux termes de référence, l'évaluation s'est focalisée sur cinq (5) critères principaux du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG) et du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CAD/OCDE) à savoir : (i) cohérence, (ii) efficacité, (iii) efficience, (iv) impact et (v) durabilité. En plus de ceux-ci, deux autres critères transversaux ont été également pris en compte en l'occurrence l'égalité de genre, de droits humains et d'équité ainsi que la redevabilité). Ainsi, tous ces 7 critères ont été traités par 19 sous-questions d'évaluation développées à travers une matrice d'évaluation (Annexe A.8).

5. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation a adopté l'approche d'analyse de contributions se basant sur la théorie de changement revue par l'équipe d'évaluation tout comme celle de l'approche dite du « *Changement le Plus Significatif* (CPS) » qui vise à capter le changement et à appréhender les effets du PKU. De ce fait, l'évaluation a mobilisé sept (7) principales méthodes de collecte de données déroulées du 11 novembre au 13 décembre, à savoir : *la revue documentaire* avec 53 documents consultés dont notamment les enquêtes de base (2021) et finale (2024) du PKU réalisées par l'INS ; *les entretiens individuels semi-structurés* réalisés en mode présentiel et virtuel au niveau central (Yaoundé), régional (Bertoua) et départemental (Lom Djerem et Kadey) auprès de 32 informateurs clés (dont 9 femmes) sur les 34 interviews planifiés (soit 94% de taux de participation) ; 12 *récits de vie* réalisés sur les 12 attendus auprès des titulaires de droits (bénéficiaires) dans les 3 secteurs d'interventions du projet ; 16 séances de *Cadre/Evaluation H* sur les 16 projetées auprès de groupes de 6 à 8 enfants

(filles et garçons séparément) de moins de 12 ans ; un questionnaire en ligne pour lequel au total 70² personnes (93% de participation) sur les 75 répondants ciblés ont entièrement donné suite concernant l'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) ; 40³ Focus Group Discussion (FGD) réalisés sur l'ensemble des 40 projetés et 12 observations structurées des sites réalisées sur les 12 prévues dans les secteurs d'offre de services du PKU (Salles de classes et tables bancs, installations EHA, Enregistrement des naissances). Aussi, il est à relever que la participation des parties prenantes à ces focus group et aux séances de Cadre H s'est faite sur la base d'un échantillonnage à choix raisonné et intégrant l'approche genre et droits de l'homme. Ainsi, 269 femmes et 5 personnes vivant avec handicap ont participé aux entretiens, FGD et Cadre H réalisés.

Deux approches d'analyses sont appliquées pour cette évaluation : l'approche qualitative (analyse de contenu/comparative via le progiciel Excel) et l'approche quantitative (analyses statistiques descriptives avec le logiciel SPSS). Enfin, l'analyse globale des résultats s'est faite sur la base de constats empiriques soumis à un processus de triangulation résultant d'une comparaison croisée d'au moins trois méthodes de collecte/sources de données parmi toutes celles mises à contribution pour cette évaluation.

6. LIMITES DE L'ÉVALUATION ET MESURES DE MITIGATION MISES EN PLACE

Des limites (de nature à ne pas entacher la légitimité des résultats obtenus) au nombre de deux (2) pour lesquelles des mesures de mitigation ont été appliquées sont à souligner à l'issue de cette évaluation. La première limite est relative à l'indisponibilité des points focaux et de certaines personnes ressources identifiées pour les entretiens pendant la période allouée à la collecte des données. De ce fait, les personnes interrogées ont été prévenues longtemps à l'avance et, lorsque les rendez-vous en face à face ne pouvaient être honorés, ils ont été reprogrammés et réalisés par téléphone ou en mode virtuel. Enfin, la seconde limite est relative aux difficultés de retrouver les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires du projet à tous les niveaux (déconcentré et communautaire). Ce, du fait du temps écoulé entre la période de mise en œuvre et celle de l'évaluation ainsi que la forte mobilité de l'ensemble des acteurs quel que soit leur type. A ce titre, la mise à contribution de l'UNICEF et de certaines parties prenantes du projet a permis d'obtenir l'exhaustivité des cibles escomptés afin d'aboutir à une collecte des données de qualité.

7. PRINCIPAUX CONSTATS ET CONCLUSIONS PAR CRITERE D'ÉVALUATION

Les conclusions sont basées sur les réponses aux 7 critères d'évaluation assignés à cette recherche notamment :

1. Concernant **la cohérence**, l'évaluation a établi une cohérence et complémentarité effectives des interventions du PKU avec les composantes issues du Country Program Document UNICEF-Cameroun (CPD, 2022-2026) et les interventions des autres partenaires y compris les Agences du Système des Nations Unies (ASNU). Ainsi, l'EPEL a rendu explicite (98,5% de participants l'affirment dans une grande mesure), cette cohérence et complémentarité quand la revue documentaire du CPD (2022-2026) l'a également confirmée. En effet, l'évaluation a noté que les interventions du PKU étaient d'une part, en cohérence avec la vision du CPD (2022-2026) qui stipule de « *faire en sorte que chaque enfant au Cameroun, filles et garçons, y compris les adolescents-survit, s'épanouit, apprend, est protégé et développe tout son potentiel, contribuant ainsi à la croissance du capital humain et au bien-être social* ». Et d'autre part, il a été observé un alignement des 3 secteurs d'interventions (Education, protection et EHA) du PKU sur les Réalisations du CPD (2022-2026). Également, l'évaluation a noté que les interventions du PKU étaient complémentaires et en cohérence avec celles des partenaires œuvrant dans les communes ciblées à savoir le NRC, l'HURDA et la Croix-Rouge pour la protection⁴ et Care Intl, NRC, AIDER pour l'EHA⁵. D'ailleurs, cette cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec les interventions d'autres partenaires a permis d'éviter des doublons par la mise en place de plateforme/cadre de concertation/coordination au niveau des 6 communes du PKU. Toutefois, il s'avère nécessaire de renforcer la dotation en ressources financières de cette instance de coordination du PKU au niveau des communes en vue d'un fonctionnement optimal car, les assises bien que régulières, ont manqué de financements conséquents (perdiems des parties prenantes) pour se tenir. Pour y remédier, les communes à travers les Plans de Développement Communaux (PCD) pourraient prévoir et fournir ces ressources. En outre, les données de l'EPEL (57,6% dans une grande mesure), les entretiens individuels, les FGD et les observations réalisées ont permis de mettre en lumière une forte appréciation de la capacité du PKU à contribuer par ses stratégies (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) implémentées à : (i) la synergie, la collaboration et les complémentarités entre ses différentes composantes ; (ii) et à offrir un paquet de services aux cibles.

2. L'analyse de l'**efficacité** du projet évalué, appréhendée à travers les indicateurs de Résultats/Produits l'analyse a fait ressortir une performance satisfaisante (≥80% d'atteinte de l'objectif fixé) pour le Résultat 3 en rapport avec le *nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant de services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité* ainsi que pour tous les Produits du secteur de la protection de l'enfant, de l'éducation et de l'EHA. Il importe de préciser que le renforcement des capacités des travailleurs sociaux par

² Cette enquête a été réalisée auprès de 3 représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, 3 acteurs des CTD, 25 acteurs des OBC et 3 acteurs des ASNU ainsi qu'auprès de 36 titulaires de droits indirects constitués de représentants de bénéficiaires (hommes et femmes des communautés d'accueil et de réfugiés).

³ Dont 8 FGD (20%) pour les membres des OBC, 8 FGD (20%) avec les femmes, 8 FGD (20%) avec les hommes, 8 FGD (20%) avec les Adolescents et jeunes de 12 à 17 ans de sexe masculin et 8 FGD (20%) avec les Adolescents et jeunes de 12 à 17 ans de sexe féminin. Au total, 320 personnes ont été concernées par les FGD dont 160 (50%) de sexe masculin et 160 (50%) de sexe féminin.

⁴ Enregistrement des naissances et le référencement des cas de VBG

⁵ Aménagement des points d'eau, redynamisation du fond communal d'eau et mise en place du système de gestion efficace d'eau

le projet à travers le MINAS (régional et central) ayant été perçu contributif à la performance satisfaisante de la Composante SSP, il conviendrait de renforcer la production d'évidences y relatif. Les résultats de l'enquête finale quantitative du PKU renforcent cette tendance fournie par les résultats de l'évaluation. Le secteur de la protection enregistre les plus fortes améliorations des indicateurs (15% pour le recul des filles de 15-19 ans mariées avant 15 ans et 44% pour l'enregistrement d'enfants réfugiés de moins de 5 ans à l'état civil), suivi de l'éducation (amélioration de 33% du taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au secondaire) et enfin de l'EHA qui enregistre l'une des plus faibles améliorations (4,8% pour l'utilisation d'une source améliorée d'eau de boisson).

Également, l'évaluation a mis en exergue plusieurs facteurs (internes et externes à l'UNICEF) explicatifs de la non-atteinte des Résultats/Produits du projet évalué. Ces facteurs constituent également des possibles pistes d'actions pour plus d'efficacité pour d'éventuelles futures interventions. Ils sont en lien avec : (i) les lacunes ou défis en matière de mise à disposition opportunes de ressources financières et/ou matérielles ; (ii) la faiblesse du cadre de résultats du projet évalué et du reporting des indicateurs de Résultats ; (iii) les opportunités ratées d'établissement de partenariats stratégiques avec certains acteurs clés (MINEPIA ; MINEFOP ; MINJEC) qui auraient été utiles au suivi des bénéficiaires et à la pérennisation des acquis du projet ; (iv) l'absence de déconcentration de la gestion financière des administrations (Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie) ; et, (v) l'absence de prise en charge financière des volontaires communaux par les Mairies en dépit d'engagements préalablement pris pour leur rémunération.

3. Dans le cadre de l'analyse de l'efficacité du PKU, l'évaluation révèle de faibles niveaux d'exécution budgétaire du projet de l'ordre de 46%, 51%, 56% et 90% respectivement de 2021 à 2024 en dépit d'une forte mobilisation budgétaire (100%) ayant permis de disponibiliser de l'entièreté des 7 996 000 USD attendus pour la mise en œuvre du PKU. Cette faible exécution budgétaire observée entre 2021 et 2023 se justifie ainsi selon les parties prenantes par : (i) la lenteur au niveau des procédures de contractualisation des ONG du consortium ; (ii) la mise à disposition tardive des ressources financières pour les AGR aux OBC (RECOPE) et aux ménages bénéficiaires du Cash transfert en vue de lutter contre les mariages précoces et maintenir les filles à l'école ; (iii) des délais assez longs dans le traitement des documents financiers des partenaires. Aussi, l'évaluation a mis en exergue plusieurs facteurs de gestion ayant contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet au rang desquels : (i) l'intersectorialité et l'interopérabilité des stratégies de mise en œuvre ; (ii) le positionnement du projet dans les plateformes de coordination régionale de l'état-civil ; (iii) l'assouplissement des procédures de gestion financière par l'UNICEF ; (iv) l'implémentation des mécanismes communautaires. Bien que n'ayant pu être chiffrée, l'évaluation a noté la mise en œuvre de stratégies, en occurrence l'intersectorialité et le partenariat, comme favorable à la réduction des coûts d'exécution du projet. Enfin, l'évaluation a conclu à un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte des Résultats/Produits, les ressources allouées/utilisées pour les secteurs EHA, Éducation et pour tous les Produits du PKU.

4. L'analyse de la durabilité du projet évalué révèle une appréciation mitigée de la capacité du projet à établir des partenariats pour l'atteinte des résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis. Ainsi, 50% des parties prenantes interrogées de l'EPEL estiment ce fait dans une grande mesure tandis que 50% des autres parties prenantes sont de cet avis mais dans une faible mesure. Les raisons avancées d'une mise en œuvre du projet KOICA évalué perçue comme contributive à la création de partenariats les plus indiqués en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis sont entre autres : (i) l'établissement du Consortium d'ONG; (ii) la mise en place de plateformes de concertation/coordination des interventions aussi bien au sein des communes que central au niveau de la région de l'Est ; (iii) la mise en place d'accords de partenariats officiels entre l'UNICEF et 2 Mairies (Garoua Boulai et Mandjou) couvertes par le PKU ainsi que des partenariats Publics-privés à travers les ONG (IMC en occurrence) dans le cadre de la formation professionnelle des bénéficiaires au niveau local ; et, (iv) l'élaboration d'un plan de travail conjoint en 2023 avec l'OIT. En revanche, d'autres participant aux entretiens et FGD réalisés ont vu dans la mise en œuvre du projet une opportunité manquée d'établir des partenariats stratégiques pouvant garantir l'atteinte des résultats escomptés. En effet, sur la base de son mode opératoire reposant sur une mise en œuvre au niveau communal des interventions, l'évaluation n'a pas perçu l'implication des acteurs au niveau départemental dans certaines zones d'implémentation d'une part ainsi qu'il n'a pas été donné de mettre en exergue des partenariats stratégiques avec certains acteurs clés (MINEPIA ; MINEFOP ; MINJEC) qui auraient été utiles à la pérennisation des acquis du projet et au suivi des bénéficiaires (i) des formations professionnelles, (ii) des clubs d'écoute des émissions radios pour les adolescents.

Enfin, l'évaluation a identifié plusieurs facteurs ayant favorisé l'adhésion des populations et autres parties prenantes institutionnelles (administrations sectorielles, ONG) aux visions prônées par le projet évalué pour une amélioration de l'accès à la protection des enfants, à l'éducation et aux services de EHA. Ces facteurs d'adhésion des populations et de durabilité sont entre autres : (i) la pertinence de la réponse apportée par les interventions du projet évalué face aux besoins des populations ; (ii) le soutien des autorités locales/communales en charges des 3 Secteurs d'interventions ainsi que celui des leaders communautaires des zones d'intervention ; (iii) l'apport financier aux ménages bénéficiaires de transferts d'argent ainsi qu'aux RECOPE, aux animateurs communautaires et aux volontaires communaux par des appuis au financement d'AGR viables ; (iv) le renforcement et l'ancrage des interventions du projet dans les structures communautaires perçus comme essentiels pour leur durabilité ; et, (vi) l'organisation du « concours village ami d'enfant ».

5. Dans le cadre de l'impact, l'évaluation a relevé la contribution du projet évalué à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris celles de genre) et les déterminants comportementaux à travers le renforcement des systèmes communautaires (leur mise en place et renforcement des capacités techniques/financières des OBC) et institutionnels (renforcement des capacités techniques, mise en place de mécanismes institutionnels et création de nouveau service en charge spécifiquement de la gestion de l'eau). Ainsi, ces

changements sont appréhendés à travers les perceptions et attitudes des communautés bénéficiaires en lien avec les objectifs escomptés du PKU et sont observés dans tous les secteurs d'interventions du PKU. Ainsi, en se référant aux données de l'EPEL, l'évaluation révèle que « *la promotion et le respect des droits des enfants et des adolescent(e)s* » dans le secteur de la protection de l'enfant est le domaine d'intervention où il a été observé dans une grande mesure (59,4%) des changements durables les plus significatifs. Ensuite, s'en suivent par ordre d'importance décroissante, les domaines relatifs à « *l'accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescentes* » (47%), « *l'enregistrement et la disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants* » (46%) et « *l'accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance* » (45%). En revanche, l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates du secteur EHA est le domaine où il est signalé le plus faible changement durable significatif induit de la mise en œuvre des interventions du projet (37,7% dans une faible mesure), ce d'autant plus que, ce secteur n'a couvert que 15% des localités cibles soit 39 localités (dont 9 pour des ouvrages neufs et 30 pour des réhabilitations) et donc à peine 20% des 254 villages en termes d'infrastructures. Toutefois, l'évaluation a noté la persistance des facteurs limitant identifiés au niveau du critère d'efficacité qui ne facilitent guère les impacts escomptés relatifs aux changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels pour les secteurs d'interventions du projet.

6. L'évaluation a abouti selon l'EPEL au constat d'une intégration plus prononcée dans une grande mesure du principe d'**égalité de genre** comparativement aux principes de **droits de l'homme et d'équité** (67,2% ; 60,9% et 57,8% respectivement) aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet. Toutefois, l'évaluation constate que la prise en compte de la situation de handicap au titre du principe de droits de l'homme mérite d'être renforcée tant lors de la conception (aucune mention n'y a été faite pour les indicateurs) que pour le reporting (aucune mention n'y est faite dans les rapports du projet).

L'évaluation établit selon l'EPEL dans une grande mesure (62,5%) que le projet est parvenu à identifier et à éliminer les barrières culturelles, sociales et économiques qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services mis à leur disposition dans leurs communautés. Cette constatation est établie à travers six (6) types de mécanismes du projet en lien avec les activités SBC au sein des communautés desservies que sont : (i) l'implémentation d'interventions conjointes impliquant les chefs des communautés, le personnel de santé, les parents, les enfants, les enseignants et les OBC (RECOPE ; COSIFE ; AVUE) ; (ii) l'utilisation des transferts d'argent en tant que moyen de réduire la pauvreté au sein des ménages vulnérables ; (iii) l'autonomisation des adolescentes par leur placement dans des centres de formation professionnelle pour apprendre un métier ; (iv) la mise en place des clubs des adolescents ; (v) la mise en place du Mécanisme de Signalement des Violations des Droits de l'Enfant (MSVDE) ; (vi) la mise en place du mécanisme d'enregistrement des naissances dans les localités à travers les RECOPE. Toutefois, il est établi par l'évaluation que les sensibilisations autour de ces mécanismes ainsi mis en place devraient de plus en plus être portées par les radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant).

7. Enfin, s'agissant du critère de la **redevabilité** vis-à-vis des populations, l'évaluation a mis en évidence la perception dans une grande mesure (63,1%) selon les parties prenantes à l'EPEL de la participation de tous les membres de la communauté lors de toutes les phases du projet. Et, ce à travers : (i) la consultation des dirigeants et les représentants des communautés hôtes et réfugiés à l'approbation des priorités du projet et les cadres de résultats lors des réunions de consultations organisées dans chaque département (Lom et Djerem et Kadey) ; (ii) la mise en place des OBC aux phases d'implémentation et du suivi du projet ; (iii) l'implication des communautés lors des missions consultatives des parties prenantes institutionnelles ; (iv) l'existence de panneaux d'informations affichés sur les infrastructures de l'étape de construction à celle d'inauguration et même au-delà afin que les populations disposent de parfaites informations au sujet de ces infrastructures. En outre, l'évaluation a permis de constater l'existence et l'effectivité des mécanismes de feedback communautaires spécifiquement en ce qui concerne le cash transfert et la protection de l'enfant. Ainsi, ce mécanisme a été mis en place pour s'assurer que les cash transferts mis à contribution au sein des ménages aient été réellement utilisés dans le cadre escompté. S'agissant de la protection de l'enfant, l'évaluation établit que les OBC (RECOPE, COSIFE) ont contribué activement à ce mécanisme à travers la mise en place du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant. Toutefois, trois (03) principales raisons sont avancées en raison de l'accessibilité perçue dans une moyenne mesure (50,8%) aux mécanismes de feedback/réponses aux préoccupations, à savoir : (i) la méconnaissance de ce mécanisme par les populations ; (ii) le canal de communication relatif à l'usage du téléphone pour y faire recours ; (iii) le temps de réactivité jugé assez long pour la réception des réponses aux préoccupations posées.

8. LECONS APPRISSES

Quatre (04) leçons de niveau stratégique sont apprises au terme de cette évaluation, à savoir : (i) la forte contribution des stratégies mises en œuvre à l'atteinte des résultats escomptés ; (ii) la forte implication des acteurs institutionnels et des Mairies à toutes les étapes ayant permis l'obtention des résultats escomptés du PKU ; (iii) la prise en compte d'innovations par le PKU (le *Club Tech* relatif à l'intégration de la technologie et des applications ludiques dans l'enseignement des enfants en vue de rendre l'apprentissage plus captivante et efficace ; l'adaptation des ouvrages et services EHA aux changements climatiques à travers la priorisation de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau et l'adoption de l'approche villages amis des enfants) ; et, (iv) la forte contribution du partenariat stratégique UNICEF-Ube au processus de l'évaluation du PKU pouvant servir aussi de canal de dissémination des résultats obtenus et influencer la mise en œuvre de la seconde phase du projet. Quant au niveau opérationnel, quatre (04) leçons apprises sont à considérer et portent sur : (i) la mise en place d'instances communautaires fonctionnelles dans le cadre d'interventions multisectorielles, gage de

l'atteinte du principe de changement social et comportemental recherché au sein des communautés desservies et de la pérennisation des acquis du projet ; (ii) la nécessité d'alléger les procédures financières en fonction du contexte de mise en œuvre du PKU afin de garantir une mise à disposition en temps opportun des ressources financières; (iii) la nécessité d'étendre la gestion financière décentralisée à toutes les administrations déconcentrées ; et, (iv) la forte capitalisation des interventions des autres partenaires (ASNU, Mairies ; Privés) dans les zones du projet à travers l'établissement des partenariats stratégiques.

9. RECOMMANDATIONS

Au nombre de dix (10), elles sont présentées et classées par niveau de responsabilité (stratégique et opérationnel) :

❖ Au niveau stratégique

R1. Prévoir lors de la validation des PCD, une allocation des ressources financières conséquentes pour institutionaliser la tenue des réunions de coordination des interventions des projets (y compris le PKU) au niveau communal avec les partenaires au regard du rôle et de l'importance que revêt ce genre d'instance pour garantir l'appropriation des acquis d'une part, et dans le but de garantir son fonctionnement optimal d'autre part. Destinataires : Mairies ; UNICEF, KOICA et ONG de mise en œuvre.

R2. Renforcer la gestion de connaissances et la production d'évidences robustes, spécifiquement au renforcement des capacités des travailleurs sociaux réalisé grâce au PKU à travers le MINAS (régional et central) en vue d'appréhender dans sa globalité la contribution de ce renforcement fourni à la Composante « soutien psychosocial et services de protection des enfants ». Destinataires : MINAS ; DRAS ; UNICEF et ONG de mise en œuvre.

R3. Renforcer davantage les capacités des tous les acteurs du PKU sur l'engagement communautaire et le changement des comportements pour garantir une protection intégrée des enfants en lien avec la lutte contre les mariages des enfants, les grossesses précoces, et les autres formes de violences contre les enfants, tout en intégrant dans ces actions le principe de droits humains en rapport avec la prise en compte des enfants en situation d'handicap. Destinataires : MINAS/DRAS ; MINEDUB/DREB ; MINEE/DREE ; UNICEF ; KOICA et ONG de mise en œuvre et communautés desservies.

R4. Elargir pour plus d'efficacité et de durabilité des interventions du projet ainsi qu'une pérennisation des acquis par une meilleure contribution des structures étatiques, les partenariats stratégiques et/ou renforcer la coordination avec d'autres Ministères tels que ceux en charge de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de la jeunesse dans le cadre du suivi-accompagnement de proximité des bénéficiaires. Destinataires : MINEFOP ; MINJEC ; MINEPIA ; UNICEF ; KOICA et ONGs.

R5. Garantir la prise en charge financière des volontaires communaux par les Mairies à travers leur prise en compte lors de la validation des PCD, afin que ces derniers continuent d'assurer l'implémentation des interventions. Cette initiative permettrait non seulement de garantir la pérennisation des acquis du projet mais aussi la durabilité de celles-ci. Destinataires : Mairies ; UNICEF, KOICA et ONGs.

R6. Renforcer la couverture du PKU en termes d'infrastructures du secteurs EHA en vue de favoriser leur accès aux interventions y relatives et accroître par conséquent l'impact recherché en termes de changement social et comportemental au sein des communautés desservies. Destinataires : MINEE ; Mairies ; UNICEF, KOICA et ONGs.

R7. Renforcer les connaissances sur les droits des enfants et le bien-fondé de la promotion de ces droits à travers des activités de formation, de sensibilisation massive, de dialogue communautaire, d'engagement des autorités locales et utiliser les U-reports et les différentes autres plateformes qui existent et sont accessibles à cet effet. Destinataires : MINAS/DRAS ; MINEDUB/DREB ; MINEE/DREE ; UNICEF ; KOICA et ONG de mise en œuvre et communautés desservies.

❖ Au niveau opérationnel

R8. Remédier aux dysfonctionnements observés qui entravent l'efficacité et l'efficience des interventions du projet KOICA par la mise en place de 3 types d'actions correctrices en lien avec : (i) Les lacunes/défis en matière de mise à disposition opportune de ressources financières et/ou matérielles (moyens de déplacement pour les ONG/volontaires communaux) ; (ii) Des délais assez longs dans le traitement des documents financiers ainsi que le non-respect des délais de liquidation des fonds attribués ; et, (iii) Le faible nombre de personnel au niveau des centres sociaux (CESO) des DRAS ne facilitant pas le traitement de la gestion des cas issus du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant au niveau de cette entité. Destinataires : MINAS ; DRAS ; UNICEF et ONGs.

R9. Accentuer auprès des radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant) les actions dans les communautés desservies concernant le changement social et comportemental dans le but de leur acceptation de la perception positive de l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance, (y compris les questions liées au mariage précoce des enfants, les grossesses précoces en milieu scolaire, le travail des enfants, la préférence des garçons en matière de scolarisation/ déclaration de naissances et la méconnaissance du respect des droits de l'enfant). Destinataires : UNICEF ; ONGs et communautés.

R10. Mener des actions de communication à l'endroit des populations des zones desservies en vue de pallier à la faiblesse de leur accessibilité aux mécanismes de feedback et de réponses aux préoccupations en lien avec l'accès aux interventions mises en œuvre. Ces actions seront en lien avec la sensibilisation sur : (i) la promotion de la connaissance de ce mécanisme par les populations ; (ii) l'existence et l'usage des canaux de communication autres que celui du téléphone pour y faire recours ; (iii) la nécessité d'être patient afin de recevoir des réponses adéquates aux préoccupations posées. Destinataires : UNICEF ; ONGs et communautés desservies.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte géographique

1. La région de l'Est est située à la frontière avec la RCA, et correspond à l'espace territorial de la province de l'Est créée en 1972. Elle a pour chef-lieu Bertoua. Elle est limitée au nord par la région de l'Adamaoua, au sud par la République du Congo, à l'est par la République Centrafricaine (RCA) et à l'ouest par les régions du Centre et du Sud. Elle a une superficie de 109 000 Km², soit un 1/4 de la superficie nationale. Le département du Haut-Nyong à lui seul occupe plus du tiers (32,7%) de la superficie de la région. Viennent ensuite dans l'ordre décroissant les départements du Boumba-et-Ngoko (29,0%), du Lom-et Djerem (23,7%) et de la Kadey (14,7%). Sur le plan administratif, la région de l'Est compte 4 départements, 33 arrondissements/communes et une communauté urbaine qui est celle de Bertoua. Les 4 départements et leurs chefs-lieux, les 33 arrondissements et les 33 communes.

1.2 Contexte économique, sanitaire et sociodémographique de la région de l'Est Cameroun

2. Les indicateurs contenus dans le **Tableau 1.1** mettent en exergue les contextes économique, sanitaire et sociodémographique de la région de l'Est du Cameroun et justifient la nécessité de la mise en œuvre des interventions du projet évalué.

Tableau 1.1: Indicateurs économique, sanitaire et sociodémographique de la région de l'Est du Cameroun

Situation	Indicateurs	Niveau de l'indicateur	Source
Economique	Taux de pauvreté	41,5%	ECAM 5, 2022 ⁶
Sanitaire	Proportion des enfants victimes de violence physique à la maison	66,4%	MICS 5, 2014
	Proportion des enfants victimes de violence psychologique comme forme de discipline	88,7%	
Sociodémographique	Population de la région	1 045142 habitants	Projections démographiques de l'INS, 2020
	Taille moyenne des ménages	4,7 personnes	
	Proportion d'enfants de 0-4 ans	17%	
	Proportion d'enfants de 5-14 ans	27,9%	
	Proportion de personnes de 15 - 64 ans	52,2%	
	Proportion de personnes de 65 ans ou plus	2,9%	
	Proportion de personnes vivent avec un handicap	2%	
	Accès à l'électricité	1/3 de la population	Enquête complémentaire à l'ECAM 4, INS, 2020

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation

3. Aussi, le contexte initial de mise en œuvre du PKU dans la région de l'Est ainsi que le niveau atteint par les indicateurs de base à l'issue de l'implémentation du projet sont fournis à partir des données issues de l'enquête de référence (Mai 2021) et de l'enquête finale⁷ (Décembre 2024) (**Tableau 1.2**). Selon la formule fournie ci-après, on note ainsi une évolution notable de l'ensemble des indicateurs visés par le PKU dans la mesure où les interventions du projet évalué ont permis une nette amélioration de l'accès aux services dans tous les 3 secteurs.

Taux d'évolution des indicateurs = (Valeur atteinte-Valeur de base) x 100/ (Valeur de base)

Tableau 1.2: Evolution des indicateurs de base du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024)

Secteurs	Indicateurs	Valeur de base (2021)	Valeur Atteinte (2024)	Taux d'évolution (%)
Education	Taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au primaire	59	67,7	14,7
	Taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au secondaire	21,3	28,3	32,9
WASH	Pourcentage de la population utilisant une source améliorée d'eau de boisson	75,7	79,3	4,8
	Pourcentage de la population utilisant une installation sanitaire améliorée	47,8	55,6	16,3
Protection	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	50,8	55,4	9,1

⁶ [Depliant-Ecam-5-Fr-.pdf](#)

⁷ Enquête finale réalisée par l'INS dont le rapport est en cours et qui vise à évaluer les progrès accomplis sur les indicateurs d'effet et de produits du projet dans les six communes ciblées à la première phase du projet à savoir Garoua Boulai, Bétaré Oya, Mandjou, Kétté, Kentzou, Ouli et dans les deux communes supplémentaires de la deuxième phase du projet que sont Batouri et Ngoura

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Pourcentage d'enfants de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	49,3	9,3
Pourcentage d'enfants réfugiés de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	35,6	51,4	44,4
Pourcentage d'enfants réfugiés de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	42,9	-4,9
Pourcentage d'enfants non réfugiés de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	53,9	55,8	3,5
Pourcentage d'enfants non réfugiés de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	50	10,9
Pourcentage de filles de 15-19 ans mariées avant 15 ans	7,7	6,5	-15,6
Pourcentage de filles de 20-24 ans mariées avant 18 ans	39	42,6	9,2

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation à partir de donnée fournis par l'INS

1.3 Situation des besoins en services sociaux et de protection de l'enfant au moment de la conception du Projet

4. La situation des enfants décrite ci-haut interpelle le gouvernement et ses partenaires dont l'UNICEF à agir dans une approche multi-sectorielle afin de répondre aux privations multiples des enfants et assurer la résilience. A travers la mise en œuvre du projet KOICA, l'UNICEF s'est efforcé d'accroître les compétences d'apprentissage de base et de renforcer les capacités des enseignants afin de garantir une éducation de qualité aux enfants marginalisés (*ODD 4.1 Les filles et les garçons suivent un enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité et ODD 4.2 Les filles et les garçons ont accès à un développement de qualité de la petite enfance*). Cette initiative visait à garantir également que les filles restent à l'école et terminent leur programme d'éducation afin de retarder l'âge du mariage. En parallèle, la protection de l'enfance avait pour objectif de veiller à ce que la gestion des cas d'enfants, filles et garçons vulnérables touchés par le conflit, de les aider à retourner à l'école (*ODD 16.2 Violence et exploitation des enfants*) et soutienne les filles victimes de violences basées sur le genre, y compris le mariage des enfants (*ODD 5.2 Violence contre toutes les femmes et les filles et ODD 5.3 Mariage d'enfants et MGF*). L'UNICEF a veillé également, à travers ce projet, à renforcer les capacités des officiers d'état civil, des agents de santé, des chefs traditionnels et religieux à jouer leur rôle dans l'enregistrement des naissances afin d'éviter de laisser des enfants derrière (*ODD 16.9 Enregistrement des naissances*). En outre, pour garantir une gouvernance et une responsabilité plus fortes envers les communautés et les citoyens, l'UNICEF travaillera à ancrer la budgétisation de l'état civil au niveau communal.

1.4 Historique et gouvernance de l'évaluation

5. Tenant compte du contexte d'aggravation des privations des enfants et particulièrement les jeunes filles dans la région de l'Est Cameroun, il est requis une évaluation sommative et formative du projet KOICA au terme de quatre années de sa mise en œuvre. Ceci, en vue de documenter des effets et de l'impact du projet dans ces zones cibles d'intervention.

6. C'est dans cette logique qu'il a été envisagé le recrutement d'une équipe d'évaluation constituée d'un consultant international et d'un consultant national avec une expérience avérée dans la mise en œuvre des évaluations pour réaliser cette évaluation du projet KOICA.

7. Aussi, en accord avec les TdR (**Annexe A.1**), cette évaluation a été réalisée sous la supervision du Gestionnaire global de l'Evaluation (GE), en l'occurrence le chargé de suivi et évaluation du bureau UNICEF Cameroun. Aussi, un Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) a été également mis en place pour mener à bien cette évaluation et sera aidé dans cette tâche par la spécialiste en évaluation multi-pays basée au Cameroun. Ce Groupe de référence est présidé par le Délégué Régional de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire (DREPAT) et est composé (i) des partenaires du Gouvernement (MINEPAT, Agence Régionale de l'INS de l'Est, Université de Bertoua et Commune de Mandjou), des donateurs et PTF (KOICA, UNHCR et OIT), (ii) des partenaires ONG (ADRA, ASAD, ADELPA, IMC et AIDER), (iii) de l'UNICEF (Chef de Bureau de Zone de Bertoua, Chef des Opérations de terrain, Chef PMR, Spécialiste Evaluation multi-pays, Spécialiste M&E, Points Focaux sections transversales (SBC, Politiques sociales, Gender & Adolescents).

CHAPITRE 2 : OBJET DE L'ÉVALUATION

Tableau 2.1: Aperçu de l'objet de l'évaluation

Titre du projet	Projet pour répondre aux privations des enfants à travers la résilience
Pays	Cameroun
Baillleurs	Agence Coréenne de Coopération International (KOICA)
Budget total	USD 7,996,000
Durée	2021 à 2024
Objectif global et spécifiques	<p>Objectif global</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès aux services de protection, d'éducation et d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour les enfants touchés par la crise centrafricaine dans la région de l'Est. - Renforcer les systèmes et les mécanismes de résilience communautaire pour identifier et soutenir les enfants vulnérables. <p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une éducation de qualité pour la réussite des apprentissages ; - Éducation inclusive pour les groupes défavorisés et ; - Améliorer la santé grâce à des services fiables d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; - Fournir un espace protecteur à tous les enfants grâce à la disponibilité des mécanismes de prévention des violences et de réponses appropriées.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Résultat 1 : Les droits des enfants et des adolescentes sont promus et mieux respectés. - Résultat 2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés et disposent d'un acte de naissance. - Résultat 3 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents ont accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité. - Résultat 4 : D'ici à 2024, les enfants et les adolescents ont accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates. - Résultats 5 : D'ici à 2024, les enfants et les adolescents ont accès à une éducation de qualité.
Titulaires de droits (Bénéficiaires attendus)	Les bénéficiaires attendus directs au nombre de 50 000 par an (près de 200 000 pendant les 4 ans de la durée du projet). Les bénéficiaires attendus indirects sont composés de la population des 6 communes, notamment les parents, les enseignants, les directeurs, les chefs religieux/locaux et les organisations locales, y compris les réfugiés (plus de 430 000 personnes).
Couverture géographique	<p>Région : Est ; Départements : Lom et Djerem et Kadey</p> <p>Communes : Garoua Bouali, Mandjou, Bétaré-Oya, Kentzou, Ouli and Ketté.</p>
Partenaires (institutionnels, OSC, OBC, Secteur privés) de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services centraux et déconcentrés des ministères sectoriels (Protection, Education, EHA); ▪ Les Mairies des zones desservies ; ▪ Le Consortium d'ONG ADRA-ASAD-ADELPA, IMC ; ▪ Les OBC (RECOPE, COSIFE, Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et Associations Villageoises d'Usagers de l'Eau (AVUE)).

Source : Note conceptuelle du projet UNICEF- KOICA

2.1 Présentation du PKU

8. Les enfants de la région de l'Est sont sérieusement touchés par la disponibilité limitée des services sociaux de base. Ils sont privés d'un grand nombre de leurs droits fondamentaux, à savoir l'éducation, la santé, l'environnement protecteur, l'eau, l'assainissement et la protection sociale. En outre, certaines communes de la région sont continuellement exposées aux menaces de sécurité causées par les activités des groupes armés non étatiques opérant à la frontière entre le Cameroun et la République centrafricaine.

9. Le projet reflète la mission de la KOICA qui consiste à garantir le droit des enfants à l'éducation/à la protection de l'enfance et à l'eau et à l'assainissement pour tous en renforçant les secteurs de l'éducation, de la protection de l'enfance et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène afin de renforcer la résilience des systèmes et des communautés dans la région de l'Est. Le projet répond aux objectifs stratégiques suivants : Une éducation de qualité pour la réussite de l'apprentissage, une éducation inclusive pour les groupes défavorisés, une amélioration de la santé grâce à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement fiables et un espace protecteur pour tous les enfants.

10. C'est dans cette logique que le bureau pays de l'UNICEF Cameroun grâce au financement (USD 7,996,000) de la coopération du Gouvernement de Corée du Sud (KOICA) s'est engagé à contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de protection, d'éducation et d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour ces enfants touchés par la crise centrafricaine dans la région de l'Est du Cameroun. La collaboration entre la KOICA et l'UNICEF dans la région Est vise à s'attaquer aux causes profondes des principales privations énumérées ci-dessus et à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les municipalités ciblées. Les interventions sont également axées sur le renforcement des systèmes et des mécanismes de résilience communautaire afin d'identifier et de soutenir les enfants vulnérables.

2.2 Importance du PKU

11. Le PKU (2021-2024) revêt une importance capitale pour divers acteurs impliqués dans sa mise œuvre. Ainsi :

- ❖ Ce projet est important dans la mesure où il concourt à la réalisation de sa mission d'assurer la réalisation des droits des enfants, en particulier les plus vulnérables d'une part, et des ODD d'autre part à travers spécifiquement :
 - ✓ **L'éducation**, il s'agit de contribuer à la réalisation des **ODD 4.1** : « *Les filles et les garçons doivent achever un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité* », et **ODD 4.2** « *Les filles et les garçons doivent avoir accès à un développement de la petite enfance de qualité* » ;
 - ✓ **La protection** : il s'est agi de veiller à ce que la gestion des cas des enfants vulnérables touchés par le conflit, filles et garçons, les aide à retourner à l'école (**ODD 16.2** « *Violence et exploitation des enfants* ») et à soutenir les filles victimes de violences basées sur le genre, y compris le mariage des enfants (conformément à l'**ODD 5.2** « *Violence contre toutes les femmes et les filles* » et à l'**ODD 5.3** « *Mariage des enfants et mutilations génitales féminines/exploitation des enfants* »). Aussi, avec ce projet, l'UNICEF s'est efforcé également de renforcer la capacité des officiers d'état civil, des agents de santé, des chefs traditionnels et religieux à jouer leur rôle dans l'enregistrement des naissances, afin d'éviter que des enfants ne soient laissés pour compte (**ODD 16.9** « *Enregistrement des naissances* ») ;
 - ✓ **EHA** : le projet a visé l'amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de qualité (**ODD 6.1** « *Accès équitable à l'eau potable à un prix abordable* » et **ODD 6.2** « *Assainissement et hygiène adéquats et équitables pour tous et fin de la défécation à l'air libre* »).
- ❖ **Pour le gouvernement** : Les interventions du projet évalué s'avèrent importantes dans la mesure où elles sont en droite ligne avec la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) notamment le pilier 4 sur le Capital humain et les priorités nationales. Par ailleurs, les interventions du projet s'alignent dans chaque secteur avec les priorités des plans communaux de développement.
- ❖ **Pour le bailleur/Donateur** : L'importance du projet KOICA pour le Bailleur/Donateur se révèle dans sa volonté de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie pour l'enfant et l'adolescent dans la région de l'Est Cameroun à travers ce projet, visant à réaliser l'alignement stratégique l'assistance humanitaire et le développement et par conséquent la promotion de la paix à travers la résilience communautaire.
- ❖ **Pour les communautés (enfants, familles, etc.)** : Dans un contexte où les communautés d'accueil et les réfugiés, en particulier les enfants et les adolescents, ont un accès limité aux services sociaux, ce projet qui s'est concentré sur 6 communes de la région Est s'inscrit dans la perspective de relever le niveau des indicateurs sociaux. En effet, les enfants vivant dans ces communes sont gravement privés de services sociaux.
- ❖ **Pour les communes** : Le projet est aligné aux priorités des communes décrites dans les PCD. Il contribue également au renforcement des leadership des communes à travers les cadres de concertations au niveau communal.

2.3 Cadre de résultats du PKU

12. Le cadre de résultats (**Annexe A.2**) retrace l'ensemble des résultats et produits attendus du projet ainsi que les principaux indicateurs de résultats, les activités à mettre en œuvre et les parties responsables pour chaque activité. Il présente cinq (05) indicateurs de résultats pour les trois secteurs d'intervention du projet évalué. On dénombre au total neuf (09) indicateurs de produits pour les secteurs de la protection de l'enfant (06), du EHA (01) et de l'éducation (02).

2.4 Stratégie de mise en œuvre du PKU

13. Le projet a adopté une approche globale pour la mise en œuvre avec bien sûr des spécificités dans chaque secteur. Ainsi, la mise en œuvre a été basée sur des partenariats avec les Organisations de la Société Civile (OSC), les structures déconcentrées du Gouvernement, les Mairies et les radios communautaire. Ces éléments ont été au cœur de la mise en œuvre du Projet à travers une approche communautaire porteur de changement de comportement sociale et un partenariat solide avec les municipalités et l'accompagnement des ministères sectoriels.

14. De manière spécifique, la stratégie de mise en œuvre du projet a reposé sur plusieurs axes dont :

- ❖ **Dans le cadre de la protection de l'enfance**, pour *l'enregistrement des naissances*, la stratégie a été basé sur le rapprochement des services des population à travers la mise en place des postes d'état civil dans les formations sanitaires charger d'enregistrer les naissances survenues dans les FOSA et les mécanismes communautaires d'enregistrement des naissances chargés de d'enregistrer les naissances en communauté. Concernant, la *lutte contre le mariage d'enfant*, les stratégies déployées sont relatives à la mise en place de mécanisme communautaire de prévention, de détection et de prise en charge des cas, la fourniture de transfert monétaires aux familles ayant des filles à risque, les formations professionnelles aux

filles à risque avec kit de démarrage, le développement de modules de formation sur la lutte contre le mariage d'enfant, la formation des adolescentes sur les compétences de vie courante et les activités de SBC en faveur de la lutte contre le mariage d'enfant. En outre, concernant la *promotion des droits des enfants et des mécanismes de protection*, il a été procédé à la mise en place des mécanismes communautaires de protection des enfants (RECOPE, Clup Ado, etc). Enfin, dans le cadre de la *protection des enfants contre les violences*, il a été mis en place des mécanismes communautaires de protection, le SSP ainsi que le programme de parentalité positive.

- ❖ **Dans le cadre du EHA**, il est question de fournir une amélioration durable de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les communautés et dans les écoles ceci à travers la construction des Mini Adduction d'Eau solaire, la réhabilitation des forages et la mise en place de mécanisme de gestion durable. Aussi, un mécanisme de gestion durable des ouvrages WASH a été mis en place à travers la Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable.
- ❖ **Dans le cadre de l'Education**, il a été question de la promotion de l'éducation pour tous les enfants à travers la mise en place, la formation et le suivi des structures communautaires pour le suivi des inscriptions et la fréquentation des enfants en âge scolaire. Des campagnes de promotion du "*Back & Stay in School*" ont été organisées. Aussi, il a été aussi question de l'augmentation des capacités d'accueil des écoles à travers la construction des salles de classe inclusives et de l'amélioration de la qualité de l'éducation par le déploiement du modèle de supervision pédagogique, la construction de latrines inclusives et la formation des enseignants et le renforcement de la gouvernance scolaire.

15. Outre ces stratégies, l'implémentation du PKU a reposé sur un plan stratégique de communication et de mobilisation sociale déclinés sous deux angles à savoir assurer la visibilité du projet et mener des activités de mobilisation sociales pour le changement de comportement social. Le tableau **A.3 en Annexe** présente pour chaque secteur, les interventions clés qui ont été menées ainsi que les acteurs de mise en œuvre et les localités respectives de ces interventions.

2.5 Théorie de changement du PKU

16. L'approche globale adoptée pour cette évaluation étant basée sur l'analyse de contribution, dès lors une Théorie de Changement (TdC) a été élaborée par l'équipe d'évaluation à l'issue de la revue documentaire et des entretiens préliminaires faites auprès de parties prenantes lors du rapport de démarrage. L'équipe d'évaluation s'est attelée à confronter cette TdC ainsi élaborée avec les avis recueillis lors des entretiens réalisés tout en tenant compte également de l'implémentation des interventions du projet évalué. Ce, en vue de garantir sa conformité et de parvenir ainsi à une TdC finale (**Annexe A.4**) tenant compte de toutes les contributions des parties prenantes.

2.6 Couverture géographique du PKU

17. Les principales cibles du PKU sont les communes les plus affectées par la crise centrafricaine dans les départements du Lom et Djérem et de la Kadey, en occurrence respectivement Garoua-Boulai, Mandjou et Bétaré-Oya et Kentzou, de Ouli et de Ketté.

2.7 Rôles et responsabilités des parties prenantes du PKU

18. Le projet est mis en œuvre par l'équipe de bureau de zone de UNICEF Bertoua en collaboration avec d'autres parties prenantes des secteurs de la protection de l'enfance, de l'eau, de l'assainissement et de l'éducation, telles que les services locaux et centraux, les Maires, les ONG et les organisations communautaires. L'UNICEF collabore avec les agences de l'ONU (HCR, UNFPA, BIT) et d'autres partenaires techniques tels que les agences de coopération bilatérales et multilatérales (KOICA, AFD entre autres). L'UNICEF Yaoundé soutient le bureau de zone dans les domaines du plaidoyer, des appuis techniques, de la planification, de la coordination, du suivi et de l'évaluation.

19. Dans le cadre de ce projet, les institutions gouvernementales et leurs démembrements fournissent un soutien technique polyvalent aux municipalités et aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre des interventions. Les détails des parties prenantes impliquées et des rôles attribués sont présentés dans le tableau de l'**Annexe A.5**.

2.8 Budget et partenaires de mise en œuvre du PKU

20. Sur la période de 2021-2024, le montant global du financement de la KOICA pour l'intervention de l'UNICEF dans la région de l'Est camerounais afin de contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de protection, d'éducation et d'eau, d'assainissement et d'hygiène pour les enfants touchés par la crise centrafricaine s'élevait à USD 7 996 000 soit 4 397 800 FCFA. Le tableau 5 présente la répartition de cette enveloppe budgétaire au cours de la période de mise en œuvre du projet.

21. Sur la base de la documentation fournie et exploité à date, seules les informations financières sur les ONG ADRA et IMC sont disponibles et font état d'une allocation budgétaire de 1 035 899 009 FCFA et 186 370 634 FCFA respectivement pour la mise en œuvre des activités du projet dans leur zone géographique de compétence (**Annexe A.6**).

CHAPITRE 3 : BUT, UTILISATEURS ET UTILISATIONS DE L'ÉVALUATION

3.1 But

22. Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage. En ce qui concerne la **redevabilité**, cette évaluation rendra compte des résultats (attendus ou pas) qui ont été atteints par le projet KOICA, auprès des bailleurs (redevabilité verticale) ainsi que bénéficiaires (municipalités, communautés et enfants). Quant à l'**apprentissage**, cette évaluation servira non seulement à éclairer les stratégies de mise en œuvre du projet dans les années à venir, mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être examinées plus à l'avenir.

3.2 Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

23. Cette évaluation devrait générer des recommandations qui aideront le personnel des programmes de l'UNICEF ainsi que les autres parties prenantes (voir **Annexe A.5**) à adapter la mise en œuvre des composantes de la nouvelle phase du projet. Le **Tableau 3.1** résume les principaux utilisateurs ainsi que les utilisations envisagées de la présente évaluation.

Tableau 3.1: Utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
UNICEF Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le développement des stratégies de mise en œuvre de la nouvelle phase du projet mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être examinées plus avant à l'avenir ; Identifier les stratégies qui ont un impact élevé sur les titulaires de droits ; Informer le l'élaboration du Prochain Document de Programmation Pays de l'UNICEF ; Capitaliser sur les acquis du projet en renforçant la qualité, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions ; Renforcer leur stratégie de plaidoyer auprès des partenaires techniques, administrations territoriales et déconcentrées en faveur de la protection de l'enfant, en particulier les plus vulnérables.
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> Générer des preuves indépendantes des contributions des investissements dans la réalisation des objectifs stratégiques de renforcement de la résilience au Cameroun ; Éclairer les décisions de KOICA de continuer à soutenir l'UNICEF au Cameroun.
Gouvernement Délégations Régionales du MINEPAT, MINEDUC, MINPROFF, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Orienter les choix stratégiques en faveur des enfants, en particulier les plus vulnérables Identifier les stratégies qui ont un impact élevé sur les individus et communautés Capitaliser les leçons apprises et intégrer les bonnes pratiques ; Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques avec les autres projets/programmes ; Plaider en faveur d'investissements appropriés pour assurer la qualité des programmes pour les enfants.
Détenteurs de droits dont les cibles directs (enfants, adolescentes, adolescents, jeunes, familles et communautés) et indirects (les parents, les enseignants, les directeurs, les chefs religieux/locaux et les organisations locales)	<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux communautés l'occasion de partager leurs expériences et réflexions sur les changements apportés par le programme dans la vie des enfants, des familles et communauté. Recueillir les suggestions des détenteurs de droits pour aider à améliorer la nouvelle phase du projet et autres programme UNICEF Cameroun afin de répondre aux attentes de la communauté ; Disséminer les constats, conclusions et recommandations de cette évaluation afin de favoriser la participation et l'implication des détenteurs de droits aux interventions du programme en adoptant/répliquant les approches opérationnelles attestées comme les plus performantes par l'évaluation.
Agences SNU et ONG partenaires de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées dans la mise en œuvre des interventions ; Développer de nouvelles stratégies d'intervention ; Se familiariser avec les approches estimées comme performantes par l'évaluation et les introduire plus systématiquement dans les interventions.

CHAPITRE 4 : OBJECTIFS, PORTÉE, CRITERES ET QUETIONS/SOUS QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

4.1 Objectifs de l'évaluation

24. L'objectif global de cette évaluation est de mener une analyse plus approfondie de l'efficacité des différentes composantes, stratégies, ainsi que les enseignements tirés et des recommandations pour éclairer la mise en œuvre future. L'évaluation est sommative dans le sens où il attend une évaluation objective et critique de l'impact du programme, les réalisations et les succès du projet.

25. De manière spécifique, l'évaluation de ce projet vise les objectifs ci-après :

1. Dresser un bilan des réalisations faites dans la mise en œuvre du KOICA de 2021 à 2024 (par rapport aux résultats attendus) ;
2. Déterminer la cohérence, l'efficacité des stratégies de mise en œuvre, l'efficience, l'impact, la durabilité des acquis du projet KOICA, son mode d'opérationnalisation pour la délivrance de services adaptés aux enfants et leurs communautés ;
3. Expliciter la théorie du changement ayant guidé la mise en œuvre du projet ;
4. Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non fonctionné y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
5. Estimer la contribution du projet en matière de réduction des écarts liés au genre, d'équité et d'amélioration de la situation des enfants les plus vulnérables ;
6. Identifier les pistes de changement de comportement et social dans les domaines de la protection de l'enfant, du EHA, de l'éducation des filles et de la cohésion sociale, EHA ;
7. Formuler des recommandations clés (stratégiques et opérationnelles) dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière d'améliorer la mise en œuvre et le renforcement de la performance du projet.

4.2 Portée de l'évaluation

4.2.1 Portée thématique

26. L'évaluation porte sur l'ensemble du projet KOICA avec une attention particulière vers les activités mise en œuvre dans les domaines suivants : (i) l'accès à une éducation de qualité pour les enfants à travers l'augmentation des capacités d'accueil des écoles, le renforcement des capacités des enseignants, la distribution de matériel scolaire et d'apprentissage, la promotion de l'apprentissage à travers l'innovation et l'appui à la supervision pédagogique ; (ii) l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles et en communauté par la construction et la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement et le renforcement des mécanismes de gestion du service de l'eau dans les communes ; (iii) l'enregistrement des naissances par le rapprochement des services d'enregistrement de naissances des populations (la mise en place des postes avancés d'état civil dans les formations sanitaires et les mécanismes communautaires d'enregistrement des naissances) ; (iv) la lutte contre le mariage d'enfant à travers l'éducation et l'engagement des acteurs, la formation d'intervenant sur et des jeunes filles sur cette thématique et les mise en place des mécanismes communautaires de prévention et réponse en cas de cas ; (v) la protection de l'enfant à travers le renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfant et la mise en place des mécanismes communautaires de protection de l'enfant.

4.2.2 Portée géographique

27. L'étude documentaire qui a été menée dans le cadre de cette évaluation a couvert toutes les activités du projet essentiellement sur les 6 communes d'intervention du projet à savoir Garoua Boulai, Bétaré-Oya et Mandjou dans le département du Lom et Djérem et Kétté, Kentzou et Ouli dans le département de la Kadey. Dans le cadre de la collecte des données, 4 sites de collecte des données primaires ont été pris en compte à savoir Garoua Boulai et Bétaré-Oya dans le département du Lom et Djérem ainsi que Kétté et Kentzou dans le département de la Kadey. La **Figure 1.1** ci-après donne un aperçu de la couverture géographique du projet.

4.2.3 Portée chronologique

28. L'évaluation a couvert toutes les activités mises en œuvre entre janvier 2021 et juin 2024 dans les 6 communes d'intervention du projet évalué tel que requis pas les TdR. Toutefois, la portée chronologie de l'évaluation a été étendue jusqu'en décembre 2024 selon le niveau de disponibilité des données fournies à l'équipe d'évaluation.

4.3 Critères d'évaluation

29. Afin d'atteindre le but et les objectifs de l'évaluation et répondre aux utilisations attendues, conformément au TdR, l'évaluation a porté sur cinq (05) du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques OCDE/DAC : (i) cohérence, (ii) efficacité, (iii) efficience, (iv) impact et (v) durabilité (voir Figure 3). En plus de ces critères, deux critères additionnels relatifs aux considérations de genre, de droits humains et d'équité ainsi qu'à la redevabilité aux populations affectées ont été pris en compte dans le cadre de cette évaluation. Aussi, compte tenu des thématiques couvertes par le projet évalué, un accent particulier a été mis sur l'approche intégrée de protection de l'enfant.

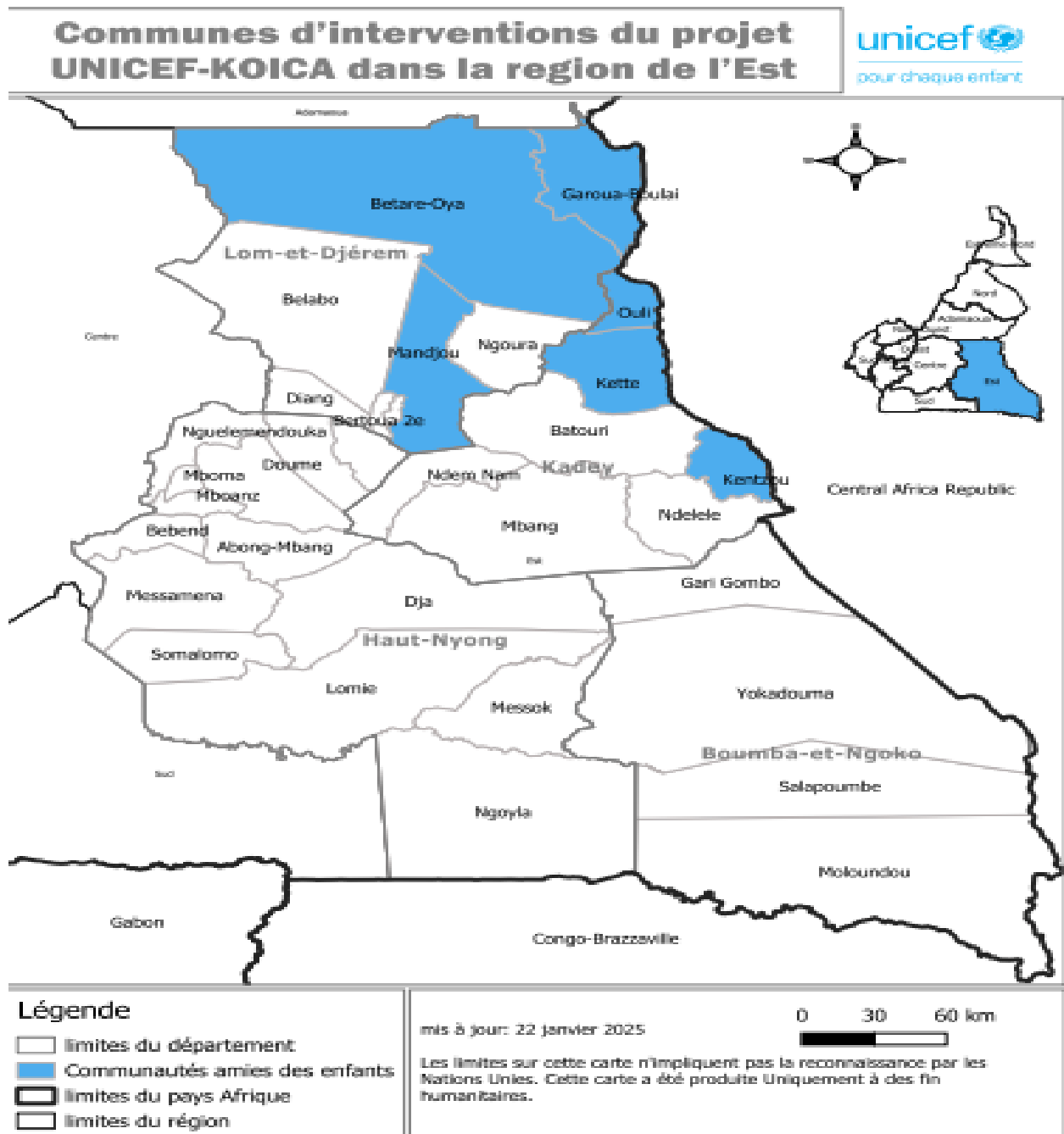


Figure 4.1: Couverture géographique du projet KOICA-UNICEF

4.4 Questions et sous-questions d'évaluation

30. Il est essentiel de relever que Questions d'Evaluation (QE) et les Sous-Questions d'Evaluation (SQE) ont été développées sur la base de la TdC du projet KOICA à l'Est, de l'analyse de l'évaluabilité et de consultations préliminaires de personnes clés de la mise en œuvre de l'évaluation. Ces questions ont été discutées et validées de concert avec les gestionnaires de cette évaluation lors de la phase de démarrage.

31. Au total, 7 questions d'évaluation ainsi que 19 sous-questions d'évaluation y relatives ont été traitées (**Annexe A.7**). Enfin, il est à noter qu'à chaque QE/SQE ont été associés des indicateurs, ainsi que la méthode de collecte de données, les sources d'informations et la méthode d'analyse. Cet ensemble constitue la matrice d'évaluation (**Annexe A.8**).

CHAPITRE 5 : METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE L'EVALUATION

5.1 Approches de l'évaluation et innovations méthodologiques

32. La méthodologie de l'évaluation a suivi une approche mixte combinant les méthodes et données qualitatives (sources primaires) et quantitatives (sources secondaires). Les données qualitatives et quantitatives ont été triangulées et les résultats validés en coordination avec les parties prenantes du projet. Les innovations méthodologiques mises en œuvre au cours de cette évaluation sont reprises dans cet encadré ci-dessous.

Encadré 5.1: Innovations méthodologiques mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du PKU

1. L'implication des étudiants (à travers le MoU entre UNICEF et Ube) et les évaluateurs émergents dans ce processus passant par leur renforcement en capacités en évaluation et PSEA, ainsi que leur participation aux réunions de présentations des résultats pour les préparer à contribuer aux activités de dissémination du rapport constituent une pratique spécifique à cette évaluation pouvant faire office de bonne pratique à promouvoir ;
2. L'utilisation des technologies relatives aux enquêtes en ligne à travers l'EPEL réalisés auprès des parties prenantes à l'évaluation et ayant permis de quantifier le résultats en lien avec les sous questions d'évaluation fait objet de cet exercice évaluatif.

33. L'une des approches adoptées pour cette évaluation est en lien avec l'analyse de contribution, basée sur la Théorie du Changement (**Annexe A.4**). Elle a consisté à rechercher des preuves consolidées relatives aux résultats/produits attendus du PKU et à la contribution du projet dans l'obtention desdits résultats/produits. Elle a consisté également à rechercher des preuves quant aux effets attendus du projet et aux liens de cause à effet entre les produits et les effets constatés. Cela a permis d'établir dans quelle mesure le projet évalué a apporté (ou pas) une contribution aux produits et effets constatés. La mise en œuvre de cette approche de contribution pour le volet qualitatif de l'évaluation s'est faite spécifiquement à partir de tous les critères d'évaluation lors (a) des entretiens individuels auprès des informateurs clés et ONG/OSC (**Annexe A.9.2.1** et **A.9.2.2** respectivement), (b) des focus group auprès des représentants d'OBC (**Annexe A.9.2.3**) et des représentants de hommes, des femmes et des enfants de 12-17 ans (**Annexe A.9.2.4**) et (c) des séances de Cadre H auprès des enfants de moins de 12 ans (**Annexe A.9.2.5**). À partir du volet qualitatif, cette approche de contribution a en outre été appréhendée à partir des analyses statistiques de données relatives à l'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) (**Annexe A.9.1**).

34. L'évaluation a également recouru à l'approche du « *Changement le Plus Significatif* (CPS) » qui consiste à l'identification des changements obtenus lors de la mise en œuvre d'un programme. À ce titre, elle a permis de prendre conscience de certains résultats non prédéterminés atteints à l'issue de la mise en œuvre. Cette forme participative d'approche a également l'avantage d'offrir une meilleure compréhension du vécu des participants au projet KOICA ainsi qu'un partage d'expériences à travers l'identification des changements significatifs. Elle a ainsi permis de mettre en évidence différentes interprétations de la réalité relative à la contribution du projet dans la vie des titulaires de droits (bénéficiaires) à cette initiative tout en tenant compte de l'intersectorialité dans le choix des participants (en particulier pour les enfants) à cette approche. La mise en œuvre de cette approche s'est spécifiquement faite à partir des *critères d'efficacité* lors (a) des entretiens individuels auprès des informateurs clés (**Annexe A.9.2.1** et **A.9.2.2** respectivement), (b) des FGD auprès des représentants d'OBC (**Annexe A.9.2.3**) et des représentants de hommes, des femmes et des enfants de 12-17 ans (**Annexe A.9.2.4**) et (c) des séances de Cadre H auprès des enfants de moins de 12 ans (**Annexe A.9.2.5**). Enfin, au niveau du volet qualitatif, cette approche du CPS est mise en œuvre à partir de l'outil l'EPEL (**Annexe A.9.1**) pour le *critère d'efficacité* au niveau de la question C2 de la section C ainsi qu'au niveau du *critère d'impact* à la section F (questions F1 et F2).

35. La conception et la conduite de la mission d'évaluation ont été menées dans une approche participative et inclusive dans la mesure du possible. Ainsi, l'échantillonnage des informateurs clés a cherché à être le plus complet et représentatif possible dans les limites de l'information disponible et du temps alloué à la phase de collecte de données. Au total, 3 experts nationaux en évaluation ainsi que 10 agents de collecte de données mis à disposition par l'Université de Bertoua ont été sous la houlette du consultant international/Team Leader lors de la phase de collecte de données. En outre, la restitution de l'analyse préliminaire a facilité l'échange et l'analyse constructive entre l'équipe de l'évaluation et les principales parties prenantes⁸. Par ailleurs, les détenteurs de droits (bénéficiaires⁹) des interventions ont été impliqués dans le processus de l'évaluation lors de la réalisation des groupes de discussion. Enfin, dans le cadre de la gestion de l'évaluation, le processus a bénéficié de l'accompagnement d'un Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE) dont le DREPAT en a assuré le lead et qui a permis de garantir ainsi l'assurance qualité de l'évaluation.

5.2 Méthodes et outils de collecte des données

36. Cette évaluation a reposé sur une démarche de recherche mixte (qualitative et quantitative) qui a mobilisé :

⁸ Tenue le 10 décembre avec le GRE.

⁹ Porteurs d'obligation et les titulaires de droits (OBC (RECOPE, COSIFE) et des bénéficiaires (hommes et femmes et enfants de 12-17 ans des communautés d'accueil et de réfugiés).

❖ Volet quantitatif

37. Dans le cadre de l'EPEL, un questionnaire en ligne a été mis à la disposition a deux types de participant à avoir : (i) ceux des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des ASNU et des ONG/OBC et (ii) ceux représentant les OBC et les bénéficiaires (hommes et femmes des communautés d'accueil et de réfugiés). Ce questionnaire (**Annexe A.9.1.1**) a été paramétré sur Open Data Kit (ODK) et le lien a été partagé avec les différentes parties prenantes pour faciliter la collecte des données quantitatives. Le taux de réponse de ce volet a été jugé acceptable avec un taux de participation global de 93% (70 participants sur les 75 projetés) soit 29% (5 participants sur les 17 projetés) pour les parties prenantes des entretiens réalisés et de 105% (61 formulaires soumis sur les 58 projetés) s'agissant des représentants des OBC/de bénéficiaires. Les données obtenues ont fait l'objet d'analyse statistique en complément aux analyses qualitatives issues des entretiens.

❖ Volet qualitatif

38. Les données qualitatives (secondaires et primaires) de cette évaluation ont été produite à partir de :

- ✓ **Revue documentaire** à travers l'exploitation (i) des documents programmatiques relevant de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de la coordination du projet évalué, (ii) des documents de politiques, de programmes, de stratégie et/ou d'études/d'évaluation ou tout autre document en lien avec les domaines thématiques dudit système produits par les partenaires stratégiques (Gouvernement ; ASNU ; OSC/ONG). Elle a permis également d'analyser les outils du Projet évalué, ainsi que la façon dont le Projet évalué a pris en compte les aspects Genre, équité et Droits humains lors de sa conception et de sa mise en œuvre. La recherche documentaire réalisée à partir d'une cinquantaine (58) de documents disponibles (**Annexe A.10**), a constitué l'une des sources d'informations pour répondre aux questions d'évaluation. Cette documentation comprend notamment les enquêtes de base et finale du PKU de l'INS.
- ✓ **Entretiens individuels semi-structurés avec des informateurs clés au niveau central (Yaoundé) et décentralisé (Région de l'Est)**, menés avec des acteurs clés et des parties prenantes des interventions du PKU afin de recueillir des informations et des données approfondies des interventions, des partenaires de mise en œuvre et/ou de coordination (Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles, OSC/OBC et des ASNU). Ces entretiens ont été menés à l'aide de guide (*Cf. Annexe A.9.2.1 et A.9.2.2*) dans le but de collecter des preuves relatives aux interventions, aux résultats escomptés, aux facteurs pouvant interagir et aux défis rencontrés. Cette méthode a permis également d'obtenir des données sur les aspects transversaux (Genre, Droits humains et équité) du PKU. Les 32 entretiens individuels semi-structurés (dont 9 soit 28% auprès de femmes) réalisés au total sur les 34 potentiels identifiés (soit 94% de taux de participation) sont contenus dans la liste des personnes interviewées présentée en **Annexe A.11**. Ces entretiens individuels ont été réalisés sur la base d'un échantillonnage d'informateurs clés et la sélection de ces informateurs clés a été réalisée sur la base de la cartographie des parties prenantes du programme évalué et en priorisant la représentativité et l'importance du rôle joué par chacun de ces acteurs. Compte tenu de la disponibilité des parties prenantes, les entretiens ont combiné autant le mode présentiel que le mode virtuel, par le canal de médias sociaux qui assurent la confidentialité des conversations (teams, WhatsApp, Zoom).
- ✓ **Focus Group Discussion (FGD)** menés à l'aide de guide de discussion de groupe (**Annexe A.9.2.3 et A.9.2.4**) en mode présentiel auprès des représentants des OBC (RECOPE, COSIFE) et des bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans des communautés d'accueil et de réfugiés). Cette méthode a permis de collecter des preuves relatives aux besoins pourvus/non pourvus par les interventions, à l'efficacité des interventions, à l'impact et à la durabilité des acquis projet dans les communautés de manière interactive. Cette méthode a permis aussi d'introduire des discussions sur les aspects égalité de genre, Droits humains et équité. L'ensemble des 40 FGD projetés ont été réalisé et a concerné 8 FGD (20%) pour les membres des OBC, 8 FGD (20%) avec les femmes, 8 FGD (20%) avec les femmes, 8 FGD (20%) avec les Adolescents et jeunes de 12 à 17 ans de sexe masculin et 8 FGD (20%) avec les Adolescents et jeunes de 12 à 17 ans de sexe féminin. Au total, 320 personnes ont été concernées par les FGD dont 160 (50%) de sexe masculin et 160 (50%) de sexe féminin.
- ✓ **Evaluation/Cadre H avec les bénéficiaires directs** (enfants de sexe féminin et masculin de moins de 12 ans aussi bien les réfugiés que ceux vivant dans les communautés d'accueil) des communautés relativement aux interventions du PKU dans les communes cibles du projet. Cette méthode participative utilisée faite à l'aide d'un guide d'évaluation H (**Annexe A.9.2.5**) avec des groupes de 6 à 8 enfants (filles et garçons séparés) de la même tranche d'âges, a permis d'introduire des échanges sur les aspects égalité de genre, Droits humains et équité. L'ensemble des 16 sessions de séances H projetées ont été réalisées et ont concerné 8 sessions avec les enfants de communautés d'accueil (dont 4 pour les filles et 4 pour les garçons) et 8 sessions avec les enfants issus des communautés des réfugiés (dont 4 avec les filles et 4 avec les garçons).
- ✓ **Observations structurées des sites** dans les secteurs d'offre de service (Salles de classes et tables bancs, installations WASH Enregistrement des naissances) dédiés aux enfants dans le cadre du PKU, relativement aux points de prestations de ces services où ont été délivrées certaines interventions relatives au PKU. Ces observations ont permis de s'enquérir de la qualité des services et des conditions dans lesquelles les bénéficiaires du PKU font usage des interventions implémentées par

cette expérience au sein de leur communauté. Cette méthode mise en œuvre à l'aide du guide d'observation (**Annexes A.9.2.6**) a permis ainsi de collecter des preuves complémentaires portant sur la durabilité ainsi que les aspects égalité de genre, Droits humains et équité. De façon spécifique, lors des descentes de terrain, les observations de sites qui seront organisées le seront dans le but d'identifier les réalisations intervenues au cours du PKU, la qualité des services et des différents sites de prestations de services dans les domaines de l'Education, le EHA et la protection. L'ensemble des 12 sites dans les 4 communes cibles du projet évalué prévus lors de la collecte des données ont été effectivement visités pendant cette évaluation.

- ✓ **Recueil de récits** récits de vie des représentants des OBC, des enfants de moins de 12 ans bénéficiaires des interventions et les représentants de bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans des communautés d'accueil et de réfugiés) dans le cadre du *Changement le Plus Significatif* (CSP) afin de justifier pourquoi ils pensent qu'un changement est plus remarquable qu'un autre dans le cadre de la mise en œuvre du PKU. L'outil utilisé (**Annexe A.9.2.7**) a permis que l'ensemble des 12 récits de vie escomptés dans les 4 communes cibles du projet évalué lors de la collecte des données a été effectivement réalisé pendant cette évaluation sur les 3 secteurs (EHA, éducation, et protection de l'enfant).

5.3 Stratégie d'échantillonnage des parties prenantes à l'évaluation

39. L'évaluation a suivi la stratégie d'échantillonnage raisonnée articulé autour des lignes directrices d'éthiques de l'UNEG pour l'évaluation (2020)¹⁰. Ce processus d'échantillonnage a intégré les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale conformément au code de conduite¹¹ et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains, des personnes vivant avec un handicap, des populations vulnérables et de l'égalité des sexes aux évaluations¹². De plus, pour tenir compte des critères UN SWAP sur l'Égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEEW), la stratégie d'échantillonnage (**Annexe A.12**) a recherché autant que possible à équilibrer le genre pour les différentes catégories d'intervenus, y compris les plus difficiles à atteindre (vulnérables). En effet, alors qu'il était projeté qu'au moins 50% de participants aux différentes méthodes de collecte soient des femmes/filles dans la mesure du possible, nous sommes parvenus au final à atteindre 49% de cette frange de population. De concert avec les volontaires communaux et les acteurs des ONG de mise en œuvre, l'équipe est parvenue à identifier et faire participer lors de collecte des données **3 parties prenantes vivants avec un handicap**.

40. La cartographie des partenaires d'exécution a permis d'en identifier différentes catégories au nombre desquels :

- Les Acteurs de types institutions nationales/administrations sectorielles déconcentrées ou décentralisées: Délégation Régionale de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (DREPAT), Délégation Régionale des Affaires Sociales (DRAS), Délégation Régional de l'Education de Base (DREB), Délégation Régionale des Eaux et de l'Énergie (DREE), Délégation Régionale de la Promotion de la Femme et de la Famille (DRPROFF), Direction Régionale du Bureau National de l'Etat-Civil de l'Est (BUNEC), Agence Régionale de l'Institut National de la Statistique de l'Est (INS-Est), les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) des localités d'interventions ;
- Les Organisations à Base Communautaire (OBC) : Réseaux Communautaires de Protection de l'Enfant (RECOPE), Comités de Suivi des Inscriptions et de la Fréquentation des Élèves (COSIFE), Comités de Gestion Scolaires (COGES) ;
- Les ASNU : UNICEF ; UNHCR, OIT, PAM ; UNFPA ainsi que les ONG/OSC : Consortium ADRA-ASAD-ADELPA, IMC ;
- Les titulaires de droits constitués des bénéficiaires directs et indirects des interventions implémentées par le Projet.

41. Compte tenu du caractère qualitatif des activités de collecte de données lors des visites de terrain, il a été préconisé une stratégie d'échantillonnage par choix raisonné présentée en **Annexe A.12**. Cette approche a favorisé la prise en compte des attentes exprimées par les diverses parties prenantes consultées lors de la phase de démarrage (approche participative) et a permis de couvrir l'ensemble des types de parties prenantes existantes du projet KOICA (2021-2024) dans le cadre de la collecte des données.

42. Il y a lieu de rappeler que la taille de l'échantillon de titulaires de droits (bénéficiaires) auprès desquels les FGD ont été réalisés ainsi que celle des Evaluation H et des histoires de vie a été déterminée par commodité, c'est-à-dire en fonction de leur disponibilité et accessibilité au moment des visites de terrain. De même, par rapport au choix des personnes à interviewer, il a été notamment procédé au niveau des titulaires de droits (bénéficiaires attendus) en utilisant également la méthode dite « boule de neige »¹³. Cette méthode d'échantillonnage à choix raisonné a permis d'assurer la prise en compte des femmes, des catégories vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap (au nombre de 4) qui ont eu à prendre part aux FGD.

¹⁰ UNEG (2020) *Lignes directrices éthiques de l'UNEG pour l'évaluation*. Disponible sur : [https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/summary/UNEG Ethical Guidelines for Évaluation 2020.pdf](https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/summary/UNEG_Ethical_Guidelines_for_Evaluation_2020.pdf) . (Consulté le 01/02/2023)

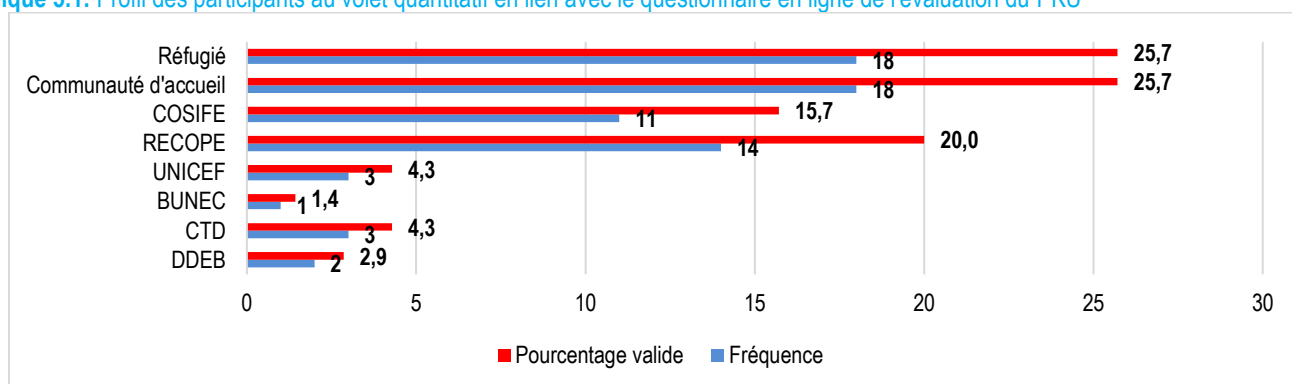
¹¹ <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

¹² <http://www.uneval.org/document/detail/980>

¹³ Selon les critères, on identifie un premier répondant qui, après interview nous recommande un autre répondant qui d'après lui est en même de nous fournir plus d'amples informations, ainsi de suite.

43. Pour la réalisation du volet quantitatif de l'évaluation spécifiquement à l'EPHEL, il avait été envisagé un échantillon minimum de 75 participants constitués de 17 participants qui pourraient prendre part aux entretiens individuels relatifs aux informateurs clés et au moins de 58 représentants des participants aux 40 FGD projetés à l'endroit des titulaires de droits (représentants des OBC et les représentants de bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans des communautés d'accueil et de réfugiés). A ce titre, la technique de sondage retenue a été celle d'une enquête par sondage stratifié à deux degrés de tirage auprès de ces parties prenantes. L'ensemble de ces parties prenantes pour le volet quantitatif a constitué une strate à l'intérieur de laquelle au 1^{er} degré tous les individus identifiés selon leur intervention au niveau du projet KOICA (2021-2024) évaluée ont été considérés. Et au second degré, un système de quotas a été appliqué pour chacun des catégories de parties prenantes de ce volet quantitatif de l'évaluation, soit 23% pour les parties prenantes des entretiens individuels ainsi que 77% pour les parties prenantes de type titulaires de droits des communautés. Finalement, le profil des 70 participants constitué de 34 hommes (49%) et de 36 femmes (51%) pour ce volet quantitatif de l'évaluation s'établit comme suit :

Graphique 5.1: Profil des participants au volet quantitatif en lien avec le questionnaire en ligne de l'évaluation du PKU



Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 13/12/2024

44. Au total, l'ensemble des méthodes de collecte des données mise à contribution pour cette l'évaluation a concerné 550 personnes dont 269 (49%) de sexe féminin et 281 (51%) de sexe masculin suivant le tableau ci-dessous.

Tableau 5.1: Récapitulatif des participants selon les méthodes de collecte des données mises en œuvre dans le cadre de l'évaluation du PKU

Méthodes	Nombre de participants						Participants vivant avec un handicap
	Sexe Féminin		Sexe masculin		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Entretiens individuels semi-structurés	9	28	23	72	32	5,8	-
Focus Group Discussion (FGD)	160	50	160	50	320	58,2	5
Evaluation/Cadre H	64	50	64	50	128	23,3	-
Enquête de Perception En Ligne (EPHEL)	36	51	34	49	70	12,7	-
Total	269	49	281	51	550	100	5

Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 13/12/2024

5.4 Analyse et assurance de qualité des données

45. L'analyse des données s'est faite par le biais de techniques qualitatives (analyse de contenu) et quantitatives (statistiques descriptives). L'équipe de consultants a mis en œuvre une approche exploratoire séquentielle de triangulation telle que définie par Creswell en 2003¹⁴. L'équipe a, dans un premier temps, collecté et analysé des données essentiellement qualitatives (entrevues individuelles/de groupe et discussions de groupe). Dans un deuxième temps, l'équipe a procédé à une analyse descriptive des données primaires quantitatives de cette évaluation tout comme elle a fourni une analyse descriptive au niveau du critère d'efficacité concernant les résultats escomptés de la mise en œuvre du projet évalué.

46. Les données qualitatives collectées ont fait l'objet d'une analyse thématique par rapport aux opinions recueillies des participants élaborée à l'aide du logiciel MS Excel pour dégager les principales constatations et conclusions sur la base de comparaison et/ou de contrastes selon les données recueillies.

47. Spécifiquement à l'analyse quantitative, 3 types ont été mis à contribution dans le cadre de la présente évaluation en fonction de la source de données ayant permis d'obtenir le type de données quantitatives.

- Ainsi, de manière spécifique pour le critère d'efficacité, l'analyse relative à la performance des indicateurs de Résultats/Produits du PKU est basée sur un système de notation avec une échelle qualitative à 2 valeurs : un seuil "**Satisfaisant**", si au moins

¹⁴ Creswell, J. W. (2003). Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches (2nd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage

80% de l'objectif en termes de performance assignée est atteint et un seuil "Insatisfaisant" (si la performance assignée atteinte est inférieure à 80%). Ainsi, l'analyse de la performance quantitative pour chacun des indicateurs de Résultats/ Produits du PKU est faite sur la base du calcul d'un **Taux d'Achèvement (TA)** selon la formule ci-après :

$$\text{Taux d'Achèvement (TA)} = (\text{Réalizations-Baseline}) \times 100 / (\text{Cible -Baseline})$$

- Le TA indique le progrès accompli dans la réalisation de la cible prévue à la fin de mise en œuvre ;
- Le complément à 100 du TA indique le gap à combler pour atteindre la cible prévue ;
- Au-delà de 100, le TA indique le dépassement atteint relativement à la cible prévue en termes de mise en œuvre.

Tableau 5.2: Mesure de performances relatif au critère efficacité du projet KOICA (2021-2024)

Indicateurs Résultats/ Produits (1-n)	Système de notation	
	Performance Suffisante (Si TA>80%)	Performance Insuffisante (Si TA<80%)

- Quant aux données primaires obtenues par l'Enquête de Perception en ligne (EPEL) auprès des informateurs clés constitués des acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles, OSC/OBC et des ASNU ainsi qu'auprès des représentants des OBC et des bénéficiaires (hommes et femmes des communautés d'accueil et de réfugiés), elles ont fait l'objet d'analyses statistiques descriptives à partir du logiciel SPSS ;
- L'analyse du coût-efficacité et le retour sur investissement faite sur la base des données quantitatives issues de la revue documentaire relatives aux ressources financières mobilisées et utilisées, a été également réalisée dans le cadre de cette évaluation. Ainsi, à partir de l'examen du rapport d'efficacité favorable/adéquat entre les ressources mobilisées et utilisées et les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre du projet évalué, la situation idéale résumant l'état pour les Résultats/Produits dudit Projet a été ainsi déterminée à partir de l'un de ces 4 cas suivants :
 - ✓ Soit on aura mobilisé le plus possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance satisfaisant (*Situation 1*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
 - ✓ Soit on aura mobilisé le plus possible, dépensé le moins possible pour un niveau de performance satisfaisant (*Situation 2*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
 - ✓ Soit on aura mobilisé le moins possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance satisfaisant (*Situation 3*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
 - ✓ Soit on aura mobilisé le moins possible, dépensé le moins possible et obtenu également un niveau de performance satisfaisant (*Situation 4*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;

A contrario, une situation traduisant un rapport d'efficacité défavorable/inadéquat reflèterait la situation selon laquelle soit :

- ✓ On aura mobilisé le moins possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 5*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le moins possible, dépensé le moins possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 6*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le plus possible, dépensé le moins possible pour un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 7*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits ;
- ✓ On aura mobilisé le plus possible, dépensé le plus possible et obtenu un niveau de performance insatisfaisant (*Situation 8*) relatif à l'atteinte des Résultats/Produits.

48. Enfin, l'analyse globale des données collectées a été réalisée sur la base de constats soumis à un processus de triangulation, c'est-à-dire par une comparaison croisée des 6 différentes méthodes de collecte de données et par un recoupement des informations obtenues auprès des différentes sources. La triangulation des points de vue récurrents a permis de valider les principaux constats à partir desquels les principales conclusions ont été tirées et les recommandations proposées.

49. Dans le cadre de la gestion de l'évaluation, le processus a bénéficié de l'accompagnement d'un GRE garantissant ainsi l'assurance qualité de l'évaluation avec lequel l'équipe de consultants a travaillé. Des contrôles de qualité ont été inclus à toutes les étapes du processus à travers des revues internes et externes des livrables. À ce titre, l'assurance qualité sur les produits de la mission a été assurée à plusieurs niveaux. En interne, l'équipe de consultants s'est appuyée sur son expertise et son expérience des missions similaires, pour dérouler les méthodes appropriées, collecter des données de qualité, puis conduire des analyses robustes. Ce à travers un mécanisme de contrôle qualité à 3 niveaux, (i) pendant la préparation de la mission d'évaluation, (ii) pendant la phase de collecte des données ainsi que pendant (iii) la phase de traitement, d'analyse des données et de rapportage (**Annexe A.13**). À l'externe, par un dispositif dynamique de révision et de validation des produits de l'évaluation, le GRE a opté pour des séances de validation participatives pour chacun des livrables émanant de l'équipe d'évaluation lors du processus d'évaluation en vue de l'obtention de produits de qualité.

5.5 Considérations éthiques et principes d'évaluation

50. L'ensemble du processus et de la méthodologie d'évaluation s'est articulé autour des normes et règles d'évaluation du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG)¹⁵ et a été guidé par les bonnes pratiques d'évaluation. L'équipe d'évaluation s'est aussi appuyée sur les lignes directrices établies par les Normes de Qualité pour l'Évaluation du Développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OECD-CAD)¹⁶, le Guide pour la recherche éthique impliquant des enfants¹⁷, ainsi que le GEROS de l'UNICEF¹⁸ relative aux normes éthiques, la collecte et l'analyse de données dans le cadre des évaluations. D'ailleurs, en application du MoU entre l'Université de Bertoua et l'UNICEF, les étudiants de cette institution devant servir de personnel de collecte de données ont bénéficié d'un renforcement de capacités en évaluation et le PSEA du 5 au 9 novembre 2024.

51. Ainsi, conformément aux lois applicables en matière de protection des parties prenantes, l'équipe d'évaluation a veillé à assurer l'anonymat/confidentialité des participants et a également veillé à ce que les données soient protégées et utilisées aux fins convenues.

52. Particulièrement pour cette évaluation, il a été déterminé lors de la phase de démarrage avec l'ensemble des parties prenantes que l'implication des enfants¹⁹ et des adolescent(e)s dans la collecte de données serait considérée sous certaines conditions. L'équipe d'évaluation a appliqué un certain nombre de considérations, dont le principe de « *do no harm* », avant de les impliquer dans des groupes de discussions ou de séances d'évaluation H. Pour les participants aux différents entretiens, FGD et Evaluation/Cadre H, l'équipe a requis et obtenu de leurs consentements (**Annexe A.14**).

53. Enfin, l'équipe d'évaluation a veillé au respect des principes et des normes éthiques définis par l'UNEG, indiqué ci-dessous en procédant aux actions ci-après définies :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation a respecté les droits des personnes qui fournissent des informations, garantissant leur anonymat et leur confidentialité.
- **Responsabilité** : Toute l'équipe a confirmé les résultats présentés dans le rapport et tout désaccord a été mentionné. Le rapport informe de tout conflit ou différend d'opinions qui ont survenu entre les consultants et les parties prenantes du programme évalué concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation.
- **Intégrité** : L'évaluation a mis en évidence les questions qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les TdR, afin de procéder à une analyse complète du programme évalué.
- **Indépendance** : L'équipe d'évaluation a veillé à rester indépendante du programme évalué et à ce qu'aucun de ses membres n'ait été impliqué dans sa mise en œuvre ou dans toute autre phase.
- **Incidents** : Lorsque des problèmes sont survenus pendant le travail sur le terrain ou à tout autre moment de l'évaluation, ils ont été signalés immédiatement au gestionnaire de l'évaluation. A ce titre, l'existence de tels problèmes ne pouvait en aucun cas être invoquée pour justifier l'incapacité d'atteindre les résultats escomptés par l'UNICEF dans ce mandat.
- **Crédibilité** : L'équipe d'évaluation s'est assuré de l'exactitude de l'information recueillie lors de la préparation des rapports et affirme sa grâce aux mécanismes de contrôle qualité déployé la crédibilité de l'information présentée dans le rapport final.
- **Conflit d'intérêt** : Les membres de l'équipe d'évaluation n'ont été associés nullement à une aucune étape (conception, implémentation, suivi/évaluation) de mise en œuvre du programme évalué. A ce titre, aucun conflit d'intérêt n'a été mis en évidence entre l'équipe d'évaluation et les institutions et des communautés impliquées dans l'évaluation.
- **Délais de soumission des rapports** : les rapports ont été soumis dans les délais convenus, et l'équipe d'évaluation a veillé à ce que l'ensemble des livrables (rapports) fournis respectent les normes stipulées dans le mandat.

La mise en application par l'évaluation des principes directeurs de la génération de preuves éthiques selon l'UNICEF pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation et de collecte et d'analyse de données est présentée **en Annexe A.15**.

5.6 Limites et contraintes de l'évaluation

54. Les limites et contraintes de l'évaluation au nombre de trois (3) survenues au cours de la mise en œuvre ainsi que les stratégies d'atténuation sont présentées dans le tableau **en Annexe A.16**.

¹⁵ UNEG (2017). Normes et règles d'évaluation. <http://www.uneval.org/document/detail/1914>

¹⁶ OECD-CAD (2010). Normes de qualité pour l'évaluation du développement, <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44920384.pdf>

¹⁷ Ethical Research Involving Children (2019). Ethical Guidance. <https://childethics.com/ethical-guidance/>

¹⁸ <https://www.unicef.org/evaluation/global-evaluation-reports-oversight-system-geros>

¹⁹ https://www.unicef.org/supply/files/ATTACHMENT_IV-UNICEF_Procedure_for_Ethical_Standards.PDF

CHAPITRE 6 : CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION

6.1 Cohérence

Question au critère d'évaluation

QE1 : Dans quelle mesure le projet KOICA s'est-il révélé adéquat dans ses mécanismes de mise en œuvre et a-t-il permis de créer des synergies entre parties de mise en œuvre ?

Sous-question au critère d'évaluation

- 1.1. Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU ?
- 1.2. Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont favorisé la synergie, la collaboration et les complémentarités entre les différentes composantes du projet KOICA (Protection, Education, EHA) et offre un paquet de services aux différents groupes cibles ?



Image 6.1: Formation du 11 au 13 mai 2022 des animateurs des écoles maternelles communautaires des communes de Ketté, de Kentzou, de Mandjou, d'Ouli, de Betaré Oya et de Garoua Boulai sur les techniques d'animation et de créativité en vue de la protection de l'enfance

Source : Photo tirée du rapport au donateur KOICA, Mai 2023

La triangulation des analyses relatives au critère de cohérence se base sur 4 types de sources de données à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés).

6.1.1 Cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU

55. L'évaluation note que les interventions du PKU sont en cohérence avec la vision du programme pays qui consiste à « faire en sorte que chaque enfant au Cameroun – filles et garçons, y compris les adolescents – survit, s'épanouit, apprend, est protégé et développe tout son potentiel, contribuant ainsi à la croissance du capital humain et au bien-être social ». En effet, l'examen approfondi du Country Program Document UNICEF-Cameroun²⁰ (CPD, 2022-2026) met en évidence l'alignement et la

²⁰ Réalisations énoncées dans le Country Program Document UNICEF-Cameroun :

1. D'ici à 2026, davantage de personnes, plus particulièrement les jeunes, les femmes et les groupes socialement et économiquement vulnérables, y compris les réfugiés et les déplacés, bénéficient de façon équitable d'opportunités accrues, dans une économie verte, diversifiée, transformatrice, résiliente et inclusive, créatrice d'emplois décents dans les secteurs productifs.
- 2.1. D'ici à 2026, davantage de personnes, par tranche d'âge, particulièrement les plus vulnérables, y compris les réfugiés et les déplacés, utilisent des services sociaux de base de qualité de façon équitable et durable pour réaliser leur plein potentiel humain et accroître leur bien-être social et économique.
- 2.2. D'ici à 2026, les écarts dans les indicateurs clés socioéconomiques sont réduits, reflétant une plus grande égalité des genres et une progression dans l'autonomisation des jeunes, des femmes et des filles, et d'autres groupes vulnérables, y compris dans les contextes humanitaires.
3. D'ici à 2026, les jeunes, les femmes, les groupes les plus vulnérables et les personnes vivant avec un handicap, y compris les réfugiés et les déplacés, contribuent activement à l'efficacité des politiques et à la performance des institutions publiques aux niveaux national, régional et communal, et jouissent pleinement de leurs droits.

complémentarité des interventions du projet évalué avec celles du programme pays UNICEF en lien avec la lutte contre les privations des enfants ces interventions convergent et son mis en évidence en **Annexe A.17**.

56. Également, l'évaluation a noté que les interventions PKU évalué étaient en cohérence et complémentaires avec celles de nombreux partenaires qui œuvrent dans la région de l'Est en particulier et au Cameroun en général. Ainsi, le tableau en **Annexe A.18** ci-dessous répertorie pour chaque secteur d'interventions du PKU, les principales interventions en cohérence et complémentaires mises en œuvre par d'autres partenaires. À l'analyse de ce tableau, il ressort que les interventions du PKU sont cohérentes et complémentaires avec celles des autres partenaires dans les secteurs suivants :

- Protection : Cohérence avec deux interventions notamment l'enregistrement des naissances et le référencement des cas de VBG avec les ONG telles que NRC, HURDA et la Croix-Rouge ;
- EHA : Adéquation avec 3 interventions dont : (i) l'aménagement des points d'eau, (ii) la redynamisation du fond communal d'eau et (iii) la mise en place du système de gestion efficace d'eau.

57. Il convient de relever que ces interventions sont cohérentes et complémentaires dans la mesure où pour éviter les doublons dans la chaîne d'intervention, une plateforme/cadre de concertation qui réunit les différents partenaires a été mise en place dans les Mairies. Cette plateforme qui est coordonnée par les Maires de ces communes, constitue un lieu d'échanges où tous les acteurs stratégiques et partenaires se réunissent une fois par trimestre. D'ailleurs, il est à souligner que ce mécanisme de concertation ainsi mis en place a permis par exemple dans la municipalité d'Ouli qu'un des deux blocs de latrines prévu y être installé ait été déplacé dans une autre école en raison d'une intervention similaire du Programme National de Développement Participatif (PNDP). Une action ayant ainsi permis de limiter les doubles emplois dans le cas des interventions similaires mises en œuvre par d'autres entités que celles du projet KOICA évalué.

58. Enfin, cette cohérence et complémentarité des interventions du projet KOICA avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU a été perçue à travers l'EPEL. Ainsi, les parties prenantes y ayant pris part estiment dans une grande mesure (98, 5%) cette cohérence et complémentarité des activités mises en œuvre par le PKU.

59. S'agissant de la cohérence et de la complémentarité avec les interventions des ASNU, elle a été perceptible dans la mesure où le PKU a permis à l'UNICEF et à l'OIT²¹, l'élaboration d'un plan de travail conjoint en 2023 sur les aspects suivants : (i) *Décentralisation* : en vue de renforcer le leadership des Mairies en matière de gestion des espaces de concertations au sein des communes ; (ii) *Mobilisation communautaire et sensibilisation* : par le renforcement des capacités des acteurs de mobilisation communautaire tels que les OBC, comités villageois de développement, agent de protection communautaire, agent de santé communautaire ainsi que l'introduction des messages sur les thématiques de l'OIT lors des sensibilisations conduites par l'UNICEF ; (iii) *Autonomisation économique* : par la prise en charge par l'OIT, des membres des RECOPE dans l'identification des bénéficiaires pour les formations en entrepreneuriat ; (iv) *Protection sociale* : par la capitalisation des cartographies des services de protection sociale élaborées par les 2 agences, afin de renforcer le circuit de référencement au sein des communes ; (v) *VBG* : par la mise en place d'un système de signalement et du renforcement du soutien psychosocial pour les enfants et personnes survivantes de VBG et victime du travail des enfants et par l'intégration de la parentalité positive dans l'éducation financière, notamment sur les priorités de l'enfant ; (vi) *Mécanismes communautaires de plaintes et de feedback* : par l'organisation commune des sessions de sensibilisation des bénéficiaires et de dialogue communautaire avec les leaders.

6.1.2 Forte contribution des différentes stratégies adoptées dans la mise en œuvre du projet à favoriser la synergie, la collaboration et les complémentarités entre les différents secteurs/composantes du PKU et à offrir un paquet de services aux différents groupes cibles

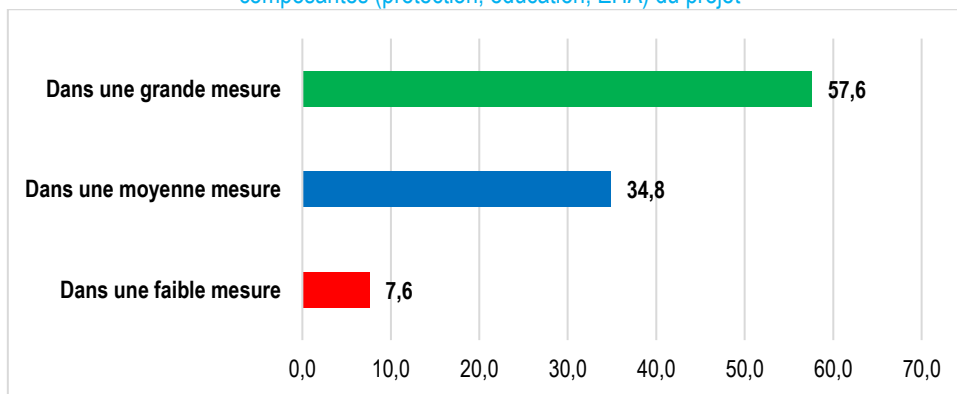
60. Sur la base des données de l'EPEL tout comme sur celles provenant des entretiens individuels, des FGD et des observations réalisées, l'évaluation a permis de mettre en lumière une forte appréciation de la capacité du projet à contribuer par ses stratégies implémentées à : (i) la synergie, la collaboration et les complémentarités entre ses différentes composantes (Protection, Education, EHA/EHA) ; (ii) et à offrir un paquet de services aux différents groupes cibles.

61. Ainsi, s'agissant des données de l'EPEL, elles corroborent cette constatation dans la mesure où près de 6 personnes interrogées sur 10 (57,6%) affirment dans une grande mesure que les stratégies mises en œuvre ont eu à favoriser les synergies, la collaboration et la complémentarité entre les différentes composantes du projet évalué (**Graphique 6.1**).

4. D'ici à 2026, les populations des différentes zones agro-écologiques, y compris les jeunes, les femmes et les groupes socialement vulnérables, vivent dans un environnement plus sain, gèrent de manière durable les ressources environnementales, y compris la biodiversité, et sont plus résilientes aux catastrophes et aux changements climatiques.

²¹ L'agence met en œuvre le Projet OIT-KOICA : Autonomisation des femmes à travers le renforcement des capacités des entrepreneurs sur les chaînes de valeurs agropastorales (maïs, manioc, poulet), protection sociale, lutte contre le VIH-Sida et VBG, dans 16 communes de l'Est et l'Adamaoua.

Graphique 6.1: Mesure dans laquelle les stratégies ont favorisé les synergies, collaboration et les complémentarités entre les différentes composantes (protection, éducation, EHA) du projet



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

62. Aussi, sur la base des entretiens réalisés (entretiens individuels et FGD), l'évaluation a permis d'établir que les différentes stratégies implémentées ont favorisé la synergie, la collaboration et la complémentarité entre les différents secteurs/composantes du projet KOICA et à offrir un paquet de services aux différents groupes cibles.

63. En effet, l'intersectorialité vue comme signe de synergie, collaboration et complémentarité et gage d'offre de paquets de services a été perceptible au cours de cette évaluation à travers des actions mises en place notamment :

1. Le développement de stratégies et des modules de mobilisation intégrée avec les secteurs éducation et EHA autour de la responsabilisation/empowerment des enfants (à l'école et en dehors de l'école) sur les questions d'éducation, entrepreneuriat/volontariat, d'assainissement, d'hygiène y compris l'hygiène menstruelle ;
2. L'élaboration et l'implémentation d'une stratégie intégrée (éducation-protection-politique sociale) pour adresser les questions de violence en milieu scolaire, délivrance des actes de naissances pour les enfants scolarisés et mariage d'enfants qui ont une incidence sur la rétention des enfants à l'école. Ainsi, les mécanismes communautaires de protection à travers le RECOPE et le COSIFE ont dans le cadre de leurs actions, intégrer des messages clés de l'éducation et EHA lors de leur communication et mobilisation sociale ;
3. La mise sur pied d'une plateforme (DREB/DRAS) pour l'élaboration et validation du guide de l'enseignant pour l'enseignement des droits et devoirs des enfants à l'école primaire ;
4. L'élaboration et la validation des modules de formation en vue de lutter contre les mariages d'enfants sous le lead de la DRPROFF de concert avec la DRAS entre autres ;
5. La réalisation d'un appui technique et financier intégré des instances de coordination communautaires pour soutenir et mettre en œuvre les plans d'actions/plans de communication ;
6. Une forte et réelle collaboration entre la section EHA et Education dans le cadre de l'intégration du paquet complet (forage, latrine) dans les écoles choisies pour la construction des salles de classe. D'ailleurs, un module sur le « EHA in school » a fait l'objet d'une intégration dans la formation des enseignants quand les pratiques d'hygiène en milieu scolaire ont été renforcées ;
7. La mise en œuvre de actions de communication pour le changement, la mobilisation communautaire et les sensibilisations faite en étroite collaboration entre la section SBC et les 3 secteurs du projet pour plus d'impact dans les interventions ;
8. L'élaboration et l'expérimentation d'un guide pratique sur les droits de l'enfant produit en collaboration avec le ministère de l'éducation de base et le ministère des affaires sociales, afin d'aider les enseignants des écoles primaires à donner aux enfants des connaissances sur leurs droits (et sur la manière de les faire valoir).

64. D'ailleurs, cette intersectorialité de l'avis de tous a favorisé la synergie, la collaboration et la complémentarité entre les interventions mises en œuvre et les composantes du PKU. Pour s'en convaincre, les arguments de ces interlocuteurs repris ci-dessous s'avèrent très appropriés :

« L'intersectorialité de la mise en œuvre des interventions du projet KOICA a été une réalité à telle enseigne que même les parties prenantes externes ne faisaient plus recours spécifiquement à une quelconque section en charge d'une composante mais faisaient plutôt allusion à toute l'équipe UNICEF tant la synergie, la collaboration et la complémentarité des équipes mobilisées par l'institution a été opérationnelle dans le cadre de l'implémentation du projet²² ».

²² Entretien Individuel, UNICEF, Bertoua, Région de l'Est

« Au cours de la mise en œuvre du projet KOICA, en tant qu'acteur d'éducation, j'ai eu à travailler autant avec la section EHA que la section Education de l'UNICEF. Nos séances de travail/coordination ont été bien souvent communes que spécifique²³ ».

65. Concernant l'engagement communautaire, il a été appréhendé dans le cadre du projet évalué, la mise en place en son sein des communautés cibles du PKU, des Organisations à Base Communautaires (OBC) en vue non seulement de garantir l'efficacité, mais aussi d'assurer la pérennisation des interventions implémentées. Ces OBC sont constituées des RECOPE, des COSIFE, de l'Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et des Associations Villageoises d'Usagers de l'Eau (AVUE). D'ailleurs, l'exploitation documentaire a permis de relever que l'engagement communautaire s'est avéré être la stratégie la plus porteuse dans la mesure où la plupart des résultats sont issus de la mobilisation des leaders communautaires, même si elle mérite d'être renforcée. En effet, l'évaluation a noté que cette stratégie d'engagement communautaire a permis de booster les enregistrements de naissances, les systèmes de dénonciation des cas d'abus des enfants et par ricochet l'accroissement de la demande scolaire. L'on a également noté au cours de cet exercice évaluatif que les mécanismes communautaires des OBC ont fortement contribué à favoriser la synergie et la collaboration des parties prenantes des interventions en lien avec les composantes du projet KOICA (2021-2024). Ainsi, par exemple, les campagnes de sensibilisations en matière d'éducation faites par les COSIFE ont suscité l'engagement des parents à envoyer les enfants à l'école.

« Le succès de ce projet repose sur le fait qu'il a intégré les jeunes dans les mécanismes communautaires de suivi des inscriptions et la fréquentation des élèves. Ces jeunes aident volontairement le programme à sensibiliser les parents et les élèves sur l'importance de l'éducation et surtout celle de la jeune fille²⁴ ».

66. Enfin, pour ce qui est des partenariats dans le cadre du PKU, il a été implémenté à travers : (i) la mise en place du consortium constitué par les ONG/OSC ADRA-ADELPA-ASAD ayant des compétences diverses mais qui ont décidé de mettre en commun leurs expertises spécialisées en termes de mise en œuvre sur des thématiques qui n'étaient pas forcément les leurs au début de l'implémentation du projet. Une stratégie qui a permis à ces ONG d'offrir dans leur zone de compétence l'ensemble des services aux différents groupes cibles selon les 3 secteurs d'intervention du PKU ; (ii) le partenariat avec les ASNU (Elaboration d'un plan de travail conjoint en 2023 avec l'OIT pour adresser les questions de synergie, collaboration et complémentarité entre les deux agences mettant en œuvre 2 projets distincts sous financement KOICA dans les 6 communes concernées par le projet UNICEF-KOICA ; Coordination autour des questions de l'assistance aux réfugiés avec le UNHCR) ; (iii) le partenariat avec les 6 communes des zones d'interventions qui a permis aux Maires de ces localités d'assurer le lead du pilotage du projet au niveau communal ; et enfin, (iv) au partenariat avec les administrations sectorielles pour assurer la conformité technique et le respect de la réglementation en la matière.

« Le partenariat avec les communes a été très déterminant dans le cadre des interventions mises en œuvre par le projet, par exemple, leur implication a permis par exemple une exonération d'impôts sur une certaine période aux bénéficiaires de formations professionnelles qui se sont installés²⁵ ».

« La coordination au niveau local par les Maires a permis que de plus en plus ces derniers en savent plus sur nos compétences comme ONG, ce qui a assuré une meilleure visibilité ainsi qu'une meilleure connaissance de nos activités au niveau local²⁶ ».

Conclusion préliminaire

67. **Cohérence (QE1) :** L'évaluation note que les interventions du PKU sont en cohérence avec la vision du programme pays qui consiste à « faire en sorte que chaque enfant au Cameroun-filles et garçons, y compris les adolescents-survit, s'épanouit, apprend, est protégé et développe tout son potentiel, contribuant ainsi à la croissance du capital humain et au bien-être social ».

De plus, les interventions du projet évalué étaient complémentaires avec celles de nombreux partenaires qui œuvrent dans les zones cibles, notamment dans les secteurs de : (i) la protection (enregistrement des naissances et le référencement des cas de VBG avec les ONG telles que NRC, HURDA et la Croix-Rouge), et (ii) le EHA (aménagement des points d'eau, redynamisation du fond communal d'eau et mise en place du système de gestion efficace d'eau par les ONG tels que Care Intl, NRC, AIDER et Solidarité Intl). D'ailleurs, dans une grande mesure (98, 5%), l'EPEL a établi cette cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec les Composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU (Para 55-59).

Sur la base des données de l'EPEL, des entretiens individuels, des FGD et des observations réalisées, l'évaluation a permis de mettre en lumière une forte appréciation de la capacité du projet à contribuer par ses stratégies implémentées à : (i) la synergie, la collaboration et les complémentarités entre ses différentes composantes (Protection, Education, EHA) ; (ii) et à offrir un paquet de services aux différents groupes cibles. Ainsi, l'EPEL corrobore cette constatation dans la mesure où 57,6% l'affirment dans une grande mesure (Para 60-66).

²³ Entretien Individuel, DREB, Bertoua, Région de l'Est

²⁴ FGD, OBC, COSIFE de Mbal, Commune de Garoua-Boulai

²⁵ Entretien individuel, IMC, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

²⁶ Entretien Individuel, ADELPARA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

6.2 Efficacité

Question au critère d'évaluation

QE2 : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet KOICA ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?

Sous-question au critère d'évaluation

- 2.1. Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints pour tous les groupes cibles de manière égale ?
- 2.2. Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ont favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ou non ?
- 2.3. Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/ décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables (population réfugiée, personnes vivant avec handicap et celles issues des couches sociales démunies) de la population surtout les enfants ?
- 2.4. Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?



Image 6.2: Don de motos aux secrétaires d'état civil et aux volontaires communaux



Image 6.3: Construction de nouvelles toilettes pour les filles à Ounsounou, Commune de Ouli



Image 6.4: Membre de RECOPE et le chef de village enregistrant les nouvelles naissances à Ketté

Source : Photos tirées du rapport au donateur KOICA, Mai 2023

Afin d'assurer la triangulation des analyses relatives au critère d'efficacité, 5 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés) ;
5. L'évaluation H auprès des enfants (filles et garçons) de moins de 12 ans vivant dans les communautés cibles du projet.

68. Il est utile de répréciser (Cf. **Chapitre 5, paragraphe 47**) que pour le critère d'efficacité, l'analyse relative à la performance des indicateurs de Résultats/Produits du PKU est basée sur un système de notation avec une échelle qualitative à 2 valeurs : un seuil "**Satisfaisant**", si au moins 80% de l'objectif en termes de performance assignée est atteint et un seuil "**Insatisfaisant**" (si la performance assignée atteinte est inférieure à 80%). Pour rappel, également cette analyse de la performance des indicateurs de Résultats/Produits du PKU est sur la base du **Taux d'Achèvement (TA)** qui indique le progrès accompli dans la réalisation de la cible prévue à la fin de mise en œuvre

69. Aussi, il convient de noter que pour les analyses qui suivront dans la présente section, la performance globale pour chacun des Résultats/Produits du projet évalué est obtenue en faisant le rapport du nombre d'indicateurs de Résultats/Produits jugés de performance satisfaisante sur le nombre total des indicateurs de Résultats/Produits concernés. Si ce rapport est inférieur à 80%, alors la performance globale du Résultats/Produits sera jugée « insuffisante/insatisfaisante » et dans le cas contraire, la performance globale est jugée « suffisante/satisfaisante ».

6.2.1 Atteinte des Résultats/Produits planifiés du PKU

6.2.1.1 Niveau d'atteinte des Résultats du PKU

70. L'analyse des indicateurs de Résultats du projet a été réalisée sur la base de l'actualisation des informations contenues dans le cadre de résultats du projet évalué. Sur cette base, l'évaluation conclut à une performance satisfaisante par l'atteinte des niveaux de performance jugé satisfaisant pour le Résultats 3. Par contre, les Résultats 1, 2 et 4 ont été jugé de performance insatisfaisante (**Annexe A.19**).

6.2.1.2 Niveau d'atteinte des Produits par secteur du PKU

❖ Secteur de la Protection de l'enfant

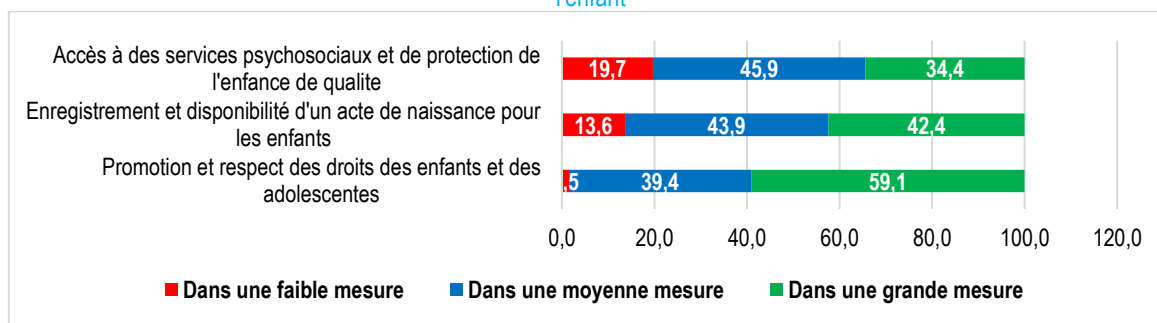
71. L'évaluation de l'efficacité du PKU dans le domaine de la protection de l'enfant a consisté à l'analyse de trois (03) Composantes dont notamment : (i) la protection et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s ; (ii) l'enregistrement et la disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et (iii) l'accès aux services psychosociaux et de protection de qualité.

72. L'analyse des indicateurs des Produits 1.1 et 1.2 (**Annexe A.20**) de la Composante « *Promotion et respect des droits des enfants et adolescents* » permet de conclure à une performance satisfaisante pour cette Composante sur la base de l'atteinte de tous les indicateurs de Produits de performance.

73. De même, pour la Composante « *Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants* », il est perçu un niveau de performance satisfaisant par l'atteinte de tous les indicateurs de Produits de performance satisfaisante pour les Produits 2.1 et 2.2. Dans le même ordre d'idée, l'évaluation conclut à une performance satisfaisante de la composante « *Soutien psychosocial et service de protection d'enfance* » par l'atteinte des indicateurs de produits 3.1 et 3.2 jugés de performance satisfaisante.

74. Par contre, se basant sur l'EPEL (**Graphique 6.2**), l'évaluation note que la Composante « *Promotion et respect des droits des enfants et des adolescents* » est celle où les participants estiment que les résultats ont été le plus atteints dans une grande mesure (39%) comparativement aux composantes relatives à l'enregistrement des naissances (28%) et accès aux services psychosociaux (21%). Aussi, l'évaluation note que la Composante SSP est celle où les participants estiment le plus (12%) que les résultats ont été atteints dans une faible mesure.

Graphique 6.2: Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU ont été atteints pour chacun composantes du secteur de la protection de l'enfant



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

75. Les résultats présentés ci-dessus sont corroborés par les données issues des entretiens avec les parties prenantes sur leur perception de l'atteinte des résultats planifiés du projet évalué. En effet, les personnes interrogées témoignent des progrès notables dans les domaines de l'établissement d'acte de naissance et de la dénonciation des cas d'abus (VBG et mariages précoces) comme mis en exergue dans le **Tableau 1.2** ainsi que pour le critère Impact du présent rapport.

« Le phénomène de mariage précoce était de taille mais à travers l'intervention du projet KOICA, nous pouvons dire que le phénomène des mariages précoces a considérablement baissé et est en voie de disparition, l'accès facile à l'acte de naissance fait également ses merveilles²⁷ ».

« L'établissement des actes de naissances a été facilité parce que dès qu'une femme accouche même à la maison, on fait l'acte de l'enfant... Grâce aux sensibilisations du RECOPE, toutes les femmes établissent les actes de naissance de leurs enfants à l'accouchement²⁸ ».

Encadré 6.2 : Contribution à la performance satisfaisante de la Composante « *Soutien psychosocial et services de protection de l'enfance* » par le renforcement des capacités de 140 travailleurs sociaux par le PKU en collaboration avec le MINAS aux niveaux régional et central

Ce renforcement de capacités avait pour objectif général d'améliorer les compétences des Intervenants Sociaux du niveau 2 et du niveau 3 concernant les Travailleurs Sociaux de toutes les catégories de la Région de l'Est et de l'Adamaoua dans le but d'apporter une réponse efficace aux problèmes que font face les différentes personnes vulnérables notamment les enfants dans ces deux Régions. Cette formation a donné lieu à des échanges d'expériences et des discussions de cas pratiques tout en ayant en point de mire le respect des normes éthiques et déontologiques au sein des structures de délivrance de ces services. Au regard des résultats des prés et post-test, il est noté que les sessions de formation ont permis de maximiser les préalables acquis sur le terrain par les parties prenantes :

Pôle de formation	Pré-test des participants (%)	Post-test des participants (%)	Pôle de formation	Pré-test des participants (%)	Post-test des participants (%)
Batouri	68,9	70,9	Abong Mbang	85,71	96,3
Garoua-Boulai	60 (Niveau 2)	69,13 (Niveau 2)	Bertoua	78,12	86,4

²⁷ FGD, Jeunes filles de la Communauté hôte de Sandji 1, Commune de Kentzou.

²⁸ FGD, OBC, RECOPE, Communauté de Gbiti, Commune de Ketté.

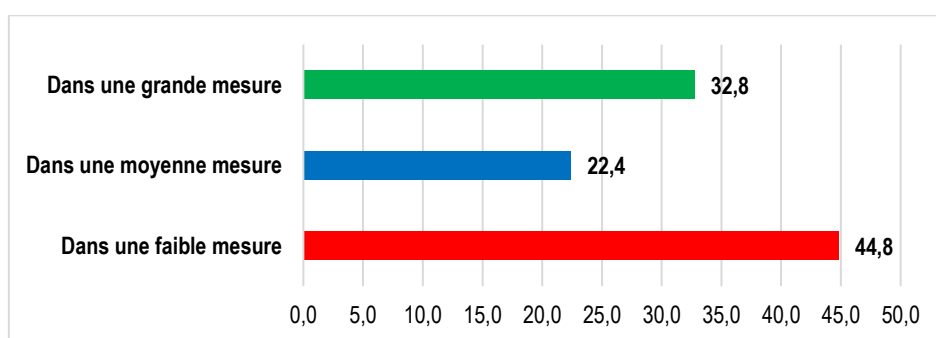
❖ Secteur de EHA

76. L'évaluation de l'atteinte des indicateurs dans le domaine du EHA permet de conclure à une performance satisfaisante de ce secteur (**Annexe A.21**). Ce résultat résulte de l'amélioration de la couverture en fourniture d'une source d'eau potable sûre, la mise en place de mécanismes de gestion d'eau, l'accroissement du nombre d'écoles ayant accès aux services EHA ainsi que du nombre d'acteurs municipaux formés aux services EHA. Une constatation pouvant être illustrée comme dans les propos ci-après :

« Avant nos populations buvais l'eau du marigot et cela nous crée des maladies aujourd'hui grâce à la bonne eau offerte par le forage de KOICA nous avons une santé améliorée²⁹».

77. Toutefois, l'évaluation note que ces résultats contrastent avec l'appréciation des parties prenantes relativement à l'atteinte de ces résultats. En effet, une proportion importante des personnes interrogées (45%) estime dans une faible mesure l'atteinte de ces résultats contre seulement 33% qui estiment dans une grande mesure que les résultats planifiés du projet dans le secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ont été effectivement atteints (**Graphique 6.3**). Il convient de noter que cette constatation s'expliquerait par le fait que les interventions en termes d'infrastructures pour ce secteur n'ont touché que 39 villages sur les 254 (soit 15%) des six communes. D'ailleurs, l'évaluation a relevé une perception négative chez certaines personnes interviewées en rapport avec l'atteinte des résultats dans le domaine du EHA dans la mesure où dans certaines localités, les populations continuent de parcourir « de longues distances pour avoir de l'eau potable et c'est vraiment pénible. Les agents de l'UNICEF nous avaient promis de creuser un forage ici mais depuis ne l'ont pas fait ³⁰».

Graphique 6.3 : Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU sont atteints dans le secteur du EHA



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

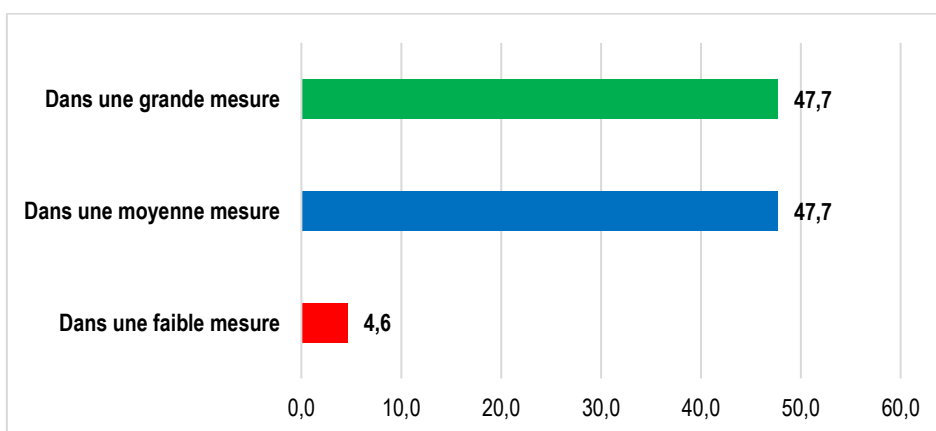
❖ Secteur de l'éducation

78. L'analyse des données relatives au secteur de l'éducation révèle des indicateurs de produits planifiés tous largement atteints (**Annexe A.22**). Ainsi, l'évaluation a conclu à une performance satisfaisante de ce secteur associée à l'augmentation de la capacité d'accueil dans les écoles, l'octroi des kits scolaires et le renforcement de capacités du personnel enseignant.

« Avec KOICA, nos enfants disposent de matériels scolaires qui ont été distribués depuis que le projet est mis en œuvre ³¹».

79. En se basant sur les résultats de l'EPEL (**Graphique 6.4**), l'évaluation note que près d'une personne sur deux (47,7%) interrogée a affirmé que les résultats planifiés du projet dans le secteur de l'éducation ont été atteints dans une grande mesure.

Graphique 6.4: Mesure dans laquelle les résultats planifiés du PKU sont atteints dans le secteur de l'éducation



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

²⁹ FGD, OBC, RECOPE du village Mbal, Commune Garoua-Boulai

³⁰ FGD, hommes, Communauté hôte, Yoko Siré, commune de Garoua-Boulai

³¹ FDG, OBC, COSIFE, Communauté de Mbilé, Commune de Kentzou

80. Les résultats présentés ci-dessus sont corroborés par les données issues des entretiens avec les parties prenantes interrogées sur leur perception de l'atteinte des résultats planifiés du projet. En effet, les personnes interrogées témoignent de progrès notables dans les domaines relatifs à la sensibilisation sur la scolarisation des enfants et la construction/l'équipement des salles de classe.

« Avant, les enfants ne s'intéressaient pas trop à l'école mais, il y a augmentation de la fréquentation des élèves. Les cash transferts ont permis d'assurer la scolarité des enfants adolescents³² ».

« Les deux salles de classes et les 60 bancs qui ont été construite par l'UNICEF nous permettent d'être plus confortable et moins nombreux dans une salle de classe³³ ».

6.2.2 Facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ayant favorisé l'atteinte ou non des résultats attendus ou non

81. Plusieurs facteurs (internes ou externes) ont contribué à la réalisation des objectifs du PKU. L'évaluation a répertorié et catégorisé ces facteurs dans le tableau en **Annexe A.23**. Quelques propos illustratifs de certains de ces facteurs sont mi ci-dessous en exerque :

« Le coaching était de proximité : les acteurs de mise en œuvre (ADRA) vivaient avec nous, ils mangeaient ce que nous mangeons, ils étaient là³⁴ ».

« L'AGR que nous avons reçu nous a permis de réaliser un chant agricole ce qui nous a permis de couvrir certaines dépenses supplémentaires relatifs à la scolarisation de nos enfants³⁵ ».

82. Également, en marge de ces facteurs favorisant l'atteinte des résultats, l'évaluation a également identifié des facteurs qui ont entravé la réalisation des objectifs planifiés par le projet qu'ils soient internes ou externes à l'UNICEF (**Annexe A.24**). Ces propos illustratifs de certains de ces facteurs sont mis en exerque ci-dessous :

« Le moyen de locomotion est très limité, ce qui réduit nos descentes fréquentes dans les localités car, nous avons une seule moto pour couvrir 41 villages chaque mois³⁶ ».

« Nous n'avons que 3 motos pour couvrir 41 villages : une à TIMAGOLO, une à GBITI et une pour Ketté³⁷ ».

6.2.3 Réduction des faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables (population réfugiée, personnes vivant avec handicap et celles issues des couches sociales démunies) de la population surtout les enfants

83. L'évaluation note que la mise en œuvre du PKU a contribué à réduire les faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées dans l'atteinte des couches les plus vulnérables. Ainsi, dans le respect du principe du « *leave no one behind* », la mise en œuvre du projet à travers une approche holistique et multisectorielle a permis de lutter de manière efficace contre les privations que subissaient les enfants de ces localités en leur fournissant un accès aux services sociaux de base pour améliorer leur bien-être.

84. L'évaluation note qu'un des éléments clés qui a fortement contribué à réduire les faiblesses des structures décentralisées et déconcentrées est la mise en place des réseaux communautaires (RECOPE, COSIFE, COGES) qui ont œuvré dans la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement dans les secteurs d'intervention du projet. Cette mobilisation de ressources humaines additionnelles a principalement consisté en des descentes en communautés pour informer, former et éduquer les parents, jeunes et leaders communautaires sur la promotion des droits des enfants notamment la lutte contre le mariage des enfants, l'enregistrement des naissances d'une part, et les bonnes pratiques en matière de EHA d'autre part.

85. De façon spécifique, dans le secteur de l'éducation par exemple, l'évaluation a constaté qu'à l'issue de la mise en œuvre du projet, l'amélioration des résultats scolaires résulte de l'efficacité d'une approche globale qui aborde simultanément divers aspects. En effet, en combinant le renforcement des capacités des enseignants en matière de soutien psychosocial et de réduction des risques de conflit/catastrophe, le suivi des inscriptions et de la fréquentation scolaire, la mise en œuvre d'un modèle de supervision pédagogique clinique, la fourniture de kits scolaires, ainsi que la fabrication et la distribution de bancs, des améliorations significatives ont été observées au niveau des indicateurs de performance des écoles. Ce qui avaient manqué aux structures en charge du secteur de l'éducation dans les localités d'interventions du projet évalué. Cette approche holistique a permis non seulement d'améliorer l'environnement d'apprentissage, mais aussi de garantir la sécurité et le bien-être des élèves, ce qui s'est traduit par une augmentation des inscriptions, de l'assiduité, du maintien des enfants à l'école et des résultats scolaires en général.

86. Face aux lacunes observées dans le domaine de l'enregistrement des naissances, la mise en place de postes avancés d'état civil dans les formations sanitaires et le suivi des naissances au niveau communautaire par le RECOPE ont considérablement augmenté les taux d'enregistrement des naissances dans les zones mal desservies, comme l'ont indiqué certaines parties prenantes

³² FDG, OBC, COSIFE, Communauté de Mbilé, Commune de Kentzou.

³³ Evaluation H, Enfants de sexe masculin de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

³⁴ Entretien individuel, Partie prenante communale en charge de l'état civil, Commune de Ketté

³⁵ FDG, OBC, COSIFE, Communauté de Mbal, Commune de Garoua-Boulai

³⁶ Entretien individuel, Partie prenante communale de Boubara en charge de la sensibilisation, Commune de Ketté

³⁷ Entretien individuel, Partie prenante communale en charge de l'état civil, Commune de Ketté

lors d'entretiens avec des informateurs clés. Ces propos de cet interlocuteur illustrent d'ailleurs bien cette situation dans la mesure où déclare-t-il que *la distance pour faire les actes de naissance de mes 2 enfants n'a plus été un problème car grâce à l'intervention du projet par la mise à disposition des animateurs communautaires cela a facilité l'accès au service en charge de l'établissement des actes de naissance*³⁸. L'interopérabilité entre les systèmes de santé et d'état civil a permis ainsi de rationaliser la délivrance des certificats de naissance, tandis que l'engagement des chefs religieux et communautaires a facilité l'identification et la déclaration des naissances non enregistrées. Les observations de terrain (Hôpital de District ; Hôpital Protestant) ont permis d'apprécier l'effectivité du fonctionnement des postes avancés d'état-civil à Garoua-Boulai.

87. Outre ces faiblesses constatées des structures déconcentrées et décentralisées à fournir les services de qualité aux populations bénéficiaires, le PKU a également contribué à combler les lacunes en termes d'équipements et de fournitures. L'évaluation a noté que cette contribution du projet dans la réduction des faiblesses des structures déconcentrées s'est traduite par : (i) La dotation de matériels informatiques aux responsables des centres sociaux et des centres d'état-civil (principaux et secondaires notamment dans la commune de Garoua-Boulai) ; (ii) La dotation en matériels roulants (notamment les motos) pour faciliter le déplacement en communautés des acteurs ; (iii) L'équipement en fournitures notamment les registres dans les bureaux d'état-civil et les postes avancés.

6.2.4 Utilisation des outils de suivi du projet par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation

88. Plusieurs outils de suivi ont été développés et utilisés tant par l'UNICEF et les autorités gouvernementales dans le but de suivre les résultats de manière cohérente et d'informer la prise de décisions. Au rang des outils utilisés par l'UNICEF pour suivre les réalisations du projet et éclairer la prise de décisions, on peut citer : (i) Outil de gestion financière de l'UNICEF ; (ii) Réunions de suivi mensuelles entre les acteurs du Consortium et l'UNICEF pour suivre l'état d'avancement du projet et d'y faire des éventuels réajustements et appréciation des goulots d'étranglements ; (iii) le cadre du reporting tous les 6 mois dans le but d'avoir la traçabilité du projet ; (iv) visites/descentes programmatiques avec les acteurs du Consortium, les parties prenantes communales et sectorielles.

89. En marge de ces outils, plusieurs autres outils ont été développés par certains responsables du consortium notamment ADELPA avec l'appui de l'UNICEF et des administrations sectorielles concernées (MINAS, MINPROFF) et ont permis de l'avis des parties prenantes interviewées de renforcer les résultats issus de la mise en œuvre du projet. Au titre de ces outils figurent notamment : (i) le guide du formateur sur la parentalité positive ; (ii) les fiches d'enregistrement des naissances élaborés et mises à disposition par le BUNEC aux structures communautaires ; (iii) le guide simplifié de la prise en charge psychosociale ; (iv) la note conceptuelle sur le Cash Transfert. Il convient de mentionner que nombre des parties prenantes ont eu à souligner le fait que ces outils ont contribué dans une grande mesure à améliorer non seulement les résultats escomptés des implémentations mais aussi et surtout le reporting des interventions.

« Les outils de suivis mis à disposition par l'UNICEF ainsi que ceux développés par nous-mêmes en accord avec les sectoriels se sont avérés très utiles à la prise de décisions tout au long de la mise en œuvre du projet³⁹ »

Conclusion préliminaire

90. **Efficacité (QE2) :** Sur la base de la complétude des informations fournies dans le cadre de résultats du projet évalué, l'évaluation a abouti, à une performance satisfaisante pour le Résultat 3 en rapport avec le *nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant de services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité* ainsi que pour tous les Produits du secteur de la protection de l'enfant, de l'éducation et du EHA. Cette constatation des performances satisfaisantes est corroborée par les données de l'EPFL, qui témoignent dans une grande mesure (21%, 32,8% et 47%) l'atteinte des résultats planifiés respectivement pour la Composante « *soutien psychosocial et services de protection des enfants* », le secteur du EHA et de l'Education. Aussi, cet exercice évaluatif a permis de répertorier les principaux facteurs tant internes qu'externes à l'UNICEF qui ont favorisé ou non l'atteinte des résultats (Para 87-110).

En ce qui concerne la contribution du projet à la réduction des faiblesses des structures déconcentrées et décentralisées, l'évaluation a noté prioritairement la mise en place des réseaux communautaires l'ayant permis. En effet, les personnes interrogées attribuent la plupart des réalisations du projet évalué à la mise en œuvre d'approches holistique et multisectorielle ayant permis aux administrations locales de continuer d'assurer leurs missions régaliennes relatives à la fourniture des services sociaux de base aux populations affectées. (Para : 101-105).

Enfin, l'évaluation a noté l'utilisation de plusieurs outils ayant permis de suivre les réalisations du projet et d'éclairer la prise de décisions. En marge de ces outils, plusieurs autres outils ont été développés par les responsables du consortium avec l'appui de l'UNICEF et des administrations sectorielles. (Para : 106-107).

³⁸ FDG, OBC, COSIFE, Communauté de Mbal, Commune de Garoua-Boulai

³⁹ Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

6.3 Efficience

Question au critère d'évaluation

QE3 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) suffisantes en qualité et en quantité pour la réalisation des résultats escomptés ?

Sous-question au critère d'évaluation

- 3.1 Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ? Existe-t-il des écarts non couverts ?
- 3.2. Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes/Secteurs d'interventions du projet KOICA est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints pour chacune de ces dites composantes, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?
- 3.3. Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré ou réduit l'efficience du projet KOICA ?
- 3.4. Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?

4 types de sources de données sont exploitées pour la triangulation en vue des analyses relatives au critère d'efficience à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés).

Source : Photos issues de la collecte des données de l'évaluation du projet KOICA, Novembre 2024



Image 6.6: Bloc de latrines, Village Mbal, Commune de Garoua-Boulai



Image 6.6: Forage, Commune de Kentzou, Village Lolo

6.3.1 Analyse de la mise à disposition de ressources financières en quantité suffisante et en temps opportun pour l'atteinte des résultats du PKU

91. L'évaluation constate que pour la mise en œuvre du PKU, la mobilisation en ressources financières a permis une mise à contribution de 7 931 830 USD répartis en coûts administratifs (2 927 276 USD) et en coûts de mise en œuvre (5 004 554 USD) sur la période sous revue pour une prévision budgétaire estimée initialement à 7 996 000 USD⁴⁰. L'exécution de ce budget a reposé sur un plan de décaissement échelonné annuellement et ventilé ainsi qu'il suit pour chaque Secteur du projet : (i) 3 154 504 USD (63%) pour l'axe stratégique « Protection de l'enfant », (ii) 650 000 USD (13%) pour l'axe stratégique « EHA » et 1 200 050 USD (24%) pour l'axe stratégique « Éducation ». Cependant, en fin 2024, la mobilisation du budget a été optimale et se fixe à 7 996 000 USD.

92. Toutefois, en dépit de cette forte mobilisation budgétaire (100%), il convient tout de même de signaler que la mise en œuvre du projet a été caractérisée par un niveau d'exécution faible des ressources financières. En effet, l'analyse des données financières issues du rapport financier⁴¹ mis à disposition de l'équipe d'évaluation révèle des niveaux d'exécution faible de l'ordre de 46%, 51% et 56% respectivement pour la première, la seconde et la troisième année de mise en œuvre du projet. Des retards importants ont été enregistrés dans le processus de sélection des ONG et sous-traitants en 2021 justifiant le faible niveau d'exécution du budget en cette année ainsi que d'ailleurs le faible niveau d'atteinte des résultats planifiés du projet. En 2024, le niveau d'exécution budgétaire est passé à 90% mettant en évidence un fort accroissement de la mise en œuvre budgétaire du PKU.

⁴⁰ KOICA project document, UNICEF 2020

⁴¹ KOICA, Mid-term Financial and Performance Report, December 2023-30 May 2024, UNICEF

93. Selon les parties prenantes rencontrées, les ressources financières mobilisées n'ont pas été adéquates pour l'atteinte des résultats. En effet, plusieurs goulots d'étranglement en lien avec les lourdeurs des procédures et les délais importants dans la mise à disposition de ces ressources ont été observés durant la mise en œuvre du projet. Ces lourdeurs dans la mise à disposition des ressources financières ont entravé la réalisation de quelques interventions du projet parmi lesquelles entre autres : (i) La finalisation de la construction des e-container dans les écoles de l'initiative « *Connect my school* » ayant freiné la mise en œuvre du package complet de l'initiative ; (ii) la mise en œuvre des interventions EHA liée à l'insuffisance des ressources financières.

« De nombreux retards ont été observés dans le décaissement des fonds et particulièrement le 1er FACE. Le retard cumulé a été établi à 6 mois ce qui a véritablement impacté la mise en œuvre des activités. Certains fonds ont été mis à disposition vers la fin du projet, ce qui n'a pas permis de suivre véritablement les réalisations du projet⁴² ».

6.3.2 Analyse de la mise à disposition de ressources humaines en quantité suffisante et en temps opportun à l'atteinte des résultats du PKU

94. En revanche, l'évaluation note que la mobilisation des ressources humaines a reposé sur un choix stratégique en vue d'atteindre les résultats planifiés de manière efficace. Ces ressources humaines provenaient principalement des structures gouvernementales déconcentrées et décentralisées concernés par les axes thématiques du projet KOICA (2021-2024). Il s'est agi notamment : (i) des responsables des services déconcentrés du MINEDUB, MINAS, MINPROFF, MINEE, MINEPAT ; (ii) des responsables de l'administration décentralisées notamment les CTD ; (iii) des responsables des ONG/OBC (Consortium ADRA-ADELPA-ASAD ; IMC) ; (iv) des membres des réseaux communautaires (RECOPE, COSIFE, COGES) ; (v) les volontaires communaux (Animateurs Communautaires, travailleurs sociaux).

95. S'il ne fait aucun doute que les ressources humaines mobilisées étaient adéquates à apporter des réponses efficaces à l'atteinte des résultats du projet, les parties prenantes rencontrées s'accordent à dire qu'elles étaient en quantité suffisante de manière générale et particulièrement en ce qui concerne les acteurs aux niveaux des OBC. En effet, la spécificité du PKU contrairement aux interventions des autres partenaires résidait dans sa capacité à couvrir l'ensemble des communes cibles à partir du personnel engagé au titre du projet. Les propos ci-après de cet interlocuteur en sont assez illustratifs de cette situation dans la mesure où déclare-t-il que **par rapport à la disponibilité des ressources humaines, je félicite le projet KOICA car, c'est ma première fois de voir un projet qui couvre tout l'arrondissement avec un animateur communautaire dévolu à chacun des 41 villages de la commune⁴³**. Toutefois, il a été fait mention au faible nombre de personnel au niveau des centres sociaux (CESO) des DRAS qui ne facilite pas spécifiquement le traitement de la gestion de cas issus du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant au niveau de cette entité. Tout comme, il est aussi noté une faible représentativité des Centres de Promotion de la Femme et de la famille (CPFF) relevant du MINPROFF au niveau département dans le cadre des activités de formations professionnelles à l'endroit des bénéficiaires du projet évalué.

96. Toutefois, l'évaluation note une appréciation mitigée de la mise à disposition des ressources humaines à l'effet de garantir l'atteinte des résultats escomptés. Cela s'est traduit à travers notamment la difficulté pour les animateurs communautaires et les points focaux communaux à couvrir les vastes étendues que constituaient leur zone de travail dans les villages d'assignation. Cette situation a été relevée dans certaines communes à l'instar de Ketté qui ne dispose pas de point focal communal et à Kentzou où seulement deux points focaux communaux étaient en charge de couvrir 38 villages, **« ce qui restreint la portée et l'efficacité des interventions⁴⁴ »**. Ces propos d'un autre intervenant en résument clairement cette situation :

« Il faut dire que chacune des organisations n'avait que les travailleurs sociaux et les officiers de la mobilisation communautaire comme personnel terrain et bien évidemment appuyé par les animateurs communautaires et les volontaires communaux. Donc dans chaque commune et pour chaque organisation, les travailleurs sociaux et les officiers de la mobilisation communautaire, indépendamment des tâches qui leur étaient dévolues au départ, devaient se répartir les activités à mettre en œuvre parce que la zone de couverture était énorme et le personnel de mise en œuvre n'était pas suffisant⁴⁵ ».

97. De plus, l'EPEL corroborent cet état de fait car 60% (3 sur 5 participants) des personnes interrogées ont affirmé dans une moyenne mesure que les ressources humaines ont été mobilisées suffisamment et de manière adéquate pour l'atteinte des résultats. Quand par contre 40% (2 sur 5 participants) affirment que cette situation est perceptible dans une faible mesure.

6.3.3 Analyse de la mise à disposition des fournitures en quantité suffisante et en temps opportun à l'atteinte des résultats du PKU

98. En ce qui concerne la mobilisation des fournitures dans le cadre de la mise en œuvre du PKU, toutes les parties prenantes s'accordent à saluer les efforts de l'UNICEF dans la mise à disposition de ces ressources. En effet, le déploiement des fournitures a consisté en : (i) L'équipement des bureaux des centres d'état-civil (mobilier de bureau et registres d'état-civil) ; (ii) La dotation des

⁴² Entretien individuel, Personne ressource du Consortium (ADRA-ADELPA-ASAD), Région de l'Est

⁴³ Entretien individuel, Partie prenante communale en charge de l'état civil, Commune de Ketté

⁴⁴ Idem

⁴⁵ Entretien individuel, Personne ressource du Consortium (ADRA-ADELPA-ASAD), Région de l'Est

centres sociaux à travers des dotations en matériels informatiques ; (iii) La dotation en matériels roulant notamment les motos aux points focaux communaux et animateurs communaux ; (iv) La distribution des kits scolaires aux élèves.

99. Ces différentes fournitures octroyées par le concours de l'UNICEF aux acteurs de mise en œuvre du projet ont permis d'une part de renforcer l'offre en services et d'autre part de suivre les progrès des réalisations du projet. Cependant, les parties prenantes rencontrées ont témoigné de la difficulté de ces fournitures à répondre de manière adéquate aux besoins accrus de la population. Cette situation a été perceptible dans le cadre de la distribution des kits scolaires ou encore dans le cadre de la rupture des registres d'état-civil, elle-même due à l'augmentation de la demande en actes de naissance aussi bien dans les postes avancés de Garoua-Boulai et de Ketté que dans les centres principaux.

100. En effet, l'EPEL révèle que seulement 20% des personnes interrogées soit 1 sur 5 participants attestent dans une grande mesure que la mise à disposition des fournitures a été fournie en quantité suffisante et de manière adéquate. Par contre, 40% des personnes interrogées soit 2 sur 5 participants l'affirment aussi bien dans une moyenne que faible mesure.

6.3.4 Utilisation des ressources financières en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints, compte tenu de l'enveloppe budgétaire mobilisée et dépensée

101. L'analyse de l'efficacité ici entreprise a porté sur l'adéquation entre les résultats obtenus, les ressources mobilisées et utilisées pour chacun Secteurs/Produits du PKU. Cette analyse s'inscrit dans le but de savoir si les coûts des interventions ont été optimisés de manière adéquate selon l'obtention des résultats escomptés par Secteurs/Produits. Elle a servi à appréhender l'analyse coût-efficacité des activités engagées par le projet par rapport aux résultats atteints par Secteurs/Produits.

102. Il est utile de préciser que cette analyse de l'efficacité basée 8 cas de figure (Cf. **Chapitre 5, paragraphe 47**), a abouti à un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées en ce qui concerne les Secteurs « EHA » et « Éducation » correspondant à la *Situation 1* et à la *Situation 2* respectivement (**Annexe A.25**).

103. Concernant l'examen des Produits du projet évalué (2021-2024), il révèle un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées pour les Produits 1.1 (*Situation 1*), 1.2 (*Situation 2*), 2.1 (*Situation 2*) et 2.2 (*Situation 3*) ainsi que les Produits 3.1 (*Situation 2*), 3.2 (*Situation 2*), 4.1 (*Situation 1*), 5.1 (*Situation 2*) et les Produits 5.2 (*Situation 2*). Produits 1.1 (*Situation 5*), 1.2 (*Situation 8*), 2.1 (*Situation 5*) et enfin 2.2 (*Situation 6*).

6.3.5 Amélioration/réduction de l'efficacité du PKU par les facteurs de gestion

104. La gouvernance et le pilotage du PKU a bénéficié de l'implication de plusieurs parties prenantes aux compétences variées et diverses couplées à la mise en œuvre de stratégies novatrices. À cet effet, plusieurs facteurs de gestion ont été identifiés comme ayant contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet notamment :

1. L'intersectorialité et l'interopérabilité des stratégies de mise en œuvre du projet : Ces stratégies ont permis la production des guides dans les secteurs de la protection et de l'éducation favorisant ainsi une meilleure appropriation du projet ainsi qu'un meilleur suivi des réalisations par les parties prenantes. Ces stratégies ont également concouru au renforcement du partenariat public-privé en matière de formation professionnelle pour la lutte contre le mariage précoce et forcé d'enfants.
2. Le positionnement du projet dans les plateformes de coordination de l'état-civil au niveau régional : qui a permis de fédérer les actions entre les différentes parties prenantes, grâce à l'intersectorialité mise en œuvre dans le cadre de l'implémentation du projet ;
3. Une planification détaillée couplée d'une coordination efficace entre les parties prenantes : des réunions mensuelles ou des rencontres semestrielles qui réunissaient les responsables du Consortium, l'UNICEF et les responsables des administrations sectorielles déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre du projet, permettaient de faire l'état de mise en œuvre et d'identifier les principaux goulots d'étranglement.
4. L'assouplissement des procédures de gestion financière par l'UNICEF : qui a contribué à améliorer la gouvernance financière du projet ainsi qu'à réduire les délais de mise à disposition des ressources.
5. La forte implication des responsables des Services Techniques Communaux (STC) lors des visites de suivi des travaux d'ouvrage EHA : Cette implication a permis d'identifier des mécanismes de gestion durable du service de l'eau, propre à la commune et adapté aux réalités socioéconomiques ;
6. L'implémentation au sein du projet des mécanismes communautaires : Ils ont prouvé leur efficacité dans l'enregistrement des naissances, la promotion du changement social et par ricochet les feedbacks communautaires.

105. En revanche, l'absence système de gestion financière par certaines administrations a été perçue comme limitatrice à la gestion du projet évalué ayant réduit son efficacité. En effet, il a été constaté que certaines administrations déconcentrées ne disposaient pas de compte et étaient contraintes de recourir au compte de la DRAS.

106. D'ailleurs les données de l'EPEL sont mitigées en ce qui concerne l'amélioration ou pas de l'efficacité du projet par les facteurs de gestion. En effet, alors que 40% des personnes interrogées (soit 2 sur 5 participants) au sujet des facteurs de gestion estiment que ces facteurs ont permis dans une grande mesure d'améliorer l'efficacité du projet, la même proportion affirme que ces facteurs ne l'ont été que dans une moyenne mesure. Par contre 40% (2 sur 5 participants) et 20% (1 sur 5 participants) de parties prenantes estiment cela respectivement dans une moyenne mesure et faible mesure

6.3.6 Mesure dans laquelle les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats

107. Dans le cadre cette évaluation, l'existence du consortium d'ONG/OSC (ADRA-ADELPA-ASAD) ainsi que l'approche de mise en œuvre avec l'apport des CTD ont permis indubitablement de réduire les coûts d'exécution du PKU.

108. Ainsi, l'existence du consortium d'ONG/OSC (ADRA-ADELPA-ASAD) a permis par cette stratégie de faire de économies d'échelle dans la mesure où le travail qui aurait pu être confié à différentes entités selon leurs secteurs d'activités l'a été au nom du consortium à une seule entité par commune. Ce faisant, les coûts de structure par entités de mise en œuvre n'ont été considérés que pour le consortium seulement par exemple.

109. Également, en impliquant le personnel des STC des Maires (qui émargent sur le budget de cette structure) dans le cadre du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des interventions du projet, les personnes rencontrées comme cet interlocuteur s'accordent à penser que **cette stratégie d'implémentation des interventions a nécessairement permis des réductions des coûts d'exécution du projet évalué bien que ne pouvant être chiffré formellement**⁴⁶.

Conclusion préliminaire

110. **Efficiences (QE3)**: Dans le cadre de l'analyse de l'efficacité, l'évaluation a conclu que si la réalité de la mobilisation des ressources (humaines, financières et matérielles) n'est plus à démontrer, elle n'a toutefois pas été adéquate pour l'atteinte des résultats escomptés durant toute la mise en œuvre du PKF. Ainsi, en dépit d'une forte mobilisation budgétaire (99,2%) ayant permis de disponibiliser de 7 931 830 USD sur la période évaluée pour une prévision budgétaire de 7 996 000 USD, l'exécution de ce budget révèle des niveaux d'exécution faible de l'ordre de 44%, 51% et 56% respectivement entre 2021 et 2023. Aussi, les parties prenantes de l'évaluation déplorent en outre des retards dans la mise à disposition de ressources financières et la faible disponibilité des ressources matérielles relative aux moyens de déplacement pour assurer l'implémentation/coordination des interventions (91-97).

L'utilisation des ressources financières a été aussi appréciée à travers l'analyse de l'adéquation entre les résultats obtenus et les ressources mobilisées/utilisées pour les Secteurs/Produits du projet évalué. À l'issue de cette analyse, il est conclu à un rapport d'efficacité favorable/adéquat entre la performance atteinte, les ressources allouées et utilisées en ce qui concerne les Secteurs « EHA » et « Éducation » correspondant à la Situation 1 et à la Situation 2 respectivement. Aussi, il est conclu un rapport d'efficacité favorable/adéquat pour tous les produits du PKU : Produits 1.1 (Situation 1), 1.2 (Situation 2), 2.1 (Situation 2) et 2.2 (Situation 3) ainsi que les Produits 3.1 (Situation 2), 3.2 (Situation 2), 4.1 (Situation 1), 5.1 (Situation 2) et les Produits 5.2 (Situation 2). Produits 1.1 (Situation 5), 1.2 (Situation 8), 2.1 (Situation 5) et enfin 2.2 (Situation 6) (Para : 98-103).

L'évaluation a mis en exergue plusieurs facteurs de gestion qui ont été identifiés comme ayant contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet au rang desquels : (i) l'intersectorialité et l'interopérabilité des stratégies de mise en œuvre ; (ii) le positionnement du projet dans les plateformes de coordination de l'état-civil au niveau régional ; (iii) la planification détaillée couplée d'une coordination efficace entre les parties prenantes ; (iv) la forte implication des responsables des STC lors des visites de suivi des travaux d'ouvrage EHA ; (v) l'implémentation des mécanismes communautaires du projet (Para : 104-106).

Enfin, l'évaluation a noté l'existence du consortium d'ONG/OSC (ADRA-ADELPA-ASAD) et l'approche de mise en œuvre avec l'apport des Mairies comme favorables à la réduction des coûts d'exécution du projet KOICA (Para : 107-109).

⁴⁶ Entretien individuel, Personne ressource du Consortium (ADRA-ADELPA-ASAD), Région de l'Est

6.4 Durabilité

Question au critère d'évaluation

QE4 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière (i) à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre et (ii) à influencer à long terme les politiques et programmes d'accès aux services sociaux de base (éducation et EHA) et de protection de l'enfant (lutte contre le mariage des enfants et enregistrement des naissances) ?

Sous-question au critère d'évaluation

4.1. Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques ou sont en cours de le faire en vue de garantir la pérennisation des acquis ? Quels sont les partenariats établis et potentiels pour le futur qui sont les plus indiqués pour atteindre les résultats escomptés ?

4.2. Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont appropriés des interventions du projet et ses acquis ? Quels sont les principaux facteurs ou mesures prises ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?



Image 6.7: Point d'approvisionnement photovoltaïque en eau potable, Commune de Kentzou, Village Mbouye

Source : Photo issue de la collecte des données de l'évaluation du projet KOICA, Novembre 2024

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses relatives au critère de redevabilité, 5 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés) ;
5. L'évaluation H auprès des enfants (filles et garçons) vivant dans les communautés cibles du projet.

6.4.1 Appréciation mitigée de la capacité du PKU à créer des partenariats les plus indiqués et à pouvoir établir de potentiels partenariats en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis

111. L'évaluation a permis de mettre en lumière une appréciation mitigée de la capacité du projet à établir des partenariats pour l'atteinte des résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis sur la base des données de l'EPEL tout comme sur celles provenant des entretiens individuels et des FGD réalisés auprès des parties prenantes.

112. Ainsi, les données de l'EPEL traduisent cette appréciation mitigée de la capacité du projet à établir des partenariats pour l'atteinte des résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis. Ainsi, 50% (2 sur 4 participants) des parties prenantes interrogées estiment cet état de fait dans une grande mesure quant à l'inverse, 50% (2 sur 4 participants) des autres parties prenantes sont de cet avis mais dans une faible mesure.

113. Lors des entretiens et des FGD réalisés avec les différentes parties prenantes, la mise en œuvre du projet KOICA évalué a été perçue contributive à la création de partenariats les plus indiqués en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis, dans la mesure où elle a permis (i) l'établissement du Consortium d'ONG constitué par ADRA-ADELPA-ASAD ; (ii) la mise en place de plateformes de concertation et de coordination des interventions implémentées aussi bien au niveau des communes que central au niveau de la région de l'Est ; (iii) la mise en place d'accords de partenariat officiels entre l'UNICEF et les 6 Mairies couvertes par le projet par l'intermédiaire de sa section des politiques sociales ainsi que de partenariat de partenariat Public-privé à travers les ONG (IMC en occurrence) dans le cadre de la formation professionnelle des bénéficiaires au niveau local

; et, (iv) l'élaboration d'un plan de travail conjoint en 2023 avec l'OIT⁴⁷ adressant les questions de synergie, de collaboration et de complémentarité entre les 2 agences mettant en œuvre 2 projets distincts sous financement KOICA .

114. Également, les personnes rencontrées reconnaissent au PKU sa capacité : (a) à avoir fédéré les synergies et les efforts au regard des 3 secteurs d'interventions pris en compte en vue d'atteindre les résultats escomptés ; (b) à positionner les acteurs au niveau des Mairies comme des partenaires essentiels du développement local dans sa mise en œuvre et son suivi ; (c) à la création de partenariat Public-privé.

« Le PKU a permis la mise en place de plateformes d'échanges (plateforme de concertation et de coordination) aussi bien au niveau des communes que central au niveau de la région de l'Est et a favorisé l'adéquation des interventions mises en œuvre avec d'autres parties prenantes en dehors de celles concernées par le projet évalué (Croix rouge, OMS, UNFPA, UNHCR, etc.). Etant ainsi vu comme une opportunité pour établir d'éventuels partenariats à venir⁴⁸ ».

« Certaines Mairies dans le cadre de ce partenariat avec UNICEF dans le cadre du projet KOICA ont eu à exonérer de taxes sur des périodes allant de 3 à 6 mois boutiques des bénéficiaires de formations professionnelles⁴⁹ ».

« Des entreprises privées sous la supervision des sectoriels (MINJEC, MINEPIA, MINEFOP) ont procédé à des remises sur le coût de formation, ont encadré pas moins d'une vingtaine d'apprenants dans leurs structures et ont facilité également le placement d'au moins une dizaine d'apprenants après la fin de leur formation⁵⁰ ».

115. En revanche, certains entretiens et des FGD relèvent dans la mise en œuvre du projet une opportunité manquée d'établir des stratégies pouvant garantir l'atteinte des résultats escomptés. En effet, sur la base de son mode opératoire basé sur les interventions au niveau communal, l'évaluation n'a pas perçu l'implication des acteurs au niveau départemental. C'est ainsi que certains acteurs rencontrés auraient souhaité **« une meilleure implication des services déconcentrés de niveau départemental dans la mise en œuvre du projet afin que par exemple les Délégation Départementale des Affaires Sociales (DDAS) jouent le rôle de coordination, de suivi et d'évaluation. Cela emmènerait les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) à mieux rendre compte⁵¹ ».**

116. Enfin, l'évaluation a relevé l'absence de partenariats stratégiques spécifiques durant tout le cycle du projet évalué avec les Ministères en charge de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'élevage et de la jeunesse. Ces partenariats stratégiques souhaitables au moment la mise en place des clubs d'écoute des émissions radios par les adolescents et les formations professionnelles sur diverses compétences octroyées aux bénéficiaires des formations professionnelles. Ce manque de partenariats stratégiques spécifiques avec ces trois entités ne permet pas un suivi de ces bénéficiaires par ces ministères concernés dans un cadre institutionnel. Une situation qui si elle avait été prise en compte aurait permis plus d'impact pour un suivi des bénéficiaires par des professionnels de ces entités en vue de garantir la pérennisation des acquis du Projet évalué.

6.4.2 Appropriation des interventions du PKU et de ses acquis autant par les communautés des zones couvertes que par les partenaires institutionnels

117. Pour 4 des 5 participants (80%) à l'EPEL, il est fait mention de l'existence dans une grande mesure de l'appropriation des interventions du projet ainsi que de ses acquis par les communautés et les partenaires institutionnels quand seulement 1 des 5 participants (20%) estiment cette appropriation dans une moindre mesure.

118. Sur la base des entretiens réalisées (entretiens individuels et FGD), l'évaluation note également que l'appropriation par les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet a été manifeste dans la mesure où de nombreuses activités (formations des acteurs, distributions de kits, constructions des infrastructures EHA/scolaires) ont été réalisées sous le leadership technique des acteurs de premier rang (au niveau régional, départemental et communal) des ministères sectoriels et des Mairies des 3 Secteurs d'interventions du projet évalué. De même, au niveau décentralisé, l'évaluation a relevé une appropriation technique des Mairies des zones d'intervention. D'ailleurs, pour beaucoup de parties prenantes, **l'implication au niveau technique des collectivités territoriales et des acteurs perceptibles au niveau de la région et des départements a été gage d'intersectorialité lors de la mise en œuvre des interventions et a permis un suivi régulier des interventions par ces parties prenantes elles-mêmes⁵²**. Aussi, cette appropriation technique des acteurs au niveau régional/départemental des 3 Secteurs du projet s'est révélée à travers :

- 1) L'élaboration de documents en vue du renforcement des Secteurs d'interventions du projet. Spécifiquement au système de protection de l'enfant, par exemple, un guide pratique sur les droits de l'enfant a été produit en collaboration avec le ministère de l'éducation de base et le ministère des affaires sociales, afin d'aider les enseignants des écoles primaires à donner aux enfants des connaissances sur leurs droits (et sur la manière de les faire valoir) ;
- 2) Le choix des sites pour construire des salles de classe et des points d'eau ;

⁴⁷ L'agence met en œuvre le Projet OIT-KOICA : Autonomisation des femmes à travers le renforcement des capacités des entrepreneurs sur les chaînes de valeurs agropastorales (maïs, manioc, poulet), protection sociale, lutte contre le VIH-Sida et VBG, dans 16 communes de l'Est et l'Adamaoua.

⁴⁸ Entretien individuel, IMC, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁴⁹ Entretien individuel, IMC, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁵⁰ Idem

⁵¹ Entretien individuel, Partie prenante Départemental des Affaires Sociales, Commune de Batouri.

⁵² Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

- 3) Le renforcement des capacités des acteurs des secteurs d'interventions du projet. Par exemple, en 2024⁵³, 57 enseignants, 12 animateurs pédagogiques et 6 inspecteurs ont été formés à l'utilisation du guide sur les droits de l'enfant dans des écoles sélectionnées dans les municipalités ciblées ;

119. Pour le cas particulier des Mairies, *s'il avait été constaté un attentisme des communes dans leur implication au début de l'implémentation du projet évalué, cette attitude a grandement changé grâce à l'adéquation des interventions avec les plans communaux de développement*⁵⁴. En effet, l'un des atouts du PKU a été de s'inscrire en droite ligne avec la loi sur la décentralisation qui promeut le développement local. Ainsi, grâce aux interventions du projet et des stratégies mises en œuvre (partenariat institutionnel, intersectorialité), l'évaluation a noté une forte appropriation du projet évalué par les Mairies. Depuis lors, chacune des 6 Mairies couvertes par le projet *capitalise les bénéfices générés par le projet, en assurant une coordination efficace des interventions et de l'implication de la communauté en accord avec les Plans Communaux de Développement (PCD)*⁵⁵. De ce fait, chaque municipalité dirige une plateforme de coordination présidée par le Maire, qui a *permis à ce jour aux autorités locales d'être habilitées à planifier, exécuter et évaluer les politiques de développement local en mettant l'accent sur l'intégration des droits de l'enfant*⁵⁶. De ce fait, par la prise d'arrêtés municipaux, ces Mairies s'approprient de plus en plus des interventions du projet. Ainsi, par exemple, l'évaluation met en exergue 2 arrêtés municipaux à Ouli portant l'un sur la création de la Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable (COFSEP) et l'autre sur la nomination de son personnel, qui ont été signés en février et avril 2024 respectivement. En mars 2024, un manuel de procédures pour la gestion des infrastructures hydrauliques a été adopté. Faisant de la Commune d'Ouli une pionnière en la matière car ayant pris des actions qui posent des bases solides pour assurer la pérennité de la gestion des installations d'approvisionnement en eau potable dans l'ensemble de ses 21 villages. Cela se traduit par exemple comme suit :

« La mairie pendant nos campagnes de sensibilisation a mis à notre disposition la logistique nécessaire pour une bonne sensibilisation d'une part et d'autre part après enregistrements des actes nous les déposons à la mairie qui a leur tour finalise le reste des étapes. En ce qui concerne la population ils se sont bien appropriés du projet car on voit leurs implications dans les formations et sensibilisations qui leurs sont proposées⁵⁷ ».

120. Au niveau des communautés, l'appropriation du projet ainsi que de ses acquis dans les zones couvertes, s'illustre fort à propos travers le changement de comportement qui a commencé à prendre forme dans les perceptions, les pratiques et habitudes dans la communauté. En effet, l'évaluation a noté que des changements sont observés relativement à la perception des communautés.

121. Cette appropriation de la population a fortement contribué à développer un environnement propice et des changements aux questions de protection de l'enfant et de sa scolarisation tout comme celles en lien avec l'usage des infrastructures EHA. A ce titre, au niveau de la population bénéficiaire des interventions du projet KOICA sur la période évaluée, les entretiens réalisés auprès des parties prenantes ont fortement mis en relief le développement d'un environnement propice et des changements relatifs à ces questions autour des aspects ci-après : (i) une nette augmentation de la demande et une utilisation efficace des services en lien avec les 3 Secteurs d'interventions du projet ; (ii) la dénonciation spontanée des cas existants de violation de droits des enfants au sein des communautés ; (iii) le faible recours aux arrangements communautaires relatifs aux violations des droits des enfants ; (iv) le recours de plus en plus prononcé aux instances institutionnelles à travers l'usage du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant mis en place en vue de prendre le relais pour la prise en charge la plus adéquate en fonction du cas. Ainsi, l'évaluation a noté que les mécanismes de protection communautaires jouissent désormais de plus en plus d'une grande confiance de la part de la population. Les victimes de tout type de violence et/ou d'abus sont convaincues que si elles les dénoncent, les auteurs seront punis par la loi. De fait, pour l'évaluation, même s'il est encore trop tôt pour se réjouir, la culture de la prise de parole gagne du terrain dans les communautés. Par exemple, l'augmentation de la demande de l'enregistrement des naissances s'illustre ainsi : **Depuis 2022, la demande de registres a progressivement augmenté dans les six municipalités où le projet KOICA est mis en œuvre. Le nombre de registres envoyés aux bureaux d'état civil a pratiquement doublé pour répondre à la demande massive créée par toutes les sensibilisations et le travail effectué par les mécanismes communautaire⁵⁸.**

« Au départ, avant le lancement du projet KOICA, nous ne savions pas que le mariage de nos jeunes filles avant l'âge de 18 ans était une mauvaise pratique. Cet acte est pratiqué depuis longtemps dans nos communautés, mais avec les messages que nous avons reçus ces 2 dernières années, nous reconnaissons que ce que nous avons fait n'est pas correct. En tant que chefs de communauté, nous devons promouvoir les droits de nos jeunes filles, veiller à ce qu'elles aillent à l'école et deviennent des filles éduquées⁵⁹ ».

122. Cependant, bien que l'appropriation des interventions du projet ainsi que de ses acquis par les administrations sectorielles déconcentrées et les Mairies soit louable, il demeure la question de l'intégration des volontaires communaux parmi les effectifs du personnel de la mairie à travers leur prise en charge au sein des PCD. Cette intégration parmi le personnel communal leur permettra de poursuivre le soutien et d'assurer la durabilité des réalisations.

⁵³ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

⁵⁴ Entretien Individuel, UNICEF, Bureau Pays, Yaoundé

⁵⁵ Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁵⁶ Entretien Individuel, UNICEF, Région de l'Est

⁵⁷ FGD, OBC, RECOPE du village Mbal, Bétaré-Oya.

⁵⁸ Rapport final KOICA, Mai 2024.

⁵⁹ FGD, OBC, RECOPE du village Mbal, Bétaré-Oya

123. Également, l'appropriation des interventions du projet au niveau des communautés tout comme des parties prenantes institutionnelles s'est également illustrée dans le cadre de cet exercice évaluatif, à travers l'utilisation qui est faite des réalisations du projet. En effet, les visites de terrain réalisées lors de la phase de collecte des données ont permis de constater une meilleure utilisation des dotations qui ont été faites par le projet. Les observations réalisées dans les 5 communes (Betaré-Oya, Garoua-Boulai, Mandjou, Kette et Kentzou) témoignent d'une utilisation effective mais également efficiente des infrastructures réalisées notamment les salles de classes, les toilettes et les points d'adduction d'eau dans les écoles tout comme les postes avancés d'état civil.

124. Toutefois, l'évaluation a noté une appréciation mitigée en ce qui concerne les conditions établies qui garantissent la pérennité de ces réalisations. En effet, s'il ne fait aucun doute de la mise en place des mécanismes relatifs à l'entretien des latrines et points d'adduction d'eau par les communautés pour assurer l'entretien et la maintenance des réalisations, il n'en demeure pas moins vrai pour ce qui est des écoles construites. En effet, il a été observé une absence de clôtures dans les écoles construites par le projet évalué notamment à Bindia dans la commune de Mandjou et à Garoua-Boulai. Ce qui pose non seulement le problème de sécurité des apprenants mais également celle des installations réalisées dans ces écoles.

6.4.3 Principaux facteurs ou mesures prises ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes

125. Plusieurs facteurs ont conduit à l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes institutionnelles (sectorielles, ONG) à la vision prônée par le projet évalué pour une amélioration de l'accès à la protection des enfants, à l'éducation et aux services de EHA. Au-delà de leur diversité, ces facteurs d'adhésion incluent globalement 5 points essentiels et font référence : (i) à la pertinence de la réponse apportée par les interventions du projet évalué face aux besoins exprimés par la population ; (ii) au soutien des autorités locales en charges des 3 Secteurs d'interventions et des Mairies ainsi que celui des leaders communautaires des zones d'intervention ; (iii) à l'apport financier aux ménages bénéficiaires de transferts d'argent ainsi qu'aux OBC (RECOPE) mis en place, aux animateurs communautaires et aux volontaires communaux par des appuis au financement d'AGR viables ; (iv) à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et de mobilisation de masse ; (v) au renforcement et à l'ancrage de toutes les interventions du projet dans les structures communautaires perçu comme essentiel pour la durabilité des initiatives mises en œuvre ; et, (vi) à l'organisation du concours baptisé « *concours village ami d'enfant* ».

126. De façon spécifique, la pertinence des besoins auxquels répondaient le projet évalué s'est illustrée par exemple dans le cas : (i) du Secteur éducation à travers la distribution de kits scolaires aux apprenants et le renforcement de capacité à travers la formation dispensée aux enseignants, animateurs pédagogiques et inspecteurs⁶⁰ ; (ii) du Secteur de la protection par le renforcement des capacités de 140 travailleurs sociaux ainsi que des membres des RECOPE. Ainsi, selon ces interlocuteurs, en reconnaissant l'utilité des opportunités mises à la disposition des populations par le projet évalué déclarent :

« A travers la distribution au sein des écoles par UNICEF et ADRA de seaux, de savon et des brosses à dents, concernant le EHA les bonnes pratiques d'hygiène sont devenues un réflexe pour les enfants⁶¹ ».

« La formation en couture a permis que plusieurs jeunes filles qui ne faisaient rien au village puissent apprendre un métier et aujourd'hui elles sont d'un grand apport dans la communauté tant dans la confection des vêtements à proximité que dans leurs autonomisation⁶² ».

127. Quant à l'apport financier⁶³ à l'endroit l'apport financier aux ménages bénéficiaires de transferts d'argent ainsi et des OBC (RECOPE) mises en place, des animateurs communautaires et des volontaires communaux par des appuis au financement d'AGR viables, il aura permis la durabilité des interventions dans le cadre des 3 Secteurs du projet. Toutefois, l'évaluation a mis en lumière le manque d'accompagnement financier des bénéficiaires des interventions en occurrence les filles ayant reçu une formation professionnelle sur des métiers porteurs pour la mise en œuvre effective des renforcements de capacité reçus. En effet, des financements auraient permis à celles-ci de s'installer pour mettre en pratique les formations reçues et garantir leur autonomie :

« Les fonds que nous avons reçu nous a permis de réaliser comme AGR un chant agricole qui nous a permis de couvrir certaines dépenses supplémentaires dans le cadre de notre activité de membre de RECOPE⁶⁴ ».

« Pendant la Formation des jeunes filles en couture, il nous avait été dit que nous recevions un appui financier pour se lancer indépendamment mais jusqu'à ce jour, nous n'avons pas reçu de suite ce qui est un frein pour notre autonomisation⁶⁵ ».

128. Pour ce qui est de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et de mobilisation de masse, celle-ci a été appréciée pour le rôle contributif joué dans le changement des comportements de communautés autour des questions d'accès aux services induits des 3 secteurs d'intervention du projet ainsi que le changement de comportement des populations. Ces campagnes ont été couplées à l'organisation du concours baptisé « *concours village ami d'enfant* ». Un concours qui a permis réellement de booster

⁶⁰ Dans le cadre de l'utilisation du guide sur les droits de l'enfant dans des écoles sélectionnées dans les municipalités ciblées

⁶¹ Evaluation H, Enfant de sexe masculin de la communauté hôte, Commune de Ketté

⁶² FGD, Femmes, Communauté hôte, Yoko Siré, Commune de Garoua-Boulai

⁶³ 120 000 FCFA à chacun des 150 ménages bénéficiaires de cash transfert en trois cycles de distribution ; 200 000 FCFA à chacun des 230 animateurs communautaires devant leur permettre de rester en activité au-delà du projet ; 200 000 FCFA de prime d'encouragement à chaque volontaire communal, afin de continuer à accompagner encadrés sous l'encadrement des chefs de centres sociaux des affaires sociales ; 200 000 FCFA pour chacun des 243 RECOPE afin de mener une activité génératrice de revenus et de rester en activité au-delà du projet.

⁶⁴ FDG, OBC, RECOPE, Commune de Bétaré Oya

⁶⁵ FGD, Femmes, Communauté hôte, Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

l'engagement des communautés à déclarer systématiquement les naissances et protéger les filles des mariages d'enfants. Il a été pour beaucoup dans le changement observé dans les communautés.

« Le projet a permis d'améliorer ma qualité de vie en tant que réfugié Car à travers les multiples sensibilisations de KOICA les populations hôtes ont compris l'importance du vivre ensemble et arrivent à partager leurs terres avec les étrangers et le chef m'a donné un espace pour élever mes bœufs⁶⁶ ».

129. Enfin, l'évaluation note le renforcement et l'ancrage de toutes les interventions dans les structures communautaires (RECOPE, COSIFE, AVUE, Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)) comme contributifs pour assurer la durabilité dans la mesure où ils ont permis d'assurer l'inclusion de toutes les composantes et catégories de la population dans chacun des sites de mise en œuvre du projet. Cet engagement communautaire et le caractère inclusif mis en avant autour de l'implémentation du projet évalué sont vus comme essentiels pour la durabilité des interventions. En effet, le caractère inclusif du projet est fortement en lien avec l'adhésion des populations dans la mesure où la conception, la mise en œuvre et le suivi ont concerné et impliqué activement les populations bénéficiaires. En effet, la mise en place des instances et réseaux communautaires autour des questions d'éducation, de protection de l'enfant et du EHA a facilité la gestion des cas au sein des communautés bénéficiaires par elles-mêmes. Les communautés ont ainsi facilité l'accès des enfants aux services de protection et/ou à la scolarisation par leur implication dans les actions entreprises dans le cours de l'implémentation des interventions du projet évalué.

Conclusion préliminaire

130. **Durabilité (QE4) :** L'évaluation a permis de mettre en lumière une appréciation mitigée de la capacité du projet à établir des partenariats pour l'atteinte des résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis sur la base des données de l'EPEL tout comme sur celles provenant de entretiens individuels et des FGD réalisés auprès des parties prenantes (Para : 111-116).

Aussi, il est ressorti de cette analyse la forte appropriation des interventions du projet et de ses acquis par les communautés et les parties prenantes institutionnelles. Cela se matérialise au niveau des communautés à travers le changement de comportement qui a commencé à prendre forme dans les perceptions, les pratiques et habitudes dans les zones desservies par le projet. L'appropriation par les partenaires institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet a été perceptible par le leadership technique (lors des formations des acteurs, distributions de kits, constructions des infrastructures EHA/scolaires) des acteurs de premier rang au niveau régional et départemental des 3 Secteurs d'interventions du projet évalué (Para : 117-124).

Enfin, l'évaluation identifie plusieurs facteurs ayant conduit à l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes institutionnelles (sectorielles, ONG) aux objectifs du PKU (Para : 125-129).

⁶⁶ FGD, Hommes, Communauté réfugiée, Commune de Ndokayo

6.5 Impact

Question au critère d'évaluation

QE5 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il entraîné un changement significatif dans la vie des bénéficiaires visés ?

Sous-question au critère d'évaluation

5.1. Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il créé des changements durables dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes, qu'ils soient intentionnels ou non ?



Image 6.8: Poste avancé d'état civil de l'hôpital de district de la Commune de Garoua-Boulai

Source : Collecte des données de l'évaluation du projet KOICA (2021-2024), Novembre 2024.

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses au critère d'impact, 5 types de sources de données sont exploitées :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés) ;
5. L'évaluation H auprès des enfants (filles et garçons) de moins de 12 ans vivant dans les communautés cibles du projet.

6.5.1 Forte contribution du PKU à créer les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels

131. Sur la base des sources de données mobilisées (revue documentaire, EPEL, entretiens individuels et FGD), l'évaluation a conclu à une forte contribution du projet évalué à créer dans tous les domaines d'intervention du projet des changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels. En effet, l'évaluation a relevé la contribution du PKU à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris celles de genre) et les déterminants comportementaux à travers le renforcement des systèmes communautaires (mise en place et renforcement des capacités techniques et financières des OBC) et institutionnels (renforcement des capacités techniques, mise en place de mécanismes et création de nouveau service en charge spécifiquement de la gestion de l'eau). Ainsi, ces changements perceptibles à travers les changements de perceptions et des attitudes des communautés bénéficiaires ont été observés dans tous les domaines d'interventions des 3 secteurs du projet. On note d'ailleurs que le concours baptisé « concours village ami d'enfant » a permis réellement de booster l'engagement des communautés à déclarer systématiquement les naissances et protéger les filles des mariages d'enfants. Il a été pour beaucoup dans le changement observé dans les communautés.

132. En effet, les extraits de récits de vie des bénéficiaires (**Tableau 7.1**) issus des entretiens et des FGD réalisés auprès des parties prenantes, ont permis de mettre en évidence leur perception du PKU en lien avec la création des changements durables dans les aspects sus évoqués.

Tableau 6.1: Extraits des récits de vie des participants par secteur d'interventions du PKU relevant la contribution du PKU à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels.

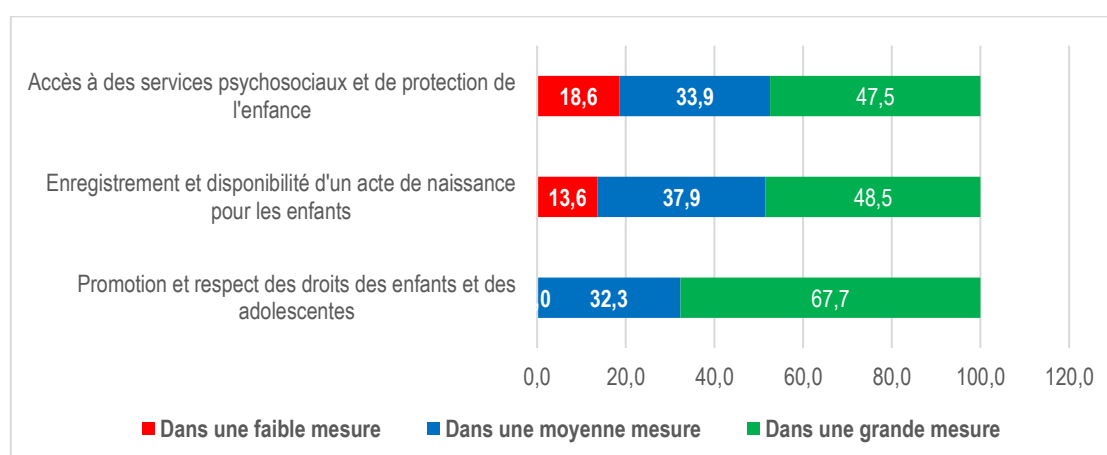
Secteurs	Extraits du récit de vie des participants à la collecte de données de l'évaluation	Caractéristiques des participants
Protection des enfants	« Les sensibilisations sur l'établissement des actes de naissances ont changé les mentalités des parents par rapport à ce document. Maintenant, les mamans veulent automatiquement faire un acte de naissance à leur enfant après accouchement pour leur garantir d'être protégé par la loi et de pouvoir avoir leur C.E.P ».	Homme de la communauté hôte de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai
	« Je dis merci à KOICA pour l'opportunité qui m'a donné de pouvoir faire les actes de naissance de mes enfants. Avant, c'était très compliqué pour moi. Pour chaque accouchement, je ne parvenais pas à établir l'acte de naissance de mes enfants car la procédure était longue vu les circonstances que je traversais. Maintenant, grâce à KOICA, j'ai établi les actes de naissance de mes derniers enfants sans problèmes et je dis vraiment merci à KOICA ».	Femme de la communauté hôte, Commune de Ndokayo
	« Avant, nous les parents étions très négligents en ce qui concerne l'établissement des actes de naissance et ne le faisons pas pour nos enfants. Après les sensibilisations, je suis devenu de plus en plus conscient et je me suis donné pour objectif d'établir les actes de naissances à tous mes enfants qui ne les avaient pas encore. Je me suis également mis à la disposition de la communauté pour assister aux enregistrements de naissances ».	Homme de la communauté hôte de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai
Education	« Pendant la rentrée scolaire mes parents n'avaient pas de moyens pour payer mes cahiers, stylos, sacs grâce à KOICA j'ai bénéficié de ces fournitures scolaires et je suis maintenant vraiment très satisfait parce que je pars maintenant à l'école sans problème ».	Fille réfugiée du village de Mbilé, Commune de Kentzou
	« Je remercie grandement UNICEF-KOICA de m'avoir aidé pour payer ma pension en 2023 parce que mes parents n'avaient pas les moyens pour payer. Je devais passer une année blanche. C'est grâce à UNICEF-KOICA qui m'a permis de fréquenter en 2023 ».	Fille de la communauté hôte, Commune de Ketté
	« Avant, on voyait les jeunes filles errer dans le village sans rien faire, tomber enceintes, ou être envoyées en mariage très tôt. Je ne savais pas que cela pouvait leur nuire. Mais maintenant, je sais, et je veille à ce que mes filles aillent à l'école ».	Homme de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai
EHA	« La réhabilitation du point d'eau à côté de la mosquée ici à Boubara m'aide beaucoup parce que ma femme y puise l'eau pour laver les habits, laver mes enfants. On boit, on lave les mains pour les prières à la mosquée. Avant on souffrait beaucoup ».	Homme de la communauté hôte, Village de Boubara, Commune de Ketté
	« Avant nos populations buvaient l'eau du marigot et cela nous créés des maladies aujourd'hui grâce à la bonne eau offerte par le forage de KOICA nous avons une santé améliorée ».	Homme de la communauté hôte, Commune de Bétaré Oya

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base des méthodes de collecte de données utilisées

❖ Secteur de la protection des enfants

133. Sur la base de l'EPEL (Graphique 6.5), pour le secteur de la protection des enfants, l'évaluation note que les personnes interrogées attestent dans une grande mesure la contribution du projet KOICA (2021-2024) à induire des changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels. Ainsi, pour les parties prenantes, le domaine de la promotion et le respect des droits des enfants est celui le plus impactés par ces changements durables (67%), suivi de l'enregistrement et la disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants (49%) et de l'accès aux services psychosociaux et de protection de l'enfant (42%).

Graphique 6.5: Mesure dans laquelle le PKU a créé les changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement aux différentes composantes de la protection des enfants



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

134. Toute chose rendue possible par nombres d'activités mises en œuvre ayant induit ce changement durable dans la communauté, au nombre desquelles figurent entre autres⁶⁷ : (i) Le renforcement des compétences des parents sur la parentalité positive à Ketté (410 parents formés soit 248 femmes) et à Bétaré-Oya (800 parents formés soit 268 femmes) ; (ii) L'accompagnement des leaders communautaires dans l'élaboration de leur plan d'action de lutte contre les mariages forcés d'enfants ; (iii) La sensibilisation des adolescents sur leur capacité à revendiquer leurs droits ; (iv) La formation des adolescents sur les compétences de vie courantes (mariage, hygiène menstruelle, santé de reproduction, aptitude pratique, etc.) dans les localités de Bétaré-Oya (1 266 dont 605 filles), Garoua-Boulai (242 dont 112 filles) ; Ketté (3 392 dont 1 846 filles et Kentzou (334 dont 186 filles) ; (v) Les transferts monétaires (Cash-Transfert) aux familles ayant une adolescente à risque élevé de mariage précoce, en vue de soutenir sa scolarisation ; (vi) Octroi de financement d'AGR à 253 RECOPE pour contribuer au renforcement de l'autonomie des populations.

135. Il convient de relever à cet effet que toutes ces activités ont fourni des informations nécessaires, des connaissances et des services de protection de base aux filles, aux garçons, aux familles et aux communautés. Les services fournis comprenaient la prévention, l'identification, la prise en charge communautaire et l'orientation des cas de violence, d'exploitation, d'abus, de discrimination, de négligence et de changement social et comportemental identifiés. Ainsi, l'évaluation a noté des changements susceptibles de perdurer dans les domaines de :

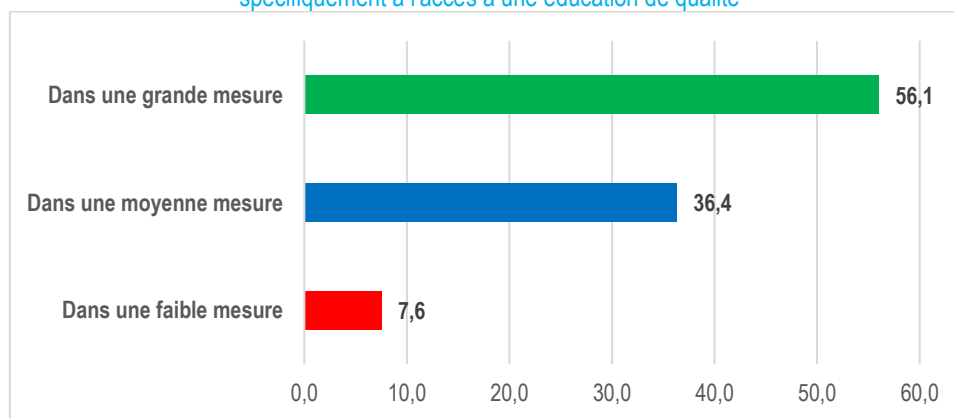
- **L'enregistrement des naissances**, qui connaît un accroissement significatif grâce aux interventions du projet. Toutefois, l'augmentation de la demande ainsi suscitée produit la rupture en matériels notamment les registres d'état-civil aussi bien au niveau des communes telles que Garoua-Boulai et Kentzou mai aussi au niveau national. Ainsi, toutes les naissances survenues en communauté sont dorénavant déclarées à l'état-civil à travers les mécanismes communautaires. Par exemple jusqu'en mai 2024, 1 139 naissances (dont 506 filles) ont été enregistrées par les RECOPE grâce aux cahiers de village mis à leur disposition ;
- **L'accès aux services psychosociaux et de protection de l'enfance** : 162 enfants et adolescents identifiés comme victimes de violences diverses ont bénéficié de soutien psychologique et de protection de l'enfance de qualité dans les localités de Bétaré-Oya (43 soit 18 filles), Garoua-Boulai (30 dont 20 filles), Ketté (56 dont 28 filles) et Kentzou (33 dont 26 filles) ;
- **Le signalement et la prise en charge des cas de violation des droits des enfants** : à la suite de la mise en place de ce mécanisme, il est enregistré une augmentation du nombre de dénonciation des cas d'abus et de violences sur les enfants et de la prise en charge de ces cas par rapport aux années antérieures. Ainsi, ce mécanisme a permis de signaler en tout 543⁶⁸ cas (474 filles et 69 garçons) de violation des droits de l'enfant et des mesures appropriées ont été prises pour résoudre ces violations.

136. Aussi, des changements durables de perceptions et de comportements induits par le projet évalué ont été appréhendés à travers l'action des réseaux communautaires (RECOPE). En effet, l'évaluation a noté que l'une des plus grandes réussites du PKU concerne la sensibilisation des populations sur le mariage précoce des enfants à travers cette instance mise en place par le projet. Les populations des communautés rencontrées perçoivent pleinement de manière consciente dorénavant le fait que le mariage précoce d'enfants est une pratique néfaste et mènent elles-mêmes des actions pour endiguer cette pratique. Une constatation perceptible en ces termes faisant état que **le phénomène de mariage précoce était de taille mais à travers l'intervention du projet KOICA, nous pouvons dire que le phénomène des mariages précoces a considérablement baissé**⁶⁹.

❖ Secteur de l'éducation

137. Sur la base de l'EPEL (**Graphique 6.6**), pour le secteur de l'éducation, l'évaluation note que les personnes interrogées attestent dans une grande mesure (56%), la contribution du PKU à induire des changements durables dans l'accès à une éducation de qualité dans les normes sociales, les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels.

Graphique 6.6: Mesure dans laquelle le projet a créé des changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement à l'accès à une éducation de qualité



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

⁶⁷ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

⁶⁸ Idem

⁶⁹ FGD, Jeunes filles de la Communauté hôte de Sandji 1, Commune de Kentzou.

138. L'évaluation a constaté qu'en renforçant les synergies entre les secteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation, les mécanismes communautaires (RECOPE, COSIFE) à travers les actions (sensibilisation, renforcement de capacité et surveillance) mis en place ont garanti que les enfants fréquentent régulièrement l'école et soient pris en charge par leur famille et leur communauté. Aussi, le renforcement des capacités des enseignants à : (i) l'éradication de la violence à l'encontre des enfants dans les écoles ; (ii) l'identification des cas de détresse chez les enfants ; et (iii) l'apport d'un soutien psychosocial de première urgence, a contribué à renforcer l'environnement protecteur de tous les enfants. De même, les parents et les enseignants ont été formés aux différents modules du programme de parentalité positive afin de contribuer efficacement à la protection de leurs enfants à la maison et à l'école et d'éradiquer les pratiques culturelles néfastes telles que les mariages précoces et forcés, etc.

139. Ces actions du COSIFE ci-dessus mises en lumière qui ont concouru à la hausse des taux de scolarisation des enfants dans les 6 communes d'intérêt du projet⁷⁰, témoignent à suffisance des changements durables de perceptions et de comportements induits par le projet évalué. De plus, les interventions du PKU dans ce secteur de l'éducation ont contribué à un changement durable dans les conditions de vie en mettant les infrastructures scolaires à disposition pour les enfants des communautés hôtes et réfugiés (filles et garçons). Ce qui a contribué à influencer positivement les perceptions locales sur l'importance de l'éducation des enfants en général et en particulier les filles mais aussi sur l'autonomisation des jeunes filles⁷¹. Ainsi, s'agissant spécifiquement de l'autonomisation des femmes et de la jeune fille, l'amélioration de façon significative de l'éducation et du pouvoir économique des jeunes filles a été rendu possible par le PKU à travers la création de 117 AVEC.

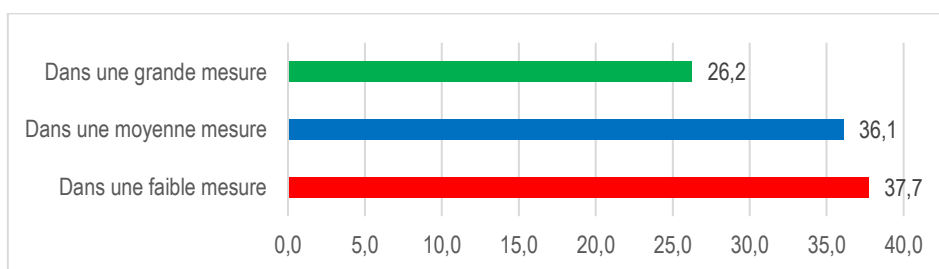
❖ Secteur du EHA

140. Sur la base de l'EPEL (Graphique 6.7), pour ce secteur, l'évaluation note que 26% des personnes interrogées attestent dans une grande mesure la contribution du projet évalué à induire des changements durables dans l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels.

141. Également, les changements durables de perceptions et de comportements induits par le projet sont appréhendés dans ce secteur principalement dans la Commune d'Ouli à travers la mise en place dans 5 villages (Bengue Tiko, Mbelebina, Ounssounou, Zongabona et Toctoyo) de structures locales de gestion des points d'eau, dénommées "Associations Villageoises d'Usagers de l'Eau (AVUE)" l'action des réseaux communautaires (AVUE) ainsi que la création d'institution en occurrence la **Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable (COFSEP)**. Aussi, ces changements durables sont perceptibles même chez les tous petits de moins de 12 ans comme le témoigne à suffisance ce verbatim extrait d'une évaluation H.

« Désormais, je lave les mains avant de manger et quand je pars chier parce que ADRA était venu ici nous apprendre à laver les mains avec l'eau propre et du savon⁷² ».

Graphique 6.7: Mesure dans laquelle le projet a créé des changements durables dans les normes sociales et déterminants comportementaux spécifiquement à l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

142. Toutefois, l'évaluation met en lumière des obstacles qui persistent et qui ne facilitent guère les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels pour les secteurs d'interventions du projet. De tels obstacles constituent un non seulement un risque pour les droits des enfants mais aussi ne facilitent guère les changements durables attendus dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre) et les déterminants comportementaux, et donc par conséquent l'obtention des résultats escomptés du PKU.

Ces extraits issus des entretiens sont révélateurs de cette résistance aux changements durables :

« Les femmes ont toujours dépendu des hommes pour tout dans la communauté⁷³ ».

« Plusieurs femmes ne savent pas lire et cela est un problème parce qu'elles n'arrivent pas à prendre connaissance des documents éducatifs qui ont été mis à la disposition de la communauté pendant les interventions⁷⁴ ».

⁷⁰ Entretien Individuel, UNICEF, Région de l'Est

⁷¹ Entretien Individuel, ADRA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁷² Evaluation H, enfants de moins de 12 ans de sexe masculin de la communauté hôte de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai.

⁷³ FGD, OBC, COSIFE, Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai.

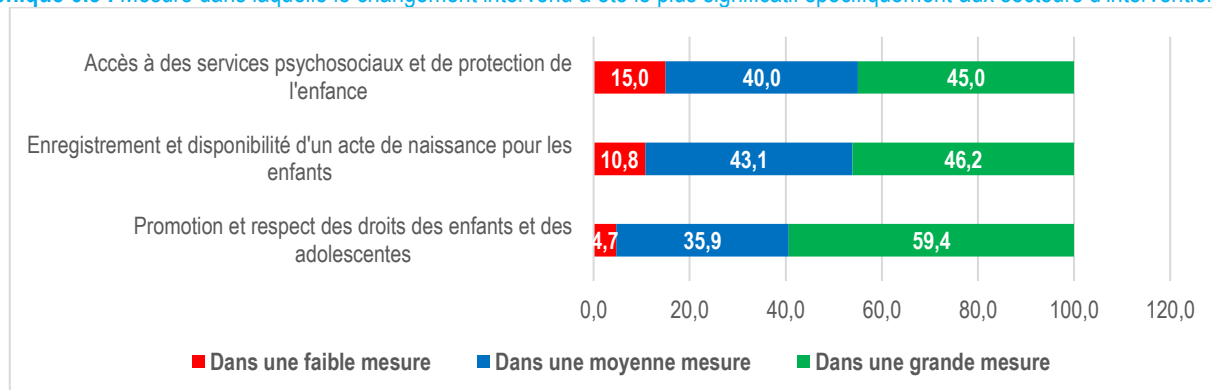
⁷⁴ FGD, OBC, COSIFE, Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai.

« Des défis notamment socioéconomiques font à ce que les parents peinent à fournir aux enfants le nécessaire pour l'école⁷⁵ ».

« Dans notre communauté, la femme n'avait pas droit à la parole, elle n'était pas considérée et les filles n'avaient pas droit à l'éducation⁷⁶ ».

6.5.2 Changements durables les plus significatifs opérés par le PKU relatifs aux services induits dans les 3 secteurs d'interventions **143.** En se référant aux données de l'EPEL (**Graphique 6.8**), il ressort que « la promotion et le respect des droits des enfants et des adolescent(e)s » dans le secteur de la protection de l'enfant est le domaine d'intervention où il a été observé dans une grande mesure (59,4%) des changements durables les plus significatifs à l'issue de l'implémentation du projet évalué. Ensuite, s'en suivent par ordre d'importance décroissante les domaines relatifs à « l'accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescentes » (47%), « l'enregistrement et la disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants » (46%) et « l'accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance » (45%). L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates du secteur EHA est le domaine pour lequel les parties prenantes estiment dans une faible mesure que les changements durables du projet évalué sont le plus significatif, dans la mesure où les interventions y relatives n'ont pas eu à impacter en proportion suffisante les populations desservies.

Graphique 6.8 : Mesure dans laquelle le changement intervenu a été le plus significatif spécifiquement aux secteurs d'interventions PKU



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

144. En se référant aux résultats de l'enquête finale du PKU (**Tableau 6.2**), cette tendance fournie par les résultats de l'évaluation est confirmée dans la mesure où le secteur de la protection enregistre les plus fortes améliorations des indicateurs (15% pour le recul des filles de 15-19 ans mariées avant 15 ans et 44% pour enregistrement d'enfants réfugiés de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil). S'en suit pour le secteur de l'éducation, une amélioration de 33% du taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au secondaire. Également, le secteur de l'EHA est celui où on enregistre l'une des plus faibles (4,8%) améliorations en lien avec l'utilisation d'une source améliorée d'eau de boisson par les populations.

Tableau 6.2: Evolution des indicateurs de base du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024)

Secteurs	Indicateurs	Valeur de base (2021)	Valeur Atteinte (2024)	Taux d'évolution (%)
Education	Taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au primaire	59	67,7	14,7
	Taux net de fréquentation (ajusté) scolaire au secondaire	21,3	28,3	32,9
WASH	Pourcentage de la population utilisant une source améliorée d'eau de boisson	75,7	79,3	4,8
	Pourcentage de la population utilisant une installation sanitaire améliorée	47,8	55,6	16,3
Protection	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	50,8	55,4	9,1
	Pourcentage d'enfants de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	49,3	9,3
	Pourcentage d'enfants réfugiés de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	35,6	51,4	44,4
	Pourcentage d'enfants réfugiés de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	42,9	-4,9
	Pourcentage d'enfants non réfugiés de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil	53,9	55,8	3,5
	Pourcentage d'enfants non réfugiés de 0-11 mois enregistrés à l'état civil	45,1	50	10,9
	Pourcentage de filles de 15-19 ans mariées avant 15 ans	7,7	6,5	-15,6
Pourcentage de filles de 20-24 ans mariées avant 18 ans	39	42,6	9,2	

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation à partir des données des enquêtes de base et finale

⁷⁵ Entretien individuel, Personne ressource de la DREB, Commune de Bertoua.

⁷⁶ FGD, Bénéficiaires hommes de la communauté hôte, Commune de Betaré Oya.

145. L'exploitation des données secondaires issues des enquêtes de base et finale traduit l'évolution d'autres indicateurs du PKU (Tableau 6.3) en dehors de ceux relatifs à l'accès aux 3 secteurs d'interventions du PKU. Dans le secteur de la protection, de nettes améliorations ont été enregistrées dans la lutte contre le travail des enfants, qui se sont traduites par la baisse subséquente des niveaux des indicateurs de l'ordre de -24%, -14% et -15% respectivement pour le travail en compte propre, le travail dans l'entreprise familiale et la vente/production d'articles. Toutefois, des efforts demeurent nécessaires pour endiguer le phénomène de travail des enfants dans les chantiers d'exploitation artisanale, qui a connu une recrudescence remarquable au cours de la période de mise en œuvre du PKU (passant de 2% en 2021 à 5% en 2024). Dans la même veine, l'évaluation a constaté une amélioration dans le secteur de l'EHA à travers un accroissement du pourcentage des membres du ménage disposant d'une installation de lavage de mains (36%).

Tableau 6.3: Evolution des indicateurs du PKU entre l'enquête de référence (mai 2021) et l'enquête finale (Décembre 2024)

Secteur	Indicateur	Valeur de base	Valeur Atteinte	Taux d'évolution (%)
Protection	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant travaillé sur son propre terrain/ferme/ potager ou sur celui du ménage ou s'est occupé des animaux	9,7	7,4	-23,7
	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant aidé dans l'entreprise familiale ou dans celle d'autres parents avec ou sans paiement ou a travaillé dans sa propre entreprise	13,9	12	-13,7
	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant produit ou vendu des articles, des produits artisanaux, des vêtements, de la nourriture ou des produits agricoles	8	6,8	-15,0
	Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans ayant travaillé dans un chantier d'exploitation artisanale (mine d'OR, carrière de sable, carrière de pierre)	2,1	5,2	147,6
WASH	Pourcentage de membres du ménage disposant d'une installation de lavage de mains où l'eau et du savon sont disponibles	17,3	23,5	35,8

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation à partir des données des enquêtes de base et finale

Conclusion préliminaire

146. **Impact (QE5)** : L'analyse de l'impact du PKU révèle une forte contribution du projet à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris les normes de genre) et les déterminants comportementaux à travers le renforcement des systèmes communautaires (mise en place et renforcement des capacités techniques et financières des OBC) et institutionnels (renforcement des capacités techniques et mise en place de mécanismes). Ainsi, ces mutations perceptibles à travers les changements de perceptions et des attitudes des communautés bénéficiaires ont été observées dans tous les domaines d'intervention des 3 secteurs du projet. Toutefois, l'évaluation met en lumière des obstacles à considérer qui persistent et qui ne facilitent guère les changements durables dans les normes sociales. Ces obstacles, qui constituent des pistes pour d'éventuelles actions en vue de garantir la progression vers des changements voulus concernent principalement la persistance des barrières socioculturelles relatives au pouvoir économique des parents, à l'éducation et au statut de la femme dans ces communautés (Para : 131-142).

Enfin, l'évaluation note qu'au titre des changements durables les plus significatifs opérés par le projet KOICA, la promotion et le respect des droits des enfants et des adolescent(e)s du secteur de la protection de l'enfant est le domaine d'intervention où il a été observé des changements durables les plus significatifs dans une grande mesure (59,4%). A l'inverse, l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires est le domaine où les parties prenantes estiment le plus dans une faible mesure que les changements durables du projet évalué sont les plus significatifs. Ces changements notés au titre de l'évaluation sont en droite ligne avec ceux mis en évidence à partir des résultats de l'enquête finale quantitative du PKU. Toutefois, des efforts demeurent nécessaires pour endiguer le phénomène de travail des enfants dans les chantiers d'exploitation artisanale, qui a connu une recrudescence remarquable au cours de la période de mise en œuvre du PKU passant de 2% en 2021 à 5% en 2024 (Para : 143-145).

6.6 Egalité, Genre et Droits Humains et Equité

Question au critère d'évaluation

QE6 : Dans quelle mesure le PKU intègre-t-il l'approche genre et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?

Sous-question au critère d'évaluation

- 6.1. Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et rapportage du projet ?
- 6.2. Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés ont-ils été touchés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ?
- 6.3. Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?
- 6.4. Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégrées dans les différentes phases du projet ? Les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur genre dans la zone d'intervention ?



Image 6.9: Plaque d'information du projet KOICA (2021-2024) et quelques réalisations illustratives y afférentes

Source : Photo tirée du rapport au donateur KOICA, Mai 2024

Afin d'assurer la triangulation dans le cadre des analyses relatives au critère de genre, de droits humains et de redevabilité, 5 types de sources de données sont exploitées à savoir :

1. La revue documentaire portant sur les documents (Document de projet, Programme pays UNICEF) et les rapports annuels de mise en œuvre du projet évalué de l'UNICEF/ONG entre 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'Enquête de Perception En Ligne (EPEL) auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du projet évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ainsi qu'auprès des titulaires de droits indirects ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés desservies du projet (communautés d'accueil et réfugiés) ;
5. L'évaluation H auprès des enfants (filles et garçons) de moins de 12 ans vivant dans les communautés cibles du projet.

6.6.1 Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité dans toutes les étapes du PKU

147. Toutes les sources de données mobilisées notamment la revue documentaire (**Annexe A.26**), l'EPEL, les entretiens individuels, les FGD et l'Evaluation H réalisés révèlent une forte intégration et implémentation des principes d'égalité de genre, de droits de l'homme et d'équité⁷⁷ dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet KOICA évalué.

148. Ainsi, de manière spécifique selon l'EPEL, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet KOICA, l'évaluation aboutit au constat d'une intégration plus prononcée dans une grande mesure du principe d'égalité de genre comparativement aux principes de droits de l'homme et d'équité (67,2% ; 60,9% et 57,8% respectivement). En revanche, pour les parties prenantes à l'EPEL, ces principes ont été dans une faible mesure les moins perceptibles (9,4%) en termes d'intégration au moment de la conception du projet KOICA (**Annexe A.27**).

149. Également, cette analyse de l'intégration du principe de genre, des droits humains et de l'équité, aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du PKU se base sur des constatations issues du tableau en **Annexe A.28** et du **Tableau 6.4**, en ce qui concerne les principes suivants :

- **Genre** : bien que pris en compte dans tous les aspects (conception, mise en œuvre, suivi et rapportage) du projet évalué, ce principe est apparu comme celui le plus faiblement intégré lors de la conception. En effet, relativement à l'énonciation/formulation

⁷⁷ Fait référence à l'atteinte des plus vulnérables /les plus durs à atteindre en vue de tenir compte du principe des ODD en lien avec le fait de « Ne laisser personne de côté ». Ce, en vue de s'assurer que toutes les formes de discrimination et autres causes profondes à l'origine des inégalités sont identifiées et prises en compte. Cela implique de savoir qui sont-ils (leur profil), où sont-ils et quels sont les facteurs de leur vulnérabilité et qui n'est faisable qu'à travers des données d'enquêtes nationales.

des éléments du cadre de résultats, le genre n'a été pris en compte que 6 fois sur 9 (67%) au niveau des Produits, 4 fois sur 6 (67%) au niveau des indicateurs de Résultats et 11 fois sur 26 (42%) au niveau des indicateurs de Produits.

- **Droits Humains** : représente le principe le plus pris en compte dans tous les aspects (conception, mise en œuvre, suivi et rapportage) du projet évalué. En effet, à la conception, cela est perceptible relativement à l'énonciation/formulation des éléments du cadre de résultats en lien avec les Produits, les indicateurs de Résultats et les indicateurs de Produits tout comme aussi en lien avec les activités du projet évalué. En effet, dans leur énonciation/formulation la dimension « droits humains » est prise en compte pour 8 (89%) des 9 Produits, 5 des 6 (83%) indicateurs de Résultats et 21 sur 26 (81%) des indicateurs Produits.

- **L'équité** représente le second principe le plus fortement intégré lors de la conception à la suite de l'analyse de son énonciation/formulation à partir des éléments du cadre de résultats. Ainsi, l'énonciation/formulation de la dimension équité est prise en compte pour 8 (89%) des 9 Produits, 5 des 6 (64%) indicateurs de Résultats et 12 sur 26 (46%) des indicateurs Produits.

Tableau 6.4: Représentativité des femmes au sein des OBC du PKU dans les 6 Communes cibles

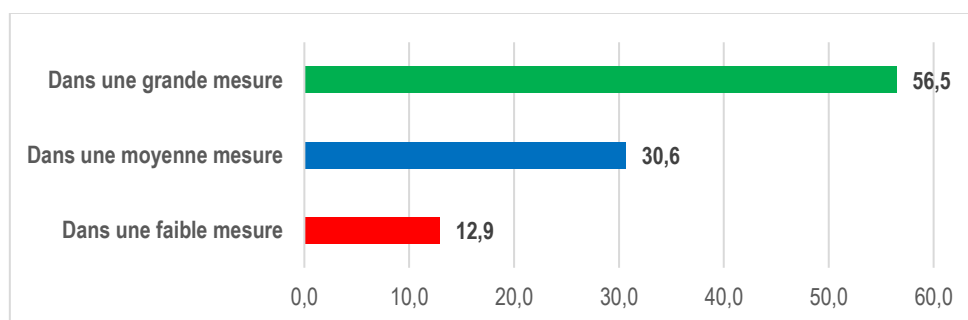
Type de MCPE	Nombre de membres tout sexe confondu	Nombre de membres de sexe féminin	Proportion (%) de membres de sexe féminin
RECOPE	1 655	558	34
COSIFE	1 779	500	28
Leaders engagés	208	40	19
Clubs d'adolescents	2 488	1 048	42

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024) sur la base des données mises à disposition par l'UNICEF à la date du 08/11/2024

6.6.2 Prise en compte des groupes vulnérables ciblés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap

150. L'évaluation établit que dans une grande mesure (56,5%), les groupes vulnérables ciblés, y compris les réfugiés et les personnes vivant avec un handicap ont été pris en compte dans le cadre du PKU sur la base des données de l'EPEL (**Graphique 6.9**). L'explication apportée pour justifier cette proportion ainsi observée reste ici encore la faible prise en compte des populations vivant avec un handicap de manière explicite par des interventions du projet les ciblant particulièrement.

Graphique 6.9: Mesure dans laquelle les autres groupes vulnérables ciblés ont été touchés par le PKU



Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 11/12/2024

151. Cette prise en compte aussi bien des réfugiés que de personnes vivant avec handicap dans la mise en œuvre des interventions du projet évalué est d'ailleurs reflétée par la revue documentaire qui a permis la mise en relief de **4 879⁷⁸ enfants non scolarisés (2 415 filles, dont 1 035 réfugiés) ayant pu intégrer le système scolaire depuis 2021** tout comme elle se perçoit à travers un grand nombre de témoignages des parties prenantes parmi lesquelles celles-suívantes :

« Les non camerounais (faisant allusion aux réfugiées) reçoivent également les sacs et les livres comme nous les Camerounais lorsque de distributions sont faites dans notre école ici⁷⁹ ».

« Nous les réfugiées, bénéficions de la formation professionnelle en couture et broderie ; il y a 08 filles de la communauté là-bas et nous sommes 07 réfugiées⁸⁰ ».

« Pendant la sensibilisation, tout le monde était rassemblé à savoir les femmes, les hommes, les jeunes et les enfants des communauté hôte et réfugiée. Même quelques personnes handicapées y ont été incluses dans ce cadre⁸¹ ».

« L'équipe de gestion du projet a mis en œuvre plusieurs stratégies pour garantir la transparence et la responsabilité tout au long du projet, les membres de la communauté, y les réfugiés et les enfants handicapés, ont été consultés pour prendre des décisions communes concernant les activités et la mise en œuvre du projet... Les installations EHA de l'école primaire de MBAL sont illustratives de la prise en compte des besoins des enfants handicapés pour ce projet⁸² ».

⁷⁸ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

⁷⁹ Evaluation H, Enfants de moins de 12 ans, Communauté Hôte, Commune de Mandjou.

⁸⁰ FGD, Communauté réfugiée, Femmes de Gbiti, Commune de Ketté.

⁸¹ FGD, Bénéficiaires, Adolescentes de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

⁸² Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

152. Toutefois, l'évaluation constate que la prise en compte de la situation de handicap au titre du principe de droits de l'homme mérite d'être renforcée pour le prochain cycle du projet évalué. En effet, lors de la conception, aucune mention n'a été faite concernant cet aspect pour les indicateurs. Aussi, aucunement cet aspect sur la situation du handicap n'est ressorti à travers les rapports issus de la mise en œuvre du projet évalué. Cette situation est exprimée et résumée par cet interlocuteur par sa pensée :

« Les personnes vivant avec un handicap n'ont pas bénéficié d'interventions spécifiques les concernant, ce qui a pour conséquence de limiter l'impact du projet sur ce groupe de population vulnérable⁸³ ».

6.6.3 Identification et élimination par le PKU des barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services mis à leur disposition dans les communautés ciblées

153. La collecte des données auprès des parties prenantes a permis de mieux cerner les activités de communication pour le changement social et comportemental entreprises par le projet évalué en vue de l'identification des obstacles à une éducation ainsi qu'aux services de protection pour les groupes vulnérables des communautés desservies (enfants et femmes). Ainsi, l'évaluation a permis d'appréhender cinq (5) types de barrières prépondérantes de type culturel, social et économique.

154. Ces barrières sont en lien d'une part avec le mariage précoce des filles faisant en sorte que les concernées (ici les filles) sont sorties du système scolaire. D'autre part, la seconde barrière est liée à la participation des acteurs du ménage (filles comme garçons quel que soit l'âge) comme agent économique (en particulier sur les chantiers d'or) en vue de renforcer les ressources financières des ménages en réponse aux besoins économiques auxquels doivent faire face les ménages. L'évaluation a aussi relevé que les grossesses en milieu scolaire demeurent encore une barrière à l'accès à l'école tandis que la préférence des garçons en matière de scolarisation ou de déclaration de naissances constitue des motifs qui affectent encore l'accès à ces services. Enfin, à cela s'ajoute la méconnaissance du respect des droits de manière générale et de ceux de l'enfant en particulier.

« Avant dans notre communauté, les filles n'avaient pas droit à l'éducation mais aujourd'hui grâce aux différentes sensibilisations du projet KOICA ma fille va à l'école comme ses frères⁸⁴ ».

« Avant, moi je ne savais pas qu'envoyer les filles en mariage avant 18 ans était dangereux et que cela affectait leur croissance. Mais après les séries de sensibilisations sur le mariage précoce, j'ai compris tout cela et j'ai pris sur moi de me battre pour que mes filles aillent à l'école⁸⁵ ».

« L'existence des chantiers d'or constitue un réel frein autant au déploiement et à l'atteintes de certaines franges de populations escomptées pour la mise en œuvre des interventions du projet KOICA⁸⁶ ».

« Avant ici la femme n'avait pas droit à la parole, elle n'était pas considérée mais aujourd'hui grâce aux différentes sensibilisations du projet KOICA et je prends le temps d'écouter ma femme dans la prise de décisions⁸⁷ ».

155. Pour pallier à ces barrières et agir pour la levée des obstacles qui empêchent les groupes vulnérables des communautés desservies (enfants et femmes) d'accéder aux services en lien avec la scolarisation et la protection, le projet évalué a permis de mettre en place au moins six (6) types de mécanismes dans les communautés desservies. Ces mécanismes ont ainsi permis d'appréhender l'effet des activités de communication pour le changement social et comportemental menées au sein des communautés desservies pour la levée des obstacle ci-dessus mis en exergue (**Annexe A.30**).

156. Tout de même, l'évaluation a noté avec satisfaction que les frais relatifs à la déclaration des naissances en vue de la délivrance de l'acte ainsi que l'éloignement des centres d'état civil sont de moins en moins perçues par les populations des zones rencontrées comme des barrières à l'accès à ce service. Cet état de fait a été rendu possible par la **mise en place des postes avancés d'état civil dans les établissements de santé et le suivi des naissances au niveau communautaire qui ont considérablement augmenté les taux d'enregistrement des naissances dans les zones mal desservies. En effet, l'interopérabilité entre les systèmes de santé et d'état civil a permis de rationaliser la délivrance des certificats de naissance, tandis que l'engagement des chefs religieux et communautaires a facilité l'identification et la déclaration des naissances non enregistrées⁸⁸.**

157. L'évaluation note que dans une grande mesure plus de la moitié (62,5%) des parties prenantes de l'EPPEL estime que le projet est parvenu à identifier et à éliminer les barrières culturelles, sociales et économiques qui empêchaient les enfants et femmes d'accéder à ces services (**Annexe A.29**). Au-delà de ces statistiques qui traduisent des avancées notoires en termes de changement social, il n'en demeure pas moins vrai que ces barrières persistent au sein des communautés ciblées et nécessite le renforcement non seulement des cinq (5) types de mécanismes déployés en vue de lever les obstacles relatifs à l'accès aux services octroyés par le projet KOICA (2021-2024) mais également le développement de certains autres mécanismes.

« Après les sensibilisations qui sont faite et malgré que le nombre de mariage forcé ait diminué, certaines filles vont toujours en mariage très jeune de leur propre gré, et parfois encore par force⁸⁹ ».

⁸³ FGD, Bénéficiaires, Adolescentes de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

⁸⁴ FGD, Bénéficiaires, Hommes de la communauté hôte, Commune de Bétaré Oya

⁸⁵ FGD, Bénéficiaires, Hommes de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

⁸⁶ Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁸⁷ FGD, Bénéficiaires, Hommes de la communauté hôte, Commune de Ndokayo

⁸⁸ Entretien Individuel, BUNEC, Région de l'Est

⁸⁹ FGD, Bénéficiaires, Adolescentes de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

« Les actes de naissance ne sont établis en priorité ici que pour les enfants de moins de 90 jours et cela est insuffisant parce qu'il y a plein d'enfants dans la communauté de plus de 90 jours qui n'ont pas d'acte de naissance ... la plupart des parents eux même n'a ni acte de naissance ni carte d'identité. Par conséquent ne remplisse pas eux même les conditions pour établir un acte de naissance pour leurs enfants⁹⁰ ».

6.6.4 Intégration des mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle dans le cadre du PKU

158. Près de 3 parties prenantes sur 5 (60%) estiment que le projet KOICA intègre les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle dans sa mise en œuvre quand 40% (2 sur 5 participants) des parties prenantes interrogées estiment cet état de fait dans une moyenne mesure.

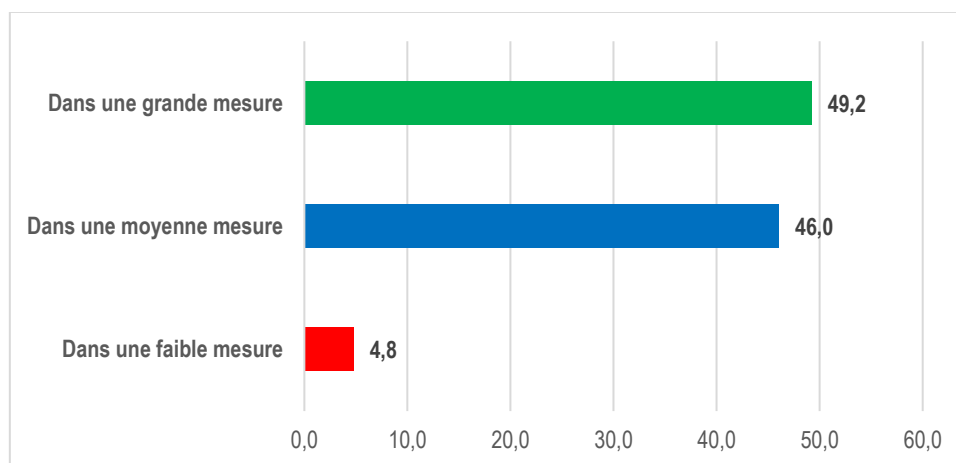
159. Sur la base des six (6) types de mécanismes déployés (**Annexe A.30**) en vue de lever les obstacles relatifs à l'accès aux services octroyés par le projet KOICA (2021-2024), l'évaluation établit que l'ensemble de ces mécanismes intègrent des mesures de prévention et de réponses à l'exploitation sexuelle dans le cadre du projet évalué. Cet ensemble de mécanismes qui à ce jour a permis à 17 836⁹¹ enfants et adolescents d'être sensibilisés à leur droit, au mécanisme de signalement des cas de violence et d'être protégés contre la violence. Ceci dans un contexte de mise en œuvre du projet où **les acteurs des mécanismes de protection communautaires et formels bénéficient dorénavant de la confiance de la part des utilisateurs et où le niveau de dénonciation est en hausse car la culture de la prise de parole ou de la dénonciation d'abus en lien avec l'exploitation sexuelle gagne du terrain dans les communautés**⁹².

160. L'évaluation établit que dans une grande mesure 49,2% des personnes rencontrées, y compris les enfants et les adolescents, connaissent comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur le genre dans les zones d'intervention (**Graphique 6.10**). Toutefois, il n'en demeure pas moins vrai que les sensibilisations autour des mécanismes des mesures de prévention et de réponses à l'exploitation sexuelle soient de plus en plus portées par les radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant en autres). En effet, certaines des parties prenantes rencontrées ont eu à émettre des propos ci-après :

« Nous avons été sensibilisés sur les VBG, ce que cela signifie et comment nous pouvons arrêter de la pratiquer et aussi comment éviter de faire d'autres victimes. Par contre, nous ne savons pas comment faire ou bien vers qui nous tourner si nous sommes victimes ou si voulons dénoncer un acte de VBG ⁹³ ».

161. Aussi, au-delà de ces mécanismes mis en place, l'évaluation apprécie la mise en œuvre d'autres types de mesures pérennes de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle à savoir : (i) la disponibilité d'un SOP pour la gestion des cas et l'orientation vers les services compétents en matière de violence à l'encontre des enfants ; (ii) l'élaboration et la validation d'un guide pratique sur les droits de l'enfant a été produit en collaboration avec le ministère de l'éducation de base et le ministère des affaires sociales, afin d'aider les enseignants des écoles primaires à donner aux enfants des connaissances sur leurs droits (et sur la manière de les faire valoir).

Graphique 6.10: Mesure dans laquelle les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent comment accéder aux prestataires de services de lutte contre les VBG



Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 11/12/2024

⁹⁰ FGD, OBC, RECOPE de Yoko-Sire, Commune de Garoua-Boulai

⁹¹ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

⁹² Entretien Individuel, ADRA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁹³ FGD, Bénéficiaires, Adolescents de la communauté réfugiée de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

Conclusion Préliminaire

162. **Egalité de Genre, Droits Humains et Equité et (QE6) :** L'évaluation a abouti selon l'EPEL au constat d'une intégration plus prononcée dans une grande mesure du principe d'égalité de genre comparativement aux principes de droits de l'homme et d'équité (67,2% ; 60,9% et 57,8% respectivement) aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du PKU. Cette perception de la prise en compte de ces principes par l'EPEL contraste avec leur énonciation dans le cadre de résultats. Spécifiquement à la phase de conception du PKU, le principe de droits humains a été perçu comme celui ayant été plus fortement intégré relativement à l'énonciation/formulation des éléments du cadre de résultats quant à l'inverse, le principe de genre est apparu comme celui ayant été le plus faiblement intégré lors de la conception du projet évalué. Également, des défis importants demeurent la prise en compte des populations les plus vulnérables telles que les personnes handicapées autant lors de la planification que lors de la mise en œuvre et du rapportage des interventions (Par.147-149).

Aussi, l'évaluation établit que dans une grande mesure (56,5%), les groupes vulnérables ciblés, y compris les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ont été pris en compte dans le cadre du PKU en s'en tenant aux données de l'EPEL. Une constatation qui se reflète dans la revue documentaire qui permet également de s'épancher sur informations des interventions implémentées autant auprès des réfugiés que de personnes vivant avec handicap ainsi que tout comme à travers un grand nombre de témoignages des parties prenantes. Toutefois, l'évaluation constate que la prise en compte de la situation de handicap au titre du principe de droits de l'homme mérite d'être renforcé pour le projet KOICA tant lors de la conception, aucune mention n'a été faite concernant cet aspect pour les indicateurs tout comme également le fait qu'aucunement cet aspect sur la situation du handicap ne soit ressorti à travers les rapports issus de la mise en œuvre du projet évalué (Par.150-152).

Par ailleurs, l'évaluation a permis d'appréhender cinq (5) types de barrières prépondérantes de type culturel, social et économique qui empêchent les groupes vulnérables des communautés desservies (enfants et femmes) d'accéder aux services en lien avec la scolarisation et la protection. Des barrières pour lesquelles six (6) types de mécanismes ont été mis en place en lien avec les activités de communication pour le changement social et comportemental au sein des communautés desservies. De ce fait, l'évaluation établit que dans une grande mesure plus de la moitié (62,5%) des parties prenantes de l'EPEL estime que le projet est parvenu à l'identifier et à l'éliminer les barrières culturelles, sociales et économiques qui empêcheraient les enfants/femmes d'accéder aux dits services (Par.153-157).

Enfin, l'évaluation établit que l'ensemble de ces mécanismes au sein des communautés desservies intègrent des mesures de prévention et de réponses à l'exploitation sexuelle dans le cadre du projet évalué. Toutefois, les sensibilisations autour de ces mécanismes des mesures de prévention et de réponses à l'exploitation sexuelle devraient de plus en plus être portées par les radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant). Enfin, au-delà de ces mécanismes mis en place, l'évaluation apprécie la mise en œuvre d'autres types de mesures pérennes de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle à savoir : (i) la disponibilité d'un SOP pour la gestion des cas et l'orientation vers les services compétents en matière de violence à l'encontre des enfants ; (ii) l'élaboration et la validation d'un guide pratique sur les droits de l'enfant a été produit en collaboration avec le ministère de l'éducation de base et le ministère des affaires sociales, afin d'aider les enseignants des écoles primaires à donner aux enfants des connaissances sur leurs droits (et sur la manière de les faire valoir) (Par.158-161).

6.7 Redevabilité et engagement communautaire

Question au critère d'évaluation

QE7 : Dans quelle mesure le projet KOICA garantit-il la redevabilité vis-à-vis des populations bénéficiaires des interventions ? Quels sont les mécanismes mis en place pour récolter et répondre aux préoccupations des populations ?

Sous-question au critère d'évaluation

7.1. Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?

7.2. Dans quelle mesure les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?



Image 6.10: Forte implication des leaders de la communauté lors de séance de sensibilisation à Mbilé



Image 6.11: Plaque informative d'une infrastructure scolaire et de son équipement à Sabongari, Commune de Garoua Boulai

Source : Photos tirées du rapport au donateur KOICA, Mai 2023

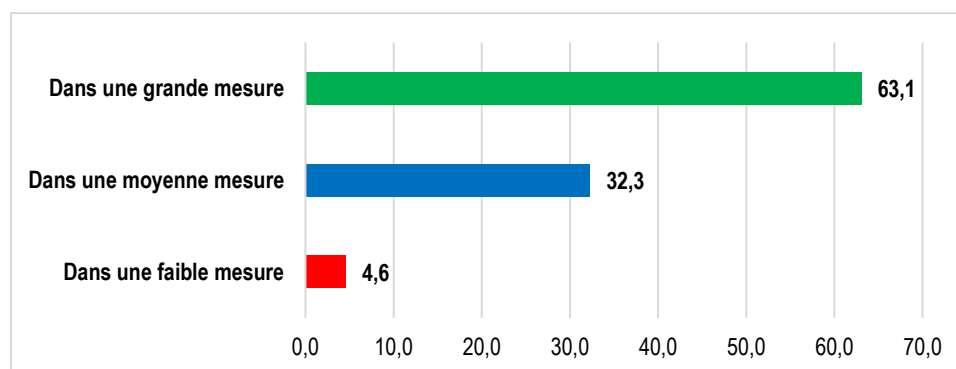
5 types de sources de données sont exploitées pour assurer la triangulation de l'analyse pour ce critère de redevabilité :

1. La revue documentaire portant sur les documents et les rapports de mise en œuvre du PKU de l'UNICEF/ONG de 2021 et 2024 ;
2. Les entretiens semi-structurés dans les 4 communes cibles auprès des représentants des structures gouvernementales/institutions nationales/administrations sectorielles, des organes de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du programme évalué, de l'UNICEF et des ONG/OBC de mise en œuvre du projet ;
3. L'EPEL ;
4. Les Focus Group Discussion (FGD) auprès des représentants des OBC et des titulaires de droits ;
5. L'évaluation H auprès des enfants (filles et garçons) de moins de 12 ans vivant dans les communautés cibles du projet.

6.7.1 Facilitation de la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions du PKU

163. Dans une grande mesure (63,1%), les parties prenantes à l'EPEL ont perçu la mise en œuvre du projet évalué contributive à la facilitation de la participation de tous les membres de la communauté lors de toutes les phases (**Graphique 6.11**).

Graphique 6.11: Mesure dans laquelle la mise en œuvre du PKU a facilité la participation de tous les membres de la communauté



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

164. Ainsi, l'évaluation a noté que dès la phase de conception du projet, la participation des populations a été l'un des principes directeurs. Ainsi, il a été noté que **les dirigeants et les représentants des communautés hôtes et réfugiés ont été consultés pour approuver**

conjointement les priorités du projet et les cadres de résultats avant la finalisation du projet lors de réunions de consultations organisées dans chaque département (Lom et Djerem et Kadey)⁹⁴.

165. Au cours de la mise en œuvre et du suivi du projet, les OBC mises en place au sein des communautés témoignent de l'implication des populations relativement aux questions de protection, d'éducation et de EHA. Ce qui a permis d'assurer la participation de tous au sujet du projet et a contribué à faire de ces OBC, des cadres appropriés pour les mécanismes consultatifs communautaires et les réponses à tous les défis et enjeux collectifs. En effet, **l'inclusion de toutes les catégories de population (hommes, femmes, jeunes des communautés hôtes ou réfugiées) dans ces comités locaux a été réellement assurée afin de faire taire toute allégation potentielle de biais d'exclusion d'un type de population ou d'une frange particulière de la population**⁹⁵.

166. Enfin, les échanges auprès des communautés ont révélé que les missions consultatives effectuées par les parties prenantes institutionnelles de mise en œuvre auprès des communautés bénéficiaires constituaient un cadre d'échange au cours duquel les populations ont exprimé leurs attentes et opinions vis-à-vis du projet évalué de manière transparente. Cette implication de la population a également été observée lors de la planification des travaux de construction (EHA, salles de classes), de même que lors de leur réception et au moment de l'inauguration des infrastructures réalisées. Par ailleurs, l'évaluation a noté que des panneaux d'informations ont toujours été affichés sur les infrastructures à partir de l'étape de construction jusqu'à l'inauguration et même au-delà en vue de permettre aux populations des communautés d'avoir une parfaite information autour des infrastructures du projet KOICA.

6.7.2 Existence et accessibilité des communautés à des mécanismes de feedback/réception des réponses à leurs préoccupations

167. L'évaluation a constaté que les mécanismes de retour d'informations ont été mis en place dans les communautés afin d'encourager les membres de la communauté à fournir un retour d'informations et à faire part de leurs plaintes ou de leurs préoccupations. Dans le cadre de la responsabilité envers les populations affectées (*Accountability to Affected Populations - AAP*) concernant la mise en œuvre du cash transfert, un mécanisme de gestion des plaintes et de retour d'information **a été mis en place pour s'assurer que les ressources financières allouées aux ménages cibles ont été utilisées efficacement pour (i) lutter contre les mariages précoces, (ii) maintenir les filles à l'école et (iii) leur permettre de développer une Activité Génératrice de Revenus (AGR)**⁹⁶. L'exploitation des statistiques y afférentes révèlent que 66⁹⁷ plaintes ont été recueillies sur le terrain via les comités mis en place (RECOPE, COSIFE) et la ligne verte (numéro long⁹⁸), et toutes ces plaintes ont été traitées. Environ 83% des plaintes enregistrées étaient non sensibles et liés à la planification de la distribution.

168. Dans le secteur de la protection, grâce au renforcement de capacités et sensibilisations sur la Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PSEA) ainsi que les canaux de signalement de ces EAS, des canaux de retour d'informations ont été mis en place. Ils comprenaient une ligne téléphonique d'urgence⁹⁹ que les membres de la communauté pouvaient également utiliser pour signaler en toute situation d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) soit directement à l'UNICEF, soit aux autorités communales ou de gendarmerie. Au total, c'est 97 plaintes et commentaires qui ont été enregistrés jusqu'en mai 2024 dont la majorité (58%) provenait des femmes. Toutes ces plaintes ont toutes été traitées en collaboration avec les services sociaux de chaque municipalité.

169. Toutefois, l'accessibilité aux mécanismes de feedback et la réception des réponses aux préoccupations posées est jugée dans une moyenne mesure (50,8%) par les parties prenantes à l'évaluation (**Annexe 6.31**).

170. Cette accessibilité de moyenne mesure se justifierait en trois points, à savoir :

- (i) la méconnaissance de ce mécanisme par les populations : **A ce jour, beaucoup encore ignore l'existence de ce mécanisme de feedback et la réception des réponses aux préoccupations posées bien que la sensibilisation soit faite en continue**¹⁰⁰.
- (ii) le canal utilisé : **ce n'est pas à la portée de tous de faire recours au mécanisme de feedback dans le cadre de CASH transfert dans la mesure où il faut avoir d'abord un téléphone et ensuite disposer du réseau téléphonique en vue d'émettre les appels**¹⁰¹ ;
- (iii) le temps de réactivité : **la réponse aux préoccupations posée est quand même souvent long. Souvent le retour des préoccupations est fourni lorsque la solution a été déjà trouvée sur place à partir des conseils/médiations reçus/faites**¹⁰².

171. Aussi, l'évaluation a permis d'établir que de manière formelle/informelle les OBC mis en place (RECOPE, COSIFE spécifiquement) ont constitué autant un mécanisme formel qu'informel de feedback et de réception des réponses par la collecte/traitement/retransmissions des préoccupations des communautés pour les 3 secteurs du projet KOICA. Ainsi, :

⁹⁴ Entretien Individuel, UNICEF, Région de l'Est, Commune de Bertoua

⁹⁵ Entretien Individuel, ADRA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁹⁶ Entretien Individuel, ADELPA, ONG de mise en œuvre, Région de l'Est

⁹⁷ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

⁹⁸ Numéro du coordonnateur Protection ADELPA

⁹⁹ Idem

¹⁰⁰ FGD, OBC, RECOPE de Yoko-Siré, Commune de Garoua-Boulai

¹⁰¹ FGD, OBC, RECOPE de Mbal, Commune de Garoua-Boulai

¹⁰² FGD, OBC, COSIFE de Mbal, Commune de Garoua-Boulai

- ❖ Dans le secteur de la protection, le soutien technique apporté aux RECOPE leur a permis de mieux coordonner leur renforcement des capacités communautaires et de la mobilisation sociale, et de mettre en place des systèmes d'orientation précis et fonctionnels pour une gestion adéquate des cas dans les trois domaines que couvre le secteur de la protection de l'enfance (enregistrement des naissances, mariage des enfants, soutien psychosocial). Ainsi, spécifiquement à travers la mise en place du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant, les RECOPE ont servi également de cadre de collecte/traitement/retransmissions des informations d'une part, et d'acteurs clés de mécanisme de feedback et de réception des réponses aux préoccupations des communautés d'autre part. Ces informations portaient sur la prévention, l'identification, la prise en charge communautaire et l'orientation des cas de violence, d'exploitation, d'abus, de discrimination, de négligence et de changement social et comportemental identifiés.

« Nous avons fait part des préoccupations reçus à notre niveau à l'ONG assurant la coordination du projet en ce qui concerne les limites géographiques à l'établissement des actes de naissance, l'absence d'appui financier pour les jeunes filles formées en couture et le manque d'intervention au niveau du EHA dans les communautés. Les réponses apportées ont été transmises aux communautés¹⁰³ ».

- ❖ Dans le secteur de l'éducation, les COSIFE étaient chargés d'identifier les enfants non scolarisés et de sensibiliser les parents afin de les encourager à prendre les mesures nécessaires pour que leurs enfants jouissent de leur droit à l'éducation. Aussi, les COSIFE ont veillé à ce que les critères de vulnérabilité utilisés pour sélectionner les enfants bénéficiaires de kits scolaires soient bien connus des membres de la communauté ainsi que le type et le nombre d'articles à donner à chaque enfant avant la distribution. A ce titre, spécifiquement à travers la mise en place du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant, les COSIFE ont servi également de cadre de collecte/traitement/retransmissions des informations d'une part, et d'acteurs clés de mécanisme de feedback et de réception des réponses aux préoccupations des communautés pour l'éducation d'autre part. Dans le cadre des enquêtes post-distribution du matériel scolaire, ils servaient également de courroie de transmission des préoccupations des populations. **Spécifiquement en 2023, des plaintes par l'intermédiaire des COSIFE avaient été reçues concernant la qualité de la craie distribuée et, pour y remédier, l'UNICEF s'était dès lors procurer de craies localement produites lors des achats. C'est dire que des articles achetés ont été adaptés pour répondre aux besoins de la communauté suite aux préoccupations émises par celle-ci avant l'achat d'articles scolaires¹⁰⁴.**
- ❖ Enfin, dans le secteur du EHA, le cadre des structures locales de gestion des points d'eau dénommées "Associations Villageoises d'Usagers de l'Eau (AVUE)" spécifiquement mises en place au niveau de 5 villages (Bengue Tiko, Mbelebina, Ounssounou, Zongabona et Toctoyo) de la commune d'Ouli, assurent la gestion quotidienne de tous les points d'eau présents dans chaque village. Puisqu'ils agissent afin de faciliter l'entretien et la maintenance des points d'eau dans ces villages, **ces AVUE assurent au quotidien le rôle de mécanismes de collecte des préoccupations des populations pour lesquelles avec l'apport de la Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable (COFSEP) de la commune d'Ouli, des réponses sont apportées aux sollicitations faites par les communautés¹⁰⁵.**

Conclusion préliminaire

172. Redevabilité vis-à-vis de la population (QE7) : L'évaluation a mis en évidence la perception dans une grande mesure (63,1%) des parties prenantes à l'EPEL de la participation de tous les membres de la communauté lors de toutes les phases du PKU (Par.163-166).

Aussi, l'évaluation a permis de constater l'existence et l'effectivité des mécanismes de feedback communautaires spécifiquement en ce qui concerne le cash transferts et la protection de l'enfant. Dans le premier, un mécanisme de gestion des plaintes et de retour d'information a été mis en place pour s'assurer que les ressources financières allouées aux filles dans leurs foyers respectifs ont été utilisées efficacement pour lutter contre les mariages précoces, maintenir les filles à l'école et leur permettre de développer une AGR. Dans le cas de la protection de l'enfant, spécifiquement à travers la mise en place du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant, les OBC ont constitué un mécanisme de gestion des plaintes et de retour d'information. Enfin, l'évaluation note des raisons avancées à l'accessibilité aux mécanismes de feedback et la réception des réponses jugées dans une moyenne mesure (50,8%) à savoir : (i) la méconnaissance de ce mécanisme par les populations ; (ii) le canal de communication relatif à l'usage du téléphone à travers un numéro pour faire recours à ce mécanisme de feedback et de réponse ; (iii) le temps de réactivité jugé assez long pour la réception des réponses aux préoccupations posées (Par.167-171).

¹⁰³ FGD, OBC, RECOPE, Commune de Kentzou

¹⁰⁴ Entretien Individuel, UNICEF, Région de l'Est, Commune de Bertoua

¹⁰⁵ Entretien Individuel, Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie, Région de l'Est, Commune de Bertoua

CHAPITRE 7 LEÇONS APPRISSES

173. Les leçons apprises sont des enseignements tirés de l'évaluation qui pourraient potentiellement être appliqués à d'autres projets et programmes similaires. Elles se situent aux niveaux stratégiques (04) ainsi qu'opérationnel (04) et se présentent comme suit

7.1 Niveau stratégique

▪ **Leçon apprise n°1 : Forte contribution des stratégies mises en œuvre (intersectorialité, interopérabilité entre parties prenantes couplées à l'utilisation des réseaux communautaires) à l'atteinte des résultats escomptés.**

LA1. L'adoption d'une approche holistique multisectorielle et intégrée traduite au travers des stratégies mises en œuvre a permis de contribuer à lutter efficacement contre les privations que subissaient les enfants et par conséquent a permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées à fournir les services sociaux de qualité aux populations affectées.

▪ **Leçon apprise n°2 : Forte implication des acteurs institutionnels et des Mairies aux activités de conception, de formation, de supervision, de suivi-évaluation et de coordination ayant permis l'obtention des résultats escomptés du PKU.**

LA2. L'implication effective et régulière des acteurs institutionnels ainsi que ceux des 6 Mairies couvertes par le projet évalué leur a permis d'être aux commandes et de coordonner toutes les activités mises en œuvre en vue de contribuer positivement à l'obtention de résultats obtenus et en lien aux résultats escomptés de la mise en œuvre des interventions du PKU.

▪ **Leçon apprise n°3 : Fort engouement de l'accès des populations aux services des secteurs d'intervention induit de la mise en œuvre d'innovations par le PKU.**

LA3. L'adoption des innovations telles que l'intégration des Clubs Tech dans l'enseignement, la priorisation de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau et la promotion des villages « Amies d'enfants », est un facteur clé de succès qui a permis d'accroître l'accès des populations aux services des secteurs d'intervention dans les zones desservies et par ricochet, l'atteinte des résultats escomptés du PKU. Cela fait partie d'une approche transformatrice holistique qui renforce dans l'ensemble les résultats en termes d'amélioration de l'accès à la protection, à l'éducation et aux services de EHA.

▪ **Leçon apprise n°4 : Forte contribution du partenariat stratégique UNICEF-Ube au processus de l'évaluation du PKU pouvant servir aussi de canal de dissémination des résultats obtenus auprès des communautés de l'Est et du réseau universitaire.**

▪ LA4. La mise en œuvre du partenariat stratégique UNICEF-Ube a non seulement permis l'implication des étudiants de l'Ube dans la collecte des données mais aussi leur formation aux principes d'évaluation et de PSEA. Aussi, afin d'influencer le changement dans les programmes et les pratiques, l'UNICEF pourrait capitaliser sur ce partenariat pour impliquer davantage l'institution à travers ses étudiants à la dissémination des conclusions et recommandations auprès des communautés de l'Est tout en constituant un réseau universitaire régional/national pour la promotion des droits des enfants.

7.2 Niveau opérationnel

▪ **Leçon apprise n°5 : Mise en place d'instances communautaires fonctionnelles dans le cadre d'interventions multisectorielles, gage de changement social et comportemental recherché au sein des communautés et de la pérennisation des acquis du PKU.**

LA5. La mise en place et le fonctionnement d'instances communautaires (RECOPE, COSIFE, AVEC et AVUE) pour les interventions multisectorielles ont été des leviers de mise en œuvre efficace dans la mesure où ils ont fortement contribué au changement social et comportemental recherché au sein des communautés desservies ainsi qu'à la pérennisation des acquis.

▪ **Leçon apprise n°6 : Nécessité d'alléger les procédures financières en fonction du contexte de mise en œuvre des interventions afin de garantir une mise à disposition des ressources financières en temps opportun.**

LA6. Une mise à disposition des ressources financières en temps opportun sur la base de procédures financières tenant compte du contexte de mise en œuvre, serait gage d'une utilisation efficace de ces ressources car permettant d'éviter la discontinuité de la réalisation des objectifs escomptés du PKU.

▪ **Leçon apprise n°7 : Nécessité d'étendre la gestion financière décentralisée à toutes les administrations déconcentrées**

LA7. Il s'avère nécessaire d'étendre la gestion financière déconcentrée à toutes les administrations sectorielles déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre du PKU. Cette initiative aura pour effet de réduire les délais et procédures de mise à disposition des ressources financières d'une part, et permettrait indubitablement d'accroître la redevabilité de la gouvernance financière et contribuer à l'efficacité des interventions d'autre part.

▪ **Leçon apprise n°8 : Forte capitalisation des interventions des autres partenaires (ASNU, Mairies et Privés) dans les zones desservies du PKU à travers l'établissement des partenariats stratégiques**

LA8. L'établissement des partenariats stratégiques entre les acteurs exerçant dans les zones desservies du PKU (ASNU ; Mairies et Privés) a contribué à une meilleure implémentation et un suivi efficace des interventions. Toutes choses ayant contribué à garantir l'appropriation des interventions et par conséquent vise à accroître la pérennisation des acquis du projet évalué.

CHAPITRE 8 CONCLUSIONS FINALES

174. Les conclusions de la présente évaluation du projet KOICA (2021-2024) sont renseignées par question d'évaluation et par recommandation formulée.

Critère	1. COHERENCE
Question d'évaluation	QE1 : Dans quelle mesure le projet KOICA s'est-il révélé adéquat dans ses mécanismes de mise en œuvre et a-t-il permis de créer des synergies entre parties de mise en œuvre ?
Conclusion n°1 (C1)	L'évaluation a établi une perceptible cohérence et une complémentarité des interventions du projet KOICA avec les autres composantes du programme pays et celles des autres partenaires y compris les ASNU. Une situation qui a permis d'éviter des doublons par la mise en place de plateforme/cadre de concertation/coordination au niveau des 6 Mairies desservies. Toutefois, il y'a lieu de renforcer la dotation en ressources financières de cette instance de coordination en vue d'un fonctionnement optimal. Car leur fonctionnement bien que régulier, a connu des difficultés de mise en œuvre avec les frais de tenues des réunions. Enfin, l'évaluation a abouti à une forte appréciation de la capacité du projet à contribuer par ses stratégies (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) implémentées à : (i) la synergie, la collaboration et les complémentarités entre ses différentes composantes ; (ii) et l'offre de paquet de services aux différents groupes cibles
Recommandation associée	R1
Critère	2. EFFICACITE
Question d'évaluation	QE2 : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet KOICA ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?
Conclusion n°2 (C2)	Il a été noté une performance satisfaisante du Résultat 3 et tous les indicateurs de Produits du secteur de la protection de l'enfant, de l'Education et du EHA. Le renforcement des capacités des travailleurs sociaux par le projet à travers le MINAS (régional et central) ayant été perçu contributif à la performance de la Composante SSP, il conviendrait de renforcer la production d'évidences autour de ces activités. Toutefois, l'évaluation a permis de mettre en lumière cinq (5) types de barrières prépondérantes de type culturel, social et économique qui constituent des possibles pistes d'actions pour plus d'efficacité des actions de SBC pour d'éventuelles futures interventions du projet KOICA à savoir : (i) le mariage précoce des filles ; (ii) la pauvreté requérant la participation des filles/garçons comme agents économiques (en particulier sur les chantiers d'or) ; (iii) les grossesses en milieu scolaire ; (iv) la préférence des garçons en matière de scolarisation ou de déclaration de naissances par les parents/tuteurs ; et, (v) la méconnaissance du respect des droits de manière générale et de ceux de l'enfant en particulier. L'évaluation a mis en lumière l'existence de possibles pistes d'actions pour plus d'efficacité pour d'éventuelles futures interventions du projet KOICA en lien avec : (i) les lacunes ou défis en matière de mise à disposition opportunes de ressources financières et/ou matérielles ; (ii) la faiblesse du cadre de résultats du projet évalué et du reporting des indicateurs de résultats ; (iii) les opportunités ratées d'établissement de partenariats stratégiques avec certains acteurs clés (MINEPIA ; MINFOP ; MINJEC) dans le cadre du suivi des bénéficiaires et la pérennisation des acquis du projet évalué ; (iv) les dysfonctionnements du cadre de suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ; (v) l'absence de déconcentration de la gestion financière dans certaines administrations (DREE) ; (vi) l'absence de prise en charge financière des volontaires communaux par les Mairies en dépit d'engagement préalablement pris pour le faire ; et, (vii) l'existence de barrières de type culturel, social et économique qui constituent des obstacles au changement de comportement social escompté.
Recommandation associée	R2 ; R3 ; R4 ; R5 ; R6 ; R8 et R9
Critère	3. EFFICIENCE
Question d'évaluation	QE3 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) suffisantes en qualité et en quantité pour la réalisation des résultats escomptés ?
Conclusion n°3 (C3)	L'évaluation révèle de faibles niveaux d'exécution budgétaire du projet de l'ordre de 44%, 51% et 56% respectivement pour les années 2021, 2022 et 2023 en dépit d'une forte mobilisation budgétaire (99,2%) de 7 931 830 USD pour une prévision budgétaire de 7 996 000 USD. Une exécution budgétaire se justifiant par : (i) la lenteur au niveau des procédures de contractualisation des ONG du consortium ; (ii) la mise à disposition tardive des ressources financières pour les AGR aux OBC (RECOPE) et aux ménages bénéficiaires du Cash transfert en vue de lutter contre les mariages précoces et maintenir les filles à l'école ; (iii) des délais assez longs dans le traitement des documents financiers des partenaires. Aussi, il a été déploré par les parties prenantes de l'évaluation le faible nombre de personnel au niveau des centres sociaux (CESO) des DRAS n'ayant pas facilité spécifiquement le traitement de la gestion des cas issus du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant au niveau de cette entité. Enfin, les ressources matérielles, elles ont été marquées par une faible dotation en matériels roulants (motos) en vue d'assurer l'implémentation/coordination des interventions dans des zones desservies très étendues. Également, leur fourniture a été faite dans des délais souvent largement dépassés pour ce qui est du secteur de l'Education.
Recommandations associées	R8
Critère	4. DURABILITE

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Question d'évaluation	QE4 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière (i) à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre et (ii) à influencer à long terme les politiques et programmes d'accès aux services sociaux de base (éducation et EHA) et de protection de l'enfant (lutte contre le mariage des enfants et enregistrement des naissances) ?
Conclusion n°4 (C4)	<p>Pour plusieurs raisons, la mise en œuvre du projet KOICA évalué a été perçue comme contributive à la création de partenariats les plus indiqués en vue d'atteindre les résultats escomptés et de garantir la pérennisation des acquis. Toutefois, sur la base de son mode opératoire reposant sur les interventions au niveau communal, l'évaluation n'a pas perçu l'implication des acteurs au niveau départemental dans certaines zones d'implémentation d'une part, ainsi qu'il n'a pas été donné de mettre en exergue des partenariats stratégiques avec certains acteurs clés (MINEPIA ; MINEFOP ; MINJEC) qui auraient été utiles à la pérennisation des acquis du projet et au suivi des bénéficiaires (i) des formations professionnelles, (ii) des clubs d'écoute des émissions radios par les adolescents.</p> <p>En outre, il est mis en lumière par l'analyse des données de l'EPEL de l'existence dans une grande mesure (80%) de l'appropriation des interventions du projet ainsi que de ses acquis par les communautés et les partenaires institutionnels. Cependant, bien que l'appropriation des interventions du projet ainsi que de ses acquis par les administrations sectorielles déconcentrées et les Mairies soit louable, il demeure la question de l'intégration des volontaires communaux parmi les effectifs du personnel de la mairie à travers leur prise en charge financière dans l'élaboration des PCD. Cette intégration parmi le personnel communal leur permettrait de poursuivre le soutien et d'assurer la durabilité des réalisations.</p>
Recommandations associées	R4 et R5
Critère	5. IMPACT
Question	QE5 : Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il entraîné un changement significatif dans la vie des bénéficiaires visés ?
Conclusion n°5 (C5)	<p>Le secteur EHA est le domaine où il est signalé le plus faible changement durable significatif (37,7% dans une faible mesure), un résultat en lien avec le fait que ce secteur n'a couvert que 15% des localités cibles soit 39 localités (dont 9 pour des ouvrages neufs et 30 pour des réhabilitations) en termes d'infrastructures. L'évaluation a relevé la contribution du projet à créer des changements durables dans les normes sociales (y compris celles de genre) et les déterminants comportementaux à travers le renforcement des systèmes communautaires (mise en place et renforcement des capacités techniques et financières des OBC) et institutionnels (renforcement des capacités techniques, mise en place de mécanismes et création de nouveau service).</p> <p>Toutefois, l'évaluation met en lumière des obstacles au niveau du critère efficacité qui persistent et qui ne facilitent guère les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels pour les secteurs d'interventions du projet.</p>
Recommandations associées	R3, R6 et R9
Critère	6. EGALITE DE GENRE, DROITS HUMAINS ET EQUITE
Question d'évaluation	QE6 : Dans quelle mesure le PKU intègre-t-il l'approche genre et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?
Conclusion n°6 (C6)	<p>L'évaluation a abouti selon l'EPEL au constat d'une intégration plus prononcée dans une grande mesure du principe d'égalité de genre comparativement aux principes de droits de l'homme et d'équité (67,2% ; 60,9% et 57,8% respectivement) dans toutes les phases du projet KOICA. Toutefois, l'évaluation constate que la prise en compte de la situation de handicap au titre du principe de droits de l'homme mérite d'être renforcé pour le projet KOICA. En effet, lors de la conception, aucune mention n'a été faite concernant cet aspect pour les indicateurs tout comme le fait qu'aucunement cet aspect sur la situation du handicap ne soit ressorti à travers les rapports issus de la mise en œuvre du projet évalué. Par la mise en œuvre de six (6) types de mécanismes en lien avec les activités de communication pour le changement social et comportemental au sein des communautés desservies, le projet évalué est parvenu à identifier et à éliminer dans une certaine mesure les barrières culturelles, sociales et économiques empêchant les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services induits du Projet évalué. Toutefois, les sensibilisations autour de ces mécanismes devraient de plus en plus être portées par les radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant).</p>
Recommandations associées	R3 et R9
Critère	7. REDEVABILITE ENVERS LES POPULATIONS
Question d'évaluation	QE7 : Dans quelle mesure le programme évalué intègre-t-il l'approche d'égalité de genre, d'équité et de droits humains dans ses différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?
Conclusion n°7 (C7)	<p>L'évaluation a permis de constater l'existence et l'effectivité des mécanismes de feedback communautaires concernant le cash transferts et la protection de l'enfant. Toutefois, l'accessibilité dans une moyenne mesure (50,8%) aux mécanismes de feedback et la réception des réponses aux préoccupations posées se justifierait pour trois principales raisons : (i) la méconnaissance de ce mécanisme par les populations couplée à la méconnaissance du respect des droits de manière générale et de ceux de l'enfant en particulier; (ii) le canal de communication relatif à l'usage du téléphone à travers un numéro pour faire recours à ce mécanisme de feedback et de réponse ; et (iii) le temps de réactivité jugé assez long pour la réception des réponses aux préoccupations posées.</p>
Recommandations associées	R7 et R10

CHAPITRE 9 RECOMMANDATIONS

175. Cette évaluation a permis d'identifier dix (10) **recommandations d'ordre stratégique (7) et opérationnel (3)**. Celles-ci interpellent à l'action directe du Gouvernement à travers les administrations sectorielles centrales et déconcentrées, de l'UNICEF, de KOICA, des ONG de mise en œuvre, des communes cibles du projet et des communautés desservies en vue d'améliorer les éventuelles futures interventions. Ces recommandations sont classées selon leur niveau de priorité (Elevé/Moyen/Bas) et le niveau de ressources (financières, humaines, matérielles) nécessaires pour leur mise en œuvre (Haut/Moyen/Bas).

9.1 Recommandations stratégiques

Critère d'évaluation	Niveau de priorité	Origine	Besoins en ressources	Destinataires
COHERENCE	<i>Constat : Un faible niveau de financement est constaté et n'a pas facilité la tenue des réunions de l'instance de coordination au niveau communal des interventions du projet.</i>			
	Elevé	C1	Elevé	Destinataires : Mairies ; UNICEF, KOICA et ONG.
	R1. Prévoir lors de la validation des PCD, une allocation des ressources financières conséquentes pour institutionnaliser la tenue des réunions de coordination des interventions des projets (y compris le PKU) au niveau communal avec les partenaires au regard du rôle et de l'importance que revêt ce genre d'instance pour garantir l'appropriation des acquis d'une part, et dans le but de garantir son fonctionnement optimal d'autre part.			
EFFICACITE :	Elevé	C2	Elevé	Destinataires : MINAS ; DRAS ; UNICEF et ONG.
	<i>Constat : Des évidences robustes non pas pu être produites par rapport au renforcement des capacités des travailleurs sociaux grâce au projet par le MINAS (régional et central). Ceci dans le but d'appréhender dans sa globalité, la contribution de ce renforcement fourni à la Composante « soutien psychosocial et services de protection des enfants ».</i>			
	R2. Renforcer la gestion de connaissances et la production d'évidences robustes, spécifiquement au renforcement des capacités des travailleurs sociaux réalisé grâce au projet KOICA évalué à travers le MINAS (régional et central) en vue d'appréhender dans sa globalité la contribution de ce renforcement fourni à la Composante « soutien psychosocial et services de protection des enfants ».			
EFFICACITE & IMPACT & EGALITE DE GENRE, DROITS HUMAINS ET EQUITE :	Elevé	C2 & C5 & C6	Bas	Destinataires : MINAS/DRAS ; MINEDUB/DREB ; MINEE/DREE ; UNICEF ; KOICA, ONG et communautés desservies.
	<i>Constat : L'évaluation met en lumière des obstacles qui persistent et qui ne facilitent guère les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels pour les secteurs d'interventions du projet. De tels obstacles constituent non seulement un risque pour les droits des enfants mais aussi ne facilitent guère les changements durables attendus, et donc par conséquent l'obtention des résultats escomptés du PKU. Aussi, bien que le PKU a effectivement contribué en matière de réduction des écarts liés au genre et à l'équité mais il a très faiblement contribué à l'amélioration de la situation des personnes en situation de handicap aussi bien dans les rapports de mises en œuvre des ONG/UNICEF que dans le cadre du suivi/évaluation du projet évalué.</i>			
	R3. Renforcer davantage les capacités des tous les acteurs du PKU sur l'engagement communautaire et le changement des comportements pour garantir une protection intégrée des enfants en lien avec la lutte contre les mariages des enfants, les grossesses précoces, et les autres formes de violences contre les enfants, tout en intégrant dans ces actions le principe de droits humains en rapport avec la prise en compte des enfants en situation d'handicap.			
EFFICACITE & IMPACT	Elevé	C2 & C5 & C6	Bas	Destinataires : MINAS/DRAS ; MINEDUB/DREB ; MINEE/DREE ; UNICEF ; KOICA, ONG et communautés desservies.
	<i>Constat : L'évaluation met en lumière des obstacles qui persistent et qui ne facilitent guère les changements durables dans les normes sociales (y compris dans les normes de genre), les déterminants comportementaux et les systèmes institutionnels pour les secteurs d'interventions du projet. De tels obstacles constituent non seulement un risque pour les droits des enfants mais aussi ne facilitent guère les changements durables attendus, et donc par conséquent l'obtention des résultats escomptés du PKU. Aussi, bien que le PKU a effectivement contribué en matière de réduction des écarts liés au genre et à l'équité mais il a très faiblement contribué à l'amélioration de la situation des personnes en situation de handicap aussi bien dans les rapports de mises en œuvre des ONG/UNICEF que dans le cadre du suivi/évaluation du projet évalué.</i>			
	R4. Renforcer davantage les capacités des tous les acteurs du PKU sur l'engagement communautaire et le changement des comportements pour garantir une protection intégrée des enfants en lien avec la lutte contre les mariages des enfants, les grossesses précoces, et les autres formes de violences contre les enfants, tout en intégrant dans ces actions le principe de droits humains en rapport avec la prise en compte des enfants en situation d'handicap.			
EFFICACITE &	Moyenne	C3 & C4	Bas	Destinataires : MINEFOP ; MINJEC ; MINEPIA ; UNICEF ; KOICA et ONG.

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

DURABILITE :	<i>Constat : L'absence dans le cadre de la multisectorialité impulsée par le PKU de partenariats stratégiques établis durant tout le cycle du projet dans le cadre du suivi des bénéficiaires des formations professionnelles réalisées et la pérennisation des acquis du projet évalué par une meilleure contribution des structures étatiques.</i>			
	R5. Elargir pour plus d'efficacité et de durabilité des interventions du projet ainsi qu'une pérennisation des acquis par une meilleure contribution des structures étatiques, les partenariats stratégiques et/ou renforcer la coordination avec d'autres Ministères tels que ceux en charge de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'élevage et de la jeunesse dans le cadre du suivi-accompagnement de proximité des bénéficiaires de ces divers domaines.			
EFFICACITE & IMPACT :	Moyenne	C3 & C5	Bas	Destinataires : MINEE ; UNICEF ; KOICA et ONG.
	<i>Constat : La faible couverture (15% des 254 localités ciblées) en termes d'infrastructures du secteur EHA par le PKU comparativement aux autres secteurs a induit de plus faibles changements durables significatifs pour ce secteur.</i>			
	R6. Renforcer la couverture du PKU en termes d'infrastructures du secteurs EHA en vue de favoriser leur accès aux interventions y relatives et accroître par conséquent l'impact recherché en termes de changement social et comportemental au sein des communautés desservies.			
REDEVABILITE	Elevé	C7	Bas	Destinataires : MINAS/DRAS ; MINEDUB/DREB ; MINEE/DREE ; UNICEF ; KOICA, ONG et communautés desservies.
	<i>Constat : La méconnaissance du respect des droits de manière générale et de ceux de l'enfant en particulier reste encore d'actualité en dépit de interventions en matière de SBC entreprises par le PKU.</i>			
	R7. Renforcer les connaissances sur les droits des enfants et le bien-fondé de la promotion de ces droits à travers des activités de formation, de sensibilisation massive, de dialogue communautaire, d'engagement des autorités locales et utiliser les U-reports et les différentes autres plateformes qui existent et sont accessibles à cet effet.			

9.2 Recommandations opérationnelles

Critère d'évaluation	Niveau de priorité	Origine	Besoins en ressources	Destinataires
EFFICACITE & EFFICIENCE :	<i>Constat : Des dysfonctionnements qui entravent l'efficacité et l'efficience des interventions du projet KOICA sont observés : (i) la lenteur au niveau des procédures de contractualisation des ONG du consortium ; (ii) la mise à disposition tardive des ressources financières pour les AGR aux OBC (RECOPE) et aux ménages bénéficiaires du Cash transfert en vue de lutter contre les mariages précoces et maintenir les filles à l'école ; (iii) des délais assez longs dans le traitement des documents financiers des partenaires .</i>			
	Elevé	C2 & C3	Moyen	Destinataires : MINAS ; DRAS ; UNICEF et ONG.
	R8. Remédier aux dysfonctionnements observés qui entravent l'efficacité et l'efficience des interventions du projet KOICA par la mise en place de 3 types d'actions correctrices en lien avec : (i) Les lacunes ou défis en matière de mise à disposition opportune de ressources financières et/ou matérielles (moyens de déplacement pour les ONG et les volontaires communaux) ; (ii) Des délais assez longs dans le traitement des documents financiers des partenaires ou en tenant compte du non-respect des délais de liquidation des fonds mis à leur disposition. (iii) Le faible nombre de personnel au niveau des centres sociaux (CESO) des DRAS ne facilitant pas le traitement de la gestion des cas issus du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant au niveau de cette entité.			
IMPACT & EGALITE DE GENRE, DROITS HUMAINS ET EQUITE :	<i>Constat : Des défis ont été relevés concernant le changement social et comportemental des communautés desservies.</i>			
	Elevé	C5 & C6	Moyen	Destinataires : UNICEF ; ONG et communautés desservies.
	R9. Accentuer auprès des radios communautaires ou lors des événements de masses (16 jours d'activismes, journée de l'enfant) les actions dans les communautés desservies concernant le changement social et comportemental dans le but de leur acceptation de la perception positive de l'amélioration des systèmes de protection de l'enfance, (y compris les questions liées au mariage précoce des enfants, les grossesses précoces en milieu scolaire, le travail des enfants, la préférence des garçons en matière de scolarisation ou de déclaration de naissances par les parents/tuteurs, la méconnaissance du respect des droits de l'enfant).			
REDEVABILITE VIS-A-VIS DES POPULATIONS :	<i>Constat : La faiblesse de l'accessibilité des populations aux mécanismes de feedback et la réception des réponses aux préoccupations est soulignée.</i>			
	Elevé	C5 & C6	Moyen	UNICEF ; ONG et communautés desservies.
	R10. Mener des actions de communication à l'endroit des populations des zones desservies en vue de palier à la faiblesse de leur accessibilité aux mécanismes de feedback et de réponses aux préoccupations en lien avec l'accès aux interventions mises en œuvre. Ces actions seront en lien avec la sensibilisation sur : (i) la promotion de la connaissance de ce mécanisme par les populations ; (ii) l'existence et l'usage des canaux de communication autres que le téléphone pour y faire recours ; (iii) la nécessité pour les communautés d'être patientes afin de recevoir des réponses adéquates aux préoccupations posées.			

ANNEXES

Annexe A.1 : Termes de Référence (TdR) évaluation formative et sommative du PKU (Attaché séparément)



TORs Evaluation
sommative et format

Annexe A.2 : Cadre de résultats du PKU

Résultats/extrants	Indicateurs	Activités	Partie responsable
Résultat 1 : D'ici 2024, les droits des enfants et des adolescentes sont promus et mieux respectés.	Indicateur 1.1 : % de filles mariées avant l'âge de 15 ans et % de filles mariées avant l'âge de 18 ans	Activité 1.1.1 : Développement d'un paquet d'outils de communication sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes pour les filles.	UNICEF
Produit 1.1 : D'ici 2024, le personnel des services sociaux, les chefs traditionnels et les communautés, y compris les garçons et les hommes, ont renforcé leurs capacités à promouvoir les droits des enfants et des adolescentes.	Indicateur 1.1.2 : Nombre d'animateurs communautaires dans les zones ciblées formés à la promotion des droits des filles et à l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes pour les filles.	Activité 1.1.2 : Formation des formateurs et animateurs communautaires sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes aux filles	UNICEF et partenaires de mise en œuvre
	Indicateur 1.1.3 : Nombre d'adolescents ventilés par sexe participant à des sessions de préparation à la vie active	Activité 1.1.3 : Élaboration et mise en œuvre de programmes de compétences de vie pour les adolescentes et les adolescents	UNICEF et partenaires de mise en œuvre
	Indicateur 1.1.3 : Nombre de Centres de Promotion de la Femme et de la Famille et centres connexes soutenus	Activité 1.1.4 : Renforcement des capacités du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille et des centres connexes pour offrir une formation sur les compétences de la vie courante aux adolescents et adolescentes vulnérables	FEM
Produit 1.2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescentes peuvent faire valoir leurs droits	Indicateur 1.2.1 : Nombre d'enfants et d'adolescentes sensibilisés à leurs droits et à leur capacité à les revendiquer	Activité 1.2.1 : Sensibilisation des enfants et des adolescentes à leurs droits et à leur capacité à les revendiquer	UNICEF
	Indicateur 1.2.2 : Nombre de chefs traditionnels et religieux qui élaborent des plans d'action avec les parents pour prévenir le mariage des enfants	Activité 1.2.2 : Sensibilisation, renforcement des capacités et suivi à long terme du personnel des services sociaux, des chefs traditionnels, des communautés et des parents, y compris les garçons et les hommes, sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes affectant les filles	UNICEF
	Indicateur 1.2.3 : Nombre de familles d'adolescentes bénéficiant de transferts monétaires conditionnels	Activité 1.2.3 : Fourniture de transferts monétaires conditionnels aux familles des filles les plus vulnérables à risque de mariage précoce pour l'entretien de leur scolarité ou leur formation professionnelle afin de retarder l'âge du mariage	UNICEF et partenaires de mise en œuvre
Résultat 2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés et ont leur certificat de naissance	% d'enfants enregistrés à la naissance à Bétaré Oya		
Produit 2.1 : D'ici à 2024, les services primaires et secondaires d'enregistrement des faits d'état civil, les structures de santé de district ainsi que les chefs traditionnels ont renforcé leurs capacités d'enregistrement des enfants en temps opportun et de délivrance de certificats de naissance	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de centres d'état civil primaires et secondaires et de services de proximité dans les zones ciblées soutenus	Activité 2.1.1 : Renforcement des capacités des centres d'état civil primaires et secondaires et des services communautaires	BUNEC
	Indicateur 2.1.2 : Nombre de centres d'enregistrement proposant des innovations	Activité 2.1.2 : Promotion et soutien aux innovations en matière d'enregistrement des naissances par le biais de mécanismes communautaires et de nouvelles technologies (RAPIDPRO)	UNICEF et BUNEC
	Indicateur 2.1.3 : Signature d'un protocole d'accord entre les ministères de la Santé et de la Décentralisation et du Développement	Activité 2.1.3 : Renforcement de l'intersectorialité entre les services de santé et d'état civil	UNICEF
Produit 2.2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés en temps opportun	Indicateur 2.2.1 : Nombre de parents, de membres de la communauté, de chefs traditionnels et religieux sensibilisés à	Activité 2.2.1 : Sensibilisation des parents, des communautés, des chefs traditionnels et	UNICEF

Résultats/extrants	Indicateurs	Activités	Partie responsable
et reçoivent leur certificat de naissance	l'importance de l'enregistrement des naissances	religieux à l'importance de l'enregistrement des naissances	
	Indicateur 2.2.2 : Nombre de communes ayant un engagement financier pour l'enregistrement des naissances dans leur budget	Activité 2.2.2 : Promotion de l'engagement politique et financier des communes en faveur de l'enregistrement des naissances	UNICEF
Résultat 3 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents auront accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité	Indicateur 3 : Nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant de services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité		
Produit 3.1 : D'ici à 2024, les services d'action sociale et les réseaux communautaires de protection de l'enfance sont mieux à même de fournir aux enfants un soutien psychosocial de qualité et de protéger les enfants contre la violence	Indicateur 3.1.1 : 1 POS pour la prise en charge des cas et l'orientation en matière de violence à l'égard des enfants	Activité 3.1.1 : Élaboration de procédures opérationnelles standard et d'outils de gestion des cas et d'orientation pour les services sociaux dans les cas de violence à l'égard des enfants	UNICEF et MINAS
	Indicateur 3.1.2 : Nombre d'initiatives pilotes de soutien psychosocial communautaire et de gestion de cas lancées, en cours et prêtes à être étendues	Activité 3.1.2 : Mise en place d'un mécanisme pilote de soutien psychosocial et d'orientation au niveau communautaire	UNICEF et partenaires de mise en œuvre
	Indicateur 3.1.3 : Nombre de services sociaux et de centres d'écoute soutenus	Activité 3.1.3 : Renforcement des capacités, soutien et suivi à long terme des services sociaux, des centres d'écoute et des réseaux communautaires de protection de l'enfance sur les procédures opérationnelles standard pour la prise en charge des cas de violence à l'égard des enfants et sur le soutien psychosocial et le soutien psychologique aux premiers secours	UNICEF, MINAS, MINPROFF
	Indicateur 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant	Activité 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant	UNICEF
	Indicateur 3.1.5 : Nombre de travailleurs sociaux, de spécialistes de la gestion de l'information et d'informateurs communautaires ayant renforcé leurs compétences en matière de collecte et d'analyse de données, de suivi et de communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant	Activité 3.1.5 : Formation et suivi à long terme des travailleurs sociaux, des agents de gestion de l'information et des informateurs communautaires en matière de collecte et d'analyse de données, de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant	
Produit 3.2 : D'ici à 2024, les enfants et les adolescents, filles et garçons, sont informés de leur droit d'être protégés contre la violence et sont en mesure de signaler les cas de violence	Indicateur 3.2.1 : Nombre d'enfants et d'adolescents sensibilisés à leur droit d'être protégés contre la violence et au mécanisme de signalement des cas de violence	Activité 3.2.1 : Sensibilisation des enfants et des adolescents à leur droit d'être protégés contre la violence et à recevoir une assistance, et au mécanisme de signalement des cas de violence	UNICEF
Résultat 4 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents auront accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat	% de la population utilisant un service d'eau potable géré en toute sécurité au niveau communautaire		
	% d'enfants utilisant des services d'assainissement sûrs, y compris le lavage des mains		

Résultats/extrants	Indicateurs	Activités	Partie responsable
Produit 4.1 : D'ici 2024, les services techniques et communaux ainsi que les communautés ont renforcé leurs capacités à développer et à entretenir les infrastructures d'eau et d'assainissement	Indicateur 4.1.1 : # d'enfants et d'adolescents ayant accès à une source d'eau potable	Activité 4.1.1 : Construction/réhabilitation de points d'eau dans certaines communautés vulnérables	UNICEF, MINEE, ONG, secteur privé (prestataires de services d'eau)
	Indicateur 4.1.2 : Un mécanisme de gestion de l'eau est en place	Activité 4.1.2 : Mise en place de mécanismes de gestion durable des points d'eau	MINEE, ONG, UNICEF, prestataires de services
	Indicateur 4.1.3 : # d'écoles ayant accès au service EHA de base	Activité 4.1.3 : Construction de latrines sensibles au genre équipées d'articles pour le lavage des mains dans certaines écoles	UNICEF, MINEE, prestataires de services
	Indicateur 4.1.4 : # d'intervenants municipaux et locaux formés aux services EHA	Activité 4.1.4 : Formation des parties prenantes municipales et locales sur la fourniture des services EHA	MINEE, UNICEF, Services communaux et régionaux
Résultat 5 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents ont accès à une éducation de qualité	Taux de survie primaire		
Produit 5.1 : D'ici 2024, les écoles des zones ciblées offrent un environnement d'enseignement de qualité	Indicateur 5.1.1 : # d'enfants bénéficiant pour la première fois de places assises en classe dans le cadre du projet	Activité 5.1.1 : Construction de 100 salles de classe et distribution de 5000 bancs dans les écoles ciblées	UNICEF, MINEDUB, prestataires de services, ONG
	Indicateur 5.1.2 : # d'enfants (filles/garçons) bénéficiant de matériel d'enseignement et d'apprentissage dans le cadre du projet	Activité 5.1.2 : Distribution de matériel d'enseignement et d'apprentissage adapté à 50000 enfants	UNICEF, MINEDUB
	Indicateur 5.1.3 : # d'enseignants/animateurs du CPC formés	Activité 5.1.3 : Appui à la formation de 350 enseignants et 100 animateurs préscolaires sur la pratique psychosociale en approche pédagogique, la promotion de la paix par l'éducation, les compétences de vie, les programmes accélérés et les classes de rattrapage, la pédagogie en grand groupe et la méthode d'enseignement participatif centrée sur l'enfant, la créativité et l'animation en préscolaire	UNICEF, MINEDUB
	Indicateur 5.1.4 : # d'élèves encadrés par une nouvelle approche d'encadrement pédagogique	Activité 5.1.4 : Appui des inspecteurs pédagogiques et des enseignants sélectionnés sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche d'encadrement pédagogique dans 6 sous-divisions ciblées. (formation, mise en place du processus, etc.)	UNICEF, MINEDUB
Produit 5.2 : D'ici 2024, des structures participatives à l'intérieur et à l'extérieur des écoles sont équipées pour mobiliser les parents sur l'importance de scolariser et de maintenir leurs enfants, en particulier les filles, à l'école dans les zones ciblées.	Indicateur 5.2.1 : # de parents/mères bénéficiant d'une sensibilisation aux pratiques essentielles	Activité 5.2.1 : Soutien aux activités de sensibilisation à l'importance de l'éducation pour tous les enfants, en particulier les filles, les réfugiés et les plus vulnérables	UNICEF, MINEDUB, ONG

Annexe A.3 : Principales interventions menées par secteur et par localité

Secteur	Interventions clés réalisées	Acteurs de mise en œuvre	Localités
Interventions par acteur			
Protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des RECOPE (Leaders traditionnels et animateurs communautaires) sur la protection des enfants ; ▪ Renforcement des compétences de vie des élèves et de la parentalité positive chez les leaders communautaires ; ▪ Suivi de proximité de la mise en œuvre des plans d'action des leaders traditionnels et religieux ; ▪ Transferts monétaires aux familles vulnérables (ayant une fille à risque de mariage précoce) ; ▪ Sensibilisation des adolescents sur leurs droits et leur capacité à les revendiquer ; ▪ Mise en place de centre d'état civil dans les formations sanitaires ; ▪ Enregistrement des naissances en communauté par les RECOPE ; ▪ Formation des structures communautaires d'appui psychosocial ; ▪ Signalement et prise en charge des cas de violation des droits des enfants. 	Consortium (ADRA-ADELPA-ASAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Département Kadey ; - Département Lom et Djérem
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation en matériels roulant (04 motos) aux chefs de centres sociaux (03) et DDAS (01) ; ▪ Dotation de 10 ordinateurs et clés USB aux chefs de centres sociaux (06), DDAS (02) et Chefs services (Protection (01) et Statistiques (01)) 	<ul style="list-style-type: none"> - DAPROFF ; - DDPROFF ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Département Kadey ; - Département Lom et Djérem.
EHA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation des forages ; ▪ Equipement des écoles en service EHA ; ▪ Formation des réparateurs au service EHA ; ▪ Construction des latrines inclusives dans les écoles ; ▪ Dotation des communes en pièces de rechange de pompe ; ▪ Cartographie des points d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - DREE ; - DDEE ; - CTD ; - Consortium (ADRA, ADELPA, ASAD) - Les entreprises de mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal) ; - Mandjou (Bindia, Bazzama) - Bétaré-Oya (Dang Patou, Mbal, Bikoko) - Ouli (Ounssounou) - Ketté (Béké chantier) - Kentzou (Mbouye)
EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dotation de kits scolaires (sacs de classes, cahiers, stylos, crayons ordinaires et de couleurs, ardoises) aux enfants ; ▪ Construction de salles de classe et fabrication de tables bancs ; ▪ Redynamisation des conseils d'écoles et comités de gestion des CPC ; ▪ Mise en place des COSIFE ; ▪ Dotation de matériels aux COSIFE pour faciliter la réinsertion des enfants à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - DREB ; - Consortium (ADRA, ADELPA, ASAD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Département Kadey ; - Département Lom et Djérem
Interventions multisectorielles			
INTERSECTORIALITE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des écoles et fournitures des services EHA (« EHA in school ») ; ▪ Sensibilisation des RECOPE sur les bonnes pratiques EHA ; ▪ Mise sur pied d'une plateforme (DREB/DRAS) pour l'élaboration et validation du guide de l'enseignant pour l'enseignement des droits et devoirs des enfants à l'école primaire ; ▪ Elaboration et validation des modules de formation en vue de lutte contre les mariages d'enfants sous le Lead de la DRPROFF ; 	<ul style="list-style-type: none"> MINAS ; MINPROFF ; MINEDUB ; DRAS ; DRPROFF ; CPFF ; Radios communautaires ; CTD ; FOSA IMC 	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal) ; - Mandjou (Bindin, Bazzama) ; - Bétaré-Oya (Dang Patou, Mbal, Bikoko)

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024)

Annexe A.4 : Théorie de Changement du PKU

Insécurité aux frontières entre la région de l'Est et la RCA

L'accès à la protection, à l'éducation et aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène est amélioré pour les enfants affectés par la crise de la RCA dans la région de l'Est Cameroun

Les conditions météorologiques en particulier les fortes pluies et les inondations pourraient affecter l'accès à certains sites du projet

Renforcer les systèmes et les mécanismes de résilience des communautés pour identifier et soutenir les



Absence ou refus d'engagement des chefs religieux et des maîtres des écoles coraniques.

Impact

Effet

Résultats

Hypothèses

Risques

Hypothèses

Problèmes

Annexe A.5 : Rôles et responsabilité des parties prenantes du PKU

Acteurs clés	Rôles et responsabilités
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le suivi et la coordination entre les différents intervenants dans la mise en œuvre du projet. - Faire des plaidoyers stratégiques pour l'engagement des acteurs clés (municipalités, leaders, etc.). - Définir la stratégie de mise en oeuvre et apporte les ajustements nécessaires afin de garantir l'éteinte des résultats
Partenaire OSC	
<ul style="list-style-type: none"> • Consortium d'ONG ADRA-ASAD-ADELPA, • IMC 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et animation des mécanismes communautaires portant la dynamique de changement sociale. - Définir et assurer la mise en œuvre d'un paquet d'intervention dans les différents secteurs. - Mise en place des mécanismes de lutte contre le mariage d'enfant et les violences faites aux filles
Gouvernement : Le gouvernement a été impliqué à travers les services centraux et déconcentrés des ministères ci-après	
<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'économie • Agence régionale de l'Est de Institut National de la Statistique • Ministère des Affaire Sociales • Ministère de de la Promotion de la Femme et de la Famille • Ministère de l'éducation de base • Ministère de l'eau et de l'énergie • Ministère de la communication • Administrations Communales • Bureaux National d'Etat Civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi et la coordination du projet - Appui technique la production des données de suivi notamment à l'enquêtes initiale et finale - Appui technique, supervision, coordination et contrôle qualité des interventions dans le domaine de la protection de l'enfant - Appui technique, coordination et contrôle qualité des interventions en vue de la lutte contre le mariage d'enfant - Appuis technique, supervision, coordination et contrôle qualité des interventions du secteur de l'éducation - Appuis technique, supervision, coordination et contrôle qualité des interventions du secteur de l'eau, l'hygiène et assainissement - Soutenir la mise en œuvre du plan de communication intégré et les interventions liées au changement social et comportemental. - Coordination de toutes les interventions au niveau de chaque commune. Contribution à la mise en œuvre des interventions du projet grâce à des appuis en personnels (personnel d'état civil des postes avancés) et matériel (locaux). Faciliter la construction et la mise en place des mécanismes de gestion durable des infrastructures (d'eau et d'éducation) - Appuis technique, supervision, et coordination des interventions d'enregistrement des naissances
Agences des Nations Unies (UNHCR, PAM, OIT, UNFPA, OMS, OIM)	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions de coordination humanitaire mensuelles globales qui se tiennent sous le leadership du HCR et les réunions de coordinations sectorielles sous le lead des services techniques de l'Etat, les groupes de travail thématiques pour assurer plus de complémentarités et de synergies au bénéfice des communautés. - Collaboration et travail en synergies avec les acteurs (l'Etat, les Agences UN, et les ONG) opérationnels sur le terrain à travers des échanges réguliers et des cadres formels ou informels de collaboration.

Acteurs clés	Rôles et responsabilités
Entreprises privés Contractuels et Fournisseurs	- Construction des infrastructures d'eau, d'assainissement et salle de classe et bancs - Mise à disposition du matériel
Communautés (femmes, hommes, filles et garçons, personnes âgées, personnes âgées, leaders communautaires, ASC, RECOPE, COSIFE)	- Consultations, ciblage, - Interactions, organisation et intermédiation - Participation - Engagements

Annexe A.6 : Budget de mise en œuvre du PKU

Période de mise en œuvre	Montant (USD)	Montant (F CFA)	Proportion (%)
2020 – 2021	1,800,000	990 000 000	22,5
2021 – 2022	2,980,000	1 639 000 000	37,3
2022 – 2023	1,916,000	1 053 800 000	24,0
2023 – 2024	1,300,000	715 000 000	16,3
TOTAL	7,996,000	4 397 800 000	100,0

Période	Partenaires ONG	Fonds propres	UNICEF		Montant total alloué
			Espèces	Fournitures	
2021 – 2024	IMC	4 708 634	181 661 999	-	186 370 634,28
	ADRA	72 717 799	938 131 210	25 050 000	1 035 899 009
	ALDEPA	Non disponible ¹⁰⁶	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	ASAD	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
TOTAL		77 426 433	1 119 793 209	25 050 000	1 222 269 643;28

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024)

¹⁰⁶ La documentation fournie à l'équipe d'évaluation n'a pas permis d'avoir cette information

Annexe A.7 : Questions et Sous-Questions d'Evaluation (SQE) initiales conformément aux TdRs



Questions et
Sous-Question d'Ev:
,

Annexe A.8 : Matrice d'évaluation

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
Cohérence	1. Dans quelle mesure le projet KOICA s'est-il révélé adéquat dans ses mécanismes de mise en œuvre et a-t-il permis de créer des synergies entre parties de mise en œuvre ?	1.1.	Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU ?	1.1.1	Nombre et types d'interventions du projet KOICA cohérentes et complémentaires avec celles du programme pays UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution
				1.1.2	Nombre et types d'interventions du projet KOICA cohérentes avec celles des autres partenaires y compris les ASNU			
				1.1.3	Degré de perception des parties prenantes sur le niveau de cohérence et de complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays de l'UNICEF et les interventions des autres partenaires et ASNU			
		1.2.	Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont favorisé la synergie, la	1.2.1	Degré d'appréciation de la synergie et des complémentarités établies entre les stratégies mises en œuvre et les différentes composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
			collaboration et les complémentarités entre les différentes composantes du projet KOICA (Protection, Education, EHA) et offre un paquet de services aux différents groupes cibles ?	1.2.2	Degré de perception des parties prenantes sur les synergies et complémentarités assurées par les différentes stratégies adoptées		<ul style="list-style-type: none"> ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC; 	
				1.2.3	Degré de perception des parties prenantes sur l'offre d'un paquet de services aux différents groupes cibles par le projet KOICA			
Efficacité	2. Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet KOICA ont-ils été atteints et ont-ils contribué aux progrès vers les résultats stratégiques recherchés par sa mise en œuvre ?	2.1.	Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints pour tous les groupes cibles de manière égale ?	2.1.1	Proportion de résultats atteints sur l'ensemble des résultats du projet KOICA conformément au cadre de résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; FGD avec OBC/bénéficiaires ; Evaluation H 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC; OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ; Enfants de moins de 12 ans issues des communautés hôtes et réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution ;
				2.1.2	Degré de perception des parties prenantes sur l'atteinte des résultats du projet KOICA conformément à son cadre de résultats			
				2.2.	Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ont	2.2.1	Nombre et types de facteurs ayant favorisé ou non l'atteinte des résultats conformément au cadre de résultats du projet	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
			favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ou non ?	2.2.2	Degré d'appréciation des parties prenantes relatif aux facteurs (internes et externes) ayant favorisés l'atteinte (ou non) des résultats	<ul style="list-style-type: none"> les informateurs clés ; FGD avec OBC/ bénéficiaires ; Evaluation H 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) Enfants de moins de 12 ans issues des communautés hôtes et réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse thématique ; Analyse de contribution ;
				2.2.3	Degré de perception des parties sur la contribution des facteurs (internes/externes) à l'UNICEF à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la protection pour les enfants issus des familles vulnérables y compris les réfugiés			
		2.3.	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/ décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables (population réfugiée, personnes vivant avec handicap et celles issues des couches sociales démunies) de la population surtout les enfants ?	2.3.1	Proportion de structures déconcentrées / décentralisées dont les faiblesses ont été réduites grâce à la mise en œuvre du projet KOICA	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; FGD avec OBC/ bénéficiaires. Evaluation H 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES); Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ; Enfants de moins de 12 ans issues des communautés hôtes et réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution ; Analyse du changement le plus significatif.
				2.3.2	Degré de perception des parties prenantes sur la contribution du projet KOICA à la réduction des faiblesses des structures déconcentrées / décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables et surtout les enfants			
		2.4.	Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que	2.4.1	Nombre et types d'outils de suivi du projet utilisés par l'UNICEF pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ;

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
			par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?	2.4.2	Nombre et types d'outils de suivi utilisés par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation	les informateurs clés ;	<ul style="list-style-type: none"> Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de contribution ;
				2.4.3	Degré de perception des parties prenantes sur les outils utilisés pour suivre les résultats du projet de manière cohérente et informer la programmation			
Efficience	3. Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il disposé de ressources (humaines, matérielles et financières) suffisantes en qualité et en quantité pour la réalisation des résultats escomptés	3.1	Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ? Existe-t-il des écarts non couverts ?	3.1.1	Degré d'appréciation du niveau de mobilisation des ressources financières, humaines et fournitures (quantité) à l'atteinte des résultats	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; FGD avec OBC 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES); 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse quantitative des données secondaires ; Analyse thématique ; Analyse de contribution ;
				3.1.2	Perceptions des parties prenantes sur l'adéquation (qualité) des ressources humaines et fournitures mobilisées pour atteindre les résultats			
				3.1.3	Perceptions des parties prenantes sur les écarts non couverts relativement aux ressources humaines et fournitures			

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
		3.2	Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes du projet KOICA est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints pour chacune de ces dites composante, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?	3.2.1	Analyses statistiques sur l'appréciation de l'adéquation entre la performance dans la mobilisation/utilisation des ressources financières et le niveau de performance des résultats atteints pour chacune des composantes du projet KOICA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ ASNU (UNICEF) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); ▪ OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse quantitative des données secondaires ; ▪ Analyse de contribution
			3.2.2	Perceptions des parties prenantes sur l'appréciation de l'adéquation entre la performance dans la mobilisation/utilisation des ressources financières et le niveau de performance des résultats atteints pour chacune des composantes du projet KOICA				
		3.3	Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré ou réduit l'efficacité de la gestion du projet KOICA ?	3.3.1	Nombre et types de facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); ▪ OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;
				3.3.2	Perceptions des parties prenantes sur la contribution des facteurs de gestion à l'amélioration (ou non) de l'efficacité de l'expérience			
		3.4	Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences	3.4.1	Nombre et types de partenariats et synergies avec les administrations communales et sectorielles ayant permis de réduire mes coûts d'exécution et de maximiser l'obtention des meilleurs résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
			des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?	3.4.2	Nombre et types de partenariats et synergies avec les ONG et ASNU ayant permis de réduire mes coûts d'exécution et de maximiser l'obtention des meilleurs résultats		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); 	
				3.4.3	Quantification de la réduction des coûts permis par les partenariats établis par le projet KOICA			
				3.4.4	Quantification de la contribution effective de chacune des parties prenantes à la réduction des coûts			
				3.4.5	Degré de perceptions des parties prenantes relatif aux partenariats et synergies établis en vue de réduire les coûts et de maximiser l'obtention de meilleurs résultats			
Durabilité	4. Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il suscité une appropriation au niveau national et communautaire ou est-il en passe de l'être, de manière (i) à assurer la continuité de ses effets au-delà de la durée de sa mise en œuvre et (ii) à influencer à long terme les politiques et	4.1	Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques ou sont en cours de le faire en vue de garantir la pérennisation des acquis ? Quels sont les partenariats établis et potentiels pour le futur qui sont les plus indiqués pour atteindre les résultats escomptés ?	4.1.1	Nombre et type de partenariats stratégiques établis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;
				4.1.2	Perception des parties prenantes sur l'établissement des partenariats en vue de la pérennisation des acquis du projet			
				4.1.3	Nombre et type de partenariats potentiels les plus indiqués dans le futur			
				4.1.4	Perception des parties prenantes sur les futurs partenariats à établir en vue de l'atteinte des résultats escomptés			

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
	programmes d'accès aux services sociaux de base (éducation et EHA) et de protection de l'enfant (lutte contre le mariage des enfants et enregistrement des naissances) ?	4.2	Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont approprié des interventions du projet et ses acquis ? Quels sont les principaux facteurs ou mesures prises ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?	4.2.1	Degré d'appropriation des interventions du projet par les communautés des zones couvertes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); ▪ OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;
				4.2.2	Degré d'appropriation des interventions du projet par les partenaires institutionnels			
				4.2.3	Degré de perceptions des parties prenantes sur le niveau d'appropriation des interventions du projet			
				4.2.4	Nombre et type de facteurs d'influence ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires			
				4.2.5.	Nombre et type de facteurs d'influence ayant influencé l'adhésion des autres parties prenantes			
				4.2.6	Degré de perception des parties prenantes relatif aux facteurs d'adhésion des parties prenantes au projet			
Impact	5. Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il entraîné un changement significatif dans la vie des bénéficiaires visés ?	5.1	Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il crée des changements durables dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes, qu'ils soient intentionnels ou non ?	5.1.1	Type de changements durables (qu'ils soient intentionnels ou non) créés par le projet en lien avec les normes sociales et les déterminants comportementaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC/Bénéficiaires ▪ Evaluation H 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); ▪ OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; ▪ Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ; ▪ Enfants de moins de 12 ans issues des communautés hôtes et réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ; ▪ Analyse du changement le plus significatif.
				5.1.2	Degré de perception des parties prenantes sur les changements durables (qu'ils soient intentionnels ou non) créés par le projet en lien avec les normes sociales et les déterminants comportementaux			

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
Genre et droits humains	6. Dans quelle mesure le projet KOICA intègre-t-il l'approche genre et équité dans les différents aspects de programmation et de mise en œuvre ?	6.1	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du projet ?	6.1.1	Nature et type de prise en compte des questions de genre, équité et droits humains dans les aspects de conception, suivi et rapportage	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; FGD avec OBC/Bénéficiaires Evaluation H 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD); IMC); OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ; Enfants de moins de 12 ans issues des communautés hôtes et réfugiés. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution ;
			6.1.2	Degré de perceptions des parties prenantes sur la prise en compte des principes de genre, équité et droits humains				
		6.2	Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés ont-ils été touchés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ?	6.2.1	Nombre et type d'interventions spécifiquement adressées aux groupes vulnérables notamment les réfugiés et les personnes vivant avec le handicap			
				6.2.2	Degré de perception des parties prenantes sur l'atteinte des groupes vulnérables notamment les réfugiés et les personnes vivant avec le handicap par les interventions du projet			
		6.3	Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?	6.3.1	Nombre et types de barrières empêchant les filles et les femmes d'accéder aux services pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire ; Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; FGD avec OBC/Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Documents du projet KOICA ; Documents du programme pays UNICEF ; Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD); IMC); OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES) ; Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse qualitative du contenu ; Analyse thématique ; Analyse de contribution ;
					6.3.2			
				6.3.3	Nombre et types de barrières entièrement, partiellement			

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
					traitées et non résolues à l'issue de la mise en œuvre du projet			
				6.3.4	Degré de perception des parties prenantes sur l'identification des barrières par le projet			
		6.4	Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégré dans les différentes phase du projet ? Les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur genre dans la zone d'intervention ?	6.4.1	Nombre et types de mesures de prévention et de réponses intégrées dans les différentes phases du projet			
				6.4.2	Degré d'appréciation des bénéficiaires y compris les enfants et les adolescents sur l'accessibilité aux services de prestation de lutte contre les VGB			
				6.4.3	Degré de perception des parties prenantes sur l'intégration des mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle dans le cycle du projet.			
Redevabilité	7. Dans quelle mesure le projet KOICA garantit-il la redevabilité vis-à-vis des populations bénéficiaires des interventions ? Quels sont les mécanismes mis en place pour récolter et répondre aux	7.1	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?	7.1.1	Niveau de participation des membres de la communauté à la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC/Bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents du projet KOICA ; ▪ Documents du programme pays UNICEF ; ▪ Documents stratégiques des ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ Ministères sectorielles (MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEDUB) ; ▪ Autorités administratives locales (Maires, Sous-préfets) ; ▪ ASNU (UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA) ; ▪ ONG /OSC (Consortium ADRA, ADELPA et ASAD) ; IMC); ▪ OBC (RECOPE, COSIFE, CGPE, COGES); 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse qualitative du contenu ; ▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;
				7.1.2	Degré de perception des parties prenantes sur la participation des membres de la communauté dans tout le cycle de vie du projet			
		7.2	Dans quelle mesure les communautés ont elles accès à des mécanismes de	7.2.1	Nombre et types de mécanismes de feedback auxquels la communauté reçoit les réponses adéquates			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue documentaire ; ▪ Entretiens semi-structurés avec

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Question d'évaluation	N°	Sous-question d'évaluation	N°	Indicateur	Méthodes de collecte de données	Source de données	Approche pour l'analyse
	préoccupations des populations ?		feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?	7.2.2	Degré de perception des parties prenantes sur les mécanismes de feedback	les informateurs clés ; ▪ FGD avec OBC/Bénéficiaires	▪ Bénéficiaires (hommes, femmes, enfants de 12-17 ans des communautés hôtes et réfugiés) ;	▪ Analyse thématique ; ▪ Analyse de contribution ;
				7.2.3	Nombre et types de mécanismes mis en place pour collecter les préoccupations des populations			
				7.2.3	Degré de perception des parties prenantes sur les mécanismes de collecte et de réponse aux préoccupations de la population			

Annexe A.9 : Outils de collecte de données

Tableau de synthèse des parties prenantes à considérer par Sous-Question d'Evaluation (SQE) selon le type d'outil à mettre en œuvre dans le cadre la collecte des données

Critère	Sous-Question d'Evaluation (SQE)	Typologie des parties prenantes à considérer selon les (SQE)	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : MINEPAT, MINAS, MINEE, MINPROFF, MINDEVEL, MINSANTE	ASNU : UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA	ONG/OSC : Consortium ADRA-ASAD-ADELPA, IMC	OBC (RECOPE, COSIFE, COGES)	Bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés d'accueil et réfugiés	Bénéficiaires (enfants de moins de 12 ans) des communautés d'accueil et réfugiés
		Type d'outil de collecte par SQE	Guide d'entretien individuel			Guide de FGD		Guide de cadre H
Cohérence	1.1 Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU ?							
	1.2 Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont favorisé la synergie, la collaboration et les complémentarités entre les différentes composantes du projet KOICA (Protection, Education, EHA) et offre un paquet de services aux différents groupes cibles ?							
Efficacité	2.1 Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints pour tous les groupes cibles de manière égale ?							
	2.2 Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) ont favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ou non ?							
	2.3 Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/ décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables (population réfugiée, personnes vivant avec handicap et celles issues des couches sociales démunies) de la population surtout les enfants ?							
	2.4 Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?							
Efficience	3.1 Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ? Existe-t-il des écarts non couverts ?							
	3.2 Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières pour chacune des composantes du projet KOICA est-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints pour chacune de ces dites composante, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?							

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Sous-Question d'Evaluation (SQE)	Typologie des parties prenantes à considérer selon les (SQE)	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : MINEPAT, MINAS, MINEE, MINPROFF, MINDEVEL, MINSANTE	ASNU : UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA	ONG/OSC : Consortium ADRA-ASAD-ADELPA, IMC	OBC (RECOPE, COSIFE, COGES)	Bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés d'accueil et réfugiés	Bénéficiaires (enfants de moins de 12 ans) des communautés d'accueil et réfugiés
		Type d'outil de collecte par SQE	Guide d'entretien individuel			Guide de FGD		Guide de cadre H
	3.3 Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré ou réduit l'efficacité du projet KOICA ?							
	3.4 Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?							
Durabilité	4.1 Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques ou sont en cours de le faire en vue de garantir la pérennisation des acquis ? Quels sont les partenariats établis et potentiels pour le futur qui sont les plus indiqués pour atteindre les résultats escomptés ?							
	4.2 Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont appropriés des interventions du projet et ses acquis ? Quels sont les principaux facteurs ou mesures prises ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?							
Impact	5.1 Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il créé des changements durables dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes, qu'ils soient intentionnels ou non ?							
Genre et droits humains	6.1 Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du projet ?							
	6.2 Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés ont-ils été touchés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ?							
	6.3 Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?							
	6.4 Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégrées dans les différentes phases du projet ? Les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur genre dans la zone d'intervention ?							
Redevabilité	7.1 Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?							

Rapport final de l'évaluation formative et sommative du projet UNICEF-KOICA (2021- 2024)

Critère	Sous-Question d'Evaluation (SQE)	Typologie des parties prenantes à considérer selon les (SQE)	Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : MINEPAT, MINAS, MINEE, MINPROFF, MINDEVEL, MINSANTE	ASNU : UNICEF ; UNHCR, UNWOMEN, PAM ; UNFPA	ONG/OSC : Consortium ADRA-ASAD-ADELPA, IMC	OBC (RECOPE, COSIFE, COGES)	Bénéficiaires (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans) des communautés d'accueil et réfugiés	Bénéficiaires (enfants de moins de 12 ans) des communautés d'accueil et réfugiés
		Type d'outil de collecte par SQE	Guide d'entretien individuel			Guide de FGD		Guide de cadre H
	7.2 Dans quelle mesure les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?							

Annexe A.9.1 : Outil de collecte de données quantitatives

QUESTIONNAIRE (À METTRE EN LIGNE) DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION FORMATIVE ET SOMMATIVE DU PROJET KOICA (2021-2024)

Avertissement : ce questionnaire est adressé aux personnes ressources/personnes impliquées dans la conception, la mise en œuvre ou la coordination des interventions du projet KOICA (2021-2024) mais aussi aux bénéficiaires desdites interventions. Si vous n'êtes pas la personne concernée, merci de diffuser le lien aux autres personnes concernées au sein de votre institution (acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles, ONG/OSC ou personnel des Agences du Système des Nations Unies (UNICEF ; UNFPA ; OIT, UNHCR, UNWOMEN, WFP) ou oublier le mail et ne pas y répondre.

Il ne vous faudrait qu'une **dizaine de minutes** pour répondre/participer à cet exercice et toutes vos réponses resteront confidentielles.

Nous apprécions le temps et les efforts que vous consacrerez à cette importante activité et vous remercions d'avance de votre coopération.

L'objectif global de cette évaluation finale est de mener une analyse plus approfondie de l'efficacité des différentes composantes, stratégies, ainsi que les enseignements tirés et des recommandations pour éclairer la mise en œuvre future.

De manière spécifique, l'évaluation de ce programme vise les objectifs ci-après :

1. Dresser un bilan des réalisations faites dans la mise en œuvre du KOICA de 2021 à 2024 (par rapport aux résultats attendus)
2. Déterminer la cohérence, l'efficacité des stratégies de mise en œuvre, l'efficience, l'impact, la durabilité des acquis du projet KOICA, son mode d'opérationnalisation pour la délivrance de services adaptés aux enfants et leurs communautés ;
3. Expliciter la théorie du changement ayant guidé la mise en œuvre du projet ;
4. Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non fonctionné y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
5. Estimer la contribution du projet en matière de réduction des écarts liés au genre, d'équité et d'amélioration de la situation des enfants les plus vulnérables ;
6. Identifier les pistes de changement de comportement et social dans les domaines de la protection de l'enfant, du EHA, de l'éducation des filles et de la cohésion sociale, EHA
7. Formuler des recommandations clés (stratégiques et opérationnelles) dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière d'améliorer la mise en œuvre et le renforcement de la performance du projet ;

A. INFORMATION DU REPDONDANT

N°	QUESTIONS	REP
A1	Type de répondant : 1. Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles <u>A préciser :</u> 2. Personnel des Agences du Système des Nations Unies <u>A préciser</u> 3. Acteurs de types ONG/OSC <u>A préciser</u> 4. OBC <u>A préciser</u> (RECOPE, COSIFE, COGES, CGPE) 5. Bénéficiaires des interventions <u>A préciser</u> (Hommes/Femmes des communautés d'accueil/réfugiés)	<input type="checkbox"/>
A2	Sexe du répondant 1. Masculin 2. Féminin	<input type="checkbox"/>

B. COHERENCE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui reflèterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
B1	(a) Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la cohérence des interventions avec les autres composantes du programme pays de l'UNICEF et les interventions des autres Agences du SNU ? <i>(Uniquement aux parties prenantes de type UNICEF)</i>	<input type="checkbox"/>
	(b) Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays de l'UNICEF et les interventions des autres Agences du SNU ? <i>(Uniquement aux parties prenantes de type UNICEF)</i>	<input type="checkbox"/>
B2	(a) Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont contribué à la réalisation des résultats ?	<input type="checkbox"/>
	(b) Dans quelle mesure ces stratégies ont favorisé les synergies et les complémentarités entre les différentes composantes (protection, éducation, EHA) du projet ?	<input type="checkbox"/>

C. EFFICACITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui reflèterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
C1	Dans quelle mesure les résultats planifiés du projet KOICA ont-ils été atteints spécifiquement aux domaines suivants ? <i>(Également réservé aux OBC/bénéficiaires)</i>	
	a. Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	b. Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	c. Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	d. Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	e. Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
C2	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/ décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables de la population surtout les enfants spécifiquement aux domaines suivants ? <i>(Également réservé aux OBC/bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
	a. Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	b. Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	c. Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	d. Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	e. Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
C3	a. Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?	<input type="checkbox"/>
	b. Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?	<input type="checkbox"/>

D. EFFICIENCE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui reflèterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
D1	a. Dans quelle mesure les ressources financières étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ?	<input type="checkbox"/>
	b. Dans quelle mesure les ressources humaines étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ?	<input type="checkbox"/>
	c. Dans quelle mesure les fournitures (matériel, moyen logistique, etc.) étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ?	<input type="checkbox"/>
D2	a. Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré l'efficacité de l'expérience ?	<input type="checkbox"/>

	b. Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont réduit l'efficacité de l'expérience ?	<input type="checkbox"/>
D3	Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?	<input type="checkbox"/>

E. DURABILITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui refléterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
E1	a. Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques en vue de garantir la pérennisation des acquis ?	<input type="checkbox"/>
	b. Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA sont-elles en cours d'établir des partenariats stratégiques ou en vue de garantir la pérennisation des acquis ?	<input type="checkbox"/>
E2	Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont appropriés les interventions du projet et ses acquis ?	<input type="checkbox"/>

F. IMPACT

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui refléterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
F1	Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il créé des changements durables dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes, qu'ils soient intentionnels ou non spécifiquement aux domaines suivants ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
	a. Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	b. Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	c. Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	d. Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	e. Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
F2	Si changement constaté, de tous ces changements <i>intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du projet KOICA dans lequel des domaines selon vous, le changement a été le plus significatif ?</i>	
	a. Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	b. Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	c. Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	d. Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>
	e. Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	<input type="checkbox"/>

G. EGALITE DE GENRE, DROITS HUMAINS ET EQUITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui refléterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
----	-----------	-----

G1	a. Dans quelle mesure les principes de genre ont-ils été dûment intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet KOICA ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
	b. Dans quelle mesure les principes de droits humains ont-ils été dûment intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet KOICA ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
	c. Dans quelle mesure les principes d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du projet KOICA ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
G2	Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés, en particulier les réfugiés et les personnes en situation d'handicap, ont-ils été touchés par le projet évalué ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
G3	a. Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
	b. Dans quelle mesure le projet a-t-il éliminé les barrières qui empêchent les filles et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
G4	Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégrés dans les différentes phases du projet ?	<input type="checkbox"/>
	Dans quelle mesure les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur genre dans la zone d'intervention ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>

H. REDEVABILITE

Pour chacune des questions ci-après inscrire dans le bac correspondant, le code qui reflèterait la situation selon vous.

1. Dans une faible mesure ; 2. Dans une moyenne mesure ; 3. Dans une grande mesure ; 4. Ne sais pas/Pas de réponse

N°	QUESTIONS	REP
H1	Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?	<input type="checkbox"/>
H2	Dans quelle mesure les communautés ont-elles eu accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-ils des réponses adéquates à leurs préoccupations ? <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>
H3	Dans quelle mesure les préoccupations et questions des membres de la communauté ont été utilisées pour améliorer les interventions <i>(Également réservé aux bénéficiaires)</i>	<input type="checkbox"/>

I. PISTES DE RECOMMANDATIONS

N°	QUESTIONS	REP
H1	De façon spécifique, avez-vous des recommandations dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière d'améliorer la mise en œuvre du projet KOICA ?	----- -----
H2	De façon spécifique, avez-vous des recommandations dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu sur la manière d'améliorer le renforcement de la performance du projet KOICA ?	----- -----

Merci de votre collaboration, pour toute information complémentaire, le consultant international, chef d'équipe est joignable à l'adresse suivante : sekedesyg@yahoo.fr.

Annexe A.9.2 : Outil de collecte de données qualitatives

Annexe A.9.2.1 : Guide d'entretien avec les acteurs de types /administrations sectorielles/institutions nationales de niveau central et de niveau décentralisé et les ASNU (UNICEF, UNHCR, UNWOMEN, PAM, OIT, UNFPA)

G1 QUESTIONS D'EVALUATION	
Coh. 1.1	Dans quelle mesure le projet KOICA assure-t-il la cohérence et la complémentarité des interventions avec les autres composantes du programme pays et les interventions des autres partenaires y compris les ASNU ?
Coh 1.2	Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont favorisé la synergie et les complémentarités entre les différentes composantes du projet KOICA (Protection, Education, EHA) et offre un paquet de services aux différents groupes cibles ?
Effic 2.1	Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints pour tous les groupes cibles de manière égale ?
Effic 2.2	Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ou non ?
Effic 2.3	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables de la population surtout les enfants ?
Effic 2.4	Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?
Effic 3.1	Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ? Existe-t-il des écarts non couverts ?
Effic 3.2	Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'expérience ?
Effic 3.3	Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?
Dur 4.1	Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques ou sont en cours de le faire en vue de garantir la pérennisation des acquis ? Quels sont les partenariats établis et potentiels pour le futur qui sont les plus indiqués pour atteindre des résultats escomptés ?
Dur 4.2	Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont appropriés des interventions du projet et ses acquis ? Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?
Imp 5.1	Dans quelle mesure le projet KOICA a-t-il créé des changements durables dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes, qu'ils soient intentionnels ou non ?
Gen 6.1	Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du projet?
Gen 6.2	Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés ont-ils été touchés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ?
Gen 6.3	Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?
Gen 6.4	Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégrés dans les différentes phases du projet ? Les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur genre dans la zone d'intervention ?
Red 7.1	Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?
Red 7.2	Dans quelle mesure les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CP 1	Quelles leçons avez-vous tirées de la mise en œuvre du projet KOICA (en termes opérationnels, institutionnels et techniques) ?
CP 2	Que pouvez-vous proposer de manière précise pour plus d'efficacité dans les futures interventions du projet KOICA ?

Annexe A.9.2.2 : Guide d'entretien avec les acteurs des ONG/OSC partenaires de la mise en œuvre du PKU

G2		Sous-question d'évaluation
Coh 1.2		Dans quelle mesure les différentes stratégies adoptées (intersectorialité, engagement communautaire, partenariats) dans la mise en œuvre du projet ont favorisé la synergie et les complémentarités entre les différentes composantes du projet KOICA (Protection, Education, EHA) et offre un paquet de services aux différents groupes cibles ?
Effic 2.1.		Dans quelle mesure les résultats planifiés ont-ils été atteints pour tous les groupes cibles de manière égale ?
Effic 2.2.		Dans quelle mesure les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats attendus ou non?
Effic 2.3.		Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet KOICA a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées à atteindre les couches les plus vulnérables de la population surtout les enfants ?
Effic 2.4.		Dans quelle mesure les outils de suivi du projet ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?
Effic 3.1		Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures étaient-elles suffisantes (quantité), adéquates (qualité) pour atteindre les résultats ? Existe-t-il des écarts non couverts ?
Effic 3.2		Dans quelle mesure les facteurs de gestion ont amélioré ou réduit l'efficacité de l'expérience ?
Effic 3.3		Dans quelle mesure les partenariats et synergies (avec les administrations communales et sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies) ont-ils permis de réduire les coûts d'exécution et maximiser l'obtention des meilleurs résultats ?
Dur 4.1		Dans quelle mesure les interventions du projet KOICA ont-elles permis d'établir des partenariats stratégiques ou sont en cours de le faire en vue de garantir la pérennisation des acquis ? Quels sont les partenariats établis et potentiels pour le futur qui sont les plus indiqués pour atteindre des résultats escomptés ?
Dur 4.2		Dans quelle mesure les communautés des zones couvertes par le projet et les partenaires institutionnels se sont appropriés des interventions du projet et ses acquis ? Quels sont les principaux facteurs ayant influencé l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?
Imp 5.1		<p>a. Qu'est-ce qui a changé pour vous et votre communauté (intentionnels ou non) depuis que ces activités sont implémentées pour chacun des domaines concernés dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes ? Pourquoi ?</p> <p>b. Quels ont été les changements les plus importants selon vous depuis que ces interventions sont mises en œuvre pour chacun des domaines concernés ? Pourquoi ?</p>
Gen 6.1		Dans quelle mesure les principes de genre, de droits humains et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans la conception et le suivi et rapportage du projet?
Gen 6.2		Dans quelle mesure les autres groupes vulnérables ciblés ont-ils été touchés, en particulier les réfugiés et les personnes vivant avec handicap ?
Gen 6.3		Dans quelle mesure le projet a-t-il identifié et éliminé les barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans les communautés ciblées ?
Gen 6.4		Dans quelle mesure les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation sexuelle ont été intégrées dans les différentes phases du projet ? Les bénéficiaires, y compris les enfants et les adolescents, savent-ils comment accéder aux prestataires de services de lutte contre la violence basée sur le genre dans la zone d'intervention ?
Red 7.1		Dans quelle mesure la mise en œuvre du projet a facilité la participation de tous les membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions ?
Red 7.2		Dans quelle mesure les communautés ont-elles accès à des mécanismes de feedback et reçoivent-elles des réponses adéquates à leurs préoccupations ?

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CP 1	Quelles leçons avez-vous tirées de la mise en œuvre du Projet KOICA (en termes opérationnels, institutionnels et techniques) ?
CP 2	Que pouvez-vous proposer de manière précise pour plus d'efficacité dans les futures interventions du Projet KOICA ?

Annexe A.9.2.3 : Guide de FGD avec les représentants des OBC (RECOPE, COSIFE, COGES, CGPE) des interventions PKU

FGD 1		QUESTIONS D'ÉVALUATION
Intro		Avez-vous connaissance des interventions mises en œuvre au sein de votre communauté pour lesquelles cet exercice de discussion nous réunit ? Si oui, lesquels ? Pouvez-vous décrire en quoi a consisté l'implémentation de ces interventions ?
		Une fois le tour de la question ci-dessus faites, précisez ici que les domaines suivants seront ceux autour desquels porteront nos échanges selon la mise en œuvre faite dans leur communauté : (a) Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s ; (b) Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s ; (c) Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s ; (d) Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s ; (e) Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s
Effica 2.1 Effica 2.2 Effica 2.3		<ul style="list-style-type: none"> a. Estimez-vous que les objectifs escomptés des interventions de KOICA (2021-2024) aient été atteints dans votre communauté pour chacun des domaines concernés ? Pourquoi ? b. Quelles sont selon vous les réussites/échecs qui résultent des différentes interventions de KOICA (2021-2024) relatifs à chacun des domaines ci-dessus dans votre communauté ? Pourquoi ? c. A ce jour dans votre communauté l'accès à chacun des services pour les populations et les enfants relatifs aux domaines ci-dessus a été facilité ou connaît-il encore des difficultés ? Pourquoi ?
Effic 3.1		Que pensez-vous de la qualité, de la quantité et de la mise à disposition opportune des ressources financières, humaines et matériels dans de l'exercice de vos actions relatifs à la mise en œuvre/au suivi des interventions de KOICA (2021-2024) ? Expliquez votre réponse.
Effic 3.2		Dans le cadre de l'exercice de vos actions relatifs à la mise en œuvre/au suivi des interventions de KOICA (2021-2024) quelles sont les éléments qui nécessite d'être revue en vue d'améliorer votre rendement ?
Effic 3.3		Dans le cadre de l'exercice de vos actions relatifs à la mise en œuvre/au suivi des interventions de KOICA (2021-2024), les administrations communales et/ou sectorielles, les ONGs, les Agences des Nations Unies permettent-ils l'obtention des meilleurs résultats ? Expliquez votre réponse
Dur 4.2		Pour chacun des domaines vous concernant que pensez-vous de l'appropriation par votre communauté des interventions de KOICA (2021-2024) et de ses acquis ? Merci de fournir des explications y relatives
Imp 5.1		<ul style="list-style-type: none"> a. Qu'est-ce qui a changé pour vous et votre communauté (intentionnels ou non) depuis que ces activités sont implémentées pour chacun des domaines concernés dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes ? Pourquoi ? b. Quels ont été les changements les plus importants selon vous depuis que ces interventions sont mises en œuvre pour chacun des domaines concernés ? Pourquoi ?
Gen 6.1 & Gen 6.2		Pensez-vous qu'avec vos activités menées en tant que membre d'OBC, l'inclusion des différentes couches de la population, particulièrement les plus vulnérables (femmes, adolescent-e-s et jeunes, personnes en situation de handicap et les réfugiés) au sein de votre communauté est une réalité ? Pourquoi ?
Gen 6.3 & Gen 6.4		<ul style="list-style-type: none"> a. La mise en œuvre des interventions de KOICA (2021-2024) relatifs à chacun des domaines ci-dessus a-t-il permis l'identification des barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans votre communauté ciblée ? Pourquoi ? b. A ce jour, lesquelles de ces barrières continuent d'être encore non résolues relativement à chacun des domaines ci-dessus considérés ? Pourquoi ?
Red 7.1		Que pensez-vous de la participation de tous les membres de votre communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des des interventions de KOICA (2021-2024) ?
Red 7.2		<ul style="list-style-type: none"> a. Que pensez-vous de l'accès aux mécanismes de feedback de votre communauté relativement aux interventions de KOICA (2021-2024) ? b. Que pensez-vous des réponses aux préoccupations de votre communauté à partir de ces mécanismes de feedback ?

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CP 1	Quelles leçons avez-vous tirées de la mise en œuvre du Projet KOICA (en termes opérationnels, institutionnels et techniques) ?
CP 2	Que pouvez-vous proposer de manière précise pour plus d'efficacité dans les futures interventions du Projet KOICA ?

FGD 2		QUESTIONS D'ÉVALUATION
Intro	Avez-vous connaissance des interventions mises en œuvre au sein de votre communauté pour lesquelles cet exercice de discussion nous réunit ? Si oui, lesquels ? Pouvez-vous décrire en quoi a consisté l'implémentation de ces interventions ?	
	Une fois le tour de la question ci-dessus faites, précisez ici que les domaines suivants seront ceux autour desquels porteront nos échanges selon la mise en œuvre faite dans leur communauté : (a) Promotion et respect des droits des enfants et des adolescent(e)s ; (b) Enregistrement et disponibilité d'un acte de naissance pour les enfants et les adolescent(e)s ; (c) Accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s ; (d) Accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates pour les enfants et les adolescent(e)s ; (e) Accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adolescent(e)s	
Effica 2.1 Effica 2.2 Effica 2.3	<ul style="list-style-type: none"> a. Estimez-vous que les objectifs escomptés des interventions de KOICA (2021-2024) aient été atteints dans votre communauté pour chacun des domaines concernés ? Pourquoi ? b. Quelles sont selon vous les réussites/échecs qui résultent des différentes interventions de KOICA (2021-2024) relatifs à chacun des domaines ci-dessus dans votre communauté ? Pourquoi ? c. A ce jour dans votre communauté l'accès à chacun des services pour les populations et les enfants relatifs aux domaines ci-dessus a été facilité ou connaît-il encore des difficultés ? Pourquoi ? 	
Dur 4.2	Pour chacun des domaines vous concernant que pensez-vous de l'appropriation par votre communauté des interventions de KOICA (2021-2024) et de ses acquis ? Merci de fournir des explications y relatives	
Imp 5.1	<ul style="list-style-type: none"> a. Qu'est-ce qui a changé pour vous et votre communauté (intentionnels ou non) depuis que ces activités sont implémentées pour chacun des domaines concernés dans les normes sociales et les déterminants comportementaux – y compris les normes de genre – et les systèmes ? Pourquoi ? a. Quels ont été les changements les plus importants selon vous depuis que ces interventions sont mises en œuvre pour chacun des domaines concernés ? Pourquoi ? 	
Gen 6.1 & Gen 6.2	Pensez-vous qu'avec les interventions de KOICA (2021-2024), l'inclusion des différentes couches de la population, particulièrement les plus vulnérables (femmes, adolescent-e-s et jeunes, personnes en situation de handicap et les réfugiés) au sein de votre communauté est une réalité ? Pourquoi ?	
Gen 6.3 & Gen 6.4	<ul style="list-style-type: none"> a. La mise en œuvre des interventions de KOICA (2021-2024) relatifs à chacun des domaines ci-dessus a-t-il permis l'identification des barrières qui empêchent les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services qu'il met à leur disposition dans votre communauté ciblée ? Pourquoi ? b. A ce jour, lesquelles de ces barrières continuent d'être encore non résolues relativement à chacun des domaines ci-dessus considérés ? Pourquoi ? 	
Red 7.1	Que pensez-vous de la participation de tous les membres de votre communauté dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions de KOICA (2021-2024) ?	
Red 7.2	<ul style="list-style-type: none"> a. Que pensez-vous de l'accès aux mécanismes de feedback de votre communauté relativement aux interventions de KOICA (2021-2024) ? b. Que pensez-vous des réponses aux préoccupations de votre communauté à partir de ces mécanismes de feedback ? 	

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

CP 1	Que pouvez-vous proposer de manière précise pour plus d'efficacité dans les futures interventions du Projet KOICA ?
------	---

Annexe A.9.2.5 : Guide Évaluation/Cadre H avec les enfants (moins de 12 ans) bénéficiaires des interventions du PKU

G 3	Guide évaluation H avec jeunes (moins de 12 ans)
	Département
	Arrondissement
	Localité
	Nombre filles/ garçons participants
	<i>A faire avec un groupe de 6 à 8 filles et 6 à 8 garçons de moins de 12 ans séparément</i>
	<i>Il doit y avoir un animateur et une personne qui prend des notes</i>
	Expliquer que vous voulez avoir leur point de vue sur ce qui a changé dans leur vie ces dernières années sur les aspects en lien avec l'accès aux services de protection, d'éducation, d'eau, d'hygiène et d'assainissement pour aider à mieux répondre à leurs besoins et attentes.
	<i>Avant de commencer, s'entretenir avec chacun des enfants en particulier pour sonder sa volonté à participer, avec une attitude bienveillante montrant qu'un éventuel refus ne sera pas mal pris et n'aura aucune incidence sur lui/ elle.</i>
	<i>Choisir un endroit isolé, où personne ne peut entendre ce que disent les enfants</i>
	<p>Toujours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>S'assurer de l'accord de chacun des enfants à participer</i> <i>Mettre les enfants à l'aise avec une approche ludique du travail de groupe</i> <i>Inciter tous les participants à s'exprimer</i> <i>Expliquer qu'il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, qu'il s'agit de savoir ce qu'ils pensent</i> <p>Jamais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Réaliser le travail avec les enfants en présence d'autres adultes que les consultants pouvant intimider ou influencer les enfants ou leur porter préjudice par la suite.</i> <i>Si de telles conditions de travail ne peuvent être assurées, il vaut mieux renoncer à faire participer les enfants.</i> <i>Faire des promesses qui ne pourront pas être tenues</i>
	Objectifs :
	Collecter leurs points de vue sur ce que les interventions du projet KOICA (2021-2024) ont changé dans leur vie dans les domaines les concernant (éducation, eau, hygiène et assainissement, enregistrement des naissances et protection)
	Collecter leurs suggestions d'amélioration des interventions du projet KOICA (2021-2024)
	Public <i>Groupe de 6 à 8 filles de moins de 12 ans et à un groupe de 6 à 8 garçons de moins de 12 ans (Séparément)</i>
	Étapes :
	<i>Tracer 3 colonnes sur un flip chart.</i>
	<i>Dessiner un visage souriant sur la colonne de gauche</i>

<i>Dessiner un visage triste sur la colonne de droite</i>
<i>Dessiner une ampoule brillante sur la colonne du milieu (idées)</i>
<i>Expliquer que vous voulez avoir leur point de vue sur ce que le projet KOICA a fait dans leur communauté et dans leur vie dans les domaines les concernant (éducation, eau, hygiène et assainissement, enregistrement des naissances, protection)</i>
<i>Demander au groupe :</i>
Qu'est-ce que les interventions ont fait dans cette communauté pour les enfants en considérant ceux de sexe masculin d'une part et de sexe féminin d'autre part ?
Qu'est-ce que les interventions ont fait dans leur propre vie ?
<i>Reprendre chaque intervention citée par les enfants et leur demander</i>
Qu'est-ce que l'intervention spécifique a changé dans votre vie ?
<i>Pour chaque réponse donnée, demander où cela doit être écrit : dans la colonne de gauche (visage souriant) ou dans la colonne de droite (visage triste), ou ni l'un ni l'autre</i>
<i>Demander de préciser les réponses si nécessaire</i>
<i>Une fois toutes les interventions citées, leur demander :</i>
Comment les interventions ainsi que les parties prenantes du projet KOICA auraient-ils pu faire mieux ?
<i>Noter les réponses dans la colonne du centre.</i>

Annexe A.9.2.6 : Guide d'observation des sites des interventions du PKU (Salles de classes, forages, centres communautaires d'enregistrement des naissances) dédiée aux enfants dans le cadre des interventions dudit projet

G 4 Guide d'observation des sites des interventions du projet KOICA					
Département					
Arrondissement/District					
Localité					
Secteur d'activité de la structure					
Non de la structure					
I. Observation de l'état de fonctionnalité au niveau de l'infrastructure/ Site de délivrance de services					
	Bon état et propre	Bon état mais salle	Quelques dégradations	Très dégradé	N/A
1.1 État de propreté/ d'entretien de l'infrastructure					
1.2 État des matériels/équipements présents au niveau de l'infrastructure					
II. Observation de la qualité des prestations fournies au niveau de l'infrastructure/Site de délivrance de services					
	Bon	Moyen	Faible	Inexistant	N/A
2.1 Condition d'accueil/d'attente en vue de bénéficiaire du service fourni au niveau de l'infrastructure					
2.2 Niveau de fonctionnalité du service attendu par les usagers au niveau de l'infrastructure					
2.3 Niveau de satisfaction des prestations fournies au niveau de l'infrastructure					
	Très approprié	Approprié	Peu approprié	Inapproprié	
2.4 Cadre de prestation du service fourni au niveau de l'infrastructure					
2.5 Sécurité des usagers lors du service fourni au niveau de l'infrastructure					
	Elevé	Moyen	Faible	Nul	
2.6 Niveau de fréquentation au niveau de l'infrastructure					
2.7 Durée d'attente avant réception des prestations au niveau de l'infrastructure					

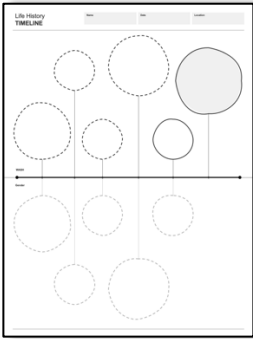
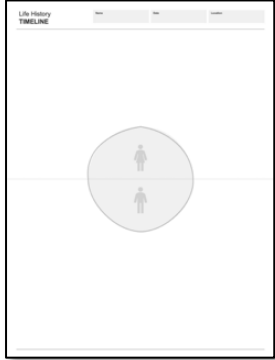
Annexe : 9.2.7 : Guide d'interview Histoire de vie

- **Histoires de vie¹⁰⁷**

<p>Cette recherche est menée par UNICEF Au cours de cette recherche, nous recueillons des informations sur votre expérience vécue du projet KOICA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec votre permission, nous prendrons des notes et des photos sur vos expériences. • Avec votre permission, nous enregistrerons la conversation pour nous assurer que nos notes coïncident. <p>Les informations recueillies seront utilisées par l'UNICEF à des fins de suivi et d'évaluation. Les informations seront stockées en toute sécurité dans un format électronique qui ne vous identifie pas.</p> <p>Nous combinerons vos idées avec celles d'autres personnes. Votre nom et votre fonction seront supprimés de vos informations et vous ne serez pas identifié par vos informations.</p> <p>Un rapport sera rédigé sur la base de cette analyse de vos idées. Nous n'identifierons pas les individus ou les organisations lors de la communication des résultats finaux de la recherche.</p> <p>Sur la base des informations que nous vous avons fournies dans notre introduction, vous sentez-vous suffisamment informé sur la recherche et le processus de recherche ? Avez-vous des questions?</p>	Date	
	Lieu	
	Numéro de contact du répondant	
	Nom du répondant	
	Nom de l'intervieweur	
<p>Êtes-vous prêt à confirmer que vous participerez à la recherche sur cette base ? Vous pouvez vous retirer à tout moment.</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Signature		

1	<p>Bienvenue!</p> <p>Démarrez l'enregistrement audio si nécessaire.</p>	
2	Présentez-vous et présentez le projet.	
3	Présentez le concept des histoires de vie et les sujets dont vous discuterez.	
4	<p>Sur le EHA Travaillez avec le participant pour remplir une chronologie historique des changements EHA personnels et domestiques. Les entrées peuvent inclure des éléments tels que l'accès à des latrines ou l'accès à une source d'eau potable. Les entrées peuvent être dessinées ou écrites et complétées par le participant ou l'animateur.</p>	
5	<p>Sur la protection des enfants Travaillez avec le participant pour remplir une chronologie historique des changements survenus en ce qui concerne l'enregistrement des nais. Par exemple, les entrées peuvent</p>	

¹⁰⁷ MacArthur, J. & Grant, M. (2021). Explorer le changement GESI : qualKit : Suivi, évaluation et apprentissage qualitatifs pour les résultats en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale dans le secteur WASH - Boîte à outils numérique. Institute for Sustainable Futures, Université de Technology de Sydney.

	inclure des éléments tels que la fréquentation des centres d'état-civil, la fréquentation des centres de prise en charge psychosocial des enfants. Les entrées peuvent être dessinées ou écrites et complétées par le participant ou l'animateur.	
6	Sur l'éducation Travaillez avec le participant pour remplir une chronologie historique des changements survenus en ce qui concerne fréquentation scolaire des enfants. Par exemple, utilisez la moitié inférieure de la toile. Les entrées peuvent inclure des éléments tels que la fréquentation des filles, la rétention scolaire, les abandons scolaires. Les entrées peuvent être dessinées ou écrites et complétées par le participant ou l'animateur.	
7	Expériences EHA Sélectionnez le changement EHA le plus récent à explorer plus en détail en demandant comment chaque personne différente de la famille a vécu le changement. Quelles sont les différences entre les différents sexes ?	
8	Expériences sur la protection des enfants. Sélectionnez le changement sur la protection des enfants le plus récent à explorer plus en détail en demandant comment chaque personne différente de la famille a vécu le changement. Quelles sont les différences entre les différents sexes ?	
9	Expériences sur l'éducation Sélectionnez le changement sur l'éducation le plus récent à explorer plus en détail en demandant comment chaque personne différente de la famille a vécu le changement. Quelles sont les différences entre les différents sexes ?	
7	Conclusion Demandez au participant s'il a des questions à vous poser et donnez-lui des réponses. Remerciez le participant pour son temps et terminez l'entretien.	

Questions d'approfondissement supplémentaires

- Quoi d'autre?"
- « Qu'est-ce que tu veux dire quand tu dis. . . ? »
- "Pourquoi pensez-vous . . . ? »
- "Comment est-ce arrivé?"
- « Qu'avez-vous ressenti à propos de . . . ? »
- "Ce qui est arrivé ensuite?"
- "Pouvez-vous me dire plus?"
- "Pouvez-vous s'il vous plaît élaborer?"
- « Je ne suis pas sûr de comprendre X... Pourriez-vous m'expliquer ? »
- « Comment avez-vous géré X ? »
- « Comment X vous a-t-il affecté ? »
 - « Pouvez-vous me donner un exemple de X ? »

Annexe A.10 : Documents consultés

Type de documents	Titre du document
Documents projet	1. Accord de Coopération UNICEF-ADRA
	2. Accord de Coopération UNICEF-IMC
	3. Stratégie de mise en œuvre projet KOICA
	4. Document de projet KOICA (2021-2024)
	5. Rapport du concours « village ami d'enfants »
	6. Guide pour la mise en place/redynamisation des Réseaux Communautaires de la Protection de l'Enfance (RECOPE)
	7. Guide simplifié sur l'importance ou bienfondés de l'outil Association Villageoise d'Epargne et de Crédit « AVEC »
	8. Guide simplifié de mise en place et fonctionnement des groupes / clubs d'écoute des émissions radios dans les communautés
	9. Guide simplifié du soutien psychosocial et de protection de l'enfance de qualité (Appui psychosocial /services de protection)
	10. Mécanisme de gestion de plaintes et de feedbacks
Rapports d'avancement	11. Rapport d'avancement de la mise en œuvre du projet KOICA, Novembre 2021
	12. Rapport d'avancement de la mise en œuvre du projet KOICA, Mai 2022
	13. Rapport d'avancement de la mise en œuvre du projet KOICA, Novembre 2022
	14. Rapport d'avancement de la mise en œuvre du projet KOICA, Mai 2023
	15. Rapport d'avancement de la mise en œuvre du projet KOICA, Novembre 2023
	16. KOICA, Mid-term Financial and Performance Report, December 2023-30 May 2024, UNICEF
Rapports visites programmatiques/missions	17. Rapport visite programmatique ADRA avec PSAE, Février 2024
	18. Rapport visite programmatique IMC, Février 2024
	19. Rapport visite programmatique ADRA, Août 2024
	20. Rapport de mission de suivi des activités du transfert monétaire dans la commune de Garoua-Boulai 22 au 23 aout 2024, ADELPA
	21. Rapport de mission du renforcement de la mise en place du mécanisme de pérennisation des activités, ADELPA
	22. Rapport de mission de suivi des activités du transfert monétaire dans la commune de Ketté et Ouli du 02 au 04 sept 2024, ADELPA
	23. Visite Programmatique IMC February 2024
	24. Visite Programmatique ADRA Protection 2023
Reuves du projet	25. Rapport Atelier de revue à mi-parcours, 5-9 juin 2023 à Bertoua
	26. Rapport revue à mi-parcours, secteur Education
	27. Rapport revue à mi-parcours, secteur EHA
	28. Rapport revue à mi-parcours, secteur Education
	29. Présentation revue à mi-parcours, secteur renforcement du système de protection de l'enfant, DRAS & DEPROFF
	30. Présentation revue à mi-parcours BUNEC
	31. Revue Regional Canevas Présentation_EHA V0
	32. Revue Regionale_Canevas Presentation Eduction Bertoua 2024 FINALE
	33. Présentation_revue_Annuelle 2021 Ngaoundéré_Final bon
	34. Adamaoua Restitution Visites Terrain Revue Régionale, 2024
	35. Synthèse des recommandations Final 2021
	36. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA REVUE ANNUELLES 2023
	37. Revue Régional SANTEVIH- ADAMAOUA-EST
	38. Restitution Visites Terrain Revue Régionale_Mandjou 2024
	39. PRIORITES PROGRAMMATIQUES REVUE ANNUELLE 2022
	40. Présentation Revue 2024 Protection
	41. Présentation Education_ Revue Annuel 2022 Bertoua
	42. Présentation DREE_Coordination Régionale UNICEF Bertoua 2024

	43. Présentation AGAB Est et Adamaoua
	44. Présentation DREE_ Est Activités menées en 2023
	45. Education Présentation Education_ Revue Annuel 2022_ Bertoua
	46. Groupe Garoua Boulai Restitution Visites Terrain Revue Régionale
	47. ESAD_ Revue Régional Nutrition24 Présentation
Rapports d'enquête	48. Rapport enquête de base, volet qualitatif, UNICEF-2021
	49. Rapport enquête de base volet quantitatif, UNICEF-2021
	50. Monographie Région de l'Est, INS-2020
	51. Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM IV), INS-2014
	52. Enquête Complémentaire- ECAM IV, INS-2016
	53. 5 ^{ème} Enquête Démographique et de Santé, INS-2018
	54. Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS), INS-2014
	55. Présentation résultats Consortium (ADRA-ADELPA-ASAD), 2023
Document de politique/Programme	56. 2022-2026 - Cameroon CPD-FR-ODS
	57. Politique Nationale de Protection Sociale (2020-2030)
	58. Note de politique : Violences basées sur le genre au Cameroun, Ampleurs et Défis : INS et UNFPA, 2020

Annexe A.11 : Liste des personnes interviewées dans le cadre de la collecte de données

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	LOCALITÉ
1	MOHAMED ALY AG HAMANA	Chief Field Office, East & Adamawa, UNICEF Cameroon	Bertoua
2	RODERICK NDIKUM ASANA	Protection officer, UNICEF Cameroon	Bertoua
3	KONGNYUY ELVIS SHONYUY	Education officer, UNICEF Cameroon	Bertoua
4	GAETAN TOUNKAP	EHA officer, UNICEF Cameroon	Bertoua
5	BERTI AFFELAY	SBC, UNICEF Cameroon	Bertoua
6	HERMANN RODRIGUE STERVE ASSOUA	Monitoring & Evaluation Specialist	Yaoundé
7	GUY JULIEN EYOUM MBENDE	Coordonnateur général, Consortium ADRA-ADELPA-ASAD	Yaoundé
8	YACOUBOU BLAISE ALI	Coordonnateur technique protection, Consortium ADRA-ADELPA-ASAD	Bertoua
9	KEUKANG L. VANESSA	Program Coordinator, IMC	
10.	ETABA NICOLAS	Chef Service Bureau Etat-Civil	Kentzou
11	NKO'OH BLANCHARD	Point focal UNICEF-KOICA, DREB/EST	Bertoua
12	BALE VERONIQUE	Chef Services des Affaires Générales de la DRPROFF	Bertoua
13	MME ALLIANCE AZANG	Point focal UNICEF-KOICA, DRAS/EST	Bertoua
14	MOHAMED ARUNAH	Cadre, DRAS/EST	
15	CHRISTIAN BINDZI	Chef d'Agence BUNEC/EST	Bertoua
16	ZIBI BENJAMIN	Délégué Régional DREE /EST	Bertoua
17	DJAKAOU PIERRE	Chef Service Régional de l'Eau, DREE/EST	
18	BIBEL	SG Mairie	Kentzou
19	BEKOLO ARISTIDE	Chef Service Bureau Etat-Civil	Garoua Boulai
20	ADAMOU SYLVAIN	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Garoua Boulai
21	ASSAM MIREILLE	Animateur Pédagogique, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base (AP-IAEB)	Garoua-Boulai
22	VANDOU IDA	Délégué Départemental du MINAS (Kadey)	Batouri
23	MOUAFO TUWA SOLANGE	SG Mairie	Kette
24	MOHAMADOU KOUDJE	Secrétaire Principal Etat-Civil	Kette
25	ABENG MARIETTE	Chef de Centre des Affaires Sociales	Kette
26	MME NANGA JOSIANE	Directrice Ecole Primaire Publique Inclusive de Bindia	Mandjou
27	HALIMATOU IBRAHIMA	Volontaire communal	
28	MAYAGUI BONIFACE NEPHTHALI	Volontaire communal	Garoua-Boulai
29	HAMZA OUMAROU	Volontaire communal	
30	NDANGA YELE YANNICK	Volontaire communal	Ketté
31	NDEKE Flavien	Volontaire communal	
32	SANDO S. Matturin	Volontaire communal	Kentzou
33	DOUMBA MBAYEL Ludovic	Volontaire communal	
34	YERIMA DEWA HAMADJODA	Volontaire communal	Betaré oya

Annexe A.12 : Stratégie d'échantillonnage de collecte des données

– Données quantitatives

La taille d'échantillon de titulaires de droits (bénéficiaires) auprès desquels la collecte a été faite : les FGD (40 au total) ainsi que celle des Evaluation H (16 au total) et des histoires de vie (12 au total) a tenu compte de la saturation informationnelle¹⁰⁸ et de la méthode dite « boule de neige » suivant le tableau ci-après.

Tableau A : Aperçu de la stratégie d'échantillonnage des parties prenantes et des bénéficiaires des interventions concernées par la collecte des données par axe d'intervention du Projet KOICA (2021-2024)

Outils de collecte de données	Méthode d'échantillonnage	Nombre de parties prenantes par composante du projet KOICA		Répartition par sexe		Communes (Localités)
		Description	Total	Femmes	Hommes	
Guides d'entretien individuels pour informateurs clés	Informateurs clés au sein des structures partenaires/ de mise en œuvre du projet KOICA identifiés selon leur niveau d'implication et de participation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ASNU : UNICEF (03), UNCHR (01), OIT (01), UNWOMEN (01), PAM (01), UNFPA (01) ; ▪ ONG/OSC: Consortium (ADRA, ADELPA, ASAD), IMC (01); <p>Dans chacun des départements cibles du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs de types gouvernementaux/institutions nationales/administrations sectorielles : DDMINEPAT, DDMINAS, DDMINEE, DDMINPROFF, DDMINSANTE ▪ Autorités administratives locales : Dans chaque circonscription administrative, une autorité (Préfets (02), Maires (04), Sous-préfets (04) et chefs de village/quartiers (04)) sera interviewée ; 	34	Selon le sexe des parties prenantes identifiées		<ul style="list-style-type: none"> - Bertoua - Garoua-Boulai (Sabal, Centrale) - Bétaré-Oya (Dang) - Mandjou (Bindia) - Kette (Koumbe-Tiko, Timangolo) ; - Kentzou (Sandji 1, Mbile)
Guide de Focus groups avec les OBC et les représentants des titulaires de droits (hommes, femmes et enfants de 12-17 ans communautés d'accueil et réfugiés) des communautés affectées	Choix raisonné	<p>Dans chacune des 4 communes de collecte de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 FGD à réaliser à raison de 1 par type d'OBC existant (RECOPE, COSIFE, COGES) ; - 2 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires hommes (hôte et réfugiés) ; - 2 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires femmes (hôte et réfugiés) ; 	40	Selon la catégorie d'appartenance des bénéficiaires (communauté hôte ou réfugiés) et par sexe.		<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal, Centrale) - Bétaré-Oya (Dang) - Mandjou (Bindia) - Kette (Koumbe-Tiko, Timangolo) ; - Kentzou (Sandji 1, Mbile)

¹⁰⁸ La saturation informationnelle est constatée quand les réponses des interviewées deviennent redondantes c'est-à-dire les mêmes réponses reviennent au fil des interviews.

		<ul style="list-style-type: none"> - 4 FGD à réaliser à raison de 1 pour chaque catégorie de bénéficiaires jeunes (hôte et réfugiés) soit 2 selon le sexe de participants ; 			
Guide d'Evaluation H avec les enfants de moins de 12 ans bénéficiaires des communautés	Choix raisonné	<p>Dans chacune des 4 communes de collecte de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 séances d'Evaluation H à réaliser rassemblant les enfants de moins de 12 ans à raison d'une séance avec les enfants autochtones par sexe - 2 séances d'Evaluation H à réaliser rassemblant les enfants de moins de 12 ans à raison d'une séance avec les enfants réfugiés par sexe. 	16	<p>Selon la catégorie d'appartenance des enfants (communauté hôte ou réfugiés) et par sexe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal, Centrale) - Bétaré-Oya (Dang) - Mandjou (Bindia) - Kette (Koumbe-Tiko, Timangolo) ; - Kentzou (Sandji 1, Mbile)
Guide d'histoires de vie	Choix raisonné	<p>Dans les 4 communes de collecte de données 1 histoire de vie sera réalisée pour chacune des 3 thématiques (EHA, éducation, et protection de l'enfant) abordées</p>	12	<p>Selon la catégorie d'appartenance et le sexe des parties prenantes par thématiques (EHA, éducation, et protection de l'enfant) abordées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal, Centrale) - Bétaré-Oya (Dang) - Mandjou (Bindia) - Kette (Koumbe-Tiko, Timangolo) ; - Kentzou (Sandji 1, Mbile)
Grille d'observation des infrastructures d'implémentation des services en lien avec les interventions du projet KOICA	Choix raisonné	<p>Dans les 4 communes de collecte de données effectuer des visites relatives aux réalisations en lien avec les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles et tables bancs ; - Points d'adduction d'eau potable ; - Blocs latrines inclusives ; - Postes avancés d'état-civil - Centres de santé 	12	-	<ul style="list-style-type: none"> - Garoua-Boulai (Sabal, Centrale) - Bétaré-Oya (Dang) - Mandjou (Bindia) - Kette (Koumbe-Tiko, Timangolo) ; - Kentzou (Sandji 1, Mbile)

– Données quantitatives

Dans le cadre de l'Enquête de Perception En Ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires des interventions implémentées de KOICA (2021-2024), il a été anticipé un échantillon minimum de 75 individus (Erreur ! Source du renvoi introuvable.9) selon un choix raisonné. Ce, à raison d'un minimum de 17 participants sur les 34 projetés (soit 50%) qui pourraient prendre part aux entretiens individuels relatifs aux informateurs clés. A ces acteurs relatifs aux informateurs clés, il s'ajoutera également au moins 58 représentants issus des 24 FGD projetés à l'endroit des titulaires de droits. En effet, ce nombre minimum de 58 titulaires de droits est fixé en tenant compte qu'au moins 30% des participants des FGD à l'endroit des représentants d'OBC et ceux des bénéficiaires (hommes, femme) seront intéressés à y participer.

Ainsi, la technique de sondage retenue pour l'enquête en ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires directs des interventions du projet évalué est celle d'une enquête par sondage stratifié à deux degrés de tirage. L'ensemble des participants ciblés par le volet qualitatif selon les informateurs clés et les bénéficiaires directs des interventions implémentées

constituera une strate à l'intérieur de laquelle au 1^{er} degré tous les individus identifiés selon leur participation à ladite approche seront considérés. Et au second degré, au minimum 17 participants sur les 34 individus lors des entretiens individuels seront considérés au sein des structures/entités selon la réalisation des entretiens qualitatifs. Cela sera également le cas des bénéficiaires directs des interventions implémentées, où il est attendu au minimum 58 participants à ce volet constitués des quelques 192 participants au minimum aux 24 FGD.

Tableau B : Répartition de questionnaires en ligne issus de la méthode de collecte de données quantitatives en fonction des parties prenantes de l'évaluation

<i>Acteurs impliqués dans la mise en œuvre du volet qualitatif relatif à en ligne auprès des informateurs clés et des bénéficiaires directs de l'évaluation de l'approche CADE (2021-2023)</i>		Nombre de questionnaires en ligne visés par type de parties prenantes
<i>Typologie</i>	<i>Nombre</i>	
<i>Entretiens individuels auprès : (i) des Porteurs d'obligations primaires constitués des acteurs de types gouvernementaux/administrations sectorielles de la protection de l'enfant ; (ii) des partenaires d'exécution de type ONG locales ; (iii) des partenaires de développement de type ASNU (UNICEF)</i>	34	17
<i>Focus groups avec les représentants des titulaires de droits des interventions implémentées à savoir : (i) Représentants des OBC ((RECOPE, COSIFE, COGES) ; (ii) Hommes/femmes des communautés affectées.</i>	24 FGD soit au minimum 192 participants	58
Total		75

Annexe A.13 : Mécanisme de contrôle qualité interne de l'équipe d'évaluation du PKU

Phase	Contrôle à implémenter	Responsable du contrôle
Préparation de la mission et production du rapport de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produire un rapport de démarrage suivant les critères GENU/UNICEF d'assurance qualité pour le rapport de cadrage ▶ S'assurer que le rapport de démarrage respecte les critères GENU/UNICEF d'assurance qualité pour le rapport de cadrage 	L'équipe de consultants
Collecte des données sur le terrain en mode présentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'assurer du respect de la confidentialité, du respect de la personne et la bienfaisance ▶ Mettre en œuvre au besoin des précautions sanitaires en réponse à la MPOX lors des entretiens individuels et focus groups en mode présentiel sur le terrain ▶ S'assurer que la méthodologie de collecte de données utilisée sur le terrain correspond à celle convenue avec les commanditaires dans le rapport de démarrage ▶ Utilisation des outils validés par les commanditaires de l'évaluation 	L'équipe de consultants
Traitement et analyse des données et rédaction du rapport	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Masquer toutes les informations confidentielles dans les données collectées ▶ Vérifier la cohérence des données/informations collectées ▶ Suivre les critères de qualité UNEG/UNICEF pour les rapports : ▶ Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation UNEG/ UNICEF ▶ Conformité du Rapport d'Evaluation aux normes UNEG/ UNICEF ▶ Conformité du Rapport d'Evaluation avec l'outil <i>Global Evaluation Reports Oversight System</i> (GEROS) de l'UNICEF 	L'équipe de consultants et le Gestionnaire de l'évaluation/GRE
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifier que le rapport respecte les critères qualités UNEG/ UNICEF ▶ Vérifier que les commentaires des parties prenantes soient pris en compte ou alors que les raisons de non prise en compte de ces commentaires des parties prenantes soient présentées ▶ Demander des séances de discussions en présentiel tout comme en mode virtuel par Skype/Zoom/Teams au besoin avec les commanditaires s'il y a des incompréhensions sur certains commentaires formulés sur le rapport provisoire/final 	L'équipe de consultants et le Gestionnaire de l'évaluation/GRE

Annexe A.14 : Formulaire de consentement des entretiens individuels

Ce formulaire de consentement explique l'évaluation du projet KOICA (2021-2024) et le rôle des participants à celle-ci. Veuillez tenir compte de ces informations et prendre autant de temps que nécessaire. Si vous avez des questions à une date ultérieure, vous pouvez vous rapprocher du consultant ou de l'UNICEF pour de plus amples informations.

L'objectif global de cette évaluation finale est de rendre compte des résultats (attendus ou non) qui ont été atteints par le projet KOICA, de générer des connaissances et des leçons apprises de l'approche de protection de l'enfant testée au niveau des communes cibles dudit projet, d'analyser les facteurs de réussite ou d'échec, les opportunités et défis pour sa mise à l'échelle dans le pays.

Participation volontaire

Nous vous invitons à participer à cette évaluation du projet KOICA parce que vous avez été un intervenant clé de la conception et de la mise en œuvre dudit projet. Votre participation à cette évaluation du projet KOICA est entièrement volontaire. C'est à vous de décider de participer ou non. Vous pouvez changer d'avis et cesser de participer à tout moment.

Procédures

Nous aimerions vous poser quelques questions relatives à l'évaluation du projet KOICA (2021-2024). Nous vous poserons des questions concernant la conception/l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et la coordination des interventions du projet KOICA **à travers 6 critères d'évaluation** (*Cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité, Genre et Droits de l'Homme et Redevabilité*). Et ce selon que vous y avez pris part à ces différentes étapes en tant que partie prenante.

Pour nous assurer que rien ne sera oublié ou que les propos tenus ne soient détournés, nous sollicitons la permission d'enregistrer au besoin les conversations tenues. Aussi, soyez rassuré que tout ce qui sera enregistré sera confidentiel. Enfin, veuillez noter que vous pouvez refuser de donner votre autorisation à tout enregistrement de cet entretien et dans cette mesure, des notes seraient dès lors prises sur support écrit pendant tous les échanges dans le cadre de cette évaluation du projet KOICA (2021-2024).

Durée : L'entrevue durera au maximum une trentaine de minutes selon les interactions/relances qui peuvent être faites à l'issue des réponses que vous fournirez aux différentes questions.

Avantages : Il n'y a pas d'avantages directs pour vous à participer à cette évaluation du projet KOICA (2021-2024).

Risques, malaises et droits de rétractation

Il n'y a pas de risques physiques, psychologiques, sociaux, économiques, juridiques et émotionnels évidents à participer à cette évaluation du projet KOICA (2021-2024). La participation à cette évaluation du projet KOICA (2021-2024) est volontaire. Pendant l'entretien, vous êtes autorisé à refuser de répondre à toute question et vous êtes autorisé à arrêter l'entretien à tout moment. Il n'y a aucune conséquence si vous décidez de ne pas poursuivre l'entretien.

Confidentialité et vie privée

Les informations que vous nous fournissez sont totalement confidentielles. Nous n'associerons pas votre nom avec tout ce que vous dites. Nous n'utiliserons pas d'identifiants personnels pour les informations obtenues. La confidentialité sera assurée au cours de cette entrevue.

Consentement et contact

Avez-vous des questions que vous aimeriez poser ? Acceptez-vous de répondre aux questions maintenant ?

Si vous avez d'autres questions sur cette évaluation du projet KOICA (2021-2024) plus tard, vous pouvez contacter l'équipe d'évaluation aux adresses suivantes : sekedesyq@yahoo.fr ; rolandelandi@gmail.com

Si vous acceptez de participer après avoir reçu les informations ci-dessus, veuillez signer ci-dessous.

D'accord [] Refusé [] Date : ___/___/___ En cas de refus, veuillez nous en informer.

Annexe A.15 : Mise en application par l'évaluation des principes directeurs de la génération de preuves éthiques selon la procédure de l'UNICEF pour les normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation et de collecte et d'analyse de données

1. **Respect** : Par ce principe, l'évaluation a impliqué toutes les parties prenantes d'une manière qui honore leur dignité, leur bien-être, leur participation et leur capacité d'action personnelle. Cela a nécessité que soient pris en compte pour les parties prenantes le sexe, le genre, la race, la langue des contrées visitées du pays d'origine, l'âge, la religion, ainsi que leurs environnements culturels, économiques et physiques ;
2. **Bienfaisance** : Cela a nécessité de présenter les inconvénients et les avantages de leur participation aux parties prenantes tout en protégeant leurs droits de manière générale et celui des enfants en particulier ;
3. **Justice** : L'évaluation a été « centrée sur les parties prenantes », en veillant à ce que leurs besoins, leurs intérêts et leurs attentes-y compris ceux des enfants et leurs tuteurs en particulier-soient prioritaires en toute chose ;
4. **Intégrité** : L'adhésion active aux valeurs morales et aux normes professionnelles ont été de mise tout au long du processus d'évaluation de la part de l'équipe qui en était en charge ;
5. **Responsabilité** : L'équipe d'évaluation a fait montre de responsabilité relativement (i) à toutes les décisions et actions prises, (ii) au respect des engagements, sans réserve ni exception ainsi que (iii) signalement des préjudices potentiels ou réels observés par les canaux appropriés (les outils de collecte y faisant foi).

Annexe A.16 : Limites et stratégies d'atténuation mises en œuvre

Limites	Mesures d'atténuation mises en œuvre
<p>1. Indisponibilité des points focaux et des personnes identifiées pour les rencontres pendant la période allouée à la collecte des données</p>	<p>Les personnes interrogées ont été prévenues longtemps à l'avance et, lorsque les rendez-vous en face à face ne pouvaient être honorés, ils ont été reprogrammés et réalisés par téléphone ou en mode virtuel.</p>
<p>2. Difficulté de retrouver les acteurs de mise en œuvre et les bénéficiaires du projet à tous les niveaux (déconcentré et communautaire) : difficulté s'expliquant par 2 types de facteurs à savoir (i) le temps écoulé entre la période de mise en œuvre et de l'évaluation étant assez important ; (ii) la forte mobilité de l'ensemble des acteurs quel que soit leur type d'acteurs.</p>	<p>L'UNICEF ainsi que les parties prenantes du projet qu'elles soient institutionnelles ou communautaires ont été mises à contribution afin de rendre plus qu'exhaustif l'obtention des cibles escomptés dans les zones desservies par le projet évalué.</p>

Annexe A.17 : Alignement et complémentarité des interventions du PKU avec celles du programme pays UNICEF à travers le Country Program Document UNICEF-Cameroun (CPD, 2022-2026) en lien avec la lutte contre les privations des enfants

- Dans le secteur de la protection, le programme pays de l'UNICEF (2022-2026) envisage améliorer la protection des enfants, y compris les adolescents, filles et garçons, en particulier les plus vulnérables dans le cadre de la politique nationale de protection de l'enfance et de son plan d'action national multisectoriel, du plan d'action national multisectoriel pour l'élimination du mariage des enfants et du plan stratégique pour la réhabilitation de l'enregistrement des actes d'état civil. Le PKU quant à lui a promu l'enregistrement des naissances des enfants dans les communautés à travers la création de postes avancés d'état civil dans les formations sanitaires, la lutte contre le mariage des enfants, la sensibilisation sur les droits des enfants, les *cash-transfert* aux familles vulnérables et la mise en place des réseaux communautaires de protection des enfants. Sur cette base, les actions du projet évalué se sont avérées en cohérence avec les **Réalisations 2.1, 2.2, et 3** du CPD (2022-2026).
- En ce qui concerne le secteur de l'éducation, les stratégies du programme pays s'inscrivent aussi bien dans le contexte du développement que de l'humanitaire, et consistent à : a) soutenir la conception et la mise en œuvre de plateformes d'apprentissage et numériques alternatives pour les enfants scolarisés ou non ; b) doter les parties prenantes aux niveaux régional et communautaire des compétences et des capacités nécessaires pour favoriser un environnement d'apprentissage protecteur, y compris dans les écoles ; c) engager un dialogue politique et œuvrer à la mobilisation des ressources et à la coordination sectorielle avec le Gouvernement et les partenaires, afin d'améliorer les systèmes de gestion et de gouvernance des écoles, l'environnement d'apprentissage et l'accès à une éducation tenant compte des questions de genre ; d) renforcer la capacité des principales parties prenantes d'appliquer les lignes directrices de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Quant aux réalisations du PKU, elles se sont focalisées principalement sur la construction et l'équipement des salles de classes, la distribution des kits et des bourses scolaires et la sensibilisation d'une éducation pour tous dans les communautés. Au regard de ce qui précède, il n'est pas anodin de dire que les interventions du PKU s'inscrivent en droite ligne avec les **Réalisations 2.1, 2.2, 3 et 4** du CPD (2022-2026).
- Dans le secteur du EHA, les axes stratégiques du programme pays de l'UNICEF visent : a) l'amélioration de la gouvernance, de la coordination et de la planification du secteur EHA et la mobilisation de financements ; b) le renforcement de la capacité des municipalités et des collectivités ciblées à fournir des services EHA équitables, durables et reproductibles ; c) la rectification des normes sociales et des pratiques d'hygiène grâce à un changement des comportements ; d) l'accompagnement des pouvoirs publics dans la définition de normes pour le programme EHA dans les écoles et les établissements de santé, l'accent étant mis sur les zones mal desservies, y compris dans les situations d'urgence. Ainsi, en pourvoyant les communautés et les écoles de systèmes d'adduction d'eau potable, de latrines inclusives, et en promouvant les bonnes pratiques de EHA, il est clair que les interventions du PKU s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec celles du programme pays de l'UNICEF et notamment avec les **Réalisations 2.1, 2.2, 3 et 4** du CPD.

Annexe A.18 : Cohérence et complémentarité des interventions du PKU avec celles d'autres partenaires œuvrant dans la région de l'Est Cameroun

Secteurs d'intervention	Interventions en cohérence	Partenaire identifié dans la mise en œuvre d'interventions similaires
Protection des enfants	Enregistrement des naissances en communautés	NRC
		HURDA
	Référencement des cas de VGB	IMC
		Croix-Rouge
EHA	Aménagements des points d'eau dans les écoles	Care Intl.
		NRC
	Redynamisation du fond communal de l'eau	AIDER
	Mise en place du système de gestion efficace d'eau	Solidarité Intl.

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024)

Annexe A.19 : Niveau d'atteinte des Résultats du PKU

Résultats	Indicateurs	Baseline (2021)	Cible 2024	Valeur atteinte en 2024	Taux de réalisation
Résultat 1 : D'ici 2024, les droits des enfants et des adolescentes sont promus et mieux respectés	1.1 : (-2%) de filles mariées avant l'âge de 15 ans dans les zones ciblées	10%	8%	6,5%	-3,5 (175%)
	1.2 : (-2%) de filles mariées avant l'âge de 18 ans dans les zones ciblées	39%	37%	42,6%	3,6% -180%
Résultat 2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés et ont leur certificat de naissance	2.1 : % d'enfants enregistrés à la naissance à Bétaré Oya	45,1	55,1	45,6%	5%
Résultat 3 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents auront accès à des services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité	3.1 : Nombre d'enfants et d'adolescents bénéficiant de services psychosociaux et de protection de l'enfance de qualité	0	2000	3 131	157%-
Résultat 4 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents auront accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat	4.1 : % de la population utilisant un service d'eau potable géré en toute sécurité au niveau communautaire	75,7%	80%	79,3%	83,7%
	4.2 : % d'enfants utilisant des services d'assainissement sûrs, y compris le lavage des mains	47,8	57,8	55,6%-	78%

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par l'UNICEF à la date du 19/01/2025

Annexe A20 : Niveau d'atteinte des résultats par composante dans le secteur de la protection de l'enfant du PKU

	Produits	Indicateurs	Baseline (2021)	Cible 2024	Valeur atteinte 2024	Taux de performance
Promotion et respect des droits des enfants et adolescents	Produit 1.1 : D'ici 2024, le personnel des services sociaux, les chefs traditionnels et les communautés, y compris les garçons et les hommes, ont renforcé leurs capacités à promouvoir les droits des enfants et des adolescentes.	1.1.1 Nombre d'animateurs communautaires dans les zones ciblées formés à la promotion des droits des filles et à l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes pour les filles	0	200	240	120%
		1.1.2 Nombre d'adolescents ventilés par sexe participant à une session de préparation à la vie active	0	2 000	7 299	365%
		1.1.3 Nombre de "Centres de Promotion de la Femme et de la Famille" et les centres connexes soutenus	0	10	12	120%
	Produit 1.2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescentes peuvent faire valoir leurs droits.	1.2.1 Nombre d'enfants et d'adolescents conscients de leurs droits et de la manière de les faire valoir	0	5 000	37 315	746%
		1.2.2 Nombre de chefs traditionnels et religieux mettant en place des plans d'action avec les parents pour prévenir les mariages d'enfants	0	100	361	361%
		1.2.3 Nombre de familles d'adolescentes bénéficiant de transferts monétaires conditionnels	0	230	358	156%
Enregistrement et disponibilité d' un acte de naissance pour les enfants	Produit 2.1 : D'ici 2024, les services primaires et secondaires de l'état civil, les structures sanitaires des districts ainsi que les chefs traditionnels ont renforcé leurs capacités à enregistrer les enfants en temps voulu et à leur fournir des certificats de naissance.	2.1.1 Pourcentage de centres d'état civil primaires et secondaires et de services communautaires soutenus dans les zones ciblées.	40%	70%	100%	200%
		2.1.2 Nombre de centres d'enregistrement avec des innovations en cours	0	30	33	110%
		2.1.3 Protocole d'accord signé entre les ministères de la santé et de la décentralisation et du développement	0	1	1	100%
	Produit 2.2 : D'ici à 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés à temps et possèdent leur certificat de naissance.	2.2.1 Nombre de parents, de membres de la communauté, de chefs traditionnels et religieux sensibilisés à l'importance de l'enregistrement des naissances	7 873	20 000	53 710	378%
		2.2.2 Nombre de communes dont le budget prévoit un engagement financier pour l'enregistrement des naissances	0	6	6	100%
Soutien psychosocial et services de protection de l'enfance	Produit 3.1 : D'ici 2024, les services d'action sociale et les réseaux communautaires de protection de l'enfance sont mieux à même de fournir aux enfants un soutien psychosocial de qualité et de les protéger contre la violence.	3.1.1 1 SOP pour la gestion des cas et l'orientation vers les services compétents en matière de violence à l'encontre des enfants disponible	0	1	1	100%
		3.1.2 Nombre d'initiatives pilotes de soutien psychosocial et de gestion de cas au niveau communautaire lancées, en cours et prêtes à être transposées à plus grande échelle	0	2	2	100%
		3.1.3 Nombre de services sociaux et de centres d'écoute soutenus	0	10	10	100%
		3.1.4 Mise en place d'un mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant	-0	1	1	100%
		3.1.5 Nombre de travailleurs sociaux, de responsables de la gestion de l'information et d'informateurs communautaires dont les compétences ont été renforcées en matière de collecte et d'analyse de données, de suivi et d'établissement de rapports sur les violations des droits de l'enfant.	1	25	185	767%
	Produit 3.2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents, les filles et les garçons, sont informés de leur droit à être protégés de la violence et sont en mesure de signaler les cas de violence.	3.2.1 Nombre d'enfants et d'adolescents sensibilisés à leur droit d'être protégés contre la violence et au mécanisme de signalement des cas de violence	0	6 000	17 836	297%

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par l'UNICEF à la date du 19/01/2025

Annexe A.21 : Niveau d'atteinte des résultats planifiés du PKU dans le secteur du EHA

Produit	Indicateurs	Baseline (2021)	Cible	Valeur atteinte	Taux de réalisation
Produit 4.1 : D'ici 2024, les services techniques et communaux ainsi que les communautés ont des capacités renforcées pour développer et entretenir les infrastructures d'eau et d'assainissement.	4.1.1. Nombre d'enfants et d'adolescents ayant accès à une source d'eau potable sûre	-	5 000	1 8726	375%
	4.1.2 Un mécanisme de gestion de l'eau est en place	-	1	1	100%
	4.1.3. Nombre d'écoles ayant accès à des services EHA de base	-	16	26	163%
	4.1.4 Nombre d'acteurs municipaux et locaux formés aux services EHA	-	120	410	342%

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par l'UNICEF à la date du 19/01/2025

Annexe A.22 : Niveau d'atteinte des résultats planifiés du PKU dans le secteur de l'éducation

Produits	Indicateurs	Baseline (2021)	Cible	Valeur atteinte	Taux de réalisation
Produit 5.1 : D'ici à 2024, les écoles des zones ciblées offrent un environnement d'enseignement de qualité.	5.1.1 Nombre d'enfants bénéficiant de places assises dans les classes grâce au projet	-	5 000	5 000	100%
	5.1.2 Nombre d'enfants (filles/garçons) bénéficiant de matériel d'enseignement et d'apprentissage dans le cadre du projet	-	50 000	41 585	83%
	5.1.3 Nombre d'enseignants/animateurs CPP formés	-	450	451	100%
	5.1.4 Nombre d'enseignants supervisés par la nouvelle approche de supervision pédagogique	-	450	616	137%
Produit 5.2 : D'ici 2024, les structures participatives à l'intérieur et à l'extérieur des écoles sont équipées pour mobiliser les parents sur l'importance d'inscrire et de maintenir leurs enfants, en particulier les filles, à l'école dans les zones ciblées.	5.2.1 Nombre de parents/mères bénéficiant d'une sensibilisation aux pratiques essentielles	-	10 000	49 077	491%

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre de résultats fourni par l'UNICEF à la date du 19/01/2025

Annexe A.23 : Facteurs externes et internes à l'UNICEF d'influence sur l'atteinte de la réalisation des objectifs envisagés du projet évalué

Facteurs ayant le plus contribué à l'atteinte des résultats planifiés du projet KOICA (2021-2024)	
Facteurs internes à l'UNICEF	Facteurs externes à l'UNICEF
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement et matériels : (1) Mise à disposition des ressources financières et logistiques adéquates ; ▪ Approches stratégiques et techniques : (2) Déploiement et mise en œuvre par la section SBC/C4D en collaboration avec les autres sections (Protection, EHA, Education) des activités qui visent à produire un changement de comportement dans la communauté à travers une communication efficace et adaptée basée sur les besoins spécifiques et les barrières à l'accès aux services de ces domaines fournis dans les zones ciblées par les interventions. ▪ Efficacité du dispositif de suivi : (3) Rencontre mensuelle et selon le besoin dans le cadre de l'évaluation de l'état d'avancement du projet ; (4) Accompagnement de la coordination globale de l'UNICEF par l'intermédiaire des directions régionales des secteurs respectifs (Protection, EHA, Education) ; (5) Mise à jour du cadre de travail du groupe de travail protection de l'enfance ; (6) Distribution des kits scolaires aux élèves et des fournitures et moyens logistiques aux parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appropriation du projet par les parties prenantes : (1) Forte adhésion au projet grâce à la mise en place du Consortium avec des ONG ayant des compétences diverses ; (2) Implication des Maires à travers leur investissement dans la prise en charge du personnel des postes avancés sur fonds propres ou des personnes dévolus à l'accompagnement de la mise en œuvre du projet ; (3) Forte implication des leaders communautaires, volontaires communaux et des populations des communautés bénéficiaires à l'appropriation des interventions du projet. ▪ Approches stratégiques et techniques : (4) Création de partenariats (entre ONG, Public-privé) ; (5) Intersectorialité et interopérabilité dans les interventions des parties prenantes ; (6) Mise en place des postes avancés d'État-Civil dans les FOSA ; (7) Mise en place des réseaux communautaires (RECOPE, COSIFE ; AVUE) ; (8) Existence de plateforme communale de concertation sur l'état-civil et la santé.

Source : Elaboré par l'équipe d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des entretiens individuels et des FGD réalisés

Annexe A.24 : Facteurs externes et internes à l'UNICEF d'influence sur la non atteinte de la réalisation des objectifs envisagés du Projet évalué

Facteurs ayant le plus entravé l'atteinte des objectifs du projet KOICA (2021-2024)	
Facteurs internes à l'UNICEF	Facteurs externes à l'UNICEF
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approches techniques et stratégiques : (1) Lenteur au niveau des procédures de contractualisation des ONG du consortium ; (2) Résistance dans l'adoption de l'approche multisectorielle ; (3) Opportunités ratées d'établissement de partenariats stratégiques avec certains acteurs clés (MINEPIA ; MINFOP ; MINJEC) qui auraient été utiles au suivi des bénéficiaires et à la pérennisation des acquis du projet évalué ; (4) L'absence formelle de centres de Promotion de la Femme et de la Famille pour supporter les initiatives de lutte contre les violences ; (5) L'absence de document d'identification qui a freiné les opérations de cash Transfer ; ▪ Fournitures et matériels : (4) Retard dans la mise à disposition des kits scolaires par rapport à la planification ; ▪ Financements et matériels : (5) Délais longs dans le traitement des documents financiers des partenaires ; (6) Lourdeurs des procédures, et par conséquent mise à disposition tardive des ressources financières pour les AGR. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Barrières socio-culturelles : (1) Existence des chantiers d'or qui occupent les parents et les enfants ; (2) Précocité de la sexualité elle-même due à la fréquence élevée des abus sexuels dans la région de l'Est ; (3) Les disputes de leadership communautaires qui ont empêché la mise sur pied de mécanisme communautaire de gestions des ouvrages WASH ▪ Capacités techniques : (3) Capacités (matériels, logistiques, financières et humaines) très limitées des services déconcentrés des sectoriels ainsi que des services techniques des Mairies ; (4) Indisponibilité de certains services dans la gestion de cas ; (5) Absence de déconcentration de la gestion financière dans certaines administrations (Délégation Régionale de l'Eau et de l'Energie). ▪ Financements et matériels : (6) Faible financement des CTD à la prise en compte des volontaires communaux pris en charge jusque-là par l'UNICEF.

Source : Elaboré par l'équipe d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des entretiens individuels et des FGD réalisés

Annexe A.25 : Adéquation entre ressources mobilisées et exécution budgétaire par Résultats/Produits atteints du PKU

Composantes/Secteurs d'interventions du projet KOICA (2021-2024)									
	Protection de l'enfant					EHA		Éducation	
Budget alloué (\$ USD)	3 154 504					650 000		1 200 050	
Budget dépensé (\$ USD)	2 821 566					671 909		1 179 813	
Taux d'exécution	89%					103%		98%	
Niveau de performance	Insatisfaisant					Satisfaisant		Satisfaisant	
Situation d'adéquation	Situation 7					Situation 1		Situation 2	
Produits du projet KOICA (2021-2024)									
	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	5.1	5.2
Budget alloué (\$ USD)	540 000	905 000	450 000	330 294	750 020	179 190	650 000	1 110 000	90 050
Budget dépensé (\$ USD)	420 536	641 676	345 791	206 283	527 775	127 430	671 909	1 097 309	82 503
Taux d'exécution	78%	71%	77%	62%	70%	71%	103%	99%	92%
Niveau de performance	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant
Situation d'adéquation	Situation 1	Situation 2	Situation 2	Situation 3	Situation 2	Situation 2	Situation 1	Situation 2	Situation 2

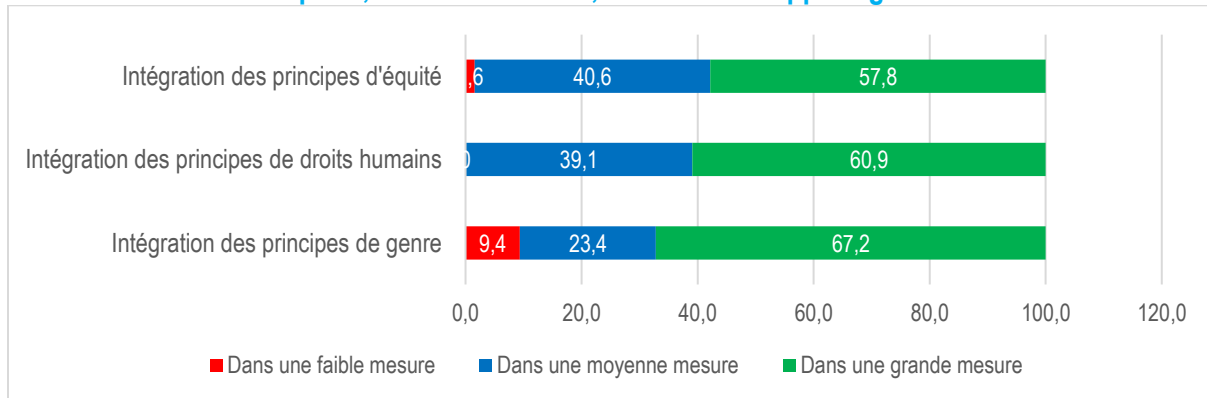
Source : Élaboration par l'équipe d'évaluation sur la base du cadre logique et données financières fournie au 19/01/2025

Annexe A.26 : Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité) dans la conception, le suivi et le rapportage du PKU

Intégration des principes	Conception du projet KOICA (2021-2024)				
	Éléments du cadre de résultats du projet KOICA (2021-2024)				
	Formulation/Enoncé				
	Résultats (%)	Produits (%)	Indicateurs (%)		Activités (%)
		Résultats	Produits		
Genre	R1 ; R2 ; R3 ; R4 ; R5 (100%)	1.1 ; 1.2 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 5.1 (67%)	R1.1 ; R2.1 ; R3.1 ; R4.2 ; (67%)	1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.2.1 ; 1.2.3 ; 3.1.1 ; 3.1.4 ; 3.1.5 ; 3.2.1 ; 4.1.1 ; 5.1.1 ; 5.1.2 ; (44%)	1.1.1.1 ; 1.1.2.1 ; 1.1.4.1 ; 1.2.1.1 ; 1.2.2.1 ; 1.2.3.1 ; 2.1.1.1 ; 2.1.2.1 ; 2.1.3.1 ; 2.2.1.1 ; 2.2.2.1 ; 3.1.1.1 ; 3.1.2.1 ; 3.1.3.1 ; 3.1.4.1 ; 3.1.5.1 ; 3.2.1.1 ; 4.1.1.1 ; 4.1.2.1 ; 4.1.3.1 ; 4.1.4.1 ; 5.1.1.1 ; 5.1.2.1 ; 5.1.3.1 ; 5.1.4.1 ; 5.2.1.1 (58%)
Droits humains	R1 ; R2 ; R3 ; R4 ; R5 (100%)	1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 5.1 ; 5.1 (89%)	R1.1 ; R2.1 ; R3.1 ; R4.2 ; R.5.1 (83%)	1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.2.2 ; 2.1.1 ; 2.1.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3.1.1 ; 3.1.2 ; 3.1.3 ; 3.1.4 ; 3.1.5 ; 3.2.1 ; 4.1.1 ; 4.1.2 ; 4.1.3 ; 4.1.4 ; 5.1.1 ; 5.1.2 ; 5.1.3 ; 5.1.4 ; 5.2.1 (81%)	1.1.1.1 ; 1.1.2.1 ; 1.1.4.1 ; 1.2.1.1 ; 1.2.2.1 ; 1.2.3.1 ; 2.1.1.1 ; 2.1.2.1 ; 2.1.3.1 ; 2.2.1.1 ; 2.2.2.1 ; 3.1.1.1 ; 3.1.2.1 ; 3.1.3.1 ; 3.1.4.1 ; 3.1.5.1 ; 3.2.1.1 ; 4.1.1.1 ; 4.1.2.1 ; 4.1.3.1 ; 4.1.4.1 ; 5.1.1.1 ; 5.1.2.1 ; 5.1.3.1 ; 5.1.4.1 ; 5.2.1.1 (100%)
Equité	R1 ; R2 ; R3 ; R4 ; R5 (100%)	1.1 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.2 ; 3.1 ; 3.2 ; 5.1 ; 5.2 (89%)	R1.1 ; R2.1 ; R3.1 ; R4.1 (67%)	1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.2.2 ; 2.1.1 ; 2.1.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3.1.1 ; 3.2.1 ; 4.1.1 ; 5.1.1 ; 5.1.2 ; (46%)	1.1.1.1 ; 1.1.2.1 ; 1.1.4.1 ; 1.2.1.1 ; 1.2.2.1 ; 1.2.3.1 ; 2.1.1.1 ; 2.1.2.1 ; 2.1.3.1 ; 2.2.1.1 ; 2.2.2.1 ; 3.1.1.1 ; 3.1.2.1 ; 3.1.3.1 ; 3.1.4.1 ; 3.1.5.1 ; 3.2.1.1 ; 4.1.1.1 ; 4.1.2.1 ; 4.1.3.1 ; 4.1.4.1 ; 5.1.1.1 ; 5.1.2.1 ; 5.1.3.1 ; 5.1.4.1 ; 5.2.1.1 (42%)
Mise en œuvre et Suivi du projet KOICA (2021-2024)					
Genre	Prise en compte du genre, relative aux membres des OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre du projet KOICA (2021-2024). Il a été constaté que des femmes dirigent certains de ces OBC et assurent la fonction de présidente tout comme les femmes sont représentées dans des proportions considérables au sein de ces OBC (Tableau 7.11). Ce qui permet assurément et dans une grande mesure également la prise en compte de leur voix dans le cadre des décisions de ces OBC.				
Droits humains	Prise en compte des Droits Humains tenant compte du critère de représentativité des populations hôtes et réfugiées dans la constitution des membres des organes de coordination et de suivi-évaluation relatifs aux OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre du projet KOICA (2021-2024).				
Equité	Prise en compte de l'équité relativement aux populations les plus vulnérables/les plus durs à atteindre dans leurs activités par les ONG de mise en œuvre et les OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la mise en œuvre du projet KOICA (2021-2024).				
Rapportage du projet KOICA (2021-2024)					
Genre	Prise en compte du genre dans les rapports d'activités mensuels relatifs aux OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre du projet KOICA (2021-2024) ainsi que des rapports trimestriels et annuels des ONG/UNICEF.				
Droits humains	Prise en compte des Droits Humains tenant compte du critère de représentativité des populations hôtes et réfugiées dans les rapports d'activités mensuels des OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre du projet KOICA (2021-2024) ainsi que des rapports trimestriels et annuels des ONG/UNICEF.				
Equité	Prise en compte de l'équité relativement aux populations les plus vulnérables/les plus durs à atteindre dans les rapports trimestriels et annuels relatifs aux OBC mises en place (RECOPE ; Clubs d'adolescents ; COSIFE ; Leaders engagés) dans le cadre du projet KOICA (2021-2024) ainsi que des rapports trimestriels et annuels des ONG/UNICEF.				

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024)

Annexe A.27 : Mesure dans laquelle les principes de genre, droits humains et équité sont intégrés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage du PKU



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024

Annexe A.28 : Intégration des principes de genre, de droits humains et d'équité) dans la conception du PKU

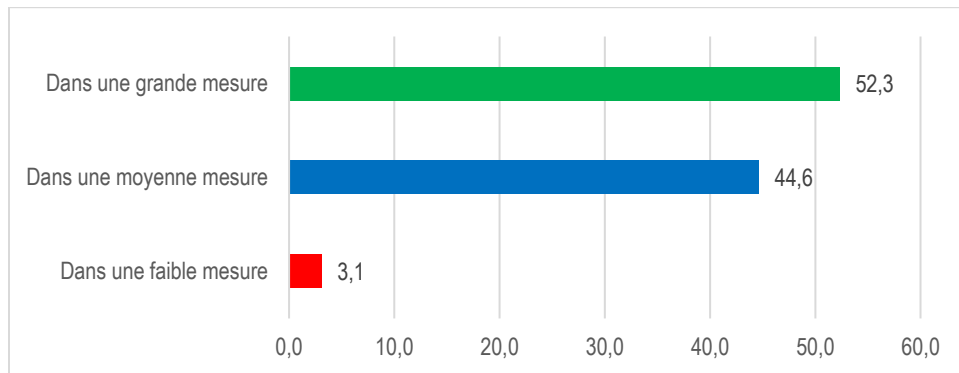
Résultats	Prise en compte			Produits	Prise en compte			Indicateurs	Prise en compte			Activités	Prise en compte		
	G	DH	E		G	DH	E		G	DH	E		G	DH	E
Résultat 1 : D'ici 2024, les droits des enfants et des adolescentes sont promus et mieux respectés.				Produit 1.1 : D'ici 2024, le personnel des services sociaux, les chefs traditionnels et les communautés, y compris les garçons et les hommes, ont renforcé leurs capacités à promouvoir les droits des enfants et des adolescentes.				Indicateur 1.1 : Un ensemble d'outils de sensibilisation sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes à l'égard des filles est produit				Activité 1.1.1 : Développement d'un paquet d'outils de communication sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes pour les filles	-	-	-
								Indicateur 1.1.1 : Nombre d'animateurs communautaires dans les zones ciblées formés à la promotion des droits des filles et à l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes pour les filles.				Activité 1.1.1.1 : Formation des formateurs et animateurs communautaires sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes aux filles			
								Indicateur 1.1.2 : Nombre d'adolescents ventilés par sexe participant à des sessions de préparation à la vie active				Activité 1.1.2.1 : Élaboration et mise en œuvre de programmes de compétences de vie pour les adolescentes et les adolescents			
								Indicateur 1.1.3 : Nombre de Centres de Promotion de la Femme et de la Famille et centres connexes soutenus				Activité 1.1.3.1 : Renforcement des capacités du Centre de Promotion de la Femme et de la Famille et des centres connexes pour offrir une formation sur les compétences de la vie courante aux adolescents et adolescentes vulnérables			
				Produit 1.2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescentes peuvent faire valoir leurs droits				Indicateur 1.2.1 : Nombre d'enfants et d'adolescentes sensibilisés à leurs droits				Activité 1.2.1.1 : Sensibilisation des enfants et des adolescentes à leurs droits et à leur capacité à les revendiquer			

						et à leur capacité à les revendiquer							
						Indicateur 1.2.2 : Nombre de chefs traditionnels et religieux qui élaborent des plans d'action avec les parents pour prévenir le mariage des enfants				Activité 1.2.2.1 : Sensibilisation, renforcement des capacités et suivi à long terme du personnel des services sociaux, des chefs traditionnels, des communautés et des parents, y compris les garçons et les hommes, sur la promotion des droits des filles et sur l'abandon des pratiques et comportements socioculturels néfastes affectant les filles			
						Indicateur 1.2.3 : Nombre de familles d'adolescentes bénéficiant de transferts monétaires conditionnels				Activité 1.2.3.1 : Fourniture de transferts monétaires conditionnels aux familles des filles les plus vulnérables à risque de mariage précoce pour l'entretien de leur scolarité ou leur formation professionnelle afin de retarder l'âge du mariage			
Résultat 2 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents sont enregistrés et ont leur certificat de naissance						Produit 2.1 : D'ici à 2024, les services primaires et secondaires d'enregistrement des faits d'état civil, les structures de santé de district ainsi que les chefs traditionnels ont renforcé leurs capacités d'enregistrement des enfants en temps opportun et de délivrance de certificats de naissance							
						Indicateur 2.1 : % d'enfants enregistrés à la naissance à Bétaré Oya				-	-	-	
						Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de centres d'état civil primaires et secondaires et de services de proximité dans les zones ciblées soutenus				Activité 2.1.1.1 : Renforcement des capacités des centres d'état civil primaires et secondaires et des services communautaires			
						Indicateur 2.1.2 : Nombre de centres d'enregistrement proposant des innovations				Activité 2.1.2.1 : Promotion et soutien aux innovations en matière d'enregistrement des naissances par le biais de mécanismes communautaires et de nouvelles technologies (RAPIDPRO)			
						Indicateur 2.1.3 : Signature d'un protocole d'accord entre les ministères de la Santé et				Activité 2.1.3.1 : Renforcement de l'intersectorialité entre les services de santé et d'état civil			

									opérationnelles standard pour la prise en charge des cas de violence à l'égard des enfants et sur le soutien psychosocial et le soutien psychologique aux premiers secours			
									Indicateur 3.1.4 : Mise en place d'un mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant			
									Indicateur 3.1.5 : Nombre de travailleurs sociaux, de spécialistes de la gestion de l'information et d'informateurs communautaires ayant renforcé leurs compétences en matière de collecte et d'analyse de données, de suivi et de communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant			
									Activité 3.1.4.1 : Mise en place d'un mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant			
									Activité 3.1.5.1 : Formation et suivi à long terme des travailleurs sociaux, des agents de gestion de l'information et des informateurs communautaires en matière de collecte et d'analyse de données, de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits de l'enfant			
									Produit 3.2 : D'ici à 2024, les enfants et les adolescents, filles et garçons, sont informés de leur droit d'être protégés contre la violence et sont en mesure de signaler les cas de violence			
									Indicateur 3.2.1 : Nombre d'enfants et d'adolescents sensibilisés à leur droit d'être protégés contre la violence et au mécanisme de signalement des cas de violence			
									Activité 3.2.1.1 : Sensibilisation des enfants et des adolescents à leur droit d'être protégés contre la violence et à recevoir une assistance, et au mécanisme de signalement des cas de violence			
Résultat 4 : D'ici 2024, les enfants et les adolescents auront accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat									Indicateur 4.1 : % de la population utilisant un service d'eau potable géré en toute sécurité au niveau communautaire	-	-	-
									Indicateur 4.2 : % d'enfants utilisant des services d'assainissement sûrs, y compris le lavage des mains	-	-	-

							Indicateur 5.1.4 : # d'élèves encadrés par une nouvelle approche pédagogique				Activité 5.1.4.1 : Appui des inspecteurs pédagogiques et des enseignants sélectionnés sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche pédagogique dans 6 sous-divisions ciblées (formation, mise en place du processus, etc.)				
							Produit 5.2 : D'ici 2024, des structures participatives à l'intérieur et à l'extérieur des écoles sont équipées pour mobiliser les parents sur l'importance de scolariser et de maintenir leurs enfants, en particulier les filles, à l'école dans les zones ciblées.				Indicateur 5.2.1 : # de parents/mères bénéficiant d'une sensibilisation aux pratiques essentielles				Activité 5.2.1.1 : Soutien aux activités de sensibilisation à l'importance de l'éducation pour tous les enfants, en particulier les filles, les réfugiés et les plus vulnérables

Annexe A.29: Mesure dans laquelle mesure le PKU est parvenu à identifier et à éliminer les barrières empêchant les enfants (les filles et les garçons) et les femmes d'accéder aux services de scolarisation et de protection dans les communautés ciblées



Source : Données de l'enquête en ligne à la date du 11/12/2024

Annexe A.30 : Mécanismes mis en place par le PKU pour la levée des obstacles qui empêchent les groupes vulnérables des communautés desservies (enfants et femmes) d'accéder aux services induits des interventions dans les 6 Communes cibles

Secteurs	Barrières d'accès aux services	Mécanismes mis en place	Stratégies déployées	Nombre et type de parties prenantes touchées
Education	Mariage des enfants	1. Mise en place d'interventions conjointes impliquant les chefs de communautés, le personnel de santé, les parents, les enfants, les enseignants et les OBC (RECOPE ; COSIFE)	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation par la diffusion de films radio et vidéo, • Production de bandes dessinées avec des messages clés, des boîtes à images 	27 941 ¹⁰⁹ enfants (14 393 filles et 13 548 garçons) ont été formés et sensibilisés à leurs droits et peuvent désormais signaler les mariages d'enfants en utilisant les mécanismes en place. Ainsi, 53 mariages avec des enfants planifiés par les familles dans les 6 municipalités ont été annulés grâce à l'intervention des chefs de communautés et des mécanismes communautaires de protection de l'enfance
	La pauvreté	2. Identification et enregistrement des bénéficiaires des transferts d'argent sur une base communautaire en utilisant le système national de protection sociale non contributif en tant que moyen de réduire la pauvreté	Transferts d'argent visant à maintenir les jeunes filles à l'école et à développer une activité génératrice de revenus pour les familles les plus vulnérables comptant des jeunes filles âgées de 10 à 18 ans.	150 ¹¹⁰ familles sur les 230 ciblées ont reçu 120 000 FCFA (198 USD) en trois cycles de distribution et ont démarré leurs activités génératrices de revenus.
		3. Autonomisation des adolescentes	Placement des enfants qui ne peuvent plus aller à l'école (après avoir terminé leurs études primaires) dans des centres de formation professionnelle pour apprendre un métier	260 ¹¹¹ adolescentes ont été placées dans des centres de formation professionnelle pour atteindre l'autonomie à la fin de leur formation
	Grossesses précoces en milieu scolaire	4. Mise en place de clubs des adolescents	Prévenir par des comportements et des messages les cas de grossesses en milieu scolaire	2498 d'adolescents participant aux sessions de ce 125 clubs mis en place
Protection	Méconnaissance du respect des droits de manière générale et de ceux de l'enfant en particulier	5. Mise en place du mécanisme de signalement des violations des droits de l'enfant	L'identification des cas de violation des droits de l'enfant au niveau communautaire sont signalés au service social compétent pour qu'il y réponde	543 ¹¹² cas (474 filles et 69 garçons) de violation des droits de l'enfant et des mesures appropriées ont été prises pour résoudre ces violations
		6. Mise en place du mécanisme d'enregistrement communautaires des naissances	L'action des RECOPE et l'engagement des chefs religieux ainsi que celle des postes sanitaires dans la fourniture des certificats de naissance alimente les mécanismes d'enregistrement	4 689 ¹¹³ naissances ont été enregistrées
WASH	Absence de structure en charge des	7. Mise en place d'interventions conjointes impliquant les chefs de	a. AVUE qui assurent au quotidien le rôle de mécanismes de collecte des préoccupations des populations ;	5 AVUE mis en place dans 5 villages (Bengue Tiko, Mbelebina, Ounssounou, Zongabona et Toctoyo)

¹⁰⁹ Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

¹¹⁰ Idem

¹¹¹ Ibidem

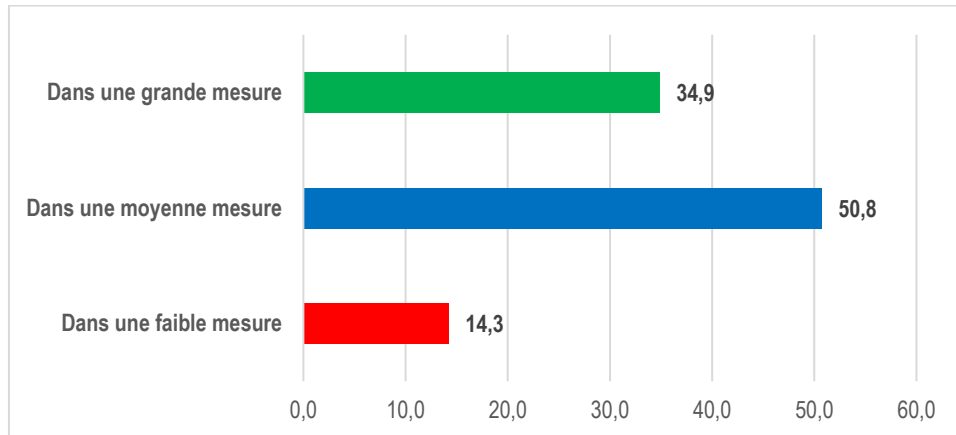
¹¹² Rapport de mise en œuvre du projet KOICA évalué, UNICEF, Mai 2024

¹¹³ Idem

	préoccupations des populations	communautés, les STC par l'entremise de la mise en place de structures	b. Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable (COFSEP) qui apportent, des réponses aux sollicitations faites par les communautés	1 Cellule Opérationnelle de Fourniture du Service d'Eau Potable (COFSEP) mise en place au sein de la commune d'Ouli.
--	--------------------------------	--	---	--

Source : Elaboration par l'équipe d'évaluation du projet KOICA (2021-2024)

Annexe A.31 : Mesure dans laquelle les communautés ont-elles eu accès à des mécanismes de feedback et reçoivent des réponses adéquates à leurs préoccupations à travers la mise en œuvre du PKU



Source : Données de l'enquête en ligne (EPEL) à la date du 11/12/2024